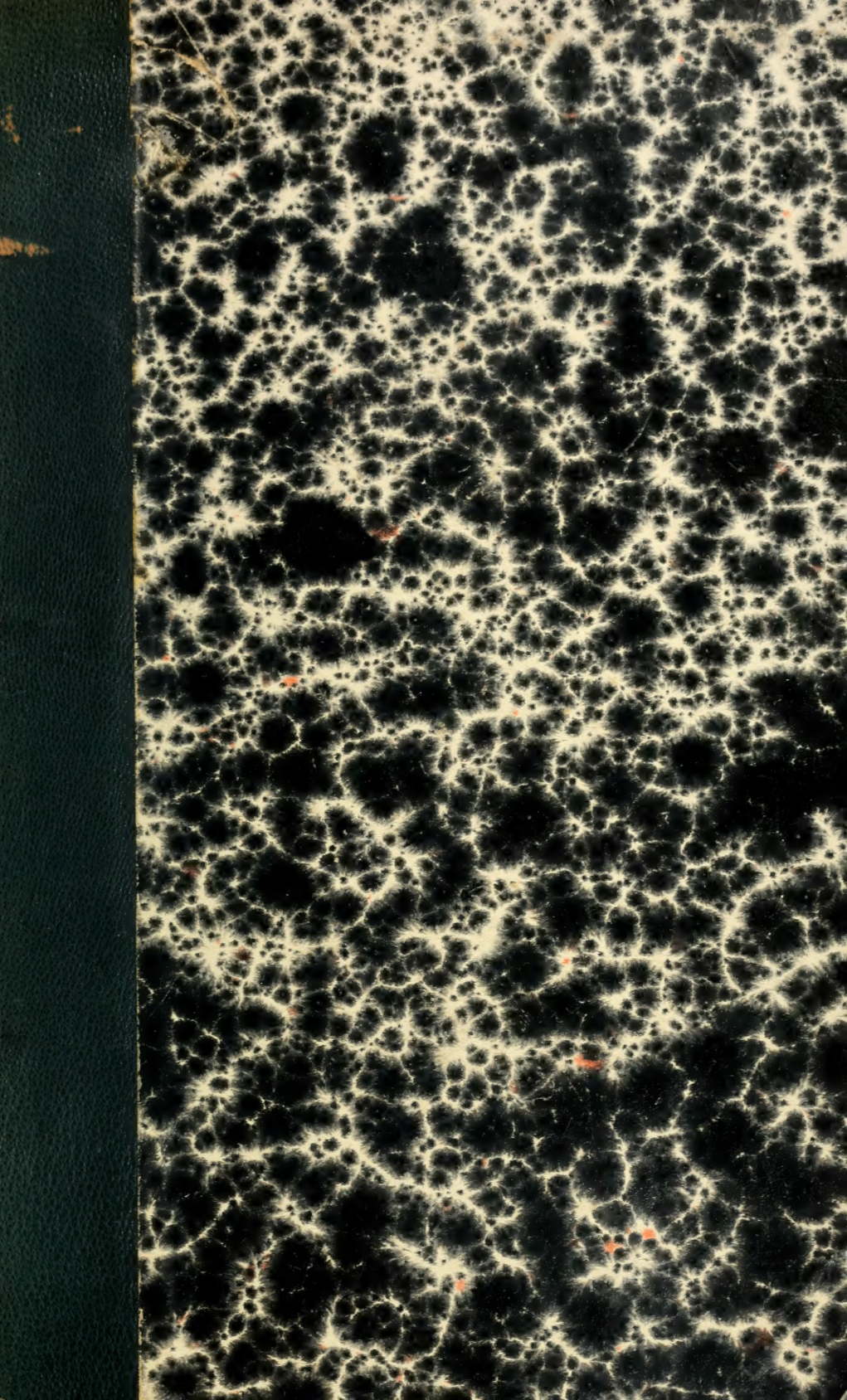

HMod
L7294

U.O.E.
26/7/20

PRÉFACE
PAR
M. GEORGES LYON
RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Lille Martyre

Proclamations, Arrêtés et Ordonnances
du Gouvernement allemand,
Arrêtés municipaux,
Protestations des Autorités françaises,
Extraits des Journaux allemands, etc., etc.

NOTES ET SOUVENIRS
DU BOMBARDEMENT ET DE L'OCCUPATION
RECUEILLIS AU JOUR LE JOUR

160063.
18. 3. 21.

LILLE
IMPRIMERIE CENTRALE DU NORD
12, Rue Lepelletier, 12

1919

HOMMAGE :

A Monsieur Charles DELESALLE, Maire de Lille,

qui, pendant ces quatre douloureuses années a fait face à l'adversaire avec une dignité et un courage devant lesquels l'ennemi lui-même, a dû s'incliner.

A Monseigneur CHAROST, Évêque de Lille,

M. Clémenceau a résumé le sentiment des Lillois en lui-disant : « Je sais que vous avez fait votre devoir. Je suis heureux de vous en remercier au nom de la France ».

A Madame Georges LYON,

qui depuis le début de la guerre, sans une heure de découragement, a soulagé de nombreuses infortunes et créé l'œuvre admirable des « *Courrettes de Lille* ».

Aux Lillois martyrs,

à nos concitoyens JACQUET, DECONINCK, MAERTENS, VERHULST et à l'enfant LÉON TRULIN, condamnés à mort et assassinés pour avoir fait leur devoir de Français.

Aux Enfants de Lille, morts pour la Patrie,

A l'Armée libératrice.

TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS CET OUVRAGE

1914

Préface de M. Lyon, recteur IV
Au Lecteur 5
Appels à la population lilloise 9
Proclamations allemandes 21
L'évacuation du 2 Septembre 27
Agression contre le Préfet du Nord 28
Conseil municipal de Lille 37
Conseil général du Nord 39
Evacuation du 9 Octobre 1914. — Le train de Wavrin 46
Le bombardement 58
Proclamation allemande aux habitants de Lille. Otages . . . 67
L'Hôpital militaire de Lille pendant le bombardement 77
Paiement de la contribution de guerre 85
Le Ravitaillement de la ville 90
Lille aux Allemands 95
Lecture obligatoire 97

1915

La Gazette des Ardennes 99
Les Allemands à Lille. 105
Condamnations à mort 106
Lille, le jour de la fête de l'Empereur 108
Les millionnaires à Lille. 113
Déportation de M. Trépont. 116
Manifestation à Lille 117
Consignation des vins 120
Affaire des sacs à sable 125
Procès-verbal des incidents de la Recette municipale 136

1916

Explosion du 11 Janvier 159
Taxe sur les chiens 168
Enlèvement des femmes et des jeunes filles 171
Impressions allemandes sur Lille et Alentours. 194
Impressions de Lille 203
Théâtre allemand de Lille 207
Deutsches Theater Lille 207
Impôt de guerre 213
Les petits métiers à Lille et dans la France occupée. 228
Incendie de l'Hôtel-de-Ville de Lille 235
Proclamation du Gouvernement allemand. 239

Affaire des cuivres 24
Des bombes d'avions sur Lille 248
La vie aux pays occupés 254
Promenade dans Lille, par Kalkschmidt 261
Prisonniers civils transférés en Allemagne 276

1917

Recensement de la population 283
Le développement de la langue allemande pendant l'occupation 284
Enfants de Lille en Hollande. 287
Lille à travers la guerre 288
L'enlèvement des cloches des églises 293
Le thermomètre à Lille 294
Consignation et saisie de métaux 297
Opinion d'un occupé. 301
A propos des ouvriers qui travaillent pour l'autorité allemande. 304
Impression de la population au sujet des attaques par les aviateurs. 307
Le Nord au travail 309
Les évacuations forcées 315
Evacuation forcée des hommes et des jeunes gens. 320
Ils nous haïront ! par le capitaine Hocker 322
Protestation de la Municipalité Lilloise 327
Lambersart-Lille 330
Impôt forcé de 33 millions. 332
Chronique de Lille 334
Visite nocturne d'avions 336
Le rapt du Musée de Lille. 341
Lettre de l'Archevêque de Cambrai. 343
Saisie des laines à matelas 361
Tués et blessés en territoire occupé 364
Cérémonie au cimetière du Sud 368
La propagande allemande dans les pays occupés 370
Jeunes filles lilloises conduites en Belgique 373

1918

Départ d'otages de Lille 375
La question du Ravitaillement à Lille 377
Les evacués 380
Le pillage méthodique des églises 386
Les prisonniers à Lille 391
Le commerce à Lille. 401
Evacuation des hommes 403
La vie dans les pays envahis 404
Dernières affiches allemandes. 409
Les dernières victimes de la brutalité allemande. 410
La fin d'un cauchemar 413

PRÉFACE

A l'exemple des hommes qui avaient été acteurs dans le gigantesque drame de la Révolution Française et qui ne savaient plus où prendre intérêt à la vie, une fois l'immense crise passée, la génération qui vécut les tragiques mois où se déroula la guerre de 1870, ne put jamais en détacher ni son souvenir ni ses espérances. Par contre, il ne devait pas être de même pour les générations qui allaient suivre. Certes, elles aussi gardaient le culte des provinces arrachées ; nulle considération, rendons-leur cette justice, ne les aurait entraînées à en consacrer l'abandon. Mais ce culte présentait une forme mystique. On s'en remettait, pour les justes réparations, aux ressources indéfinies de l'insondable avenir. Peu à peu l'image des brutales et haineuses méthodes de guerre inaugurées par la Prusse conquérante s'effaçait des esprits. Qu'après le coup de fortune étourdissant qui avait amené son triomphe, elle voulut jeter à nouveau le dé, et, au comble du succès, à l'apogée de la puissance, provoquer une fois de plus le destin, comment le croire ? Seuls, des prophètes de malheur, d'entêtés Cassandre, pouvaient prévoir et prédire que chez nos voisins de l'Est se lèverait quelque jour un pareil vent d'orgueilleuse folie. En vain les signes se succédaient, les points noirs se multipliaient à l'horizon, si l'on excepte quelques hommes d'État vigilants, habiles

a nous préparer un bouclier d'alliances, rien ne pouvait secouer l'indifférence de nos optimistes. Conséquence : en dépit de la loi de trois ans, si tardivement (et néanmoins bien utilement votée, lorsque la barbarie se dressa pour s'abattre sur nous d'abord, puis sur le monde civilisé, notre pays fut pris à l'improviste. Le génie de nos généraux, l'héroïsme de nos soldats, la fidèle coopération de nos alliés successifs mirent quatre ans à réparer la surprise. Oui, il fallut quatre années de miracles réalisés par leur commune vaillance. Mais à quel péril notre France civilisatrice venait d'échapper ! Et ce péril, elle l'avait couru, pour s'être montrée trop confiante, trop crédule, en un mot pour ne s'être pas assez souvenue.

Cette faute ne doit pas se renouveler et, si nous y tenons la main, elle ne se renouvellera pas. Telle est la ferme et prévoyante conviction qui a présidé à la naissance du présent ouvrage. Il pourrait, tel un monument à son fronton, porter inscrite en première page cette épigraphe : « Souvenons-nous ! »

Oui, l'auteur entend que l'on se souvienne, non, toutefois pour entretenir la haine. Il désavouerait un pareil but, opposé à son idéal humanitaire. Il veut que l'on se souvienne, pour raffermir l'esprit de prudence, pour stimuler le souci de se garantir, pour bannir à jamais des âmes françaises la disposition qui faillit nous perdre, à somnoler dans une sécurité trompeuse. Et, pour aviver dans les générations nouvelles, le souvenir, principe de vigilance, nul moyen n'a paru à M. Cliquennois-Pâque plus efficace que de brosser à leur intention une large fresque où les péripéties traversées par la métropole du Nord, sous la menace de l'occupation, puis sous l'infernal régime de l'occupation elle-même, seraient

représentées. Son livre passant des mains des parents dans celles des écoliers, sera comme une voix persévérante, voix qui sans cesse rappelle et sans cesse avertit : « Voilà, enfants, ce qu'une noble et illustre Cité a connu » et ce qu'elle a souffert, à la suite du plus lâche, du plus » odieux guet-apens dont une nation soi-disant civilisée » se soit rendue coupable. Son supplice a duré quatre » années ; il a comporté tous les raffinements. Ce qu'elle » subit, nombre de villes, de villages, de localités » grandes et petites dans notre Nord le subirent égale- » ment. Mais l'exemple de Lille est à la fois une syn- » thèse et un symbole. Ne l'oubliez jamais ! » Et qui donc, plus que M. Cliquennois-Pâque serait qualifié pour retracer cette succession de rigueurs, lui, qui en fut le courageux témoin et en demeura, sur place, le patient annaliste.

Déjà de remarquables publications ont révélé au public international ce que fut la vie Lilloise durant ces quarante-huit mois passés, selon le mot vibrant de M. Martin-Mamy « parmi les barbares ». Le livre de M. Cliquennois-Pâque s'en distingue par un trait essentiel. Il est et a tenu à être, comme disent les philosophes, absolument « objectif ». Nous voulons dire que l'auteur a résolu de disparaître de son exposé ; seuls les faits doivent parler au lecteur ; ils lui tiendront un langage tout impersonnel. Ils consisteront en actes officiels, émanés les uns des autorités françaises, les autres, des autorités occupantes, en menaces par voies d'affiches et de « proclamations », en ripostes par voie de protestations ; ils comprendront des extraits empruntés à la presse allemande ou à certaine presse asservie, ainsi parfois qu'à des journaux parus en France libre. Ces

documents multiples, d'origine et de nature si diverses ne formeront point un ensemble bigarré. Cette variété sera unie par un fil narratif à peine saisissable ; le lien qui relie ces pages pleines d'événements et grosses d'émotions semblera, tellement l'écrivain s'applique à en être absent, n'être autre que celui de la réalité. Quel critique a dit que c'était le triomphe de l'art de ne se point laisser entrevoir. Jamais livre n'aura plus docilement respecté cette maxime et réalisé à plus haut point ce suprême achèvement de la véritable œuvre d'art.

Cette méthode, si simple, si discrète et effacée, ne réussira que mieux à graver dans les esprits avec la leçon de vigilance qui tient par dessus tout à cœur à M. Cliquennois-Paque, un autre enseignement qui nous sera doux à nous tous, encellulés de « Lille martyre », d'entendre propager. Comme ceux qui ont beaucoup et longtemps connu la douleur, il nous arrive de nous demander si l'on nous rend toujours suffisamment justice. Combien ingrat fut notre rôle ! Nous accorde-t-on partout qu'il y eut quelque grandeur à le noblement remplir ?

A cette question, il était impossible d'opposer une réponse plus réconfortante. Réponse décisive, précisément parce qu'elle ne se compose point d'épithètes, ou de périphrases louangeuses, mais uniquement de faits.

C'est un fait que Lille, classée au début de la guerre comme ville ouverte, désireuse un instant de le demeurer, pour préserver d'énormes ressources économiques mises à la disposition du pays, ne put, à l'approche de l'ennemi, se résigner à rester passive. Emportée par un sursaut de patriotisme, elle referma soudain ses portes, s'improvisa place de guerre et, au prix d'un sauvage bombardement,

protégée a peine par quelques centaines d'hommes, retint, pendant trois jours, l'ennemi et, par cette diversion, permît peut-être, favorisa tout au moins, la Victoire de l'Yser. C'est un fait qu'une fois l'ennemi maître de la ville, toutes les administrations s'acquittèrent, en dehors de lui, sans vouloir connaître nul de ses mots d'ordre, de leurs tâches obligatoires. C'est un fait que les représentants de l'État français, crânement restés à leur poste, que les magistrats municipaux, que les dignitaires de tous ordres, que les plus éminentes personnalités de la presse, du monde des affaires et de l'industrie, donnèrent l'exemple de la dignité sans bravade, de la fierté dédaigneuse et, quand il le fallait, de l'énergie dans la résistance : exemple qui fut suivi, sans une défaillance, par notre admirable population tout entière. C'est un fait que les hypocrites avances de nos maîtres d'un jour, en vue de gagner nos sourires et d'apaiser nos colères, furent en pure perte. C'est un fait que jamais, aux plus sombres jours où la fortune des armes semblait abandonner notre sainte cause, la foi lilloise dans la France ne fléchit. C'est un fait, enfin, que la sublime exaltation des âmes, la joie céleste dont tous les cœurs étaient transportés, en cette matinée du 17 octobre 1918, où, l'ennemi ayant disparu soudain comme par une trappe, la Cité captive redevenait libre et s'abandonnait avec ivresse à l'affectueuse étreinte de la mère patrie.

Ces quelques indications, forcément un peu sèches dans leur brièveté, vont s'amplifier, se compléter, prendre vie et couleurs dans les pages qui vont suivre. Et, à nouveau, le précepte se dégagera du récit, comme de la fleur le parfum. La pensée directrice pourra tenir

en ces quelques mots : « Vous savez ce que nous avons » souffert ; vous savez aussi ce que nous avons été. — » Enfants, soyez fiers de notre grande et de notre petite » patrie, de notre France et de notre Lille. Mais » veillez. »

Le 12 août 1919.

Georges Lyon,

Recteur de l'Université de Lille.

AU LECTEUR

Ces notes, recueillies au jour le jour et sous l'impression du moment, contiennent évidemment des erreurs de détail et des omissions. Nous avons seulement voulu, pour ceux de nos concitoyens qui n'ont pas été, comme nous, les spectateurs et les victimes du bombardement et de l'occupation, essayer de reproduire le plus fidèlement possible ce qui s'est passé, dans notre malheureuse Cité, pendant cette période douloureuse.

Il faudrait des volumes, et cela sortirait du cadre de ce recueil, si nous voulions publier tous les arrêtés pris journellement par les autorités militaires allemandes, les nombreuses condamnations prononcées contre nos malheureux concitoyens pour toutes sortes d'infractions dont les occupés seuls peuvent se faire une idée exacte. Tout ce qui pouvait déprimer a été mis en œuvre par un adversaire féroce et implacable : le mensonge, l'injure, la calomnie, la menace, la violence, la flatterie même, rien n'a été négligé dans ce but.

Aussi, l'honorable et regretté député de Maubeuge, le docteur Defontaine, avait-il raison, dans son discours à la manifestation nationale de mars 1917, comme représentant des départements envahis, quand il disait :

» Répondant aux souhaits de M. le Président, au moment de ma rentrée à la Chambre des députés, j'ai évoqué le souvenir de ceux que j'ai laissés là-bas et que j'ai l'honneur de représenter depuis 24 ans.

» J'ai déclaré que si les populations des pays envahis,

exposées aux vexations allemandes, désiraient vivement la paix, elles n'entendaient pas une paix allemande, qui ne serait qu'une trève, mais une paix définitive, basée sur le triomphe de nos armées victorieuses, combattant pour la cause de l'humanité.

» Pour permettre de juger la force de volonté de nos malheureux compatriotes, il me paraît nécessaire de rappeler, en quelques mots, les tribulations qu'ils endurent.

» Leurs tortures sont de tous les instants ; leur calvaire a commencé quand les soldats français ont été forcés de se retirer devant les hordes allemandes. Ils ont vu s'installer dans nos administrations des autorités étrangères auxquelles ils devaient désormais obéir. Non seulement leurs demeures ont été abattues par les obus, les bombes, les schrapnells, mais, dans certaines communes, les soldats envahisseurs, énivrés de leurs succès, forcèrent les habitants à mettre eux-mêmes le feu à leurs maisons : le crime était prémédité, puisque les engins incendiaires étaient préparés. Enfin, vinrent le pillage de centaines de maisons qui avaient été épargnées ; l'exécution de certains otages, en grand nombre la déportation des autres, enfin l'installation des Barbares chez l'habitant.

» Et depuis ce moment, mes compatriotes subissent le contact incessant de ceux qui se disent nos vainqueurs définitifs et n'entendent plus la voix de la Mère-Patrie !

» Un seul journal rédigé en français, l'allemande *Gazette des Ardennes*, est répandue à profusion. Il est publié pour jeter le trouble dans les esprits, annonçant avec tracas le moindre succès allemand et taisant nos victoires.

» Tout est requisitionné : meubles, denrées, chevaux, bestiaux et le reste. Seul, le ravitaillement hispano-américain est encore respecté, mais les rations en sont de plus en plus réduites. Les soldats qui campent dans les

pays occupés laissent entrevoir, en ricanant, le spectre de la famine qui les guette eux-mêmes.

» Les usines, les ateliers sont vidés de leurs instruments de travail qui sont remplacés par des machines d'engins de guerre, fonctionnant sous la direction exclusive d'officiers allemands. Les perquisitions sont de tous les instants. Les ordonnances succèdent aux ordonnances, les unes tyranniques, les autres douces mais cachant un piège. Les arrestations sont fréquentes et de nombreux citoyens sont condamnés et emmenés en Allemagne. Les maires sont obligés, depuis quelques mois, de fournir des contingents d'ouvriers ; ceux-ci sont arrachés de force à leurs familles pour être occupés à des travaux de terrassements et de tranchées. S'ils refusent, les raffinements de cruauté ont raison de leur résistance.

» Malgré cette vie de terreur, nos populations conservent un moral excellent. Au moment des propositions de paix — de paix allemande — je me suis livré à une enquête personnelle, en pénétrant comme médecin dans les maisons, en interrogeant le plus de personnes possible, et de préférence les plus pacifiques. Mais avant de connaître la réponse du gouvernement français, aucun n'a cru à la sincérité des propositions allemandes et unanimement, ils étaient d'avis de repousser l'offre d'une paix dans ces conditions. « Comment, s'écriaient-ils, le Kaiser, dans son » manifeste à ses troupes, a félicité ses armées de terre de » leurs crimes et ses marins de leurs pirateries ! Et cet » homme qui, en nous déclarant la guerre, en a déchaîné » toutes les horreurs, affecte aujourd'hui d'avoir des idées » humanitaires ! »

» Ce nouveau piège tendu par l'ennemi n'a fait qu'accroître la force de résistance de nos populations opprimées et affermir leur confiance en une victoire complète et défi-

nitive. Elles continuent à attendre sans murmurer le moment de la délivrance. Soutenues qu'elles sont par l'ardent espoir de voir arriver les régiments français achevant la poursuite de l'ennemi et les refoulant au-delà de la frontière.

» Alors seulement sera le triomphe définitif du Droit et de la Justice sur la barbarie et de la Liberté sur l'esclavage.

» Vive la France ! »

Les faits que nous reproduisons dans ce recueil justifient les paroles de l'honorable député de Maubeuge.

Nous avons inséré dans ce travail les principaux événements qui se sont passés à Lille : le bombardement, l'occupation, les graves incidents de l'affaire des sacs à sable, des déportations en masses, des contributions de guerre, l'explosion des dix-huit ponts, la déportation des otages, l'affaire des cuivres, etc., etc., ainsi que les principaux arrêtés du gouvernement allemand. Nous donnons aussi des reproductions traduites de journaux allemands et de journaux asservis de langue française, qui n'avaient qu'un but, chercher à démoraliser, à décourager nos malheureuses populations ; malgré leurs efforts, ils n'y sont point parvenus. Nous les reproduisons sans commentaires, car chacune d'elles mériterait une réfutation que nos lecteurs sauront faire eux-mêmes.

Nous terminons au départ de nos ennemis, alors que Lille, après quatre années de servitude, est redevenue française. Notre ville a souffert, beaucoup souffert, et a supporté courageusement ses épreuves jusqu'au jour de la délivrance. Espérons que l'avenir la dédommagera et que des beaux jours luiront bientôt pour elle.

Vive Lille !

CLIQUENNOIS-PAQUE,
Ancien Conseiller Municipal.

Lille, le 18 Octobre 1918.

GUERRE DE 1914

La Proclamation suivante a été affichée à Lille, le 31 Juillet 1914

PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT

A la Nation Française

Depuis quelques jours, l'état de l'Europe s'est sensiblement aggravée, en dépit des efforts de la diplomatie.

L'horizon s'est assombri.

A l'heure présente, la plupart des nations ont mobilisé leurs forces. Même des pays protégés par la neutralité ont cru devoir prendre cette mesure à titre de précaution.

Des puissances dont la législation constitutionnelle ou militaire ne ressemble pas à la nôtre, ont, sans avoir pris un décret de mobilisation, commencé et poursuivi des préparatifs qui équivalent, en réalité, à la mobilisation même et qui n'en sont que l'exécution anticipée.

La France, qui a toujours affirmé ses volontés pacifiques, qui a, dans des jours tragiques, donné à l'Europe des conseils de modération et un vivant exemple de sagesse, et a multiplié ses efforts pour maintenir la paix du monde, s'est elle-même préparée à toutes les éventualités et a pris, dès maintenant, les premières dispositions indispensables à la sauvegarde de son territoire.

Mais notre législation ne permet pas de rendre ces préparatifs complets s'il n'intervient pas un décret de mobilisation.

Soucieux de sa responsabilité, sentant qu'il manquerait à un devoir sacré s'il laissait les choses en l'état, le Gou-

vernement vient de prendre le décret qu'impose la situation.

La mobilisation n'est pas la guerre. Dans les circonstances présentes, elle apparait, au contraire, comme le meilleur moyen d'assurer la paix dans l'honneur.

Fort de son ardent désir d'aboutir à une solution pacifique de la crise, le Gouvernement, à l'aide de ces précautions nécessaires, continuera ses efforts diplomatiques et il espère encore réussir.

Il compte sur le sang-froid de cette noble nation pour qu'elle ne se laisse pas aller à une émotion injustifiée. Il compte sur le patriotisme de tous les Français et sait qu'il n'en est pas un seul qui ne soit prêt à faire son devoir.

A cette heure, il n'y a plus de partis. Il y a la France éternelle, la France pacifique et résolue. Il y a la patrie du Droit et de la Justice, toute entière unie dans le calme, la vigilance et la dignité.

Le Président de la République,
Raymond POINCARÉ.

Pour le Président de la République :
Le Président du Conseil,
René VIVIANI.

Le Ministre de la Guerre
à Monsieur le Maire de Lille

ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août.

Le Ministre de la Guerre invite M. le Maire de Lille à prévenir les réservistes et les territoriaux à se tenir prêts à partir et à consulter les affiches de mobilisation.

— Le décret de mobilisation a été affiché à Lille, le 1er août 1914, à quatre heures et demie du soir.

PROCLAMATION DU MAIRE DE LILLE

Mes chers Concitoyens,

L'heure la plus grave a sonné pour le pays ; la même émotion palpite dans toutes les poitrines françaises et tous nos regards sont, en ce moment, tendus vers la frontière.

Fidèles à la parole donnée, nous avons mis la main dans celle de nos Alliés et, de concert avec eux, nous opposons une barrière au pangermanisme arrogant et envahisseur.

Tous les plus jeunes et les plus vaillants vont partir, le cœur haut, vers les frontières menacées. Ils sauront défendre le sol sacré de la Patrie, notre indépendance et nos libertés. Il n'est aucun d'entre nous qui ne suive en ce moment du regard, avec angoisse mais aussi avec fierté, quelque être profondément cher.

Le bon droit et la justice sont du côté de ceux qui n'ont jamais cessé de réclamer la paix. Si on nous force à la guerre, nous pourrons, appuyés sur de solides et puissantes amitiés, l'affronter en pleine confiance.

La vie économique de notre région va être profondément troublée, et, plus que jamais, nous devrons nous entr'aider les uns les autres.

L'Administration municipale aura sans doute de lourdes responsabilités à supporter ; elle les assumera avec le plus complet dévouement.

Mais, pour accomplir sa tâche, elle aura besoin du concours de tous, du sang-froid et de la bonne volonté de tous, et c'est avec confiance, connaissant votre patriotisme, que je fais appel à tous vos bons sentiments de bons Lillois et de bons Francais.

Le Maire de Lille,
Charles DELESALLE.

Lille, le 1er Août 1914.

Avis à la Population Lilloise

La Ville de Lille est en état de siège.

Aucune manifestation tumultueuse ne sera tolérée.

Il est en particulier interdit d'accompagner par des cris et des invectives les personnes arrêtées et conduites au commissariat de police.

Les maisons doivent être scrupuleusement respectées.

Les fauteurs de désordre seront arrêtés et déférés au Parquet ou à la justice militaire, suivant le cas.

Les cafés, cabarets et débits de boissons seront fermés à 10 heures du soir et ouverts à 6 heures du matin.

Le général compte sur le bon esprit de la population et sur le patriotisme des cabaretiers qui s'interdiront de donner à boire à des hommes pris de boisson pour éviter tout scandale qui déshonorerait la ville de Lille

Général LEBAS.

Lille, le 4 août 1914

Le 24 août 1914, la ville de Lille était pavoisée depuis le premier jour de la mobilisation, et la population confiante dans la victoire, quand vers le soir fut affichée la proclamation suivante :

APPEL DU MAIRE A LA POPULATION DE LILLE

Mes chers Concitoyens,

L'heure est pour nous profondément angoissante. La proximité de la frontière nous expose à voir l'ennemi fouler momentanément notre sol. Nous n'avons plus le droit comme nos glorieux ancêtres, de défendre notre ville déclarée *ville ouverte*.

Tout acte d'agression provenant de la population civile l'exposerait à de sanglantes représailles.

Il y aurait lâcheté et non courage à se livrer à toute manifestation de violence inutile ; ce n'est que le silence, le calme et la dignité que nous puissions opposer à l'envahisseur.

L'épreuve sera cruelle à vos cœurs de patriotes ; mais, au nom de vos femmes et de vos enfants, je vous conjure de la supporter avec stoïcisme. Votre maire, vos élus qui l'entourent feront tout leur devoir. Ils vous supplient de ne

pas rendre plus pénible le poste d'honneur et de péril auquel ils demeureront fidèles.

Ayez confiance en eux ; ils s'efforceront de toute leur âme de lillois d'épargner à la Cité de trop lourds sacrifices.

Ne songeons plus à notre sort, songeons à la France.

Le Maire de Lille,

Charles DELESALLE.

Comme un coup de foudre, cette proclamation alarmante atterra nos concitoyens et les drapeaux disparurent, ainsi que nous le vîmes, au 15 août 1870, à l'annonce d'une victoire qui, hélas ! n'était qu'une fausse nouvelle.

La déclaration de « ville ouverte » qui faisait bénéficier Lille du régime prévu par la convention et les lois de la guerre, rassurait, dans une certaine mesure, la population qui supposait que biens et personnes seraient sauts. Aussi beaucoup de Lillois ne songèrent pas à quitter la ville.

Lille étant formellement déclarée « ville ouverte », le préfet du Nord reçut l'ordre de se rendre à Dunkerque pour continuer à administrer le département

Conformément aux instructions du Gouvernement, les forces de dépôt de diverses armes stationnées à Lille, ont dû rejoindre cette nuit les garnisons qui leur ont été assignées.

Toutes les casernes, la citadelle, l'arsenal ont été précipitamment abandonnés et laissés ouverts aux traînards qui les pillent, enlèvent matelas et couvertures, boîtes de conserves, vivres, etc. Les territoriaux sont partis le soir pour La Bassée. A une heure du matin, un commandant les réunit sur la grande place de cette ville et leur fait rompre les rangs en leur disant d'aller... où ils veulent !

Le général Percin avait quitté Lille le samedi 23.

Les communications téléphoniques et le service postal sont interrompus.

Valenciennes est occupé ce jour à midi.

Les journaux de Lille annoncent qu'ils cessent leur publication.

Le 25 août, nouvelles de la débandade de nos troupes à Cysoing ; les méridionaux ne tiennent pas plus que les territoriaux.

Pas de préfet, ni de chefs militaires. La Mairie seule assume toutes les charges.

Le 26 août, la situation semble s'améliorer ; le Maire adresse l'appel suivant à la population :

APPEL DU MAIRE DE LILLE A LA POPULATION

Mes chers Concitoyens,

Le Maire a télégraphié hier par Arras au Ministre de l'Intérieur pour lui signaler l'abandon de notre Cité par tous les services administratifs et militaires.

Notre ville est, en effet, isolée de tout, plus de chemin de fer, plus de téléphone, plus de télégraphe, plus de poste.

Méfiez-vous, par conséquent, de toutes les fausses nouvelles qui tendraient à vous faire perdre le sang-froid, le calme, la résignation, dont vous avez plus besoin que jamais. La situation n'a pas changé ; l'ennemi occupe toujours une portion très rapprochée de notre territoire.

L'Administration municipale porte tout son effort sur la question de l'alimentation et sur le développement de plus en plus étendu des fourneaux économiques.

Elle essaye, par tous les moyens possibles, d'atténuer la crise terrible que nous subissons.

Elle demande à tous les bons citoyens de l'aider dans sa tâche.

Pour le maintien de l'ordre, une garde civique a été organisée par des hommes de bonne volonté.

Pour les transports variés, l'Administration fait appel au concours de ceux qui possèdent des attelages et les hommes nécessaires au chargement.

Encore une fois, le Maire de Lille supplie la population de demeurer silencieuse et calme devant l'éventualité qui reste toujours aussi menaçante.

Hôtel-de-Ville, le 25 août 1914.

Le Maire de Lille,

Charles DELESALLE.

A LA POPULATION

Les nouvelles sont maintenant meilleures et, si toute éventualité de la venue à Lille des troupes allemandes n'est pas absolument et définitivement écartée, il est permis d'espérer que notre ville ne recevra pas cette visite.

Par suite de cette amélioration, le préfet du Nord a quitté Dunkerque dans la nuit et est rentré ce matin à Lille.

Le service téléphonique urbain ainsi que les services télégraphiques vont être rétablis dans la journée.

Les communications téléphoniques entre Hazebrouck et la gare de Lille fonctionnent par l'intermédiaire du bureau central.

L'armée belge est sortie d'Anvers.

Aucune troupe allemande n'est signalée dans le Nord-Est de la Belgique.

Néanmoins, et malgré l'amélioration générale de la situation, il importe de rester prêts à toute éventualité ; nous ne sommes pas à l'abri d'un revers possible.

C'est pourquoi le Maire de Lille insiste pour que la population reste absolument calme et pacifique.

Lille est *ville ouverte ;* en conséquence, si, par impossible, quelques Allemands étaient rencontrés en ville, il y aurait obligation de ne rien tenter contre eux et de s'abstenir de tout cri et de toute manifestation.

Le Maire de Lille,
Charles DELESALLE.

Lille est envahie d'une foule d'étrangers, belges et français.

Les journaux reprennent leur publication et donnent la note suivante :

« Des informations que nous avons recueillies, il résulte que la situation de Lille paraît bonne et que nous sommes, à l'heure actuelle, à l'abri d'un revers. Evidemment, dans toutes ces matières, une surprise est toujours possible, mais elle nous paraît en ce moment plutôt douteuse et la population ne doit pas s'affoler. »

Néanmoins des cavaliers allemands pénètrent dans la région de Roubaix-Tourcoing et des engagements se produisent au Sud de Lille, du côté de Saint-Amand, Orchies et Templeuve.

L'optimisme manifesté par l'autorité municipale et la presse ne fut pas de longue durée, car le 27 août, les élus de Lille publiaient la proclamation suivante :

SUPRÊME APPEL A LA POPULATION LILLOISE

Dans le cas où des cavaliers allemands, quelque réduit qu'en soit leur nombre, feraient une incursion sur le territoire de notre ville, nous rappelons qu'aucun civil n'a le droit de leur adresser aucune injure, ni provocation, sous peine de fournir un prétexte à de sanglantes représailles.

Les lois de la guerre sont formelles à cet égard.

Une fois de plus, nous vous supplions de rester chez vous et de garder tout votre sang-froid.

Méfiez-vous des agents provocateurs.

Charles DELESALLE,
Maire.

Charles DEBIERRE,
Sénateur.

G. DELORY,
Député.

H. GHESQUIÈRE
Député.

SAINT-VENANT
Conseiller général.

PICAVET,
Conseiller d'arrondissement.

De son côté, le Maire fait afficher :

NOUVEL APPEL A LA POPULATION

Le Maire de Lille supplie à nouveau ses concitoyens :

De rester calmes ;

De ne faire aucun stationnement ;

De rentrer chez eux ;

De fermer portes et fenêtres et d'attendre les événements dans le silence qui convient aux grandes douleurs.

Il faut que les rues et les places soient désertes.

Tout cri, toute manifestation exposeraient les femmes et les enfants à de terribles représailles.

Encore une fois du silence et du calme.

Le Maire de Lille,
Ch. Delesalle.

Les services publics, chemin de fer, Trésorerie générale, administration départementale sont de nouveau suspendus : le préfet et les chefs de service partent à Dunkerque ; la gare des voyageurs est fermée ; le télégraphe et le téléphone sont interrompus.

Le 28 août, la nouvelle d'un ministère Millerand est bien accueillie.

Dans les environs de Lille et de Douai, ont lieu des rencontres importantes entre les troupes françaises et allemandes. On se bat à Marchiennes, Templeuve et Cysoing.

Le préfet rentre définitivement à Lille avec ses services.

Notre ville est isolée de tout.

Le 30 août, grand mouvement d'autos de la Croix-Rouge vers Bapaume. Les autos font leur rentrée en ville avec de nombreux blessés, le soir, de 4 à 8 heures ; une foule considérable stationne depuis la porte d'Arras jusqu'à l'Hôpital Militaire.

Le lundi 31 août, vers 4 heures après-midi, le lieutenant von Offel, accompagné d'un soldat, arrive en auto dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et annonce au Maire que trois divisions arriveront à Lille le lendemain à midi et occuperont la ville et les forts.

A 7 heures, l'officier allemand était reparti avec deux agents de police lillois qu'il avait promis de descendre aux portes de la ville ; mais il les conduisit jusqu'à Rachincourt, à 4 kilomètres d'Arras et là seulement leur rendit la liberté ; les agents durent rentrer à Lille à pied.

La journée du 1er se passa sans qu'on vit aucun allemand.

On colporte en ville le bruit que la visite de l'officier allemand est une plaisanterie faite par un ancien étudiant de l'Université de Lille. De ce bruit est né l'article de la *Croix du Nord* qui a motivé l'amende de 350.000 francs imposée à la Ville.

Le Maire fait afficher la proclamation suivante :

Mes chers concitoyens,

Un émissaire du général allemand est venu de Lens à la Mairie annoncer, pour aujourd'hui mardi, l'arrivée d'un corps de troupes important qui occupera la ville et les forts.

J'ai fait, depuis quinze jours, de nombreux appels à votre calme ; j'en ai aujourd'hui plus besoin que jamais.

Que tous ceux qui ont confiance en moi entendent mon appel et facilitent la tâche que je vais avoir à accomplir.

Les attroupements sont formellements interdits.

Le Maire de Lille,
Ch. Delesalle.

Le lendemain, mercredi 2 septembre, vers 10 heures du matin, deux autos arrivent par la rue Solférino, la place de la République et gagnent l'Hôtel-de-Ville. Un soldat, peu après, fait déblayer la Grande Place. A une heure une trentaine d'autos allemands viennent occuper la cour de la Mairie.

Entretemps les troupes allemandes arrivent, mais le chiffre annoncé de 60.000 hommes est loin d'être atteint ; d'après l'opinion générale, il ne dépasse pas 2 000 hommes. L'infanterie occupe la citadelle et divers postes ; la cavalerie est logée à la caserne Kléber (la Madeleine). Quant aux officiers, ils logent dans des hôtels et des maisons particulières.

Pendant ce temps, dans le cabinet du Maire, le général von Bertrab établit avec MM. Delesalle, Dron et Lebas, maires de Lille, Tourcoing et Roubaix, un règlement de police qui n'est que le développement des appels au calme adressés par chacun d'eux à leurs administrés.

Le soir même est affichée la proclamation suivante :

A LA POPULATION

Un corps de troupe de l'armée allemande, sous ma direction, vient d'occuper la ville. La guerre ne se fait qu'entre les armées, je garantis en bonne forme la vie et la propriété privée de tous les habitants, dans les conditions suivantes :

1° Les habitants s'abstiendront de toute manifestation contre les troupes allemandes.

2° Les vivres et les fourrages pour nos hommes et les chevaux seront à fournir par les habitants. Chaque fourniture sera payée comptant après la réception, sinon une quittance sera donnée dont le paiement est garant aussitôt que la guerre sera finie.

3° Les habitants doivent loger nos soldats et mettre nos chevaux à l'écurie le mieux possible ; en outre ils doivent éclairer leurs maisons pendant la nuit.

4° Il faut que les habitants mettent les voies publiques dans un état qui permette de conduire facilement les voitures et autres moyens de transport, puis qu'ils écartent tous les empêchements et qu'ils aident le mieux nos troupes, afin que nos soldats puissent remplir leur devoir doublement difficile en pays ennemi.

5° Il est défendu de s'assembler dans les rues, de sonner les cloches ou de se mettre en relation avec l'ennemi de n'importe quelle façon.

6° Toutes les armes qui sont entre les mains des habitants doivent être remises à la Mairie dans deux heures.

7° Le maire, le curé et quatre autres citoyens notables doivent se rendre immédiatement chez moi comme ôtages pendant le séjour de nos troupes.

Sous ces conditions — je le répète — la vie et la propriété privée des habitants sont absolument sûres ; la discipline rigoureuse à laquelle nos troupes sont habituées permet qu'aucun des habitants soit forcé de négliger ses affaires ou de quitter son ménage. En cas contraire, je prendrais les mesures les plus rigoureuses, s'il n'était pas donné satisfaction aux conditions précédendes.

A cet égard, les otages seront les premiers responsables. En outre, chaque habitant qui sera trouvé une arme à la main ou qui attaquera nos troupes sera fusillé. En outre toute la ville sera responsable de chacun des habitants et elle fera bien, en conséquence, d'exercer une sarveillance réciproque pour éviter aux habitants les suites désagréables qu'un accord avec l'ennemi provoque.

Von Bertrab
Généralleutnant.

SECONDE PROCLAMATION

Réglement de police

A LA POPULATION

1° Il est défendu de sortir après 10 du soir (heure allemande).

Pour les cas exceptiounels, une permission est établie par la Mairie et estampillée par le commandant.

(Par exemple, les membres de la Croix-Rouge).

2° Tous les magasins, hôtels, cafés et débits de boissons doivent être fermés à 10 heures du soir.

3° Il est défendu de vendre de l'alcool aux soldats et aux habitants. Toutes les bouteilles d'alcool doivent être retirées des étalages et des armoires.

4° Le fait de détériorer, de détruire, ou même simplement de déranger ce que l'armée allemande a établi, en particulier les lignes de télégraphe et de chemin de fer sera rigoureusement puni. De plus, la commune sur le territoire de laquelle de tels méfaits seraient commis, sera chargée d'une forte contribution.

5° Quiconque hébergera une personne étrangère à la commune doit immédiatement le déclarer à la Mairie avec les renseignements nécessaires.

Aucun étranger ne peut être introduit ni demeurer en ville sans l'autorisation du Maire visée et approuvée par le Commandant. Tout étranger suspect doit être immédiatement conduit au Commandant.

6° Tout ce que les soldats de l'armée allemande achètent pour leur usage personnel sera payé comptant. Seules les réquisitions faites par l'armée pourront être payées par un bon de réquisition.

7° Sur les marchés réguliers, aucune réquisition ne sera faite ; aucune saisie ne sera opérée et rien n'y sera vendu sans argent comptant.

Charles DELESALLE — Maire

Von BERTRAL — Généralleutnant Ettappeinspelhtor

La promesse de von Bertrab que l'Allemagne ne faisant la guerre qu'aux armées, la vie et la propriété privée de tous les habitants seraient garanties en bonne et due forme, ne rassurait guère ceux de nos concitoyens qui ont été les témoins de la guerre franco-allemande de 1870-71. Ils se rappellaient la proclamation de Guillaume Ier que nous croyons intéressant de reproduire ici et qui prouva que c'est toujours, chez l'allemand, le même système de promesses mensongères.

AU PEUPLE FRANÇAIS !

Nous, Guillaume, roi de Prusse, aux habitants des portions de territoire français occupées par les armées allemandes, faisons savoir ce qui suit :

Lorsque l'empereur Napoléon attaqua sur terre et sur mer la nation allemande qui voulait et veut encore vivre en paix avec le peuple français, j'ai pris le commandement en chef des armées allemandes pour repousser cette attaque. Les évènements militaires m'ont conduit à franchir les frontières de la France. *Je fais la guerre aux soldats français et non pas aux habitants dont les personnes et les biens seront en sûreté* tant qu'ils ne m'enlèveront pas par des agressions contre les troupes allemandes, le droit de les protéger.

Saint-Avold, 11 août 1870.

GUILLAUME.

Aucune contribution de guerre ne fut imposée à la ville. Mais comme nous le rappelons plus haut, le général exigea le versement d'une somme de 350.000 francs, en raison d'un article paru le matin même dans un journal local et jugé injurieux pour les officiers allemands.

Le Jeudi après-midi (3 septembre), un peloton de chasseurs à cheval armés de lances, fit son entrée par le Nouveau Boulevard et se rendit en chantant à la caserne du 6e chasseurs qu'il occupe.

Dans la nuit, 1200 soldats du 55e régiment de Landwert, avec des mitrailleuses entrent en ville sous les ordres du Colonel von Goppel, le reste du régiment arrivera le lendemain vers midi.

Le vendredi, dans une entrevue avec le Colonel von Goppel, le lieutenant von Offel réprimanda vertement le Maire de Lille, par ce qu'il avait les mains derrière le dos en parlant au Colonel :

« Ayez donc les mains pendantes devant les chefs » lui dit-il.

Pendant toute l'après-midi, on voit circuler en ville de nombreux groupes de soldats allemands, avec fusil et équipement complet, paraissant heureux de se trouver à Lille, égayée d'un radieux soleil et animée d'une foule nombreuse.

Dans la nuit des patrouilles allemandes sillonnent les divers quartiers de la ville.

Le samedi 5 se produisit un véritable coup de théâtre ; vers 9 heures et demie du matin, la population était toute étonnée de voir toutes les troupes allemandes séjournant à Lille, défiler sur la place de la République et disparaître par le boulevard de la Liberté et la porte d'Arras.

On ignore les motifs de ce départ précipité et inattendu.

Avant de quitter Lille, le Colonel von Goppel avait adressé au maire la lettre suivante :

Lille, le 5 Septembre 1914.

Monsieur le Maire,

J'ai reçu l'ordre de marcher encore aujourd'hui dans le sud de la ville pour y faire des réquisitions.

Je crois que je serais en retour demain ; mais comme il sera possible que les autorités allemandes me remplacent encore ce jour par d'autres troupes, je vous envoie dès aujourd'hui le certificat mentionné hier à la Mairie.

Agréez, Monsieur le Maire, mes civilités très distinguées.

Von Goppel,
Colonel

A cette lettre étaient joints un certificat reconnaissant l'attitude correcte de la population et des affiches annonçant de nouvelles victoires allemandes que M. le Maire était prié de faire placarder.

Dès que le dernier casque à pointe eut disparu sous la verdure du boulevard des Ecoles, les curieux se répandirent dans toute la ville, manifestant leur satisfaction de ce départ. Sur la Grande Place, le Maire très acclamé exhorte la population au calme.

La proclamation suivante est aussitôt affichée :

Le Maire de Lille
remercie la population d'avoir écouté ses appels au calme et lui demande plus énergiquement que jamais de persévérer dans cette attitude.

Hotel-de-Ville, le 5 Septembre 1914

Ch. Delesalle.

Le dimanche matin deux autos transportant des officiers et des soldats Anglais arrivent à la Préfecture. Ils sont accompagnés d'une auto-mitrailleuse.

Bientôt la place de la République et les environs sont noirs de monde et, vers 11 heures, quand les Anglais quittent Lille, ils sont longuement acclamés ; des fleurs tombent en pluie dans leurs autos, des milliers de chapeaux s'agitent au bout des cannes et les mouchoirs flottent avec entrain.

L'administration municipale décide l'émission de Bons de Circulation garantis par la Ville et remboursables par un emprunt après les hostilités.

L'évacuation du 2 Septembre

Un fait très grave et sur lequel la lumière se fera un jour s'est passé dans la soirée et la nuit du 2 septembre, alors que les allemands occupaient la ville. Le soir, vers 8 heures, comme une traînée de poudre, cette clameur courut subitement dans Lille : « Tous les hommes mobilisables jusqu'à 48 ans doivent rejoindre immédiatement...» Un véritable affolement et des courses éperdues à travers les rues se produisirent au milieu d'une agitation inouie. Des bandes humaines se précipitent vers La Madeleine et Armentières où des trains, assure-t-on, sont en partance pour Dunkerqne.

Toute la nuit on vit des groupes compacts de mobilisables courir précipitamment, avec un modeste baluchon sous le bras, le long des routes menant à La Madeleine et Armentières. Une trentaine de mille hommes de Lille et

des environs se sont rendus à pied, pour la plupart, à Bergues et à Dunkerque où rien n'était disposé pour les recevoir.

Ces hommes n'avaient pas d'affectation ; on ne demandait ni leurs noms, ni leurs livrets militaires. A Dunkerque, où ils arrivèrent dans un état lamentable, sans linge, sans chaussures, sans argent, pour s'en débarrasser sans doute, ils furent parqués, empaquetés et expédiés au petit bonheur pour la Rochelle, la Palisse, Limoges, Périgueux, dans une précipitation telle que quelques uns d'entr'eux tombèrent dans le port et s'y noyèrent. Ces hommes, pères de famille pour la plupart, âgés de 40 ans et plus, sont actuellement ouvriers agricoles et de vendanges.

Ils sont considérés comme des évacués, des fugitifs et dans les contrées où ils travaillent, les hommes de leur classe sont tranquillement chez eux ; ils n'ont pas encore été appelés et ne sont pas mobilisés.

D'où est venu l'ordre de mobilisation ?

Cette question a été posée à la Préfecture du Nord, au ministre du commerce, M. Thomson, qui a décliné toute responsabilité de la part du Gouvernement.

On se demande qui a donné l'ordre ? Qui a écrit ce papier ? Qui en a donné lecture et par quel ordre ? Qui a fait prévenir la banlieue et les villes voisines ? Sur quelle injonction, des trains, fort insuffisants d'ailleurs, ont-ils été organisés ? Enfin qui a pu motiver cette effroyable panique ?

L'avenir nous l'apprendra peut-être.

AGRESSION CONTRE LE PRÉFET DU NORD

C'est à propos de cette évacuation que M. Trépont, préfet du Nord, faillit être fusillé.

Nous reproduisons ci-dessous le récit de ces événements, extrait du *Petit Parisien :*

« La question de savoir si Lille, ville pourvue d'une ceinture de forts, riche en ressources et en munitions, forte de patriotiques énergies, devait être mise en état de défense, sera plus tard passionnément discutée. C'est là un sujet brûlant qu'il ne m'appartient pas de traiter.

» Lille — « ville ouverte » — avait de chauds partisans et d'irréductibles adversaires. Les premiers l'ont emporté, et aujourd'hui, quand ils évoquent les souvenirs douloureux que quatre jours d'occupation allemande leur ont laissés, ils se félicitent d'avoir épargné à leur chère cité le pillage, la dévastation et l'incendie. Les seconds ne se sont pas ralliés à eux et je crois bien qu'ils ne s'y rallieront jamais. Ils ont subi la loi du plus fort avec la rage au cœur, désespérés de ne pouvoir opposer à l'ennemi que de la ruse, de la fierté et du mépris... »

LE LIEUTENANT VON HOFFEL

Bruxelles investie, l'armée allemande se dirigea à marches forcées sur notre frontière du nord-ouest. Il fallait coûte que coûte rattraper le temps perdu par suite de l'héroïque défense de nos amis les Belges. Les petites villes de Hal, d'Enghien, d'Ath, de Leuze, furent des étapes brèves. Tournai devint le point de concentration d'où les colonnes germaniques se disjoignirent pour entrer par plusieurs côtés à la fois sur le territoire français.

Le 25 août, la marche de l'ennemi ne pouvait laisser aucun doute, son intention évidente était d'occuper Lille. Déjà, beaucoup de gens timorés étaient partis. Leur nombre s'accrut dans de notables proportions, mais grâce à l'énergie du Maire, M. Delesalle, grâce à l'attitude rassurante et calme de M. Assoignion, secrétaire général de la Mairie, il n'y eut pas de panique au sens propre du mot.

Au lieu de Von Offel, lire partout Von Oppel.

La population attendit, beaucoup plus curieuse que craintive des événements qui allaient survenir.

Conformément aux instructions reçues, les casernes avaient été évacuées, les agents de police désarmés et il ne restait pas un seul soldat dans Lille, quand, le 31 août, au matin, un officier du 12e hussards allemand, le lieutenant von Hoffel arriva en automobile avec son ordonnance et plusieurs soldats d'infanterie.

Aussitôt dans la cour de la Mairie, où la voiture s'était arrêtée, un millier de personnes s'assemblèrent et se dissipèrent comme une volée de moineaux devant les canons de fusils braqués sur eux.

Le lieutenant descendit, et, d'un coup de talon, ayant envoyé son sabre dans les tibias d'un jeune garçon qui le regardait de trop près, il promena un œil hautain et mauvais autour de lui.

D'un ton sec, il ordonna :

« Le maire... les adjoints... qu'ils viennent sur le champ !... »

Un employé s'approcha qui répondit :

« On va aller les chercher !... »

Au lieu de remercier, von Hoffel remarqua :

« Mon garçon, sachez que l'on ne parle pas à un officier allemand, les mains dans les poches ! »

Il lâcha la poignée de son sabre qui glissa le long de la dragonne très longue. L'extrémité, a plusieurs reprises, rebondit sur le pavé comme une menace.

Il fit un signe, sans doute attendu, car, aussitôt, ses hommes, baïonnettes en avant, le précédèrent dans le cabinet du maire, lequel arriva presque aussitôt.

Il dit :

« J'ai ordre de vous notifier l'arrivée à Lille de trois divisions. Prenez vos mesures en conséquence. Quand je

reviendrai, les maires de Roubaix et de Tourcoing devront être présents. »

Il tourna les talons, montra la porte aux soldats, regagna avec eux l'automobile qui les avait amenés et partit.

Ce von Hoffel, type accompli du hobereau prussien dans tout ce qu'il y a d'odieux et de haïssable, s'exprimait dans un français correct, presque sans accent. Seul, il eut commis les pires excès et peut-être un crime abominable.

HERR CONSEILLER

Deux jours plus tard, le 2 septembre, les allemands entrèrent dans Lille. Seulement, von Hoffel, qui chevauchait à leur tête, avait exagéré. Les trois divisions annoncées se bornaient à 1500 hommes, composés pour la plupart de fantassins.

Révolver au poing, von Hoffel et d'autres officiers prirent possession des locaux de la Mairie. Ils se firent remettre la liste des conseillers municipaux et établirent un roulement afin qu'ils assurassent uue permanence de jour et de nuit. Quand ils eurent fini d'exiger, ils cédèrent la parole à un civil ventru, barbu, qui avait trois poils jaunes sur un crâne rose, et qui se présenta lui-même : conseiller privé de la couronne.

Herr Conseiller demanda à visiter les caisses, toutes les caisses, celle de la Trésorerie et celle de la Poste, sans oublier la Caisse d'Epargne.

En retournant les tiroirs, il trouva à peine 28.000 fr. ce qui parut le satisfaire médiocrement. Ponr une ville de l'importance de Lille, la somme était dérisoire. M. le Conseiller privé était joué ! il ne se tint cependant pas pour battu.

Le lendemain, le colonel Goppel, professeur à l'école

supérieure de guerre, prit le commandement des troupes. Le premier soin du Conseiller fut de le mettre au courant de la situation financière et d'aviser au moyen d'y remédier.

« Ce moyen, dit-il, je l'ai trouvé. Un journal clérical a publié un article dans lequel j'ai relevé l'expression de « flot teuton » pour désigner l'armée allemande. J'ai taxé « flot teuton » à 150.000 fr. c'est pour rien. Aussi ai-je stipulé que, si l'on ne trouvait pas l'auteur dont j'ai un vif désir de faire la connaissance, ce serait 100.000 fr. de plus. »

Le colonel Goppel en référa au général von Bertrab qui trouva que M. le Conseiller avait infiniment d'esprit et approuva avec félicitations.

On donna 50.000 fr. et puis 100.000 fr. Hélas ! il le fallut bien. Pour le restant, M. le Conseiller attendra.

SCÈNE TRAGIQUE A LA PRÉFECTURE

Pendant que ces événements se passaient à la Mairie, d'autres, d'un caractère plus grave, s'accomplissaient à la Préfecture dans l'appartement même de M. Trépont, préfet du Nord.

Sur le rôle de M. Trépont, au cours de ces journées de septembre, les bruits les plus fantaisistes et les plus malveillants ont trouvé un écho fâcheux jusqu'à Paris, dans des milieux où l'on est ordinairement mieux renseigné.

Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir rétablir la vérité et de rendre publiquement hommage à un homme qui a fait preuve d'une énergie rare et exposé sa vie en accomplissant son devoir et au-delà.

Le jour de son arrivée, le lieutenant von Hoffel, retenu ailleurs, envoya deux soldats à la Préfecture, avec mission de se saisir du Préfet et de le lui amener.

En conséquence, vers onze heures du matin, le 5 Septembre, deux hussards prussiens en armes étaient arrivés dans la chambre de M. Trépont et avaient attendu, avec la certitude que le Préfet allait venir se mettre à leur disposition. A la vérité, M. Trépont s'attendait à une demande d'explications de la part des autorités allemandes, qui ne pouvaient ignorer l'absence de vingt-quatre heures qu'il avait faite et à quels mobiles impérieux il avait obéi. Sa mission terminée, le Préfet était revenu à son poste, sachant à quoi il s'exposait, prêt à tous les sacrifices.

Il était dix heures et demie du soir. Le Préfet s'était retiré dans son fumoir, en compagnie de M. Borromée, son secrétaire général. Tous deux commentaient le texte d'une dépêche qu'ils venaient de recevoir ; soudain, ils entendirent du bruit. Les bottes allemandes, de leurs talons, martelaient l'escalier. Ils perçurent des éclats de voix, des jurons, des pas précipités.

Violemment, la porte du fumoir s'ouvrit. Le lieutenant von Hoffel entra, suivi de soldats. Presque en même temps arrivèrent M. Piquet, professeur d'allemand à l'Université de Lille, et M. Gimat, conseiller de préfecture, qui étaient venus, malgré l'heure tardive, faire visite au Préfet.

Voici un extrait du rapport adressé au Ministre de l'Intérieur par M. Piquet, sur la scène d'odieuse brutalité qui se passa alors :

« Le 5 septembre, j'arrive à la Préfecture de Lille avec le lieutenant du 12e hussards von Hoffel, dont j'étais l'ôtage personnel. Au pas de course, le lieutenant fait le tour de la préfecture, disposant des sentinelles aux issues. Arrivé à la porte qui donne sur le boulevard de la Liberté, il sonne et demande où est le Préfet. Quatre à quatre, nous montons les escaliers et arrivons au fumoir, accompagnés de M. Gimat, conseiller de Préfecture, rencontré sur notre

chemin. Le Préfet est assis près de la table avec M. Borromée, le secrétaire général, assis en face du Préfet.

Le lieutenant se jette sur M. Trépont, le renverse brutalement sur le bras de son fauteuil, en s'écriant :

— Vous préparez la mobilisation ! Vous avez pris la fuite ce matin !

Tenant toujours M. Trépont, le lieutenant lui serre violemment la gorge, lui arrache son col, en répétant :

— Vous préparez la mobilisation !

Pendant ce temps, un soldat saisit M. Borromée à la gorge, lui cogne violemment la tête et lui porte des coups de crosse.

M. Trépont se relève :

— C'est indigne, cette brutale agression, s'écrie-t-il. Et vous êtes officier allemand, vous !

Le lieutenant furieux réplique :

— C'est bon ! vous allez être fusillé !

Il fait préparer les armes à ses hommes.

Violemment MM Trépont et Borromée sont poussés vers le mur du fond.

Le lieutenant sort un bandeau de sa poche et le pose sur les yeux de M. Trépont ; puis, se ravisant, il remet le bandeau dans sa poche, revient près de la table et procède à un véritable interrogatoire. Le moment est effroyablement angoissant. Enfin, sur mon intervention énergique et mes protestations véhémentes, le lieutenant revenant subitement à la raison, s'exclame, s'adressant à MM. Trépont et Borromée :

— Eh bien ! vous irez à Magdebourg ! Préparez vos valises !

J'ai admiré au cours de ces scènes angoissantes la fermeté, la noblesse, la tranquillité et le courage de MM. Tré-

pont et Borromée. Leur calme héroïque ne s'est pas démenti un seul instant. »

(Signé) PIQUET,
Professeur à l'Université de Lille.

Tandis que von Hoffel serrait le préfet à la gorge et le menaçait de mort, l'accusant d'avoir préparé la mobilisation, les soldats frappaient M. Borromée.

En réalité, le lieutenant était furieux de n'avoir pas trouvé tout le matériel de guerre que M. Trépont avait eu le temps de sauver avant sa venue.

Un fait qui n'a pas été conté peint de quoi pouvait être capable ce von Hoffel.

A un moment donné, alors que le préfet, cloué au mur, attendait la mort, le lieutenant s'avise que le motif d'avoir préparé la mobilisation n'était peut-être pas suffisant.

Montrant le hussard qui l'accompagnait, il dit à M. Trépont :

— Vous avez fait arrêter ce matin mon ordonnance !...

— Vous savez que c'est faux, répondit le préfet. D'ailleurs, je ne dispose d'aucune force...

— C'est vous qui mentez !...

Et, se tournant vers le hussard, il lui fit jurer qu'il avait été détenu pendant quelques heures.

Selon la coutume allemande, il prononça la formule et la lui fit répéter.

M. Trépont allait être fusillé.

L' "EXCELLENCE"

Que faire ?... M. Borromée, blessé à la figure et au bras, avait été poussé dans un coin. Une baïonnette menaçait sa poitrine : M. Gimat était terrorisé. M. Piquet suppliait le farouche von Hoffel qui feignait de ne pas l'entendre et préparait minutieusement la parade d'exécution.

Déjà, quatre soldats venaient de se ranger en face du préfet, à l'extrémité de la pièce. Von Hoffel allait tirer son sabre, quand M. Piquet lui toucha légèrement l'épaule :

— Avant de commettre l'irréparable, laissez-moi vous faire remarquer que le Préfet est un très haut fonctionnaire, un représentant du Gouvernement qui a le titre d'Excellence...

Ce titre d'« Excellence » ébranla le lieutenant. Il hésita. M. Piquet mit ce trouble à profit et lui représenta que peut-être ses chefs désapprouveraient l'exécution d'un tel personnage, dans des conditions aussi sommaires.

Dans la crainte d'encourir une trop grosse responsabilité, von Hoffel renvoya les soldats. Le préfet était sauve! Cependant le lieutenant ne lâcha pas sa proie comme cela tout de suite. Il invita M. Trépont à l'accompagner dans son bureau et en sa présence, fouilla les meubles. Il ne trouva rien et se retira furieux. Il était 2 heures du matin. Le préfet se coucha. Près de lui, M. Borromée s'étendit à terre sur un matelas. Le lendemain à 5 heures, von Hoffel vint les chercher. Il les fit monter dans une automobile qui les conduisit à la Mairie, encadrés de soldats debout sur les marchepieds.

Là, ils trouvèrent le Colonel Goeppel qui leur rendit la liberté et se conduisit toujours avec une parfaite correction.

M. Trépont aurait pu se plaindre au colonel du lieutenant von Hoffel. Il eut la magnanimité de ne pas le faire. C'est encore là un joli trait de son caractère.

Le samedi 6, les Allemands partirent. La ville a presque repris sa physionomie accoutumée.

Pas une maison n'a souffert. Aucun habitant n'a été molesté. Les agents sont rentrés en possession de leurs coupechoux et, de loin en loin, on aperçoit des soldats dans les rues.

Il n'en est pas de même de Valenciennes qui est durement éprouvée. Une contribution de guerre de 1.500.000 fr. lui a été demandée et qu'il fallut fournir dans les quatre jours. La population menacée, molestée, quitte la ville en masse. Quotidiennement, à toute heure, des trains amènent de pauvres gens qui viennent à Lille, demander un abri.

Conseil municipal de Lille

Le 24 septembre, M. Delesalle, maire, fait au Conseil municipal, la déclaration suivante :

La crise terrible que nous subissons depuis quelques semaines a suspendu presque complètement le cours normal de notre vie municipale. Les étroites règles administratives qui nous régissaient sont devenues caduques, et la rapidité des décisions à prendre nous a forcés à vous demander une sorte de blanc-seing qui put nous permettre d'accomplir notre devoir.

L'occupation de notre ville par l'ennemi pendant quelques jours est venue encore compliquer les difficultés. Les réquisitions de toute nature, faites par nous-mêmes ou par les autorités allemandes, donnent lieu à des ouvertures de crédit dont nous vous soumettrons en détail la régularisation.

Aujourd'hui que le champ des opérations militaires semble s'éloigner de nous, nous pouvons envisager avec plus de calme et de méthode les problèmes que nous avons à résoudre.

LES ALLOCATIONS JOURNALIÈRES

Pendant que les jeunes et les vaillants luttent héroïquement pour notre indépendance tout le long de nos fron-

tières, nous avons, en effet, nous que l'âge retient dans nos foyers, à veiller à la subsistance de ceux qui y sont restés.

La loi du 2 août 1914 sur les allocations aux familles des mobilisés, a assuré l'existence à environ 25.000 familles dont les soutiens sont à l'armée et si les circonstances nous isolaient un jour du Trésor public, nos dispositions sont prises pour nous permettre d'assurer nous-mêmes le paiement de ces allocations. De ce côté aucune inquiétude.

LES SECOURS POUR CHOMAGE

Mais d'autres situations, beaucoup plus intéressantes, sollicitent en ce moment toute notre attention : ce sont celles des familles qu'un chômage prolongé a réduit à une grande détresse. C'est à soulager cette détresse que doivent tendre tous nos efforts.

Aujourd'hui déjà fonctionnent 25 fourneaux économiques qui distribuent journellement plus de 30.000 portions. En dehors des secours ordinaires du Bureau de Bienfaisance, 25.000 francs sont chaque jour distribués gratuitement.

La dépense s'élève déjà pour la ville à plus de 500.000 fr. par mois.

Nous faisons en outre, en vue de l'hiver qui s'approche, d'importants approvisionnements de charbon qui nous permettront plus tard de faire aux indigents les distributions nécessaires.

Sous la pression des circonstances, nous dépensons sans compter, persuadés que vous ne nous le reprocherez pas.

POUR PARER AU CHOMAGE

Soulager les chômeurs est bien, mais il serait mieux d'en réduire le nombre. C'est pourquoi nous devons chercher à faciliter par tous les moyens la reprise de la vie économique.

Nous remercions les industriels et les commerçants qui ont réussi, coûte que coûte, à maintenir à leur personnel tout ou partie de leur travail. Nons supplions les autres de chercher à rouvrir, dans la mesure du possible, les ateliers fermés. Nous leur donnerons nous-mêmes l'exemple.

Nous avons repris en régie la Manufacture des Tabacs dans le but d'assurer un salaire à 7 ou 800 ouvriers.

Nous allons maintenant chercher à reprendre certains travaux municipaux et à rouvrir des chantiers que la guerre avait fermés.

Puissions-nous ainsi atténuer les effets d'une crise économique sans précédent.

Le Maire fait ensuite appel au concours et au dévouement de tous ses concitoyens de tous les partis.

Tous les conseillers sont présents à cette réunion, sauf MM. Laurenge, Gossart, Valdelièvre, Danel, Coutel, Parmentier, Wauquier et Gronier, mobilisés.

Conseil Général du Nord

Séance du 28 Septembre 1914

Déclaration du Préfet

Vous permettrez au représentant du Gouvernement de la République de s'associer aux félicitations adressées aux héroïques soldats et aux vœux formulés pour le succès de nos armées par le Conseil général du Nord.

Ce succès, le pays l'a particulièrement mérité par les sentiments qu'il a toujours montrés au monde civilisé.

Comme le disait notre président, la France est éternelle. Elle ne peut pas succomber davantage que l'idéal dont elle est la plus haute expression et la France est prête à consentir à tous les sacrifices pour la cause du Droit.

Le Département du Nord en particulier a donné de courageux exemples ; plusieurs de ses arrondissements ont été occupés par l'ennemi : plusieurs arrondissements sont encore en proie à des cruautés atroces et aux misères poignantes de l'invasion.

Mais la délivrance est proche et la solidarité nationale qui anime toute la France pansera les blessures des populations qui oublieront dans la joie de la renaissance promise à notre pays les misères de l'heure présente.

Le département du Nord a eu aussi à faire de douloureux sacrifices ; il a été en proie à des cruautés atroces.

Mais la délivrance est proche, j'en suis convaincu.

Lorsqu'elle sera acquise, le Gouvernement de la République pansera les blessures de nos populations.

Rien de particulier à signaler à Lille jusqu'au 4 octobre. Des milliers d'habitants de Valenciennes, de Douai, d'Avesnes, etc., se réfugient à Lille pour échapper aux allemands. Les plus nécessiteux sont logés dans divers établissements de la ville et reçoivent des pains du Bureau de Bienfaisance.

Entre temps, de nombreuses patrouilles allemandes ne cessent de circuler dans toute la région de la frontière belge aux environs de la ville.

On en a vu à Pecq, Néchin, Cysoing, Toufflers, Hem, Flers, Mons-en-Barœul, Wasquehal et aux portes même de Lille. De nombreux cyclistes allemands arrivent en ville le 11 septembre, à une heure de l'après-midi, par la porte de Tournai et, place de la Gare, entrent dans les charcuteries et débits de boissons où ils mangent gaiement et avec grand appétit. Puis, avec une remarquable aisance, ils traversent la ville et s'éloignent par les portes d'Arras et des Postes.

On vit encore des uhlans arriver par la porte de Tournai, s'arrêter à la Mairie, prendre des consommations, acheter des journaux et retourner par le même chemin. Une autre fois, des fantassins allemands commandés par un sous-officier font halte place de la Gare ; d'autres viennent se promener sur le Nouveau Boulevard, à Ronchin, sur le champ de manœuvres, etc.

Lille, « ville ouverte », est donc bien en réalité toujours occupée par les Allemands.

Nous voici enfin arrivés aux journées tragiques.

Le samedi 3 octobre, un parlementaire se présente à la Mairie de Lille. Il est reçu par l'adjoint Brackers d'Hugo qui déclare la ville ouverte et, à la demande de l'officier allemand s'il y a des troupes françaises à Lille, répond que la ville est ouverte aux Français comme aux Allemands.

Le Maire adresse l'appel suivant :

A LA POPULATION,

La proximité de l'ennemi peut faire redouter son arrivée prochaine dans notre ville.

Le Maire prie ses concitoyens et les nombreux réfugiés qui se trouvent à Lille :

De garder tout leur sang-froid ;
De demeurer silencieux ;
D'éviter toute espèce de rassemblement.

L'attitude calme et digne de la population lilloise a pu, une première fois, nous épargner de grands malheurs.

La Mairie compte sur la sagesse de tous pour qu'il en soit encore de même aujourd'hui.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Le dimanche matin, 4 octobre, des groupes nombreux de réfugiés stationnent dans les rues de la ville, assis le long des trottoirs, sous les portes cochères, mangeant du pâté ou du saucisson avec un petit pain. Une foule énorme stationne place de la Gare.

Il est 11 heures. Soudain, un crépitement de mitraille jette la panique dans cette foule. On se précipite, on se presse, on se sauve ; des cris se font entendre de toutes parts ; des clameurs montent dans l'air et des débris de vitres jonchent le pavé.

Dans la matinée, on avait signalé un train blindé sur la ligne Blandain-Tournai. Les dispositions furent prises et l'aiguillage établi pour engager ce train sur la bifurcation de Calais. Le 17e chasseurs en repos à Lille fut dirigé sur la gare.

Lorsque le train blindé s'aperçut qu'il était aiguillé sur la route le détournant de Lille, il stoppa à 500 m. environ de la gare des voyageurs de Lille, c'est-à-dire sur les voies de la gare de Fives. Des territoriaux y étaient occupés à une corvée de ravitaillement. Les Allemands descendirent du train en suivant la voie jusqu'à la gare de Lille. Le 17e chasseurs arriva à ce moment place de la Gare. La fusillade s'engagea aussitôt. Des balles viennent frapper et mettre en pièces les vitres de la gare des voyageurs ; d'autres se perdent place de la Gare, rue de Tournai, rue Faidherbe, rue de Paris et même au-delà.

Les avant-gardes allemandes furent repoussées de la gare de Lille jusqu'à Fives où les soldats avaient déjà mis le feu à une dizaine de maisons de la rue Pierre-Legrand. La première décharge de leur artillerie, placée en face de la rue du Jambon à Fives, envoya un obus sur une maison de la rue Parrayon à Saint-Maurice. D'autres obus tombèrent rues Guillaume-Werniers et de Bouvines.

En même temps, des uhlans sont signalés en grand nombre au Nouveau Boulevard. Vers midi sévit une violente fusillade dont les échos retentissent en ville. Les uhlans sont mis en fuite par le 17e chasseurs. Ils se replient vers Croix et Hem.

A la même heure, un combat se livre à Lesquin où les Allemands ont mis en batterie six pièces d artillerie.

Le plan des Allemands était de s'éparpiller en de nombreuses patrouilles chargées de saboter les voies et de détruire les ouvrages d'art. C'est la présence des territoriaux qui contraria leur dessein ; ils durent alors remonter dans leurs wagons pour se mettre à l'abri.

Vers le soir la grosse voix du canon se calme et Lille s'endort pensant que la bataille s'éloignait d'elle.

On put alors faire la bilan de la journée.

A 5 heures de l'après-midi un obus tomba sur la façade intérieure de la cour de l'Hôtel-de-Ville et détacha de l'embrasure d'une fenêtre du 2e étage un éclat de pierre d'au moins 25 kilos ; personne ne fut blessé. Quelques obus tombèrent aussi rue des Pénitentes, rue St-François, sur la manufacture des tabacs et dans la Deûle; d'autres à Hellemmes rues Marceau, Ferdinand Mathias et Salembier et sur les Ateliers d'Hellemmes.

Le lundi matin, des crépitements de fusil se succédèrent avec rapidité, en partant de la sortie de la gare jusqu'à la bifurcation du Mont-de-Terre. Nos troupes se trouvent à 6 m. des lignes ennemies car, pendant la nuit de dimanche à lundi, les allemands avaient amené un train blindé et s'étaient occupés à creuser des tranchées et à transformer les moindres incidents de terrain et les constructions latérales en une quantité de petites casemates avec meurtrières. Mais nos soldats, en une charge à la baïonnette, reprennent possession des voies de chemin de fer et pour-

suivent les Allemands par les rues Pierre-Legrand et de Lannoy jusqu'à Hellemmes et Lezennes où ils s'arrêtent pour tirer sur nos troupes qui les pourchassent. Mais en l'espace de trois-quarts d'heure, le canon de 75 les décime et les force de nouveau à fuir dans la direction d'Ascq, Chéreng et Lannoy.

Dans la matinée, deux convois de prisonniers allemands sont conduits, les uns à la prison, les blessés dans une ambulance ; tous sont d'un certain âge déjà, le front chauve, la barbe grisonnante, les traits lourds caractéristiques de la nationalité. On venait de les capturer dans une usine de Fives, d'où ils ne sortirent que, sous la menace, d'être brulés avec les bâtiments.

A midi, le canon recommence à tonner aux portes de Lille, mais en coups plus sourds que la veille et moins répétés.

Le danger semble maintenant écarté et les nombreux habitants d'Hellemmes et des environs qui s'étaient réfugiés à Lille purent regagner leurs demeures.

Dans la matinée du mardi, de petits engagements se produisent autour de Lille. La canonnade, d'abord très vive, s'éloigne peu à peu et vers midi elle cesse.

Dans l'après-midi, des forces très importantes de cavaliers allemands se sont massées à l'ouest de Lille, à environ 10 kilomètres. A Beaucamps, il y a trois régiments et des quantités considérables de cavaliers à Ennetières.

Mercredi matin, on était presque étonné à Lille de ne plus entendre le canon. Mais dans la banlieue-ouest on perçoit parfaitement la canonnade dans la direction de Wavrin, c'est-à-dire dans le pays de Weppes.

Le Maire de Lille avise la population que l'éclairage de la ville cessera, dès aujourd'hui à dix heures du soir.

Au cours de la journée du jeudi, le canon n'a pas cessé

de se faire entendre dans la région. A part quelques patrouilles ennemies, les alentours de Lille sont dégagés sur une distance de plus de dix kilomètres.

Vers huit heures et demie du matin, on peut apercevoir au-dessus de Lille, volant à une très grande allure, un monoplan. Quelques instants après, un autre monoplan filait à peu près dans les mêmes airs, un peu plus haut.

Le premier était un taube, l'autre un avion anglais.

Les deux aéros échangèrent des coups de fusil. Déjà on avait de terre tiré sur le taube. Tout en continuant la lutte toujours plus haut, ils dirigèrent leur course vers Lambersart.

Les passages d'aéroplanes sur Lille furent nombreux dans la journée de jeudi.

Jusqu à ce jour, Lille était une des rares cités autour desquelles se déroulent les opérations militaires qui n'avait pas encore reçu la « carte de visite » des taubes ou des zeppelins.

Aujourd'hui, c'est chose faite.

Ce vendredi, 9 octobre, vers dix heures et demie du matin, un taube a enfin lâché une bombe sur notre ville. Ce taube venait de la direction de Seclin. Il décrivit au-dessus de Lille quelques tours comme pour pointer un but. La détonation retentit formidable et l'aéroplane s'éloigna dans la direction qu'il avait prise pour venir.

Il visait évidemment la Préfecture ou la Grande-Poste (on n'oserait pas ajouter le Palais des Beaux-Arts ! !). Le projectile tomba à quelques mètres de la Grande-Poste, sur l'hôtel de Bretagne, rue Inkermann, et y causa d'importants dégâts. Il n'y eut d'autre blessé qu'un ouvrier peintre travaillant sur une échelle volante à la façade d'une maison voisine.

Évacuation du 9 Octobre 1914

Depuis quelques jours, l'administration préfectorale demandait vainement à l'autorite militaire des instructions pour l'évacuation de la population civile, quand, dans la matinée de 9, fut apposée l'affiche suivante :

Tous les hommes mobilisables
de 18 à 48 ans doivent être évacués
Ceux de Dunkerque, sur Gravelines
Ceux de Saint-Omer sur Marquise
Ceux de Béthune, sur Montreuil
Ceux d'Arras, sur St Valéry, Rue
Ceux de Doullens, sur Contry, Grandvillers, Crèvecœur
Ceux de Lille, sur Gravelines.

Dès midi jusque dans la nuit, c'est un départ considérable d'hommes et de jeunes gens par la porte de Béthune principalement se dirigeant sur Loos et Haubourdin.

Vers dix heures du soir, les soldats de garde à Beaucamps interdisent le passage pendant la nuit et plus de 20.000 hommes durent rentrer à Lille, Roubaix et environs.

Le préfet télégraphie alors au général Maud'huy à St Pol, qui donne des instructions pour que le passage fût libre et l'ordre aux hommes de se remettre en route.

Beaucoup d'entre eux ayant été abrités dans des locaux mis à leur disposition par l'administration municipale, ceux-là purent être avertis et se remettre en route à trois heures du matin. Mais ceux qui étaient rentrés chez eux ou retournés à Roubaix ne furent pas avisés ou le furent trop tard, car dès sept heures, les Allemands barraient la route à Le Maisnil, à Fromelles et mitraillaient nos concitoyens que pourchassaient les uhlans. Il y eut de nombreux pri-

sonniers : ceux qui échappèrent par miracle purent rentrer à Lille.

Pendant les longues années d'occupation, nombre de nos concitoyens, dont les pères, les enfants ou les époux étaient morts ou en captivité, s'irritaient de voir tant de jeunes gens et d'hommes oisifs et demandent aujourd'hui qu'ils soient traduits devant la justice militaire.

Ce sentiment est humain, mais est-il juste ? C'est à l'autorité militaire qu'il appartient de juger et de punir ceux qui se sont volontairement soustraits à l'impôt du sang.

En même temps, la municipalité fait afficher :

APPEL DU MAIRE A LA POPULATION LILLOISE

En prévision des événements possibles, le Maire de Lille rappelle une fois de plus à ses concitoyens que, quoiqu'il arrive, ils doivent s'abstenir de toute manifestation et de tout attroupement sur la voie publique.

Il rappelle également que les civils ne doivent, en aucun cas et sous aucun prétexte, se mêler à la lutte ; les lois de guerre sont formelles à cet égard.

Il compte sur la sagesse de la population.

Le Maire de Lille
Ch. Delesalle

Nous croyons très intéressant de reproduire le récit suivant de l'évacuation du personnel du chemin de fer du Nord, regrettant toutefois de n'avoir pu connaître le nom de l'auteur.

Evacuation du 9 Octobre 1914

ATTAQUE DU TRAIN DE WAVRIN

Le 9 octobre, vers 1 heure de l'après-midi, des agents de police passaient dans les rues de la ville et prévenaient

que par ordre de la préfecture, tous les hommes valides et mobilisables devaient quitter Lille et partir dans la direction de Béthune. Nous savions Lille presque investi ; les Allemands avaient pris possession des gares de Templeuve et de Tournai. Douzies était occupé depuis le 24 septembre. La ligne d'Armentières avait été coupée le matin même. Après avoir empilé quelques vêtements dans un sac à main, je me dirigeai vers la gare de Lille pour voir si l'ordre de la Préfecture s'appliquait au personnel du chemin de fer. Un grand nombre d'agents se trouvaient déjà réunis sur le quai. On nous informe qu'il fallait nous conformer aux ordres du Préfet, et chacun reçut une partie de son traitement. Je savais qu'une machine, qui devait se rendre à Tourcoing, avait été arrêtée en cours de route : des uhlans avaient été signalés de ce côté ; elle devait revenir à Lille pour assurer un dernier train d'évacuation sur Béthune. Un train avait gagné cette ville sans encombre dans la nuit et les renseignements recueillis nous faisaient supposer que la ligne était encore libre. Tandis que la plupart d'entre nous partaient à pied par la route, M. Le Goaster, inspecteur principal, M. Buzenet, inspecteur adjoint, le caissier de la gare de Lille, porteur d'une serviette contenant 80.000 francs en billets de banque, quelques inspecteurs, environ 250 agents dont certains étaient accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, M. Delrue, ingénieur du contrôle de l'Etat, M. Bellanger, inspecteur des postes, quelques postiers et convoyeurs du dépôt de Fives, prirent ce train ; dans le fourgon de queue, une dizaine de sacs postaux avaient été chargés. Le train partit à 3 heures 50. Quelques minutes après, nous passions sans arrêt à Haubourdin. A notre droite, la route de Béthune était noire d'évacués, qui paraissaient surpris de voir passer un train. Près de la gare de Santes, plusieurs

personnes, dont le garde-sémaphore resté à son poste, nous font des signaux d'arrêt. Le train s'arrête et nous nous renseignons. Des territoriaux nous avisent qu'ils viennent de faire feu sur une patrouille de cavaliers ennemis, qui circulent à proximité de la voie ferrée, dans la direction de Wavrin. Nous descendons du train ; nos inspecteurs se consultent en vue de décider si nous devons pousser plus loin ou rebrousser chemin vers Lille. Ils semblent hésiter ; il n'y a plus de communications téléphoniques, ni télégraphiques entre Santes et Wavrin et l'on ignore totalement ce qui se passe de ce côté. *La Préfecture avait lancé son ordre sans être sûre que les routes fussent libres.* Un lieutenant de douane passe en ce moment. M. Le Goaster l'interroge. Le lieutenant répond qu'il doit s'agir d'une simple patrouille isolée comme il en circule depuis quelque temps. A son avis, il ne doit pas y avoir de forces importantes du côté de Wavrin. Il est décidé que nous essaierions de passer ; le mécanicien propose de faire siffler un coup allongé, s'il aperçoit une troupe nombreuse ou si la voie est obstruée. Le train remorqué par une forte locomotive Compound démarre rapidement ; à 500 m. environ de la gare, nous voyons dans un champ à gauche la patrouille allemande signalée. Cinq uhlans nous regardent passer sans faire un geste. Deux minutes après, nous abordons la station de Wavrin et aussitôt le mécanicien donne le signal convenu, tandis qu'une effroyable fusillade éclate autour de nous. Minutes terribles ! Le surveillant Blanchard et moi sommes seuls dans un compartiment : nous nous couchons sur le plancher du wagon, abrités autant que nous le pouvons par les coussins des banquettes. Le train criblé de balles, dont l'une atteint la conduite générale du frein Westinghouse, ralentit, puis s'arrête en pleine gare. La fusillade redouble d'inten-

sité : les balles sifflent sur nos têtes ; les glaces des portières tombent en miettes ; en ce moment, mon impression est que pas un de nous n'échappera à la mort. Nous entendons cependant des portières qui s'ouvrent. Certains essaient de s'échapper dans la campagne. Nous nous concertons rapidement. Blanchard et moi décidons également de nous enfuir. Blanchard atteint d'une balle à la tête, tombe au bout de quelques mètres. Quant à moi, après avoir traversé les voies de garage à toute allure sous une pluie de balles, je réussis à me blottir dans un fossé assez profond, sous une haie qui me dissimule bien. La fusillade finit par décroître. On n'entend plus que quelques coups de feu isolés tirés sur les fuyards et les hurlements des Allemands poussant de véritables cris de sauvages. Je ne bouge pas ; mais à ce moment un des nôtres qui est aussi parvenu à gagner le fossé, rampe dans ma direction et me demande à demi-voix de le précéder. Je lui réponds que la manœuvre est très dangereuse ; sortis de notre abri, nous serons vus un peu plus loin où le fossé est à découvert et nous risquons de recevoir une balle. Je sors alors du fossé, lève les bras en l'air et dis en allemand : « Civil nicht schlague », deux mots que j'avais vus sur une des rares maisons d'Orchies qui avait été épargnée ; j'en avais à ce moment demandé l'explication et je les avais retenus. Cette formule m'a épargné les coups de crosse dont beaucoup d'entre nous ont été gratifiés. Déjà la plupart des voyageurs du train étaient prisonniers ; on les avaient groupés près du hall de la petite vitesse. Quel tableau lamentable ! l'aspect du train donne des frissons. Le mécanicien Olivier, victime de son devoir et de son courage, a été tué à son poste ; un deuxième mécanicien et un chauffeur gisent inanimés sur le tas de charbon du tender. La locomotive percée de toutes parts est entourée de vapeur, les wagons sont cri-

blés de projectiles ; toutes les glaces sont brisées ; par des portières ouvertes, on aperçoit des malheureux blessés qui gémissent doucement ; sur le plancher du fourgon de queue deux agents sont couchés et ne donnent plus signe de vie.

Devant notre groupe, un comptable des Ateliers d'Hellemmes, la tempe trouée d'une balle, agonise face contre terre : à gauche, plusieurs blessés attendent du secours ; l'un d'eux est horriblement atteint ; son bras déchiqueté est horrible à voir. M. Delerue, un vieillard aux cheveux blancs, a reçu sur la tête des coups de crosse qui lui ont arraché tout le cuir chevelu et saigne abondamment.

Heureusement, les femmes et les enfants ont été épargnés, mais ils ne sont pas encore remis de leur terrible émotion. Une balle a traversé de part en part le chapeau de M. Buzenet ; une autre a tracé un sillon, à la hauteur des épaules, dans le pardessus de M. Caron, le caissier, qui a, bien entendu, été dépouillé de sa serviette contenant les 80.000 francs. Les Allemands qui nous entourent, des hussards de la mort et des uhlans, sont très nombreux, 4.000 à 5.000 environ. Ces hommes nous injurient d'abord copieusement : les mots « schwein Franzoses » (cochons de Français) reviennent le plus souvent. Les officiers sont très jeunes, en général ; beaucoup parlent français et ne paraissent pas bien fiers de leur exploit. Ils émettent même des regrets plus ou moins sincères, prétendant qu'ils croyaient attaquer un train de troupes. Ils étaient, paraît-il, avisés de la venue de notre train. Par qui et comment ?... mystère.

Le fait est qu'ils avaient placé leurs troupes en embuscade et déboulonné la voie afin de provoquer un déraillement au cas où nous aurions pu franchir la station. On nous interroge pour savoir d'où nous venons et où nous

allons ; les officiers paraissent très surpris qu'on ignore à Lille l'interception de la ligne de Béthune.

A ce moment, des obus français éclatent sur les premières maisons du village et nous nous demandons si, après avoir échappé aux balles allemandes, nous allons périr sous le feu des nôtres. Nous sollicitons alors des officiers que les femmes et les enfants soient mis à l'abri et que nos blessés soient pansés.

Il est fait droit à notre demande. Un major vient donner des soins aux blessés : les femmes et les enfants laissés libres se réfugient dans une ferme. Pour ce qui nous concerne, il est décidé que seul un officier supérieur peut statuer sur notre cas et nous devons suivre nos agresseurs. On nous forme en colonne par quatre ; nous traversons Wavrin bondé de cavaliers allemands ; toutes les maisons sont fermées, les volets clos, et aucun habitant n'est dehors. A la sortie du village, on nous arrête sur un accotement de la route : deux batteries allemandes viennent prendre position près de nous et ouvrent le feu à leur tour. Ce sifflement des obus est sinistre. Là, on nous interroge, puis on amène quelques échappés qui ont été repris dans les champs et dans les fermes où ils avaient pu se réfugier. Après une attente d'une demi-heure, on nous remet en colonne, encadrés par des cyclistes et des cavaliers. Nous partons pour une direction inconnue, nous croisons en route des troupes importantes de cavalerie. A mon avis, nous sommes prisonniers d'une division indépendante opérant en avant-garde. Les forces semblent se replier provisoirement ; nous sommes prévenus qu'à la moindre tentative de fuite nos gardiens ouvriront le feu sur la colonne. Pendant une heure et demie, nous marchons dans la nuit noire ; au loin vers Don et Sainghin, nous apercevons la lueur des incendies. Enfin nous arrivons à Allennes-

les-Marais ; nous sommes en ce moment un peu débandés, poussés contre les maisons du village et l'artillerie. Nous côtoyons des ruelles sombres où la fuite serait relativement facile, mais la crainte de représailles contre nos camarades nous paralyse, aucun de nous ne bouge. Devant l'église, on fait halte : il paraît que nous allons y passer la nuit. Des officiers cherchent à se faire ouvrir la porte, mais le curé est absent ; le presbytère est vide. La porte de la sacristie est enfoncée ; on nous fait entrer de ce côté dans la nef de l'église. Nous sommes environ 200 prisonniers assis sur des chaises et des bancs, tandis que nos gardiens s'installent dans le chœur où ils passèrent la nuit. Des femmes du pays viennent nous apporter du pain et quelques fruits. Les soldats allemands remontent de la cave du curé des bouteilles de vin dont ils nous distribuent une partie.

M. Caron est emmené comme otage par le colonel allemand qui le fit coucher sur une chaise à la porte de sa chambre, en disant : « Je serai content de vous si les Français ne viennent pas. » Un officier supérieur vient nous faire un speech en mauvais français. Il nous annonce que la place d'Anvers a succombé, que la Belgique est maintenant entièrement allemande, que les Russes sont battus, les Français en mauvaise posture, etc. Il nous avise qu'une décision sera prise à notre égard le lendemain, puis remet à ceux d'entre nous qui ont moins de 17 ans et plus de 50 ans, un laisser-passer pour retourner chacun chez soi (le papier n'a d'ailleurs pas été reconnu valable à Douai). Nous restons seuls avec nos gardiens. J'en profite pour questionner le plus d'agents possibles. Il paraît que beaucoup d'entre nous ont disparu (une soixantaine). Les uns sont tombés, tués ou blessés ; d'autres ont réussi à s'échapper. Nos réflexions ne sont pas gaies. Mais chacun finit par s'installer tant bien que mal pour dormir.

10 octobre. — Dès quatre heures du matin, tout le monde est réveillé : seuls nos gardiens dorment encore dans le chœur : allongés sur leurs manteaux, ils ronflent comme des orgues. Au jour, des femmes du village nous apportent du café, du pain, des confitures. Quelques Allemands même nous distribuent le vin du curé et les fruits de son jardin ; le vin est délicieux, mais les pommes sont vertes. Vers six heures, nous sommes prévenus que c'est à Carvin que notre sort doit être réglé. Nous sortons de l'église, le village est déjà presque évacué par la cavalerie. La colonne est commandée par un aspirant officier de uhlans qui parle difficilement un mauvais français. Il est très autoritaire. Notre escorte plutôt hétéroclite est composée de cyclistes, de dragons et de uhlans. L'officier demande un guide pour « Carvine » et la colonne s'ébranle. Nous passons à Annœulin et arrivons à Carvin, dont toutes les rues sont encombrées par de longs convois. Nous espérons voir notre voyage se terminer à la Mairie, mais nous passons à la Grande place sans nous y arrêter. Les Allemands qui nous rencontrent nous prennent pour des réservistes. Ils se moquent de nous : malheur ! malheur ! et ils rient. Plus loin, un sous-officier parlant français semble s'intéresser à notre aventure ; puis il nous dit : « Oh ! n'ayez aucune crainte ; on ne vous fera pas de mal, on va simplement vous utiliser pour enterrer des cadavres et des chevaux !... » Quelle impression ces paroles rassurantes nous causent ! Comme nous arrivons devant un champ où il y a des cadavres de chevaux, nous sommes tous persuadés que c'est à cette répugnante besogne que l'on nous destine. Les réflexions sont de moins en moins gaies. Cependant nous dépassons Carvin ; l'officier nous apprend alors que nous allons à Douai. C'est une nouvelle étape de 25 kilom. Nous faisons halte dans un champ à l'entrée de Courrières,

mais nul ne parle de nous donner à manger. Or nos provisions sont épuisées. Quelques-uns cependant ont encore un maigre morceau de pain d'Allennes qu'ils partagent. On nous apporte un peu d'eau au goût détestable. Les Allemands, eux, ont des provisions et prennent leur repas. Nous repartons une heure après et nous rencontrons presque aussitôt des cuismes roulantes. Notre escorte se fait servir un repas chaud qui ne paraît pas d'ailleurs très appétissant, autant que nous pouvons en juger.

En arrivant à Hénin-Liétard, notre appétit aiguisé par la marche devient impérieux. Des femmes nous regardent passer apitoyées ; nous leur demandons de nous donner ou de nous vendre du pain. Quoique le pain soit bien rare à Hénin-Liétard, nos braves femmes distribuent quand même des tartines. C'est autant de moins qu'elle mangeront le soir. Bien entendu, elles ne veulent rien accepter, malgré notre insistance. A la sortie d'Hénin-Liétard, en face des bureaux des Mines de Drocourt où est installé un grand hôpital allemand, l'officier commande une nouvelle halte dans un champ contigu à un grand jardin ; puis, se tournant vers nous, il nous dit avec un accent : « Voilà des carottes !... c'est très bon des carottes !... mangez des carottes !... » Nous n'oublierons jamais cette phrase et, à partir de ce moment, notre gardien-chef n'a plus été désigné autrement que sous le nom « le lieutenant carotte ».

Après le pain sans beurre d'Hénin-Liétard, les carottes crues auraient été vraiment trop indigestes, aussi l'invitation du lieutenant n'eut-elle pas un grand succès. Après une dernière étape dans la nuit, en nous emmène à la Commandanture de Douai.

Le commandant de la place, le capitaine de réserve Schrœder, bavarois, reçoit les explications du lieutenant. Il demande ensuite de nous séparer en deux groupes, l'un

comptant les fonctionnaires supérieurs, l'autre les agents. Le premier groupe comprenait dix personnes, le second 187. Nous ignorons les motifs de cette distinction. Le premier groupe, dont je faisais partie, fut appelé au bureau du commandant qui nous demanda de nombreuses explications et qui, finalement, parut assez embarrassé sur notre cas. Il nous prévint enfin que l'affaire demandait à être instruite, qu'il se voyait forcé de nous tenir à sa disposition et qu'il ne nous était pas possible de rentrer à Lille avant quelques jours. Il ne nous fit pas connaître la raison de cette impossibilité. Nous devions apprendre plus tard que le bombardement de Lille commençait à cette heure même. Il décida que nos agents seraient gardés provisoirement dans une école et demanda aux agents de police s'ils connaissaient un logement convenable à nous assigner. Or, il n'y en avait pas. Cependant le commandant paraissait de nouveau embarrassé, quand l'un de nous, le voyant assez bien disposé à notre égard, lui fit demander si nous ne pouvions pas nous loger en ville, en nous tenant à sa disposition. Il acquiesça aussitôt sans même nous demander notre parole d'honneur.

Je dois reconnaître que pendant tout notre séjour à Douai, le capitaine Schrœder, architecte à Munich et officier de réserve, se montra en toutes circonstances courtois et correct, non seulement pour nous, mais aussi pour nos agents, pour les habitants de Douai et même pour les prisonniers civils et leurs familles. Malheureusement ses pouvoirs étaient limités. Il avait un supérieur Commandant d'Etape des moins traitables, sans compter le Kronprinz de Bavière qui commandait en chef les troupes opérant vers Arras et qui logeait à Douai.

Faute de place dans les hôtels de Douai tous occupés par les Allemands, nous dûmes accepter un gîte aux "Galeries

Douaisiennes", dans un des dortoirs laissés libres par le licenciement du personnel. Après nos fatigues et nos privations, l'accueil qui nous fut fait nous réconforta tout à fait. Les jours suivants, nous fûmes tenus de nous présenter à heure fixe à la Mairie. L'enquête que l'on devait faire sur notre cas ne fut jamais commencée et, au bout de quelques jours, nous étions complètement libres à Douai, ainsi qu'une partie de nos agents, tandis que les autres étaient occupés aux travaux de la ville. A partir du dimanche 11 octobre, pendant une huitaine de jours, de longues colonnes de civils, dont un grand nombre avaient quitté Lille le samedi et avaient été faits prisonniers sur les routes, furent amenés à Douai et enfermés dans les églises. Rien n'était plus triste que ce spectacle, les colonnes étaient grossies de toute la population mâle entourant Douai ; nous avons vu emmener des enfants de 13 à 14 ans et même moins, des infirmes, des vieillards qui pouvaient à peine se traîner, maigrement nourris par la Ville qui ne disposait plus de vivres en quantité suffisante, couchés sur le sol carrelé des églises, les malheureux furent expédiés en Allemagne au bout de quelques jours, après un tri hâtif des majors allemands. Le nombre de ces prisonniers passés à Douai peut être estimé à 10.000.

L'attaque du train, le meurtre de nos malheureux camarades, la mort horrible de nos pauvres blessés qui furent insuffisamment soignés par nos ennemis, les souffrances endurées par les prisonniers civils, les traitements honteux infligés aux prisonniers et blessés anglais amenés à Douai, nous ont donné une juste idée de la culture du peuple qui se prétend le plus civilisé de l'Europe.

A l'heure actuelle, nous comptons 20 morts et autant de blessés sur les 250 voyageurs du train du 9 octobre 1914.(1)

(1) Les derniers cheminots fait prisonniers ont été mis en liberté sur les insistances de l'Évêque de Lille, Mgr Charost (Mai 1915).

Le Bombardement

Après l'échec du 4 octobre, les Allemands renouvellent leur tentative le 10 octobre.

Des détachements du 7e et du 8e territorial, ainsi que du 41e d'artillerie, une centaine de chasseurs à cheval, quelques centaines de gommiers, en tout moins de 2.500 hommes défendaient seuls Lille.

Dès le matin vers 9 heures, à une allure vertigineuse, une automobile montée par trois soldats allemands descend la route du faubourg d'Arras et pénètre en ville par la rue d'Artois. Elle contourne l'Eglise St Michel et revient sur ses pas.

Une heure plus tard, un fort détachement de uhlans débouche de la porte de Douai, se dirigeant par la rue de Douai et le boulevard des Ecoles vers la Préfecture.

Sur la place de la République, une partie du détachement entre à la Préfecture, une seconde se dirige vers la Mairie et une dernière vers l'Hôpital militaire.

Mis en présence du Préfet, le parlementaire lui demande si Lille peut loger 10.000 soldats. De son côté le Maire, à qui on a fait la même question, répond qu'il n'est possible de recevoir que 4.000 hommes.

Il est onze heures et demie. Or, à la même heure, entrait un demi-escadron de chasseurs à cheval, sabre au clair, par la porte de Douai et la rue de Paris, et un autre, révolver au poing par la porte d'Arras et la rue d'Arras. Arrivée sur la Grande Place, une partie des troupes s'est mise à la poursuite des Allemands par la porte de Tournai, une autre par le Nouveau Boulevard, et une troisième par les rues Esquermoise et Royale. C'est cette dernière qui a rattrapé les Allemands à St-André, au moment où ils mettaient pied à

terre pour manger. Les Allemands furent tués ou faits prisonniers; pas un des trente-deux hommes n'échappa.

Vers 5 heures du soir, la première partie des troupes allemandes vint à la Mairie. Apprenant l'attaque des leurs sur la place du Théâtre et le Nouveau Boulevard, les Allemands se firent conduire à la Citadelle, précédés du Maire et de 10 conseillers municipaux, par les rues Esquermoise et de la Barre.

Arrivés près du pont de la Citadelle, nos concitoyens rencontrent des goumiers et peuvent alors quitter les Allemands pour se réfugier vers les troupes algériennes. Celles-ci chargèrent les Allemands dans la citadelle, une partie des hommes furent faits prisonniers et le reste parvint à s'échapper et à se dissimuler en ville. Pendant ce temps, les troupes allemandes qui avaient été poursuivies par les troupes françaises purent rejoindre l'armée allemande installée au Croisé-Laroche avec de l'artillerie légère. C'est de là qu'ils lancèrent quelques obus sur la Madeleine entre 5 et 8 heures du soir. Ils y passèrent la nuit. Nuit calme.

Le dimanche, 11 octobre, à 9 heures du matin, commence le bombardement de Lille jusqu'à dix heures. Les forces françaises avaient dû se retirer en ville, barrant les portes et gardant les fortifications.

A 10 heures et demie, un parlementaire se présente une première fois ; le commandant de place refuse de le recevoir. La deuxième fois, il est reçu par un officier qui lui parle anglais et ne veut pas accepter de rendre la ville.

Pendant ce temps, d'importants travaux de défense sont entrepris par les Allemands. Ils avaient établi des batteries en cinq ou six points autour de Lille, notamment au Croisé-Laroche, à Ronchin, à Saint-André, Loos, etc. Des canons sont disposés dans la direction de Lille ; devant ces pièces d'artillerie, des tranchées nombreuses et étendues ont été creusées à la première heure.

Le canon qui s'était fait entendre dans l'après-midi et s'était tu à la chute du jour, recommence avec violence et sans interruption vers neuf heures et demie du soir. L'artillerie lourde allemande est entrée en jeu, mais, par contre, on entend distinctement la réponse nourrie de nos canons de 75.

C'est un lugubre spectacle, alors qu'à tout instant les canons crachent leur mitraille et dont le grondement répercute partout, non seulement à Lille, mais dans toutes les communes environnantes. Le centre de la ville semble le plus souffrir du feu de l'ennemi. L'angoisse étreint tous les cœurs à la pensée que notre grande Cité pourrait devenir la proie des flammes. La plupart des habitants, en raison des déclarations réitérées de « Lille ouverte » et sans le moindre avis qu'elle ne l'était plus, ne croient pas au bombardement, mais devant le danger qui les menace, tous descendent dans leurs caves.

Sans interruption, la canonnade se fait entendre. Les batteries ennemies établies du côté d'Hellemmes, Lezennes et Ronchin, par dessus les murailles, lancent sur la ville leurs obus dévastateurs et incendiaires.

On suppose que les canons allemands sont, cette nuit-là, dirigés sur trois points principaux : la gare, la préfecture, la mairie. On signale que les rues du centre, du Molinel, de Béthune, de l'Hôpital militaire, de Paris, etc, sont fortement endommagées. Les pompiers s'efforcent de préserver les maisons voisines.

Vers 3 heures du matin, une formidable détonation se produit : l'effroi gagne les populations de Roubaix, Croix et Wasquehal. Ce sont les rails du grand pont du chemin de fer au nouveau boulevard qui viennent de sauter ; la tentative pour faire sauter le pont entier échoue.

Après une nuit aussi dramatique, on espère voir le jour

se lever au milieu de l'accalmie de la bataille. Le lundi matin, un parlementaire allemand se présente encore, mais la ville refuse à nouveau de se rendre. Alors au nord et au sud de Lille, le duel d'artillerie recommence plus terrible que jamais. Vers Ronchin et Lezennes, l'ennemi, assure-t-on, essaie en vain une tentative qui aurait été repoussée.

Pendant toute l'après-midi, l'artillerie lourde ennemie ne cesse de jeter sur la ville, une pluie d'obus. De partout on aperçoit d'épaisses fumées traversant la nue.

Dans la soirée du lundi, les allemands, après de nombreux assauts, réussirent à entrer dans la ville. Les quelques braves qui la défendaient, avaient épuisé leurs munitions ; la résistance était impossible. Lille se rendit à 6 heures du soir, en hissant le drapeau blanc sur l'église du Sacré-Cœur. A 7 heures, les Allemands entrés en ville par la porte d'Arras et la rue d'Artois, sont réunis place de la République, devant la Préfecture et entonnent leur chant « L'Allemagne au dessus de tout... » pendant que l'incendie allumé par les bombes à la droguerie Vaillant, place de Béthune, faisait rage et se communiquait avec une rapidité inouïe aux immeubles voisins et même aux rues voisines. On se demande même si l'extension de l'incendie ne fut pas encouragée par quelques grenades bien placées grâce aux mains expertes des allemands. Le bruit court également que ceux-ci ont coupé les eaux d'Emmerin et tenu les pompiers prisonniers pendant la nuit. C'est tellement abominable qu'on hésite à le croire.

Après la reddition de la ville, quelques canons ennemis continuèrent à tirer. D'après les explications d'un policier, à la demande de la Préfecture, une batterie aurait été omise d'être prévenue de la cessation des hostilités. (1)

(1) 5347 obus furent jetés sur la ville pendant ces journées de bombardement.

Pendant que les autorités lilloises prenaient contact avec les chefs allemands et durant le temps nécessaire à l'établissement du *modus vivendi*, les incendies continuaient à se propager par suite du manque d'eau, de sorte que la journée du mardi se passa sans que le feu put être combattu sérieusement. Les foyers s'étendaient sur différents points de la ville. Enfin les pompiers purent agir, mais qu'était la vaillance devant une telle catastrophe ! Un corps de pompiers d'une grande ville est organisé pour lutter contre des incendies de maisons, mais non contre des brasiers de quartiers entiers. Leur matériel eut d'ailleurs à souffrir énormément dans cette lutte et, quelle que fut la vaillance des hommes, ils restaient impuissants à enrayer la propagation du fléau à la ville entière. Plusieurs sont tombés au poste d'honneur en risquant leur vie pour sauver les demeures de leurs concitoyens. Enfin le Maire de Lille obtint le concours des Allemands pour faire la part du feu : ils firent sauter à la dynamite un certain nombre de bâtiments.

C'est le mardi soir qu'on peut se rendre un compte à peu près exact du désastre qui s'est abattu sur la capitale, si prospère hier, de la Flandre française.

Dans la cité plongée dans l'obscurité, seule la lueur des incendies éclaire les rues désertes et les maisons fermées. Ces grandes artères, hier si vivantes, sont évitées maintenant par ceux qui s'empressent de fuir la ville. Une pluie de cendres et de charbon envahit l'air ; il faut ouvrir un parapluie pour se préserver les yeux.

Dans les rues atteintes par le bombardement, d'immenses gerbes de feu s'élèvent de tous les étages. Par moment on entend le bruit sinistre de maisons qui s'effondrent.

On marche sur le verre, le plâtras, les briques, des bois brûlants, des ferrailles, des fils des téléphones et des téle-

graphes, des papiers et des étoffes à demi-consumés, etc.

C'est un spectacle inoubliable, terrifiant et grandiose dans son horreur; la vision seule de ce sinistre tableau peut faire comprendre l'étendue du désastre.

L'incendie qui semblait s'apaiser dans la nuit de mardi, prend tout à coup un nouveau développement. D'immenses quartiers deviennent la proie des flammes : les soldats allemands jettent dans les maisons et dans les caves des grenades incendiaires.

En effet, brûlent dans presque toute leur étendue, les rues avoisinant la gare des voyageurs; toute la partie droite de la place de la Gare, depuis la rue du Priez jusque bien avant dans la rue de Tournai, n'est qu'un brasier ardent. Le quartier entre l'église Saint-Maurice et la Gare, les rues du Vieux-Marché-aux-Moutons, du Dragon, des Ponts-de-Comines, Saint-Genois, etc., ne sont plus qu'un amas de décombres. La rue Faidherbe, du Théâtre aux Ponts-de-Comines, est complètement anéantie, les murailles seules demeurent du Café Jean, du Grand Hôtel, de la Pharmacie de France, de la Grande Maison, etc. Il ne reste plus une seule maison sur le Vieux-Marché-aux-Poulets. Théâtre-Kursaal, restaurants Divoir et Rocher de Cancale, passage Santenaire, tout est brûlé et effondré ! !

Les nouveaux bâtiments de la Bourse et du Théâtre, par miracle, sont indemnes.

Notre malheureuse Cité s'est rendue !

Le même jour, vers 10 heures du soir, une vibrante exécution de musique militaire retentit en ville. Aux sons des tambours et des clairons s'unissent les voix graves des soldats chantant le « Gloria » de la victoire. Ce sont les troupes allemandes qui défilent au milieu de Lille en flammes. Quelques soldats ont le cigare à la bouche.

Au même moment un aéroplane survole la ville. Il donne le signal de l'entrée des Allemands à Lille.

Les principaux monuments de la ville sont immédiatement occupés par les troupes. Elles prennent tout d'abord possession de la Gare, au sommet de laquelle flotte le drapeau allemand, avec l'inscription « Nordbanohff ».

Dans la journée de mercredi, le feu put être circonscrit un peu partout. Les pompiers unis aux soldats allemands surveillent les débris encore fumants.

Des héroïques troupes qui avaient défendu Lille, une minime fraction fut tuée ; la plus grande partie pu s'échapper. 300 à 400 seulement furent faits prisonniers. Les pertes de l'ennemi furent sérieuses, le nombre des assiégeants était d'ailleurs considérable (40.000 hommes).

Dans leurs informations relatives à la prise de la forteresse de Lille, comme ils la nomment, les Allemands reconnaissent que devant la résistance qu'ils rencontrèrent dès l'abord, ils durent attendre des renforts, ce qui leur fit perdre plusieurs jours. Ils exagèrent du reste l'importance de l'affaire pour justifier l'importance de leurs effectifs, en disant que Lille était défendue par plus de 20.000 hommes, qu'ils bombardèrent la ville pendant trois jours et trois nuits et qu'ils prirent 4.500 soldats français. Les dégâts causés à Lille, ajoutent-ils, sont peu importants et ils négligent naturellement de parler des incendies causés par les bombes incendiaires, les grenades à mains ainsi que de l'arrêt des eaux.

Beaucoup de Lillois, se demandent pourquoi on défendit Lille avec d'aussi faibles contingents et certains ne sont pas loin de trouver que la destruction des 1300 maisons est un bien grand malheur qu'on aurait dû et pu éviter. C'est qu'ils ne connaissent pas les raisons qui contraignirent l'armée à cette résistance. Les Lillois d'aujourd'hui, comme leurs ancêtres de 1792, sont prêts à tous les sacrifices, mais, à l'opposé des soldats automates de

nos ennemis, ils aiment à savoir pour qui et pourquoi ils se sacrifient. On leur ferait difficilement croire qu'ils sont à Berlin, alors qu'ils se trouvent à Gand, à Calais ou à Ostende.

Il est bon que l'on sache pourquoi Lille a tenu les Allemands en échec pendant plus de huit jours et surtout que cette résistance a contribué pour beaucoup aux échecs des Allemands devant l'Yser, Ypres et Dunkerque. Ainsi que le disaient les derniers communiqués parvenus avant l'attaque de Lille : les Allemands exécutent un important mouvement de cavalerie d'Arras sur Dunkerque, en passant à l'Est de Lille. Ce mouvement de cavalerie des Allemands auquel répondait un mouvement analogue de notre cavalerie, précédait l'extension de l'aile droite allemande vers la mer du Nord pour tenter de tourner notre aile gauche.

Aussitôt après la chute d'Anvers, les Allemands amenaient leurs forces rendues disponibles le long de la côte belge qui servait aussi de terrain de retraite à l'armée belge ; celle-ci combattit héroïquement les Allemands dont les efforts désespérés tendaient à la cerner. Les Belges furent aidés dans leur retraite par l'artillerie des navires anglais.

Si les Allemands avaient réussi à occuper Lille de suite, ils auraient pu se servir des voies ferrées dont notre ville est la clef pour transporter des troupes prélevées sur l'Aisne et le Centre et faire leur jonction bien plus rapidement avec les troupes descendant d'Anvers.

Par contre, nous n'aurions pu opérer notre jonction avec la troupe de Dunkerque et l'armée belge, laquelle, en cas de réussite du plan allemand qui comptait sur Lille ouverte, aurait été cernée et annihilée. De plus nous étions coupés et Dunkerque ainsi que Calais tombaient sans résistance possible aux mains des Allemands.

En outre, l'armée allemande réussissait son plan d'enveloppement de notre aile gauche et occupait le Pas-de-Calais tout entier. Nous perdions nos ports de la Mer du Nord qui nous permettent des relations si faciles avec l'Angleterre, laquelle doit continuer de nous envoyer des contingents jusqu'au chiffre formidable de 3.000.000 d'hommes.

Nous aurions permis ainsi aux Allemands de tenter un coup sur Douvres, en leur donnant le moyen de se ravitailler en matières premières qu'ils recherchent, telles que l'aluminium, le cuivre, l'antimoine, indispensables aux constructions de guerre et aux projectiles en particulier. De tels objectifs ne sont-ils pas suffisants pour justifier la défense à outrance? et si son contingent n'était pas plus nombreux, la raison n'en est-elle point que l'on ne pouvait en distraire davantage du front et que les délais ne permettaient pas d'envoyer. Que les Lillois ignorants de la difficulté de la défense du sol français, comme d'ailleurs inconscients de la force considérable de l'attaque brusquée, se gardent bien d'émettre le moindre jugement. L'avenir démontrera que chacun a fait son devoir et que le magnifique résultat obtenu par les Alliés en réduisant à néant les projets du Kaiser constitue le maximum de ce qu'une stratégie éclairée aurait pu espérer et souhaiter pour le pays au troisième mois de la guerre. Ils sauront mettre l'amour de la Patrie au-dessus de tout.

Le mercredi 14 octobre, l'aspect de la ville redevient vivant. Les Lillois font, dans cette journée, un triste pèlerinage à travers les ruines fumantes de leur Cité.

Partout dans les rues, circulent des patrouilles, de nombreux autos montés par des officiers, des cavaliers, des canons, des chariots de toutes sortes, etc.

En même temps nous lisons sur les murs les deux proclamations en allemand et en français.

AUX HABITANTS DE LILLE

1° L'armée allemande ne fait la guerre qu'aux armées françaises, anglaises et belges ; *pas à la population* qui ne prend pas part à la guerre. Elle garantit aux citoyens toutes leurs propriétés, pourvu qu'ils ne commettent pas d'actes d'hostilité contre les troupes allemandes.

2° Afin que la population soit tranquille, sont pris comme ôtages :

Mgr. Charost, évêque de Lille.	Trépont, préfet du Nord.
Delory, député.	Ghesquière, député.
Ch. Delesalle, maire.	Duponchelle, cons. munic.
Crépy-Saint-Léger, adjoint.	Ovigneur, »
Rémy, adjoint.	Lesot, »
Liégeois-Six, adjoint.	Richebé, »
Duburcq, adjoint.	Ducastel, »
Baudon, adjoint.	Leleu, »
Brackers-d'Hugo, adjoint.	Boutry, »
	Guiselin, »

Ces ôtages devront se rendre à la Mairie chaque jour, à 10 heures (heure française), à 11 heures (heure allemande).

L'autorité militaire allemande se réserve le droit de prendre comme ôtages encore d'autres personnes.

3° Le Maire doit déposer demain la somme de 5 millions de francs comme cautionnement. Cette somme sera rendue à la ville si la population se montre raisonnable et ne commet aucun acte d'hostilité.

La question de contribution de guerre sera réglée plus tard par l'autorité militaire allemande.

4° Il y a grand danger à toucher aux obus non éclatés qui seront trouvés dans la ville. La population doit indiquer à la Mairie l'endroit où l'on en trouve.

5° Je désire que la vie régulière recommence aussi vite

que possible, que l'industrie et le commerce ne soient pas interrompus, que la police garde ses fonctions.

Les cultivateurs des environs peuvent entrer librement dans la ville comme d'habitude.

J'espère que des relations correctes s'établiront entre la population et les soldats allemands.

Tout ce que l'autorité militaire reçoit et tout ce que les soldats demandent pour leur compte sera payé comptant ; au besoin, une taxe sera établie par un avis commun.

Lille, le 13 Octobre 1914.

WAHNSCHAFFE,
Generalmajor.

AUX HABITANTS DE LILLE

Par ordre de l'autorité militaire allemande, le Maire de Lille indique à ses concitoyens :

1° Qu'il est interdit aux civils de cacher dans leurs demeures et où que ce soit, des soldats français en uniforme ou en civil. Si ces soldats sont blessés, ils doivent être conduits dans les hôpitaux.

Toute personne qui contreviendrait à ces prescriptions sera traduite devant un conseil de guerre et punie suivant les lois de la guerre.

Il en sera de même de toute personne qui fournirait des habits civils aux militaires français.

2° La circulation dans la ville et les environs est complètement libre.

3° Toutes les armes qui se trouveraient encore dans la ville doivent être immédiatement déposées à la police.

4° Les restaurants, estaminets et cafés doivent être fermés à 9 heures du soir (h. f.) jusqu'à l'aube.

5° Tout sabotage de lignes télégraphiques et téléphoniques, des chemins de fer, de tout matériel des troupes allemandes est défendu sous *peine de mort.*

Le service du téléphone sera rétabli dans le centre de la ville.

6° Il est également défendu de faire des attroupements dans les rues, de mettre en vente de l'alcool et d'en détenir dans les débits.

7° Pour le moment, il est défendu de publier aucun journal. Si la population se tient raisonnable, un journal sera autorisé ultérieurement.

La sécurité de la ville dépend de l'observation de ces injonctions.

Le Maire de Lille rappelle, en outre, à ses concitoyens les conseils de calme et de prudence qu'il leur a déjà donnés.

Il les adjure, dans l'intérêt supérieur de la cité, de se conformer strictement à ces conseils.

Si ces prescriptions sont suivies, la Ville et les biens des citoyens ne courent aucun risque et la circulation peut s'établir normalement dans les conditions ci-dessus.

Tout ce que les soldats achètent sera payé comptant.

Hôtel de Ville, le 14 Octobre 1914.

Le Maire de Lille,
Ch. Delesalle.

A LA POPULATION

J'ai repris à la date d'aujourd'hui, c'est-à-dire ce 14 octobre 1914, le commandement de la ville de Lille Je fais remarquer ce qui suit :

1° La proclamation de M. le Général Wahnschaffe reste rigoureusement en vigueur.

2° Toutes les armes, munitions et matières explosibles sont à déposer de suite à la Mairie. Celui qui détient ou cache chez lui de tels objets *sera fusillé*.

Toutes les personnes qui détruisent ou endommagent les ponts, viaducs, passerelles, tunnels, aqueducs ou canaux, les lignes télégraphiques ou les chemins de fer, ainsi que celles qui obstrueraient les routes, etc., seront punies de la *peine de mort*.

Les communes auxquelles les coupables appartiendraient, ainsi que celles dont le territoire aura servi à l'action incriminée, seront passibles, dans chacun de ces cas, d'une amende égale au montant annuel de leur impôt foncier.

3° Toutes les automobiles devront être remises le plus tard au 15 octobre, contre reçu du Commandant d'Etape. Les contrevenants seront punis d'une amende de 1.000 fr. pour chaque cas.

4° Celui qui loge ou cache chez lui, sans autorisation du Commandant d'Etape, des personnes appartenant à l'armée française ou d'une des nations en guerre avec l'Allemagne, ainsi que des personnes suspectes *sera fusillé*.

5° Les réquisitions ne peuvent être exécutées qu'exclusivement par des assignations de la Mairie, ceci après avoir été confirmé par écrit de la part du Commandant d'Etape.

6° Les soldats qui seront nourris chez les habitants auront à recevoir par jour et par homme :

750 grammes de pain ;
375 grammes de viande crue, fraîche ou salée, ou
200 grammes de viande fumée (bœuf, porc, mouton, lard, saucisson),
250 grammes de légumes, farine, ou
1.500 grammes de pommes de terre ;
25 grammes de sel ;
25 grammes de café moulu ou vert.

Ces vivres doivent être donnés cuits ou préparés en trois repas, à des heures se conformant au service de la troupe.

7° La circulation entre Lille, Roubaix, Tourcoing est permise, sans avoir besoin de laisser-passer.

8° Il est défendu, *sous peine de mort*, de lancer des dirigeables, des aéroplanes, des ballons montés ou non, de lâcher des pigeons voyageurs, d'installer des appareils radiotélégraphiques ou de s'en servir, de faire des signaux optiques ou de faire sonner les cloches.

9° Les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits.

10° Tous les restaurants doivent être fermés à 9 h. (h. f.), à 10 heures (h. a.).

A la même heure, tous les habitants doivent être rentrés chez eux.

11° Pendant la journée, les volets de toutes habitations et maisons de commerce doivent rester ouverts.

Lille, le 15 Octobre 1914.

SCHMIDUBER,
Colonel et Commandant d'Etape.

COMMUNICATIONS A LA POPULATION

Par ordre de l'autorité allemande, les mesures suivantes doivent être prises d'urgence :

Heures des horloges

Toutes les horloges doivent indiquer l'heure allemande, qui est en avance d'une heure sur l'heure française.

Fanions français

Tous les fanions français doivent disparaître, même des automobiles de la Croix-Rouge.

Automobiles

Tous les propriétaires d'automobiles doivent faire une déclaration à la Kommandantur, en spécifiant s'ils ont encore ou non un chauffeur disponible et si leur machine est en bon état.

Armes

Les armes des panoplies peuvent être conservées, si ce ne sont pas des armes à feu encore utilisables.

Médecins et sages-femmes

Les médecins et sages-femmes doivent faire une déclaration au quartier-général de M. le Commandant de la Place, rue Jean-Roisin, au « Crédit du Nord ». Le numéro qui leur sera donné devra être marqué sur un brassard jaune que M. le Colonel timbrera de son sceau.

Ouvriers de l'eclairage

Les ouvriers des Compagnies, gaz et électricité, devront, comme les médecins et les sages-femmes, se faire inscrire à la Kommandantur et marquer sur un brassard blanc, timbré de M. le Colonel, leur numéro d'inscription.

Pigeons

Tous les pigeons, voyageurs ou non, doivent être mis à mort dans les vingt-quatre heures.

Otages supplémentaires

L'autorité allemande a désigné quatorze ôtages supplémentaires dont les noms suivent :

MM. Stahl, Masquelier, G. Dubar, Wallaert, Deraet, Guilbaut, Decoster, membres de la Chambre de Commerce ; Lyon, recteur de l'Université ; Carlier, conseiller d'arrondissement ; Merchier, juge de paix ; Leconte, vicaire général ; Virleux, doyen de Saint-Maurice ; Franck et Bergot, conseillers prud'hommes.

Dix otages doivent, chaque nuit, coucher à la Citadelle.

Lille, le 16 Octobre 1914.

PROCLAMATION

1° J'ai repris le haut Commandement de la place forte de Lille, des communes de banlieue et des communes situées dans l'enceinte des forts.

2° Les autorités civiles de cette région, en particulier le Préfet et les Maires, restent dans leurs fonctions, en ce qui concerne l'ordre public et le bien-être des populations.

3° Le général von Graevenitz est chargé de régler les relations entre les troupes allemandes et la population civile de la ville de Lille. Son bureau est installé au « Crédit du Nord ».

4° Pour éviter l'emploi de mesures graves qui pourraient endommager davantage la superbe ville et ses florissants faubourgs, j'invite la population à s'abstenir de tout geste, de tout acte d'hostilité contre les troupes allemandes.

Je désire que, dans les limites jusqu'ici ordonnées, la vie publique reprenne son cours normal et je prends la population sous mon entière protection, à condition, toutefois, que cette dernière se conduise comme je le désire.

5° La population est soumise aux lois de guerre, c'est-à-dire que, selon le code de guerre allemand :

a) Sera punie de *peine de mort* toute personne civile, y compris les fonctionnaires civils du gouvernement français, qui aidera les troupes ennemies de l'Allemagne ou qui portera préjudice aux troupes alliées de l'Allemagne ;

b) Sera puni des peines les plus graves, quiconque dérobera ou endommagera un objet quelconque appartenant : 1° à un soldat allemand ou faisant partie des troupes alliées à l'Allemagne ; 2° à un malade, à un blessé sur le champ de bataille, soit sur le parcours du champ de bataille à l'hôpital : 3° à un prisonnier de guerre confié à sa protection.

Toute personne qui, dans la région confiée à mon admi-

nistration, commettra contre les membres de l'armée allemande ou contre les autorités désignées par S. M. l'Empereur d'Allemagne, un acte répréhensible d'après le Code de guerre de l'Empire allemand ;

6° Les articles non modifiés de la proclamation du général Wahnschaffe et celle du colonel Schmidtbier restent en vigueur.

7° Jusqu'à nouvel ordre, Mgr l'Evêque, M. le Préfet, M. le Maire auront à se présenter chaque matin, à onze heures (h. a.), à la Kommandantur, en vue des pourparlers communs.

8° Le nombre des otages de la ville de Lille et des communes situées dans l'enceinte des forts est fixé à soixante.

Alternativement, dix otages (cinq de Lille et cinq des communes environnantes) devront passer la nuit à la Citadelle. La désignation des otages sera faite, sous mon ordre, par le Maire ou le Préfet.

M. le Préfet me présentera le 1er novembre les nouveaux otages,

9° Je rappelle les articles suivants désignés par l'article 6 :

a) La déposition de toutes les armes (y compris les armes tranchantes et les armes d'estoc) est obligatoire. Ceci concerne même les maisons non habitées des communes de mon domaine administratif.

b) La conservation parfaite des ouvrages d'art, chemins de fer, ponts, viaducs, tunnels, aqueducs, canaux et routes, ainsi que des lignes télégraphiques et téléphoniques.

c) Obligation de tuer tous les pigeons (voyageurs ou non).

10° Les réquisitions ne sont permises que sur la présentation de bons de la Mairie (ces bons représentent une autorisation de la Kommandantur).

11° Le cours du change a été fixé comme suit : 100 marks allemands valent 125 francs.

12° Tous les ordres de mobilisation du gouvernement français pour l'armée et la marine sont annulés.

Les jeunes gens qui ont reçu des ordres de mobilisation doivent se présenter sans retard au bureau de la Kommandantur. Quiconque n'exécute pas cet ordre, ou cache un mobilisable, ou l'aide à prendre la fuite, sera très sévèrement puni.

13° Toutes les horloges publiques et celles des hôtels, cafés, auberges, doivent dès aujourd'hui être réparées, mises en marche et indiquer l'heure allemande.

14° A l'exception des hôtels Belle-Vue, Royale, Moderne et Europe, qui resteront ouverts jusqu'à onze heures du soir, tous les hôtels, cafés, auberges, etc., doivent être fermés à neuf heures du soir (h. a.). Les locaux qui seront trouvés encore ouverts après l'heure fixée, seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

15° Le tirage et la distribution des journaux, circulaires et imprimés de toute espèce, renfermant des nouvelles actuelles, n'ayant pas été soumis à ma censure et publiés sans mon consentement exprès donné par écrit, sont formellement interdits.

16° La population sera responsable de tous les délits dont le coupable ne pourrait être connu.

Von Heinrich,
Général d'artillerie et 1er Commandant.

LISTE SUPPLÉMENTAIRE DES OTAGES

Haubourdin : J. Dussaussoy, chef de musique ; abbé Scherperelle ; suppléant, Henri Choquet, industriel.

Pérenchies : Daudrumez ; suppléant, Maugez, directeur d'école.

Lompret : Verdier, maire ; suppléant, Delattre, pépiniériste.

Lomme : Guyot.

Loos : Elie Dehue ; Schlachter ; suppléant, Louis Chèvre.

Lezennes : Emile Thibaut ; suppléant, Jean Pourel.

Ronchin : Louis Dubuisset ; suppléant, Jules Delobel.

Lesquin : Florimond Sury ; suppléant, Charles Schepers.

Hellemmes : Hentjès, maire ; Clovis Dufay ; suppléant, Emile Vandewalle.

Flers : Fremaux, adjoint.

Mons-en-Baroeul : Paul Delbassée ; suppléant, Charles Bavard.

Wattignies : Auguste Rogie ; suppléant, Jean Brame.

Saint-André : G. Borrewater ; suppléant, Désiré Deraet.

Faches-Thumesnil : Abbé Duterte ; suppléant, Meurisse.

Wambrechies : Louis Delattre ; suppléant, Pierre Duhamel.

Lambersart : Delassus ; Marait ; suppléant, Vaillant, professeur.

Otages suppléants pour Lille

René Salé, proviseur du Lycée Faidherbe.

Lesenne, conseiller municipal ;

Guérin, membre de la Chambre de commerce ;

Abbé Podevin ;

Abbé Laversin, professeur.

Dix otages doivent coucher tous les soirs à la Citadelle, de sept heures du soir à sept heures du matin (heure allemande). Le tour de chaque série revient tous les six jours.

Lille est donc aux mains des Allemands ! Lille a beaucoup souffert, c'est vrai, mais c'est pour la France ; la destruction, même complète, d'une ville n'est rien à côté du sacrifice de nos vaillants soldats. Songeons donc seulement à

nos frères, à nos fils, à nos amis tombés sur les remparts de notre Cité, ainsi que sur le sol des Flandres. Le sang généreux n'est pas versé seulement pour la Patrie, mais aussi et surtout pour l'honneur de l'Humanité.

L'Hôpital militaire de Lille

PENDANT LE BOMBARDEMENT

Octobre 1914

C'est le samedi 10 octobre que la ville de Lille et l'Hôpital militaire, en particulier, commencent à connaître véritablement les horreurs de la guerre.

Ce matin là, vers dix heures, nous apprenons l'arrivée à l'Hôtel-de-Ville d'une patrouille allemande qui s'informe si Lille est ville ouverte et si l'on peut héberger 10.000 cavaliers. Elle ne reste qu'une demi-heure, revient dans l'après-midi où elle tente de prendre le Maire en otage, mais se dérobe, poursuivie et décimée par nos chasseurs à cheval et les goumiers. La fusillade d'un combat dans les rues terrorise la ville. Le canon qui grondait au loin depuis l'aube, soudain se rapproche, enfle sa voix. « Puisse-t-il être le nôtre, pense chacun à part soi, comme il calmerait notre inquiétude ! » — « Est-ce le nôtre, Monsieur le Médecin en chef? » Le Médecin en chef, qui fait sa ronde dans l'hôpital, sourit tristement à notre question. Nous comprenons qu'il a déjà reconnu le canon allemand à son « boum » sourd.

Il est 17 heures. A peine quittons-nous le Médecin-chef que brusquement une explosion effroyable éclate : un projectile explose au-dessus de l'Hôpital, criblant le toit de la cour, de la cuisine, d'une pluie de shrapnells et de fragments d'obus. Devant l'imprévu de ce bombardement qu'aucun avis préalable n'a laissé pressentir, un étonnement

nous saisit, nous paralyse à peine une seconde, l'éclair d'une décision, des commandements secs, en coup de fouet, un roulement de pas précipités dans les escaliers... Un ordre domine, bref: « Infirmiers, tous les blessés en bas! »

A peine le Médecin-chef s'est-il fait entendre, que tout le personnel de l'Hôpital, dames de la Croix-Rouge, médecins, pharmaciens, officiers d'administration et infirmiers, devant le péril qui menace nos malades et nos blessés, descend des trois étages les moins facilement transportables. En moins de vingt-cinq minutes, par un véritable tour de force et dans un silence impressionnant, on parvient à les mettre tous en lieu sûr, les uns dans les caves, les autres au rez-de-chaussée, où ils sont à l'abri, sinon de l'incendie, du moins des projectiles.

Bombardement de trois quarts d'heure, qui cause, entre autres dommages, des bris de vitres aux salles 5, 11, 15 et nous laisse le souvenir d'inoubliables tableaux : ici, dans la demi obscurité d'une cave, un blessé allemand, couché sur un matelas, tremble : on lui tend une couverture avec laquelle il s'enveloppe, serrant avec ferveur les doigts de la main secourable, il sanglotte et balbutie des remerciements ; là, repose une pauvre figure émaciée et livide, un typhique qu'on a trouvé dans la salle d'isolement, poussant des cris d'épouvante à la vue des trous faits dans les vitres par les shrapnells.

C'est notre première nuit dans le labyrinthe immense des caves, nous la passons à surveiller le sommeil agité des malades et des blessés.

Après tant d'émotions, le dimanche 11 octobre ne doit nous apporter le repos dominical. On annonce le matin que, si le libre séjour dans Lille n'est pas accordé aux Allemands, la ville sera bombardée à partir de neuf heures. Nous nous tenons prêts à toute éventualité. De sages précautions

sont prises, entre autres, pour éviter les explosions. On éloigne de l'Hôpital tous les produits inflammables. 2.000 litres d'essence pour autos qui servaient au transport des blessés sont mis dans une barque sous un pont du canal de la Deûle; 250 litres d'éther sont enterrés dans le jardin à un mètre de profondeur.

Dès neuf heures et demie, une cinquantaine d'obus tombent. L'un d'eux éclate dans la cour d'honneur; un shrapnell, trouant une vitre dans la porte de la pharmacie, va s'encastrer dans le mur de la tisannerie; une autre pénètre par la croisée dans le bureau du Médecin-chef.

L'après-midi, le canon semble s'éloigner. Un peu de confiance renaît. A vingt-une heures, des feux de salve éclatent vers la gare, mêlés au bruit de crécelle des mitrailleuses qui font rage sur les remparts dans la direction de Fives. Le canon renaît et tonne de plus en plus, semant la mort et la dévastation; il poursuit implacablement jusqu'à une heure du matin son œuvre infernale. Assommés de fatigue, nous allons nous reposer un peu sur nos matelas au fond de la cave sombre entre nos blessés et nos malades, quand un brouhaha nous réveille. A voix basse, des officiers d'administration de garde parlent d'un feu terrible qui s'est déclaré vers la rue de Béthune. En effet, par les soupiraux, nous voyons des fumées qui glissent au ras des toits sous un pan de ciel rouge. Les Allemands lançaient des bombes incendiaires. On ne perd pas son sang-froid : on avise aux mesures les plus urgentes. En présence du fléau qui pouvait se propager, le Médecin-chef fait évacuer dans les caves tous les blessés qui se trouvaient au rez-de-chaussée, à l'abri des projectiles, mais non du feu. On installe la pompe à incendie; des infirmiers allant chercher des tuyaux sous le hangar aux autos, remarquent dans la cour, derrière le dépôt, un trou de

1 mètre de diamètre sur 0 m. 40 de profondeur ; ils y ramassent le culot d'un obus qui a traversé la toiture et l'imposte de la porte de la baraque d'isolement. Le reste de la nuit, nous le passons à écouter le grondement sourd suivi de craquements sinistres qui ressemblent à des coups de feu. Un immense incendie ravage la rue du Molinel et la place Richebé. Après les affres de cette nuit mortelle, que peut bien nous réserver la journée de lundi ?

Le lundi 12 octobre, dès trois heures du matin, la canonnade sévit assourdissante, paraissant prolonger ses échos diaboliques jusqu'au fond de notre âme. Perdu en son angoisse comme dans un abime, chacun prête cependant l'oreille au sifflement de notre 75 qui, par instants, répond. Hélas ! il n'a pas le dessus ; on le sent à la furie progressive et impitoyable de l'autre. Un vent de folie, un vertige de destruction semblent tourbillonner sur l'armée ennemie, déchaînant autour de nous une rafale de fer et de feu. Lutte terrible de l'homme contre l'homme. Affreux silence de sentiments, choc épouvantable des civilisations ! Quand ces bouches démoniaques se tairont-elles ? Depuis douze heures, elles crachent sans répit la mitraille, communiquant au sol des tremblements pareils à des secousses volcaniques. Quand pourrons-nous remonter à la lumière ? Nous sommes près de 500 dans l'Hôpital qui aspirons à quitter le séjour humide des caves.

Il est quatre heures de l'après-midi, mais comment se rendre compte de la marche du temps dans la nuit de nos souterrains ? Nous venons d'apprendre qu'un parlementaire s'est présenté à l'Hôtel de Ville et qu'il n'a pas été reçu. On a compté, mais vainement, paraît-il, sur une arrivée de renforts pour 1.500 à 1.800 combattants qui soutiennent héroïquement depuis trois jours l'attaque d'un fort contingent d'Allemands. Cependant, le soir tombe et l'ouragan

d'acier redouble de violence propageant les ruines et la dévastation.

De vives fusillades s'entendent aux portes de la ville. Grâce à l'héroïsme des cuisiniers, que le danger n'a pas chassé de leur poste, nous avons pris quand même, dans le clair obscur des caves, des aliments chauds. Ceux-ci faisaient d'un tonneau leur table, ceux-là à califourchon sur un banc. Qui de nous ne gardera le poignant souvenir d'un groupe qui pleure autour d'un repas délaissé, les mots entrecoupés d'un blessé qui délire et demande à boire ? Et le vicomte de Moncabrier, le ventre traversé d'une balle, se meurt d'une péritonite ! A la lueur discrète des veilleuses, sous les rayons blafards des falots, car on a dû, par crainte de l'incendie, fermer les compteurs à gaz, les médecins continuent leur besogne, secondés par les infirmiers, à tâtons, penchés sur ceux qui souffrent, se roulant à genoux entre les matelas étendus par terre. Ils pansent, auscultent et prescrivent.

Après cette journée terriblement longue, la nuit qui descend nous dispensera-t-elle du repos que tout notre être réclame ? On le croirait, car une accalmie se prolonge. On surveille de regards douloureux la crête des toits, mais notre espoir de délivrance est de courte durée. La canonnade reprend et insensiblement s'exaspère ; un ronflement sourd, mêlé d'une rumeur confuse, s'élève de la ville. D'immenses incendies dévorent des rues entières. Vers sept heures, nous apprenons que le fléau s'étend et gagne les maisons de la rue de l'Hôpital-Militaire, entre la place Richebé et le square Morisson. Il atteint même les immeubles avoisinant le magasin du matériel. Dans le monumental escalier de l'entrée des caves, parmi le tohubohu d'un rassemblement qui s'organise, le Médecin-chef tient une sorte de Conseil de guerre où sont prises les

mesures les plus sévères : surveillance des bâtiments les plus menacés par le sinistre, transfert immédiat des blessés et malades dont le transport présente le plus de difficultés, dans les caves qui donnent sur la cour du dépôt où l'on a pratiqué, à coups de pelles et de pioches, une large brèche de sauvetage, tentative de percement des souterrains de l'église Saint-Etienne, pour nous assurer une autre porte de sortie ; installation de la pompe à incendie. Celle-ci fonctionne de suite sous l'énergique direction du docteur Auber et sous la surveillance immédiate du sergent Baert ; deux équipes d'infirmiers sont là qui prennent part à la manœuvre, bravant la mitraille.

Dans la cave des bains, par endroits à ciel ouvert, nous pouvons suivre le travail de nos sapeurs improvisés. Là-haut, on voit aller et venir leur silhouette noire devant les vitres rougissantes. Au premier étage d'un bâtiment incendié, ils éteignent plusieurs brasiers, des murs s'écroulent autour d'eux ; ils arrosent le toit de l'hôpital où viennent s'éteindre les flammèches qui pourraient devenir des torches incendiaires, ainsi que les cendres envolées des foyers d'alentour. Ils poursuivirent infatigablement leur besogne jusqu'à une heure avancée de la nuit, soutenus par les cordiaux que les pharmaciens préparent à leur intention. Inoubliable nuit d'où s'exhalent les râles des agonisants, du délire des moribonds. O vision d'épopée qui parle de bataille dans la langue rude et savoureuse de Cambronne de Waterloo ! Ici, un pauvre goumier hoquette lamentablement dans une encoignure ; plus loin, semblant aboyer à la mort, un Allemand lance une plainte éperdue. Une surveillance incessante s'exerce autour de l'Hôpital. Là-haut, de la rotonde, un spectacle effrayant se déroule à nos yeux ; dans le vide, sous l'ombre d'une nuit funèbre, les rues semblent le lit prodigieux d'un fleuve de feu,

roulant une écume de fumée sous une poussière d'étincelles. Là-bas, l'impétueux torrent fait un coude, cerne le parvis Saint-Maurice de méandres de flammes d'où surgit la face tragiquement illuminée de l'église qui profile dans le ciel sa dentelle gothique de flèches et de clochetons.

A une heure du matin, les sapeurs de circonstance nous annoncent qu'ils sont parvenus à circonscrire le fléau ; toutefois, il faut prendre garde à l'incendie du Lycée Fénelon (annexe Florian) qui fait rage et reste une terrible menace, surtout si le vent s'élève et souffle de notre côté. Les lourdes pièces allemandes n'envoient plus leurs obus qu'à de longs intervalles. Il paraît que la ville s'est rendue. Le danger du feu pour nous sera peut-être conjuré ; mais une âcre fumée, combattue par le vent, passe par les soupiraux, envahissant nos caves. L'air devient irrespirable, les malades suffoquent. Devant ce nouveau danger, l'évacuation s'impose ; mais où aller? où trouver place pour hospitaliser tant de blessés et un personnel aussi important? Après une courte discussion, l'Hospice-Général est désigné comme lieu de refuge, et le départ, décidé à trois heures, est immédiatement mis à exécution. On remonte tous les blessés dans leurs lits improvisés qui s'alignent sur les dalles du péristyle et des couloirs. La cour d'honneur s'encombre de malades sur lesquels de pauvres êtres souffreteux se recroquevillent dans leurs draps et se plaignent à la fois et du froid brouillard et de l'air embrasé où voltigent des flocons de fumée noire, des paillettes qui vous brûlent les yeux et les cils, et des flammèches rouges qui mettraient le feu aux literies, si on ne les éteignait aussitôt tombées.

L'évacuation s'effectue rapide et métnodique. Les grands blessés et les fiévreux, couchés sur leur matelas, font le voyage dans des autos qui vont et viennent de l'Hôpital

militaire à l'Hôpital général ; d'autres sont enlevés sur des brancards que des infirmiers, par équipes de quatre, emportent sur leurs épaules ; les plus valides enfin font la route à pied, dans leur tenue d'hôpital, bonnet de coton blanc, vareuse, capote et pantalon gris, des couvertures jetées sur eux et retombant comme des chapes ; et c'est au petit jour moyennâgeux de l'ancien couvent qu'est l'Hôpital, sous les vitraux mystiques de l'église Saint-Etienne, dont les lourds contreforts, tous ébréchés par la mitraille, ferment au midi la cour d'honneur, comme une procession de moines de jadis allant élire le Pape.

Les personnes que le tragique moment a chassées dans les rues incendiées, s'apitoyent au passage de cette théorie d'éclopés et les comblent de douceurs, chocolat, croissants, etc. C'est qu'un miracle s'est accompli. Une exquise fleur de pitié vient d'éclore parmi les décombres. Après la hantise de la mort qui les obsède, il souffle au fond des cœurs désespérés un merveilleux esprit de charité qui les rénove.

Absorbés par nos réflexions, nous arrivons à l'Hospice général. Le Médecin-chef nous y rejoint plus tard vers sept heures. Tel le marin abandonne son vaisseau qui sombre, tel le Médecin-chef, les yeux embués de larmes, a quitté le dernier son cher hôpital, dont il a refermé la porte avec un serrement de cœur, tandis que l'incendie faisait rage dans la rue et que, dans le lointain, le canon retentissait encore.

On passe la journée à se procurer le matériel indispensable à l'installation confortable des blessés dans leur nouvelle demeure et on se remet au travail, inlassablement, les oreilles bourdonnant encore d'un bombardement de trois jours, comme un coquillage garde au fond de son salve l'immense rumeur de la guerre.

10-13 octobre 1914.

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE GUERRE

Mes chers Concitoyens,

En plus des versements considérables que nous sommes obligés de faire presque journellement pour l'entretien des troupes, l'autorité militaire allemande vient de m'informer que la Ville doit verser comme contribution de guerre une somme de plusieurs millions.

Nous avions espéré que le désastre effrayant causé par le bombardement nous aurait mérité un peu de pitié. Nous n'avons pu fléchir la décision.

Cette contribution doit être versée en espèces d'or ou d'argent ou en billets de la Banque de France.

Notre Caisse municipale est vide. Pour l'alimenter, il faut que nous fassions appel au concours de tous.

Nous ne vous demandons pas de donner, mais seulement de *prêter* à la Ville les sommes *petites* ou *grandes* que vous pourriez avoir à votre disposition.

Pour les souscriptions n'excédant pas 500 francs, l'échange se fera de suite contre des Bons communaux de Lille.

Pour les souscriptions plus importantes, il vous sera délivré un reçu échangeable contre des Bons dans un délai maximum de 8 à 10 jours.

Les versements seront reçus de neuf heures du matin à quatre heures dans les locaux ci-après désignés :

Recette municipale — Caisse d'Epargne — Crédit du Nord — Banque Verley — Banque Scalbert.

La tâche que nous avons à remplir est profondément pénible et douloureuse. Je ne doute pas que vous ayez tous à cœur de me la faciliter.

Pour l'Administration municipale,
Charles DELESALLE.

Lille, le 5 Novembre 1914.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE LILLE

N. T. C. F.

Vous savez qu'une lourde contribution de guerre a été imposée à notre malheureuse cité. Tous les efforts furent tentés pour épargner à la ville bombardée, incendiée, réquisitionnée, cette dernière infortune. Ils ont échoué ! M. le Maire de Lille a défendu avec une dignité et une émotion qui gagnèrent l'estime des chefs allemands, mais ne firent pas fléchir leurs exigences.

Le premier élan de la population devant l'appel de ses élus fut d'un empressement et d'une générosité admirables. Nous avons été touché au fond de l'âme, en voyant que les petites bourses s'ouvraient souvent les premières et que de modestes économies, qui constituaient tout l'avoir des humbles, étaient sacrifiées pour le salut public. Nous avons vu des chefs d'importantes maisons lilloises souligner ce fait avec émotion et s'honorer eux-mêmes pour l'hommage qu'ils rendaient à la générosité populaire.

A-t-on cru, à raison de cet empressement même, que le but serait atteint sans trop de peine ? Toujours est-il que le mouvement s'est ralenti : les dépôts se sont faits plus rares et plus restreints.

Il s'en faut pourtant que les sommes recueillies atteignent le montant réclamé par les autorités militaires allemandes. Nous venons donc à notre tour, et bien que nous connaissions la rareté du numéraire à Lille, N. T. C. F., adresser un ardent et pressant appel à tous ceux qui n'ont pas contribué encore ou dont les contributions pouvaient monter plus haut.

La ville de Lille a deux titres à nos avances : sa solvabilité et son malheur. N'est-ce pas quand le malheur tombe sur une famille qu'elle devient plus chère à tous les siens ?

N'est-ce pas alors que ses fils les meilleurs et les plus dévoués se font connaître? Et, d'autre part, quelles sont les villes et les pays qui méritent de survivre aux grandes crises et de triompher des tragiques épreuves, sinon ceux qui ne comptent plus ni les vies, ni l'argent, ceux qui ne tiennent plus qu'à conserver une chose : la Patrie ! Notre divine religion, qui n'a jamais été plus vivante parmi nous qu'en ces jours où passe partout le souffle de la mort, exalte encore et porte jusqu'à une surnaturelle énergie ces sentiments les plus nobles de la nature humaine.

Souvenons-nous qu'en général, ses leçons se ramènent à une seule qui nous est sans cesse inculquée : se donner, et que le catholicisme, s'il n'était pas une école de dévouement, ne serait plus rien. Souvenons-nous qu'il enseigne en particulier que tous les privilèges et celui de la fortune -- le seul qui soit resté — tout comme les autres, ne sont garantis aux yeux des hommes et justifiés aux yeux de Dieu que par les services qui leur correspondent et leur font contre-poids. Souvenons-nous enfin que le temps presse. Les délais aggraveraient les charges qui pèsent sur nous, tandis que les sacrifices consentis grâce à la vertu de salut inhérente au sacrifice, depuis que le Fils de Dieu a planté sa croix sur la terre, hâteront, dans les conseils divins, l'heure de notre délivrance et de notre relèvement.

Et sera cette présente lettre lue en chaire à Lille, le dimanche 15 novembre 1914, à chacune des messes dans toutes les églises et chapelles publiques où elle restera ensuite affichée.

Donné à la Curie épiscopale, le vendredi 13 novembre 1914.

ALEXIS-ARMAND,
Évêque de Lille.

CONTRIBUTION DE GUERRE

Le Maire de Lille
à son Excellence le général von Heinrich.

Excellence,

Par votre lettre en date du 4 novembre, vous m'avez enjoint de verser à titre de contribution de guerre :

1 million le 10 novembre,
2 millions le 17 novembre,
3 millions le 24 novembre,

et je vous ai promis de vous donner satisfaction dans la mesure du possible.

Ma caisse municipale étant vide, j'ai dû faire un pressant appel à tous mes concitoyens. J'ai frappé deux fois à toutes les portes de la ville et Mgr l'évêque a joint ses efforts aux miens.

Grâce à la bonne volonté que chacun a montré, j'ai pu aisément faire face aux deux premières échéances et verser les trois premiers millions. Mais j'entrevois, dès aujourd'hui, l'impossibilité de verser les trois autres fixés à la date du 24 novembre.

Je viens donc solliciter de votre Excellence, la réduction de cette dernière échéance à deux millions que je m'efforcerai de verser, moitié le 24, moitié le 30 novembre.

Je ferai respectueusement observer :

1° Que j'ai déjà versé à titre de contribution : 200.000 fr. au Colonel Goffel, le 4 septembre ; 200.000 fr. au Colonel Schmidhüber, le 15 novembre, ce qui fera un total de 5.400.000 fr.

2° Que la ville de Lille est la seule qui ait à sa charge les frais de ravitaillement des troupes ; qu'elle a déjà versé à ce titre 1.500.000 fr. et que cette charge peut encore durer longtemps.

3° Que la ville a été fortement châtiée par le bombardement et l'incendie qui ont détruit 1.300 maisons et causé un dégât de plus de 300 millions.

4° Que la population, malgré la misère dont elle souffre, a montré un grand calme et n'a donné lieu à aucune plainte.

Pour toutes ces raisons, je veux espérer que votre Excellence prendra notre malheureuse ville en pitié et ne lui imposera pas de charges plus lourdes qu'à une autre.

J'attire également d'une façon toute spéciale l'attention de votre Excellence sur la question du ravitaillement de la population civile qui devient pour moi de plus en plus angoissante : le charbon et la farine sont à la veille de manquer totalement.

J'attends, avec confiance, la réponse de votre Excellence et la prie d'agréer l'assurance de mes civilités les plus distinguées.

Le Maire de Lille,
CH DELESALLE.

Lille, le 20 novembre 1914.

Monsieur le Maire de Lille

En raison de la satisfaction que j'éprouve de l'attitude de la municipalité et de la population lilloise, je consens à accéder au désir que vous m'avez manifesté et à différer jusqu'au 1er décembre prochain le paiement d'un des trois millions payables le 24 novembre. La somme à payer le 1er décembre sera augmentée de ce million, car il ne peut être question de réduction,

J'ajoute que le délai ainsi imparti devra être bien observé sous peine de mesures coërcitives.

La municipalité sait que la Kommandatur continue à s'occuper de l'approvisionnement de la ville en charbon.

VON HEINRICH.

LE RAVITAILLEMENT DE LA VILLE

A Monsieur le Maire de Lille.

Jusqu'à présent, l'autorité allemande est venue volontiers au-devant de la municipalité de Lille pour l'aider à subvenir aux besoins de la population de cette ville.

Les efforts de l'Angleterre pour empêcher l'arrivée des produits d'outre-mer afin d'affamer les populations de l'Allemagne, sont faits pour mettre en danger l'alimentation de la population. L'Allemagne possède suffisamment de ressources pour elle-même. Si l'Angleterre ne peut se décider à subvenir à l'entretien des régions occupées de la France en admettant des approvisionnements d'outre-mer, c'est surtout la population française qui aura à subir les conséquences de cet état de choses.

La municipalité est donc invitée à adresser une demande au gouvernement suisse, afin qu'il l'aide à subvenir au manque de subsistances en venant à son secours. On pourra en ceci se rappeler la façon si généreuse avec laquelle la Suisse a agi envers la ville de Strasbourg, pendant la guerre franco-allemande, pour lui venir en aide.

En outre, il faudra surtout faire ressortir que les approvisionnements du pays ont été enlevés en grande partie par les réquisitions de l'armée allemande et tout particulièrement par celles de l'armée française et que l'autorité allemande se reconnait d'autant moins le droit de subvenir à l'entretien de la population que l'Angleterre cherche à empêcher tout approvisionnement venant d'outre-mer.

Le gouvernement allemand fera son possible pour faire parvenir au gouvernement suisse cette demande et donnera les garanties de sûreté nécessaire pour que les approvisionnements soient exclusivement employés par la population française.

Si toutefois la municipalité venait à refuser une pareille demande adressée au gouvernement suisse, aucunes subsistances ne pourraient être fournies à la population de Lille.

Cette demande, adressée au gouvernement suisse, devra être envoyée au plus tard le 30 novembre au gouvernement allemand.

VON HEINRICH.

Lille, le 25 novembre 1914.

Le Maire de Lille,
à Son Excellence le Général Von Heinrich.

Excellence,

Par ma lettre en date du 20 novembre, j'avais l'honneur d'attirer toute votre bienveillante attention sur la question du ravitaillement de notre ville en farine et en charbon.

La crise s'accentue d'heure en heure et me cause les plus angoissantes préoccupations.

En ce qui concerne la question du charbon, j'espère, grâce aux démarches que je fais faire de tous côtés par des hommes dévoués, pouvoir parer pour quelque temps aux besoins les plus urgents.

Mais il n'en est pas de même de la farine.

Il n'existe plus, à ma connaissance, un seul sac disponible à Lille.

L'autorité allemande qui avait réquisitionné les deux seuls grands moulins de Marquette qui alimentaient notre ville, a bien voulu cette semaine laisser un de ces moulins à notre disposition : celui de M. Despret.

Mais, pour alimenter ce moulin, il nous faut pouvoir acheter du blé.

Or, tout le blé des communes qui nous environnent est aujourd'hui réquisitionné, et il nous est ainsi absolument impossible de nous en procurer.

Pour surcroît de malheur, on vient de nous avertir qu'on réquisitionnait également la principale de nos boulangeries coopératives « l'Indépendante » qui faisait journellement 15.000 pains, principalement destinés à la population ouvrière et aux établissements charitables.

Si cet état de choses continue, c'est la famine absolue qui va atteindre des milliers de familles indigentes composées surtout de femmes et d'enfants.

Vous avez bien voulu, Excellence, proclamer que vous preniez cette grande ville sous votre protection. Vous ne voudrez pas, j'en suis sûr, la laisser *mourir de faim*.

On nous conseille aujourd'hui de nous adresser à la Suisse, pour obtenir des Etats-Unis le ravitaillement de la population civile, comme l'a obtenu la Belgique.

Nous allons tenter cette démarche, mais elle ne peut donner que des résultats lointains.

En attendant, permettez-moi d'espérer que vous n'acculerez pas à l'extrême misère de la faim tant d'êtres inoffensifs.

La guerre a ses exigences, mais l'Humanité ne perd pas ses droits.

Je vous salue bien respectueusement.

Le maire de Lille,
Ch. Delesalle.

Je vous signale aussi que, de plus en plus, on saisit dans les fermes les vaches laitières ; le lait va manquer pour les tout petits enfants.

Lille, le 27 novembre 1914.

Le lendemain, le maire de Lille adressait la lettre suivante au président de la République helvétique :

A Monsieur le Président de la République helvétique

Excellence,

M'autorisant de la bienveillance que la Confédération helvétique a bien voulu témoigner à nos compatriotes de Strasbourg, lors de la guerre de 1870, je me permets, en mon nom et au nom de tous les maires des communes environnantes, de vous adresser la supplique suivante :

La ville de Lille est occupée par les armées allemandes depuis le 10 octobre et privée de toute communication avec le dehors. Les vivres, assez abondants, qu'elle possédait au moment de l'investissement, se sont d'autant plus rapidement épuisés que nous avons eu à faire face à de nombreuses réquisitions militaires, et nous entrevoyons, à bref délai, la disette absolue des denrées nécessaires à l'alimentation populaire, notamment de la farine et du blé.

Nos populations se composent en grande partie de femmes et d'enfants d'ouvriers, qui vont se trouver acculés à une extrême détresse.

En présence des difficultés de jour en jour plus menaçantes et auxquelles je me sens impuissant à porter remède, j'ai l'honneur de vous adresser un pressant appel.

Nous vous serions profondément reconnaissants si, sans transgresser aucun des devoirs que vous impose la neutralité, vous pouviez aider notre population civile à se ravitailler par tous les moyens que vous jugeriez les plus efficaces, notamment en vous adressant aux pays producteurs.

Le gouvernement allemand se déclare disposé à vous donner toutes les garanties nécessaires pour que les marchandises livrées soient réparties exclusivement à la population civile.

Nous vous remercions à l'avance, Monsieur le Président, du concours que vous voudrez bien nous apporter. Nous

ne doutons pas qu'en faisant appel aux sentiments de solidarité humaine qui animent la noble nation helvétique, nous ne trouvions un écho dans le cœur de son éminent premier magistrat.

Le Maire de Lille,

Lille, le 28 Novembre 1914. Ch. Delesalle.

L'ÉVÊQUE DE LILLE AUX CURÉS

Monsieur le Curé,

J'attire votre attention sur le grave danger que présente le fait de laisser monter une personne quelconque, même attachée au service paroissial, dans la tour ou le clocher de l'église. Je vous prie, en conséquence, de vous faire remettre les clés qui donnent accès à cette partie de l'édifice et de les conserver chez vous. L'architecte, seul, pourrait être autorisé, sous votre responsabilité, à pénétrer dans le clocher, s'il y avait nécessité à le faire.

Il n'est pas inutile, non plus, de signaler que, dans le voisinage de la ligne de feu, des personnes ont été arrêtées et sont encore détenues, parce qu'on les avait vues aller et venir chez elles avec de la lumière, à un moment de la nuit. Ce fait fut interprété comme un signal concerté et motiva des mesures de répression.

Enfin, ma sollicitude pour mon clergé me porte à lui recommander la vigilance la plus circonspecte sur toutes les paroles prononcées en chaire. Les susceptibilités de l'autorité allemande se sont déjà éveillées sur ce point, et elle est toujours informée. Je compte sur la prudence de MM. les Curés pour assurer l'observation de cet avis.

Lille, le 9 décembre 1914. Alexis-Armand,

Évêque de Lille.

On sait que, depuis, les autorités allemandes ont pris les clés des clochers et enlevé la plus grande partie des cloches des églises de la ville.

LILLE AUX ALLEMANDS

Depuis à peine deux mois, Lille est en possession des Allemands. Celui qui aujourd'hui traverse la ville trouve à chaque pas l'ordre allemand. La marche des colonnes est réglée de façon la plus minutieuse : les troupes de la garnison, dont la garde défile chaque matin, musique en tête, sur la Grande-Place, donne à la ville l'aspect d'une grande grande garnison allemande ; les agents de police ont aussi appris ce qu'est l'amour de l'ordre allemand. Sous le haut commandement des Kommandantur, le commerce et le trafic de Lille, comme aussi des environs, s'est réveillé à une vie florissante. Quel travail gigantesque il a fallu accomplir pour remettre la ville en l'état actuel ! On ne s'en fera une idée qu'en lisant la description des journées qui ont suivi la prise de Lille.

Le 12 octobre, après des batailles acharnées, les Français avaient été repoussés en bloc, de maison en maison, dans les faubourgs de travailleurs qui s'étendent dans la campagne. L'artillerie avançait pour faciliter l'assaut à l'infanterie saxonne. Au moment de la reddition, plusieurs quartiers flambaient ; la citadelle est couverte d'une grêle d'obus ; les habitants se sont refugiés dans les caves ; des armées de soldats français et de spahis au manteau blanc errent à travers les faubourgs, séparés de leurs troupes dont la plus grande partie avait été faite prisonnière (1).

Les barricades (?), dans les faubourgs, ont été réduites en pièces par les boulets ; çà et là gisent des cadavres de

(1) Les Allemands ont annoncé 25.000 prisonniers. Or, il y avait à peine 2.500 combattants, dont moins d'une centaine ont été tués ou blessés, plus des 4/5 se sont échappés. Les Allemands avaient amené plus de 40.000 hommes. Ils ont été furieux en constatant le petit nombre des défenseurs de Lille qui les avaient tenus dix jours en échec.

chevaux, des lambeaux d'uniformes, des sacs, des armes cassées, etc. Tout le quartier autour de la gare des voyageurs présente des ruines épouvantables : il y avait là de grands bazars, des théâtres, des lieux de réjouissances, des échafaudages qui se dressaient jusqu'au ciel et qui maintenant se détachent incandescents de l'horizon gris, brumeux ; ce ne sont qu'énormes masses fumantes, poutres carbonisées, tas de débris informes, etc.

Aussitôt entrés, nos pionniers se sont mis à sauver des flammes les monuments de valeur : les théâtres, les cathédrales, la Mairie, la Bourse, le Quartier Général, le Musée, la Préfecture, etc., etc. Sous leurs ordres, les pompiers de la ville travaillent avec leurs tuyaux, leurs hâches et leurs pelles. Les agents de police, désarmés, soutiennent la gendarmerie de campagne allemande. A chaque instant, des squelettes de fer ardents et des murs chancelants s'écroulent sans interruption, et, défilant en chantant, au pas, nous traversons la place vide.

Devant la gare, j'ai tiré mon sabre et je marche en tête de la colonne par la large rue Faidherbe, la Grande-Place, et les élégantes rues de la grande ville. Dans la rue Nationale et sur le boulevard de la Liberté, se presse le public d'une grande ville, qui se chiffre par milliers. En longues théories, jouissant de la liberté retrouvée, les dames et les messieurs de la ville, après être restés trois jours et trois nuits dans les caves, attendent l'issue de ce duel d'artillerie qui se jouait au-dessus de leurs têtes. La vie a repris son cours qui, dans sa diversité, rappelle Paris.

Lille a plus d'un quart de millions d'habitants ; c'est la capitale de tout le nord de la France ; on y voit des magasins brillants et des dames bien habillées.

Entre tous ces milliers de gens, on aperçoit de temps en temps un uniforme gris ; mais, sur les chaussées, passent

à la hâte d'innombrables autos militaires portant les états-majors, médecins, chefs de colonnes, etc. Ce n'est que dans le voisinage de la Citadelle que le spectacle devient peu agréable ; on y voit des centaines de milles de vitres brisées par les détonations.

Le chemin pour arriver à la Citadelle est marqué à droite et à gauche par des monceaux d'uniformes en lambeaux et de débris d'équipements des fugitifs français. A la première porte, il y a un cadavre de cheval ; dans un rempart voisin, un obus a fait un trou de grandeur d'homme ; mais là-haut, dans la cour, le décor est véritablement épouvantable : une compagnie d'artillerie bavaroise s'est déjà mise à nettoyer. On rassemble d'abord les canons pris, les quantités de fusils et de munitions d'artillerie et d'infanterie. On en a jusqu'aux chevilles dans ce pêle-mêle de paillasses, de restes de repas, de monceaux de selles, de sacoches, de caisses de paquetage, de boîtes, etc., que les Français en fuite et leurs frères d'alliance appétissante, les hordes de cavalerie africaine, ont laissés là.

Cochonnerie ! le mot est encore une injure à notre animal domestique grognon ; il est moins sale que tout ce que nous regardons ici ! *(Gazette de Cologne*, 7-12-14).

Lecture obligatoire

AVIS IMPORTANT

Tous les habitants des communes appartenant à l'étape de Roubaix sont

obligés de lire toutes les publications

de la Kommandantur qui sont affichées à la mairie.

Le fait de ne pas avoir lu ces publications ne sera pas accepté comme excuse valable.

Roubaix, le 12 décembre 1914. HOFMANN,

Major et Commandant.

Monsieur le Conseiller d'Intendance,

Grande-Place, Lille.

La question du pain devient de plus en plus angoissante pour notre ville. Aujourd'hui même, une grande boulangerie, l'« Indépendante », nous déclare qu'elle ne pourra pas cuire cette nuit, faute de farine de froment.

Suivant votre désir, nous avons écrit le 28 novembre dernier à M. le Président de la Confédération helvétique pour solliciter son aide en la circonstance.

N'ayant reçu aucune réponse, nous venons vous demander si nous ne pourrions pas adresser la même requête à l'Ambassadeur des Etats-Unis à Berlin.

Le Maire de Lille,
Ch. Delesalle.

Le 19 Décembre 1914.

En même temps, le Maire prenait un arrêté interdisant la fabrication du pain de pur froment. Le pain devra être fabriqué suivant la formule arrêtée par la Commission municipale de ravitaillement et vendu 0.40 c. le kilo.

De son côté, le Gouverneur de Lille donne l'ordre aux habitants de déclarer à l'Intendantur leurs provisions de seigle et de blé, d'orge, gruau, avoine, pommes de terre, sucre, riz, sel, etc.

Toute personne qui fera des indications frauduleuses ou s'abstiendra de cette déclaration sera punie jusqu'à un an de prison.

1915

La Gazette des Ardennes

Dans les premiers jours de l'occupation, les Lillois furent privés de tous journaux. L'autorité allemande autorisa pendant quelques mois la vente du « *Bien Public* », le grand organe catholique de Gand, mais le remplaça bientôt par le « *Bruxellois* », sous la direction du fameux Marc de Salm. A la fin de 1914, la « *Gazette des Ardennes* », imprimée à Rethel, fit son apparition. Qu'est ce journal auquel nous devons faire de fréquents emprunts dans ce recueil ? Le « *Progrès du Nord* » va nous l'apprendre dans l'article très documenté de notre concitoyen, Paul Pelleau.

"*LA GAZETTE DES ARDENNES*"

Elle va mourir. Elle se meurt. De Charleville, où elle connut des jours heureux, on l'a traînée dans une ville d'Allemagne, avec l'espoir que l'air du pays lui rendrait ses forces. Espoir vain !

La *Gazette des Ardennes* est condamnée, comme le militarisme prussien et comme tous les autres articles « made in Germany » dont on prétendit inonder notre pays.

Aux mains des féodaux affublés en hommes libres, ce fut un redoutable instrument de combat que ce petit journal fondé à la fin de 1914 par l'état-major allemand. Il se présenta à nous sous l'apparence la plus aimable et la plus modeste. Il voulait, disait-il, se rendre utile aux populations privées de toutes nouvelles de la guerre, en les renseignant

d'une manière « objective » et impartiale sur les grands événements dont nul écho, même amorti, n'arrivait plus jusqu'à elles. Et pour prêter quelque vraisemblance à ce programme paradoxal, il se mit à publier, à côté des communiqués du grand quartier général allemand, les communiqués des grands quartiers généraux français. En même temps il commentait les faits de guerre en des termes que la modération préméditée pouvait à la rigueur faire illusion. Comme le public, malgré tout, se méfiait et opposait aux avances allemandes une sourde hostilité, la *Gazette des Ardennes* entreprit la publication des listes de prisonniers. Il faut avouer que dès ce jour, son tirage monta. Tant de familles, en territoire occupé, se trouvaient privées de toutes nouvelles des leurs ! On acheta donc la *Gazette* pour se renseigner sur le sort des chers absents. La direction du journal avait pensé qu'après avoir parcouru les listes de prisonniers on se risquerait à jeter un coup d'œil sur les autres rubriques. Elle avait spéculé, non sans raison, sur la curiosité d'une population qui ne recevait plus aucun journal français et qui devait éprouver l'irrésistible besoin de lire. Ce qu'elle n'avait pas prévu, c'est la résistance obstinée des nôtres, résolument rebelles à toute infiltration ennemie et dont le moral resta si fort aux pires jours d'épreuves, que les plus mauvaises nouvelles se heurtèrent chez eux à une dénégation hautaine.

Pour triompher de cette résistance, la *Gazette* employa des moyens détournés et des voies tortueuses. Elle nous servit des coupures de journaux français, juxtaposant avec une savante perfidie les fragments les plus tendancieux, s'efforçant de nous donner ainsi l'impression que de l'aveu même de nos écrivains, notre cause était perdue. Tâche malaisée, certes, mais que la *Gazette* ne désespérait pas de mener à bien. Nous faire distiller le poison par la main de

nos compatriotes, c'était une entreprise hardie. Les Allemands en confièrent l'exécution à un homme qui possédait à merveille tous les ressorts de l'âme française et toutes les ressources de notre langue. Cet homme s'appelait René Prévot.

« Alsacien renégat et déclassé — écrivait récemment dans le *Mercure de France*, M. Henri Albert — René Prévot ayant épousé une fille de brasserie de Munich, avait trouvé dans cette ville une seconde patrie et s'était dès lors préparé à l'œuvre de trahison à quoi l'employa l'état-major prussien, dès qu'il se fut installé dans les départements du Nord de la France. »

René Prévot s'acquitta de sa mission avec une telle adresse que nul ne pourra lui reprocher d'avoir volé les somptueux subsides que lui allouaient ses maîtres. Quatre années durant il usa de la dialectique la plus onctueuse et la plus subtile pour nous prouver que c'est nous qui avions obligé l'innocente Autriche et la pacifique Allemagne à tirer le glaive. Et s'il n'y réussit pas, ce ne fut pas sa faute. Ce psychologue germanisé croyait à l'exactitude du « calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ». Il ne se doutait pas que pendant la guerre d'authentiques vérités avaient cessé d'être vraies. Il jouait d'ailleurs de toutes les cordes et ne dédaignait pas de s'adresser à notre chauvinisme. Le traître, à l'occasion, se drapait d'oripeaux chevaleresques. On n'a pas oublié les notes obséquieuses qu'il consacra au général Marchand et au colonel Driant.

A côté de ce grand ténor de la trahison dont le gouvernement français ne manquera pas de réclamer l'extradition, il convient de citer quelques maîtres-chanteurs de moindre importance. Je veux parler du correspondant lillois de la *Gazette des Ardennes*, Hubert, et de son acolyte Dauphin.

Hubert était un fonctionnaire français qui se trouvait à

Charleville au début de l'occupation. Dépourvu de tout sens moral et affligé d'un appétit terrible, il se mit tout de suite en rapports avec les Allemands qui l'estimèrent à sa valeur et le dirigèrent sur notre ville. Dès son arrivée à Lille, le drôle se présenta aux autorités françaises, se prétendit expulsé de Charleville et se fit verser quelque argent. Puis il jeta le masque et prit la direction des services lillois de la *Gazette*. Il devint une des figures les plus connues de la bande sinistre qui s'était abattue sur Lille, aux premiers jours de l'invasion. Sa place fut désormais marquée parmi les bandits qui pratiquaient l'espionnage en même temps que le vagabondage spécial, parmi les prostituées, les mouchards et les escrocs. Ses besoins d'argent grandissant de jour en jour, il obtint des Allemands le monopole de la vente du sucre. Et quand il eut épuisé ce filon, il prit du service au bureau de l'espionnage.

Cet homme de notre race — nous ne l'écrivons pas sans colère ni sans honte — se fit le pourvoyeur des geôles allemandes. Ces derniers mois, ses infamies ne se comptaient plus. Avant de s'en aller, il dénonça notre ami Paul Delporte, directeur des finances de la ville. Ce fut son dernier exploit. Après avoir converti en or et en diamants le salaire de sa forfaiture, il partit, chargé d'opprobre et de richesses, derrière les convois en retraite de l'ennemi.

Son acolyte Dauphin avait offert son concours aux Allemands en 1914, pour la fondation d'un journal. Sa proposition repoussée, il était devenu le collaborateur d'Hubert. Maigrement payé, si l'on en croit ceux qu'il déshonorait de ses confidences, il vivait d'expédients et on le vit tour à tour courtier en bijoux, pharmacien et proxénète. Très recherché des filles qu'il pourvoyait d'aphrodisiaques et dont il faisait les petites commissions, il promenait par la ville sa silhouette chétive de commis vénérien. Entre temps,

il plaidait les circonstances atténuantes, se plaignait de la dureté des temps et de la difficulté de gagner sa vie.

Pour capter la confiance des naïfs, il se recommandait de gens les plus honorables qui ignoraient jusqu'à son nom. C'était, nous dit-on, un individu visqueux et fétide. On se réservait de le pendre à un des plus hauts arbres du Bois de la Deûle. Il a suivi dans leur fuite quelques-uns des coquins qui avaient transformé notre ville en mauvais lieu. Mais ce n'est là qu'une solution provisoire. Car il est des comptes qu'il faut solder.

LES ALLEMANDS A LILLE

Un de nos jeunes confrères se trouvait à Lille, au moment où les Allemands y pénétraient pour la deuxième fois ; il y passa de longues semaines.

A plusieurs reprises, il essaya de s'échapper par Seclin ou Armentières : au dernier moment, ses efforts échouèrent. Enfin il parvint à rejoindre les troupes alliées par la Belgique. On peut juger des périls et des difficultés de la tentative par le temps qu'elle lui coûta. Il lui fallut plusieurs jours pour atteindre les lignes françaises, alors que celles-ci du côté belge sont à peine à 15 kilomètres de nous. De ces dangers et de ces difficultés, sa modestie ne nous dit rien. Mais on ne lira pas sans intérêt et sans émotion les souvenirs que lui a laissés l'occupation allemande à Lille.

(*Le Temps*, 16-1-15).

Choses vues dans les rues de Lille

Depuis le 13 octobre, date de l'entrée des Allemands à Lille, l'état d'esprit de la population a subi divers changements. La frayeur des premiers jours a fait tour à tour place à l'indignation, puis au mépris et finalement à l'indifférence.

Les Lillois n'ont pas manqué et ne manqueront pas de courage civique, mais ils sont devenus prudents, presque courtois. La vie semble normale, les rues sont calmes. On circule sans plus se préoccuper du conquérant de passage. Il a lassé la curiosité. Son costume et son prestige, son arrogance, sont sans effet. Pourtant, chaque mercredi, les Allemands revêtent leurs plus beaux habits. Ils vont à la conférence obligatoire et réglementaire que préside le général von H... (von Henrich). C'est, dans la rue Nationale, un défilé fastueux, presque une cavalcade. Ces messieurs parlent haut, bousculent les femmes, arpentent les trottoirs avec raideur et font jouer entre leurs doigts gantés de minuscules cannes de jonc. La conférence se termine vers cinq heures ; c'est l'heure du thé.

Les bons serviteurs de Guillaume ont, à Lille, trois maisons favorites où il leur plaît de se délecter avec de fines pâtisseries et du chocolat fondant : la pâtisserie Y... (Yanka) ; le magasin de la Marquise de S... (Marquise de Sévigné), rue Nationale, et le Café Belle-Vue, Grande-Place. Deux officiers de hussards firent dernièrement à la pâtisserie Y... le pari de manger 60 brioches chaudes. Un troisième partenaire qui tint le pari le perdit. Les 120 brioches disparurent avec une rapidité voluptueuse.

Les jeux allemands ne sont pas malheureusement toujours aussi ingénus. Un dimanche matin, sur la place de la République, nous vîmes un général descendre de cheval, marcher vers un vieillard décoré de la Légion d'Honneur, lui arracher son ruban et l'écraser sous sa chaussure. Le pauvre Français, un ancien militaire, fut tellement stupéfait, qu'il ne put même pas protester. Des scènes très diverses se déroulent dans la rue.

Vers six heures du soir, il y règne une grande animation. La soldatesque est nombreuse, sale et polie. Ses chefs sont

également nombreux, propres et grossiers. Les femmes ne font pas défaut, les blondes surtout. On en fit venir d'Allemagne, par un train spécial. Elles ornent leurs coiffes d'une croix rouge, mais se conduisent mal, boivent du champagne et prennent des attitudes provocantes. L'une d'elles, un jour, se détacha d'un groupe d'officiers pour aller cracher au visage d'un blessé anglais qui passait. Elles habitent des appartements meublés ou réquisitionnés par l'autorité allemande. Elles disent de Lille que c'est une ville fort agréable, plus agréable que Paris. Elles sont faciles à satisfaire, d'autant que leurs distractions sont toutes intimes, puisque Lille n'a plus ni théâtres, ni concerts, ni cinémas. (Depuis les Allemands ont ouvert le Nouveau Théâtre, le Palais d'Eté et l'Omnia Pathé.)

Les soldats allemands en manifestent un certain regret. J'exagère en disant qu'on ne fait pas de musique. Chaque matin, la musique du Landsturm va de la Citadelle à la Grande-Place. Nous l'avons suivie bien des fois et je sais qu'elle est composée de treize musiciens, de douze instruments de musique et d'une grosse caisse, qui fait des bonds formidables quand celui qui la porte exécute le pas de parade. Je n'ai jamais vu rien de si ridicule que ce pas de parade exécuté par cette harmonie en marche. Elle sert d'ailleurs de sujet à une chanson fort spirituelle écrite en patois du pays :

« Fallot vir les treize musiciens
» Du 17e hanovrien. »

Et elle restera légendaire.

Cette fantaisie suffit à montrer que le moral des lillois est bon.

Il y a des défaillances, c'est certain ; mais l'exception confirme la règle. D'ailleurs, dans la rue, chacun manifeste de la bonne humeur. On épie le bruit du canon et la venue

d'un aviateur. Quand un aviateur passe salué par les balles allemandes, on sait qu'il est le messager du pays et qu'il laissera sur la ville des feuilles parisiennes. Là-bas, le manque de nouvelles est une grande souffrance.

Rien des absents ! Jamais de lettres ! A la longue, on pourrait perdre courage. Pourtant, on patiente. L'autorité allemande fait placarder sur tous les murs de radicales fausses nouvelles, affiches bleues, vertes ou rouges, que les habitants de Lille ne prennent même plus soin de lire.

Ils préfèrent ne rien croire, attendre et espérer. Les dimanches précédents, ils tentaient une courte promenade hors des portes de la ville. Cette petite joie leur sera désormais refusée. Ils devront rester chez eux comme dans une prison. L'autorité allemande est inquiète. Il faut aux enfants de 12 ans des laissez-passer pour aller à l'école des faubourgs. Les enfants ont leur laissez-passer, mais en allant à l'école ils sifflent la *Marseillaise*. C'est leur revanche...

Pierre PLESSIS.

CONDAMNATIONS A MORT

AVIS

L'autorité militaire allemande a fait fusiller aujourd'hui à Hénin-Liétard, deux officiers français nommés

Paul THERY et Eric BENTOM

qui, cachés pendant plusieurs semaines à Douai, déguisés en femmes, ont essayé de franchir les lignes allemandes.

Le gouvernement militaire allemand se voit forcer de rappeler que la personne qui aura fourni ainsi des habits civils et les personnes qui, ayant connu le fait, n'auront pas avisé les autorités militaires seront punies comme complices.

Lille, le 7 janvier 1915.

Le Général commandant l'armée allemande.

CONDAMNATION A MORT

Le Conseil de guerre du 19e corps d'armée a condamné, le 7 janvier 1915, *à la peine de mort*, l'aubergiste DEMONT, de St-André-Lille, pour avoir essayé d'entraîner un soldat allemand à la désertion et avoir voulu lui procurer des habits civils.

DEMONT a été fusillé, le 8 janvier 1915, au matin, dans la propriété de M. Charles Verley-Bollaert.

Lille, le 8 janvier 1915.

L'Autorité militaire allemande.

WARNUNG

Soldaten. Währet Eure Gesundheit, alle Dirnen, Kellnersnnen undschlechten Frauen hier sind Krank.

13 janvier 1915. Etappenkommandantur.

LES ENTERREMENTS AU CIMETIÈRE DU SUD

Le Gouvernement devra être immédiatement avisé de tout convoi funèbre qui devra passer par la porte des Postes pour se rendre au cimetière du Sud.

Un laisser-passer pour tout le convoi funèbre pourra, à l'aller et au retour, franchir la porte des Postes.

Lorsque le convoi aura franchi la porte, il est défendu aux assistants, sous peine de punition, de le quitter tant à l'aller qu'au retour.

Dans le trajet de la porte des Postes au cimetière et vice-versa, le convoi sera escorté de soldats de la police militaire allemande qui veilleront à l'exécution des ordres ci-dessus.

Lille, le 20 janvier 1915.

SOEDING, Capitaine.

LILLE LE JOUR DE LA FÊTE DE L'EMPEREUR
(26 janvier 1915)

La belle ville de nos ennemis, qui fait actuellement partie de l'Empire allemand, porte sa parure de fête. Toute la garnison de Lille célèbre la fête de son chef suprême.

Le Lille de ce jour de fête est un autre que celui que nous avons conquis dans la seconde quinzaine d'octobre de l'année dernière, après des combats acharnés qui l'ont obligé à se rendre le 13 octobre.

Lorsque notre autorité militaire a pris l'administration de la grande ville française, le désordre, l'insécurité et la saleté régnaient partout. Beaucoup de travail a dû être fait pour rendre non seulement l'aspect extérieur de la grande ville agréable, mais avant tout pour corriger l'inertie de de l'administration française.

Aujourd'hui, Lille porte l'empreinte allemande, chaque cœur véritablement allemand sourit, lorsque la parade de la garde montante a lieu sur la Grande-Place, chaque jour, à midi, et lorsque les hommes de la Landsturm arrivent sur la place, au pas de parade et au son de la musique du bataillon de Goetingue.

L'ordre et la propreté règnent maintenant dans toutes les casernes, après un travail énorme effectué pour arriver à ce but. La Citadelle, qui formait un amas d'immondices et de décombres, est maintenant un modèle du genre.

Le gouvernement et la kommandantur de Lille ont un travail de géant derrière eux. Ils ont été secondés par les efforts joyeux de leurs différents services dans tous les domaines.

En dehors des mesures d'ordre purement militaire, mesures de fortifications, établissement du service de sentinelles à l'intérieur de la ville et en dehors de la forteresse,

il y a encore beaucoup de branches des services administifs qui, dans une forteresse aussi importante, doivent être mises au point.

Rappelons seulement dans le domaine industriel, les mille choses qui doivent être remises pour le bien de notre armée et de notre pays, de grandes industries ont été remises en route, souvent avec les plus grandes difficultés. Dans quelques fabriques qui marchent, il a fallu d'abord écarter les difficultés que les propriétaires fugitifs avaient préparées pour s'opposer à la mise en route. Celui qui est occupé aujourd'hui aux premières heures de la journée, dans la banlieue de Lille, y rencontre la vie d'une ville industrielle se mettant au travail comme au temps de paix ; l'on entend les sirènes des scieries qui appellent les ouvriers militaires dans les chantiers bien organisés pour travailler le bois de construction nécessaire aux fortifications, le bruit des marteaux se fait entendre dans les forges aussi joyeusement qu'il se fait entendre là-bas en Allemagne où il s'agit de produire pour l'armée toute espèce de matériel important.

Les tramways doivent servir pour la manutention du gros matériel. Là où les voies existantes ne suffisent pas, le soldat allemand est aussitôt prêt à relier entre elles les différentes voies, apposer des aiguilles, etc.; des ponts aussi ont été jetés pour faciliter le transport sur les canaux des bois de construction et autres matériels.

Il est vrai qu'on ne peut trahir ce qui a été fait pour la fortification de la ville devenue allemande, mais celui qui est au courant a la ferme conviction : « qu'il ne peut être question de la visite des Français et des Anglais qui nous a si souvent été exposée comme prochaine ».

Petit à petit, la vie du petit commerce a recommencé. Chaque jour, de nouveaux magasins ouvrent leurs volets ;

les soldats qui, les jours de repos, se rendent du front à Lille pour y faire leurs achats, trouvent actuellement de tout ; si beaucoup de commerçants français sont actuellement absolument épuisés, les marchands allemands font le nécessaire pour transporter tous les vivres et tous les objets de vêtements nécessaires.

Il va de soi que toutes les mesures de police concernant les marchés, l'industrie nécessaire pour l'approvisionnement et le service sanitaire de la ville de Lille sont uniquement l'œuvre de notre autorité militaire. Il a fallu une main de fer pour mettre fin au désordre des Français au point de vue sanitaire. Il est évident qu'on ne pourra jamais mettre Lille à la hauteur d'une grande ville allemande. Le caractère national français, qui prétend volontiers posséder une Kulture raffinée, possède en lui une inertie impossible à vaincre.

Il arrivera peut-être un jour où les habitants de Lille seront reconnaissants de l'éducation dont le barbare allemand a fait profiter leur ville bien-aimée.

A Lille, centre de commerce du Nord, je dirai presque de tout le pays, la vie commerciale se développe dans les principales rues de la ville presque régulièrement maintenant, quinze semaines environ après sa prise le 13 octobre.

On se croirait presque transplanté dans une vieille ville allemande. Quand nous sommes entrés ici avec notre colonne, quelques jours après le bombardement, la population était encore irritée. Lorsque l'on entrait dans un magasin, on obtenait à peine une réponse, mais du jour où les réquisitions faites par les soldats ont cessé, l'on vit des figures plus aimables. J'ai souvent observé que c'est chez les commerçants les plus raffinés que la haine de l'Allemand est le moins sensible.

A la gare, — elle s'appelait autrefois "Gare du Nord" —

aujourd'hui se trouve écrit en grandes lettres, sous l'horloge: "Nordbanhoff". On trouve à acheter, dans la salle des Pas-Perdus, des cigares allemands, des journaux et des boissons. A côté des derniers numéros de *La Gazette de Cologne*, on trouve même des livres de Alldtein ; à côté, une brasserie allemande avec de la bière de Munich, de Dortmund et de Bruxelles fabriquée par un brasseur allemand.

Si nous nous rendons maintenant dans la rue Faidherbe, dont la partie inférieure a été complètement détruite par le bombardement et par l'incendie, nous arrivons au centre de la ville, la Grande-Place, vis-à-vis la statue de la Déesse de la Victoire. se trouve le café Belle-Vue, où l'on consomme également des boissons allemandes.

Dans la rue Neuve et la rue de Paris, deux grandes voies commerciales qui s'en vont vers la gauche; l'on trouve partout d'excellents magasins, en partie d'origine ancienne.

Dans la rue Esquermoise, la maison « Aux Sœurs de Charité » est à recommander. Au coin de la rue Nationale et de la Grande-Place, nous restons fixés sur place, bravo !... un commerce de cigares allemands. On trouve-là ce que le fumeur le plus difficile peut désirer, les cigares de la Sportvaz jusqu'aux marques les meilleures. La « Queen » est naturellement bannie comme étant anglaise.

D'après ce que j'ai appris, ce commerce de cigares a été organisé par la Maison J. Roits, de Mannheim.

Suit l'énumération d'un certain nombre de magasins recommandés: Epicerie Parisienne, Cornélis, Jeanne-d'Arc, Galeries Lilloises, Gants Perrin, Meert le pâtissier. Même dans les plus petits magasins, on est reçu d'une façon affable.

Naturellement, les commerçants, aussi longtemps qu'ils ne connurent pas l'argent allemand ou qu'ils ne voulurent

pas le connaître, s'efforçaient de prendre le mark pour un franc ; mais nous les avons vite déshabitués de cela.

Partout notre influence est sensible. On fait venir petit à petit ce que nous employons ; ce que nous n'employons pas ne trouve pas d'amateurs et disparaît. C'est ainsi que nos hommes demandent, là où se trouve un gramophone, des airs allemands et c'est ainsi que j'ai entendu dans un estaminet la chanson « In der Rumat » ; ce sont les employés du chemin de fer qui ont obtenu ce résultat.

Il est vrai que beaucoup de Lillois sont convaincus, par exemple, et ne veulent pas en disconvenir, que la « Veuve Joyeuse » est une opérette française. Ils jurent que la première représentation a eu lieu à Lille.

Comment pourrait-on se représenter un allemand sans bière ? Parlons donc, pour terminer, des brasseries. En dehors de quantités de bières énormes, de bières importées en fûts ou en bouteilles, presque toutes les bières de Munich ou d'autres brasseries allemandes, on boit aussi de la bière indigène.

A côté de l'industrie très développée à Lille et autour de Lille, filatures, tissages, etc., la consommation de bière est très grande. Si leurs bières ne peuvent être comparées aux nôtres, on peut cependant dire qu'elles sont supportables. Le « Bock Excelsior » de la Grande Brasserie, sous la direction de M. Despret, est une boisson tout-à-fait louable. Peut-être beaucoup de choses changeront-elles encore et qui sait si, à la fin, Lille deviendra peut-être une ville allemande. Le commencement de cela est fait, car si elle devenait une organisation durable, elle montrerait peut-être aux Lillois, s'ils commençaient à comprendre l'allemand, que nous leur sommes supérieurs aussi sur le terrain commercial.

(*Gazette de Cologne*, 27-1-15).

Les millionnaires à Lille

Les riches industriels des trois villes de Flandre, Lille, Roubaix et Tourcoing sont placés défavorablement et nous font penser aux contes de fées, avec toute leur fortune. Leurs richesses ne leur servent à rien et ils sont obligés de supporter une vie simple et frugale comme celle de leurs aïeux. Pensez un moment à ces riches gâtés. Ils demeurent boulevard de la Liberté, à Lille, sans autos, sans équipages, sans téléphone, sans le dernier *Figaro*, sans grands dîners ! Ce grand millionnaire riche qu'est-il devenu ? Un homme sans chic, ordinaire et simple ; son importance et sa culture laissent les barbares indifférents. Nous nous moquons de lui quand nous l'observons traversant la Grande-Place. Il s'échappe comme s'il avait peur et regarde avec des yeux languissants un aviateur anglais volant au loin de Lille, à une très grande hauteur. S'il entre au « Café de la Paix », il ne reçoit que de la mauvaise bière française, la vente de la bière allemande est réservée aux militaires allemands.

Le gouvernement allemand a transformé la parisienne et gaie ville de Lille en une cité sérieuse et commerçante où les soldats trouvent le nécessaire pour leur nourriture, protection et amusements. Que pensent ces braves gens en regardant le millionnaire républicain, avec son argent de papier, réduit à une aussi triste situation depuis l'occupation des Allemands ? Dans les villes envahies, la poste ne fonctionne plus pour les Français ; ils ne reçoivent ni lettres, ni dépêches, ni paquets. Cette suppression est la plus dure. Pensez à ces bourgeoises rêveuses et isolées, sans journaux, sans nouvelles de la guerre, sauf celles de l'autorité allemande. Vous croyez que le Lillois croit nos affiches ? Jamais !... Il lui faut son *Matin*, le *Temps*, le *Figaro*. Quel

bonheur si elle pouvait avoir le *Petit Journal*, l'*Echo du Nord*, paru pour la dernière fois le 6 octobre. Dans un local situé entre le marché et la rue Saint-Nicolas, le gouvernement y imprime le *Lille-Kriegzeitung*. Pauvre millionnaire ! il grelotte quand il aperçoit les caricatures si amusantes de ce journal pour la distraction de nos braves Feldgrauen. Le *Nouvelliste* et la *Dépêche* ont disparus aussi et, dans le bâtiment de ces journaux, se trouve le Tribunal de Justice pour les fripons qui ont passé en contrebande les journaux défendus. Pour les Lilloises, une feuille stupide, le *Bulletin de Lille* qui contient les annonces du gouvernement, de la mairie et des familles, car même pendant ces jours, on naît, on se marie et on meurt.

Vous y trouverez aussi des réclames pour les magasins et pour les dames de Lille, et pour leur plus grande distraction, courent chez Phitras, au bar, qui prédit les événements les plus justes au plus d'argent ; à mon avis, les riches dames de Lille sont incapables de travailler avec leur tête et avec leurs mains. Le Musée est ouvert chaque jour de midi à une heure, pour les militaires seulement ; si une Française s'y risque, c'est qu'elle court à un rendez-vous.

La musique militaire joue au Jardin Vauban et au Palais d'Été, mais les dames de Lille ne sont pas admises, pas plus que les mondaines. Un cinéma existe pour les soldats; on comptait recevoir le directeur du théâtre de Nuremberg, mais rien n'a réussi ; l'or est une chimère, il est à Paris et à Londres cet or bien-aimé !

Ici, où la plupart des ressources pour les marchandises sont coupées, où un million de choses sont sous séquestre pour les besoins de l'armée, voilà la faiblesse de la France.

A prix d'or, il n'est pas possible d'obtenir du lait frais ; il est réservé à nos soldats dans les tranchées et Madame

doit se contenter du lait condensé. Le pétrole et le charbon sont introuvables et le pain ne s'obtient qu'avec une carte de ravitaillement. Oh ! cette guerre pour ces pauvres habitants de Lille !... il n'y a plus de volailles, nous avons tout pris; pas de pigeons, le seul visible est le pigeon volant, le célèbre pigeon " Taub ".

Madame qui aimait tant souper au Bois de la Deûle ou au Jardin des Fleurs, ces petits plaisirs ne lui sont plus permis ; les bourgeoises ne peuvent plus circuler hors de la ville sans un « laisser-passer » pour obtenir des nouvelles plus ou moins fausses ou donner des signaux.

Les cloches ne sonnent plus, la chose est dangereuse, on peut faire des signaux à l'ennemi ; les langues de bronze ont cessé leur musique, sauf s'il s'agit d'une grande victoire allemande ; les cloches alors ne sont plus silencieuses et leurs échos arrivent jusque dans les tranchees. Nos feldgrauen écoutent : une victoire à l'est, à l'ouest, hourrah !! Quant au millionnaire de Lille, il s'échappe vite, tête baissée, s'il entend nos cloches de victoire. Les rues ne sont jamais tranquilles, le millionnaire demeure presque prisonnier dans une garnison. Les magasins allemands fleurissent; les soldats y trouvent tout ce dont ils ont besoin pour eux et leurs camarades dans les tranchées. Le millionnaire ne trouve ni couteaux, ni rasoirs, ni objets en cuivre, plus de chasse, plus de Bourse, plus de petits pains de Paris, plus de réunions où il aimait tant discuter.

Il y a quelque chose qui nous manque. Malgré les douceurs des soirs d'été, on ne voit plus d'amoureux ! Les arbres et les arbustes protègent les bancs tristement et les feuilles tombent doucement, ou les arbres remuent leurs âmes pensives. Ils n'ont jamais vu de leur vie une désolation aussi profonde, tout est comme mort. Et le rossignol ne chante plus cette année : il n'aime pas la tristesse. Est-ce que la lune lui a confié son secret?

Plus de promenades le soir au Bois de la Deûle ou dans la rue Nationale. Si quelqu'un s'y expose, il est emprisonné immédiatement... Non, la vie des millionnaires de Lille n'est pas facile !

DÉPORTATION DE M. TRÉPONT
Préfet du Nord

Le 6 février 1915, le gouverneur de Lille von Heinrich écrit à M. Trépont, préfet du Nord, que les communes du rayon de la forteresse de Lille ne paient pas régulièrement les contributions de guerre qui leur sont imposées, et que sur la somme de 1.405.000 francs, il n'a été versé que 76.000 francs.

Le gouverneur ajoute : « J'ai le ferme soupçon que vous encouragez les communes dans leur résistance passive. Je vous impose le devoir d'exercer sur elles toute votre influence, afin qu'elles remplissent leurs obligations ponctuellement et totalement. »

A cette brutale mise en demeure, le Préfet répond très énergiquement que les communes n'ont qu'une population ouvrière qui, actuellement sans travail, ne vit que des secours de l'assistance publique, que le Syndicat des communes que le gouverneur propose serait illégal, et que, devant à tous l'exemple du respect des lois, il ne peut en favoriser la création. Le Préfet accepte les responsabilités de son refus et toutes conséquences avec le sentiment d'accomplir son devoir.

A la suite de cette protestation, le Préfet du Nord a été arrêté et déporté en Allemagne.

DÉFENSE DE DÉCHIRER LES AFFICHES

Quiconque salit, détériore ou déchire entièrement ou en partie une affiche sera puni très sévèrement.

S'il est impossible de trouver le coupable, la ville sera rendue responsable.

Le 14 février 1915.

LE GOUVERNEUR.

Manifestation à Lille

Le 4 mars 1915, environ 400 à 500 prisonniers français, mis en réserve depuis quelque temps, en vue de produire, par le nombre, une impression sur la population lilloise, étaient conduits à la Citadelle, à travers les rues de la ville. Les habitants leur firent fête, les acclamant, leur donnant un tas de choses, les encourageant et criant : Vive la France ! — aucune sédition, aucun mouvement hostile, aucun cri malsonnant.

Cela déplut pourtant à l'autorité allemande. Les soldats frappaient à coups de crosse de paisibles spectateurs, des femmes, des enfants ; des gendarmes à cheval passèrent au galop presque sur les trottoirs. On arrêta au hasard quantité de gens qui n'avaient rien dit et de nombreuses condamnations furent prononcées « pour avoir participé à un rassemblement à l'occasion d'un transfert à Lille de prisonniers français et avoir manifesté bruyamment par paroles et par gestes. »

La ville fut condamnée à une amende de 500.000 francs ; les otages durent coucher à la Citadelle ; les habitants contraints de rester chez eux de 5 h. du soir à 6 h. du matin. Des patrouilles fréquentes ramassaient toutes les personnes

qui, entre ces heures, se trouvaient sur la voie publique; on ne pouvait rester sur le seuil de sa demeure, ni même à ses fenêtres.

Deux aviateurs anglais

Obligés d'atterrir dans la partie sud du faubourg des Postes, le 11 mars 1915, deux aviateurs anglais ont encore pu jusqu'à présent se tenir cachés.

Quiconque a connaissance de leur refuge doit en faire la déclaration immédiatement à l'autorité militaire la plus proche où il recevra une *récompense* proportionnée à ses indications.

Celui qui cache lesdits Anglais ou les aide à s'éloigner sera *condamné à la peine de mort.*

La commune sera également punie sérieusement.

Signalement : Taille, environ 1 m. 70.

Vêtements : Casquette et manteau en cuir noir, veste de toile cirée noire.

Aucune arme ou autre pièce d'équipement.

Lille, le 16 mars 1915.

LE GOUVERNEUR.

Il paraît que les aviateurs anglais se sont promenés en ville et en sont sortis fort tranquillement.

TOMBES DES SOLDATS FRANÇAIS

Jusqu'à maintenant, j'ai toléré que les petits drapeaux aux couleurs nationales soient placés sur les tombes des soldats anglais et français. Ma tolérance a été remerciée de la façon suivante : Il y a quelques jours, on a placé d'une manière provocante et sans goût un drapeau tricolore de trois mètres de hauteur sur la tombe des soldats.

J'ai puni les coupables, ainsi que le conservateur du cimetière, de peine d'emprisonnement, et

J'ordonne :

Il est interdit de placer sur les tombes des soldats des objets quelconques aux couleurs nationales des puissances alliées contre l'Allemagne, par exemple des rubans, des cocardes, etc.

Les objets énumérés ci-dessus se trouvant encore sur les tombes doivent être enlevés par la police.

Tout contrevenant sera sévèrement puni.

Le 24 Mars 1915. HOFMANN.

RESPONSABILITÉ

DES PROPRIÉTAIRES ET DES LOCATAIRES CONCERNANT LES INSCRIPTIONS SUR LES BATIMENTS

Il est arrivé qu'on a fait des inscriptions, sur les maisons et les palissades, injurieuses contre les Allemands. Si le malfaiteur n'est pas découvert, sont responsables :

1° Le propriétaire du terrain ;

2° Le locataire du terrain ;

3° Les voisins les plus proches de droite et de gauche.

Ceux que je rends responsables ne peuvent pas empêcher que des inscriptions de ce genre soient faites par des vauriens, mais ils peuvent prendre soin que ces inscriptions injurieuses soient enlevées de suite.

Je leur ordonne cela comme devoir, et s'ils contreviennent à ce devoir, ils se rendent complices de ce délit et seront punis.

D'après ce principe, René L... a été puni, le 25 mars, d'une amende de 500 M., parce qu'il a laissé pendant plusieurs jours, au lieu de l'enlever, une inscription injurieuse pour les Allemands sur la palissade d'un terrain loué par lui.

Le 26 Mars 1915. HOFMANN.

CONSIGNATION DES VINS

L'arrêté du 30 mars 1915, consigne les vins, vins mousseux, liqueurs, apéritifs, qui se trouvent chez les négociants et chez les particuliers.

On a le droit de conserver une provision de 50 litres par ménage.

De nombreuses perquisitions ont occasionné de nombreuses condamnations allant jusqu'à 5.000 marks et trois mois de prison. En outre, les vins non déclarés ou dissimulés ont été saisis sans bon de réquisition.

TRAFIC DE L'ARGENT

Avis

Il a été constaté une fois de plus que l'argent français et celui d'autres pays, ainsi que les billets de banque, sont recueillis ou échangés par des particuliers et, par suite, retirés de la circulation.

Les opérations de ce genre sont interdites.

Celui qui, malgré cette défense, recueille ou échange de l'argent et des billets de banque, ou celui qui les donne à d'autres personnes qu'à l'administration militaire allemande, de même que celui qui omet de désigner à l'administration allemande la personne qui lui propose de telles opérations, est puni sévèrement.

Celui qui annonce un échange fait ou la tentative d'une telle opération, de sorte qu'on puisse punir le coupable, reçoit une récompense de

50 francs.

Le 4 Avril 1915.

Le Gouverneur.

CONDAMNATIONS POUR MANQUEMENTS AUX APPELS

112 personnes ont été condamnées à 15 francs d'amende et 5 jours de prison pour n'avoir pas répondu à l'appel du 14 avril 1915, concernant les hommes de 17 à 20 ans.

118 personnes ont été condamnées à 5 francs d'amende et 2 jours de prison pour s'être présentées tardivement devant la Commission de contrôle.

Dr Behrend,
Conseiller de guerre.

CIRCULATION PENDANT LE TIR SUR AÉROPLANES

Il a été remarqué que, lors du passage d'aviateurs étrangers au-dessus de la ville et pendant le tir d'artillerie sur les aéroplanes, les habitants de Lille sortent de chez eux et se massent sur la rue ou sur les places publiques pour contempler, bouche bée, ce spectacle. Or, il est certain et, de fait, tout démontre que les projectiles qui retombent sont un danger sérieux pour la population, puisque déjà plusieurs personnes ont été tuées. Les habitants de Lille feront donc bien de se mettre à l'abri pendant les tirs, afin d'éviter de nouveaux malheurs dans la population civile.

15 Avril 1915. Kommandantur.

ARMES

Avis

M. le Maire de Lille devra faire vérifier tous les édifices communaux pour s'assurer s'il n'y reste réellement plus aucune arme et adressera à la Kommandantur une lettre

où il attestera, sous sa garantie et sa signature personnelles, qu'il n'existe plus d'armes dans les locaux municipaux. Il faudra joindre à cette lettre les attestations des chefs de services, qui affirmeront, sous leur responsabilité personnelle, qu'il n'existe pas d'armes dans les locaux dépendant de leur service.

M. Anjubault, faisant fonction de Préfet, agira de même pour les locaux dépendant de la Préfecture.

Lille, le 15 Avril 1915. LE GOUVERNEUR.

CRÉATION D'UN POSTE DE POLICE MILITAIRE ALLEMANDE

Dimanche 18 avril, une scène scandaleuse s'est produite rue Solférino et la population s'est montrée particulièrement hostile à l'égard d'une jeune fille dont les vêtements ont été déchirés. On ne connaît pas de pareilles mœurs en Allemagne et l'autorité militaire allemande devra sévir si de pareilles scènes se renouvelaient.

Il y a lieu d'ouvrir, avec le concours de la police militaire allemande et de la police civile française, une enquête pour découvrir les coupables de la scène susdite, et, de plus, il sera établi un poste de police militaire allemande de 20 à 25 personnes pour lequel le Maire devra fournir un local.

Lille, le 20 Avril 1915. LE GOUVERNEUR.

Le poste de police militaire allemande a été établi rue Brûle-Maison, à l'angle de la rue des Postes.

PLUS DE CONCOURS DE PINSONS NI DE COMBATS DE COQS

DÉFENSE

Il est sévèrement défendu :

1° D'attraper des oiseaux chanteurs ou de faire des préparatifs dans ce but, par exemple, placer des lacets, poser des pièges ou se servir de glu. De plus, d'offrir en vente ces oiseaux chanteurs ou de les dénicher.

2° D'organiser des combats de coqs, peu importe qu'ils soient publics ou privés. Les contrevenants seront punis jusqu'à 500 francs d'amende ou jusqu'à 3 mois de prison, et même des deux peines à la fois.

28 avril 1915. HOFMANN, Major et Commandant.

RAVITAILLEMENT — CARTES DE PAIN

La vente du pain, dans des locaux désignés, commencera le 5 mai 1915 ; le ravitaillement est facilité par le Comité placé sous le patronage de MM. les Ministres d'Espagne, des Etats-Unis et de Hollande, à Bruxelles.

Chaque chef de famille a reçu une carte indiquant le nombre de personnes composant le ménage, le local de distribution du pain et les jours, à raison de trois jours par semaine, où il pourra venir se le procurer.

La ration de pain est fixée à 250 grammes par jour, sans distinction d'âge. Tous les habitants, sans distinction de fortune, consomment donc le même pain.

Lille, le 29 avril 1915.

Les Femmes à l'Abbaye de Loos

COMMUNICATION DE LA KOMMANDATUR A LA MAIRIE

Incarcération des femmes à la prison cellulaire de Loos

L'autorité allemande a fait déposer une femme à la prison cellulaire de Loos avec injonction de la garder. La réclamation présentée à ce sujet et motivée sur ce que cette prison est faite pour hommes et n'a que des gardiens mâles, ne paraît pas de nature à être accueillie, puisque, à la Citadelle de Lille, où il n'y a aucun personnel féminin, des femmes sont détenues, sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient. D'ailleurs le nombre des femmes prisonnières augmentant chaque jour, il faut prévoir que le incarcérations à Loos seront une nécessité. En outre, il n'est pas toujours possible d'observer, en temps de guerre, les règles d'administration en usage pendant la paix.

Lille, le 5 mai 1915. (Communiqué).

HEURES DE CIRCULATION

L'Autorité allemande a à se plaindre que spécialement des ouvriers n'observent pas les défenses contenues dans les proclamations, notamment en ce qui a trait aux heures fixées pour la circulation. Si, le matin, on peut sortir dès le lever du soleil, il faut, le soir, être rentré à l'heure ordonnée. Cette dernière prescription étant fréquemment enfreinte, l'Autorité allemande a décidé d'aggraver les punitions si les infractions continuent. La punition qui, originairement, était de deux jours de prison, sera portée à 5 jours et, au besoin, à 10 jours de prison.

Il est rappelé aux habitants que l'ordre portant d'être

rentré chez soi à l'heure fixée, il n'est pas permis aux gens de stationner devant leurs maisons ou de s'attrouper sur les trottoirs, soit pour causer, soit pour tout autre motif, puisqu'il faut être rentré aussitôt l'heure réglementaire donnée.

Lille, le 25 mai 1915. LE GOUVERNEMENT DE LILLE.

PLUS DE PERNOD !

AVIS

La vente et le débit de l'absinthe sont sévèrement défendus.

En cas de contravention, tous les stocks d'absinthe seront saisis et les coupables seront punis.

Lille, le 28 mai 1915. LE GOUVERNEUR.

AFFAIRE DES SACS A SABLE

Lille, le 15 Juin 1915.

Rapport de la Section de Transport du 16/4/15, *n°* 1142 *au Gouvernement*

Jusqu'à présent la fabrication des sacs à sable se faisait sans empêchement depuis des mois. Il y a environ quatre semaines que, pour la première fois, se montraient dans la population des efforts de retenir ouvriers et ouvrières qui sont employés dans la maison Couzineau, par des menaces. Ils n'eurent tout d'abord aucun résultat ; même quelques autres fabriques s'étaient déterminées à travailler, de sorte que, ces derniers temps, 230.000 sacs étaient confectionnés journellement.

L'agitation paraît cependant avoir continué et a amené 5 fabriques sur 7 qui se trouvaient en activité, à arrêter le travail faute de main-d'œuvre.

Comme on paie pour la fabrication d'un sac 7 centimes de salaire, la dépense pour les 3 millions 800.000 sacs encore à livrer se monterait à 266.000 francs qui devraient être payés par la ville de Lille, si elle ne réussissait pas à déterminer les ouvriers à reprendre le travail.

STAIN. Soeing capitaine.

Gouvernement de Lille
3. Nr. 14790

Lille, le 18 Juin 1915.

A la Mairie de Lille.

Il est déclaré que :

a) Le Maire doit user de toutes ses influences pour déterminer les gens à reprendre le travail.

Pour garantir les ouvriers contre les désagréments après la conclusion de la paix, le Gouvernement est prêt à leur délivrer un certificat constatant qu'ils ont été forcés au travail.

b) Pour le cas où, pour le 22 juin, le travail n'était pas repris, la confection des sacs à sable sera donnée à la Ville.

c) Si même ceci n'atteignait pas le but, les toiles réquisitionnées seront envoyées en Allemagne, y seront travaillées et réexpédiées aux frais de la Ville.

d) Je me réserve en outre d'imposer à la Ville une contribution en amende.

Il sera procédé sévèrement contre les instigateurs.

Le Gouverneur de Lille,
VON HEINRICH.

Lille, le 19 juin 1915.

LE MAIRE DE LILLE
A MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LILLE.

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Général von Graevenitz m'a transmis hier soir la copie de votre lettre relative aux ouvriers qui confectionnent des sacs à sable pour les tranchées.

Vous me dites qu'une certaine agitation, dont l'écho n'est même pas parvenu jusqu'à moi, règne à ce sujet dans la population ouvrière et tend à paralyser le travail.

Vous me demandez, en conséquence, d'user de mon influence pour déterminer les gens à reprendre le travail.

Je regrette de vous faire respectueusement remarquer qu'il m'est impossible d'entrer dans vos désirs.

Obliger un ouvrier ou un patron à travailler est absolument contraire à mon droit; lui conseiller de travailler absolument contraire à mon devoir que me dicte impérieusement l'article 52 de la Convention de La Haye.

Vous avez reconnu la justesse de mes observations lorsqu'il s'est agi, au début de l'occupation, de trouver des ouvriers pour les tranchées et vous n'avez pas insisté pour que je m'y entremette. Ce sont les mêmes raisons que j'invoque aujourd'hui.

Quant à la solution de donner à la Ville elle-même le soin de confectionner les sacs, elle ne peut elle-même être envisagée. Mon devoir de maire français me l'interdit formellement encore.

Quelques risques personnels que je puisse encourir, je regrette donc de ne pouvoir vous donner satisfaction.

Vous êtes soldat, Excellence, vous placez trop haut le sentiment du devoir pour vouloir exiger que je trahisse le mien. Si j'agissais autrement, vous n'auriez au fond de vous-même que du mépris.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

CONVENTION DE LA HAYE

Journal officiel du 6 décembre 1910

Art. 46. — L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée, ainsi que les convictions religieuses et l'ensemble des cultes doivent être respectés.

Art. 50. — Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations, à raison des faits individuels dont elles pourraient être considérées comme solidairement responsables.

Art. 52. — Des réquisitions en nature et ses services ne pourront être réclamés des Communes ou des habitants que pour les besoins de l'armée d'occupation. Ils seront en rapport avec les ressources du pays et de telle nature qu'ils n'impliquent pas pour les populations de prendre part aux opérations de guerre contre leur patrie.

Ces réquisitions et ces services ne seront réclamés qu'avec l'autorisation du Commandant de la localité occupée.

Les prestations en nature seront, autant que possible, payées comptant, sinon elles seront constatées par des reçus et le paiement des sommes dues sera effectué le plus tôt possible.

Art. 53. — L'armée qui occupe un territoire ne pourra saisir que le numéraire, les fonds et les valeurs exigibles appartenant en propre à l'Etat ; les dépôts d'armes, moyens de transport, approvisionnements et, en général, toute propriété mobilière de l'Etat de nature à servir aux opérations de la guerre.

KOMMANDATUR DE LILLE
8.843

Lille, le 20 juin 1915.
(3 h. 30, heure allemande).

A MONSIEUR LE MAIRE DE LILLE,

Son Excellence Monsieur le Gouvernenr a retiré aux otages de la ville de Lille leur faveur jusqu'à nouvel avis. Le nécessaire doit être fait pour que 5 otages se trouvent tous les jours à sept heures du soir à la Citadelle, pour y rester jusqu'à sept heures du matin.

L'appel doit se faire aujourd'hui 20 juin à la Citadelle, à neuf heures.

Son Excellence le Gouverneur répondra à la lettre du Maire.

VON GRAEVENITZ.

Lille, le 20 Juin 1915.

A MONSIEUR LE MAIRE DE LILLE,

J'ai reçu votre lettre du 19 juin dans laquelle vous me dites que vous n'avez pas le droit de forcer un ouvrier au travail, et qu'il était contraire à votre devoir de lui conseiller d'exécuter les travaux désirés par le Gouvernement comme étant en contradiction avec la Convention de La Haye.

Je n'ai nullement voulu que vous usiez de contrainte envers les ouvriers; j'ai plutôt espéré que vous ouvririez une voie de conciliation pour protéger la Ville et les ouvriers contre les désagréments.

Je ne saurais nullement partager votre opinion que la confection des sacs soit en contradiction au paragraphe 52 de l'accord du 18 octobre 1907. Je vous invite donc de nouveau à insister auprès des patrons et des ouvriers. Je suis convaincu que la plupart des ouvriers ne demanderont pas mieux que de pouvoir gagner leur vie.

Au cas où le 22 juin, à dix heures du matin, le travail ne serait pas repris, je me verrais obligé de prendre des mesures rigoureuses.

La faveur que j'ai accordée aux otages de la ville, je la fais cesser. A partir d'aujourd'hui, 5 otages devront passer la nuit à la Citadelle, de sept heures du soir à sept heures du matin, jusqu'à la reprise de la confection des sacs.

VON HEINRICH.

Lille, le 21 Juin 1915.

LE MAIRE DE LILLE
A MONSIEUR LE GÉNÉRAL VON HEINRICH.

Monsieur le Gouverneur,

Je reçois votre lettre de ce jour et m'empresse d'y répondre.

Je ne puis que vous confirmer ma lettre du 19 juin.

Depuis plus de deux mois, je crois avoir fait preuve du plus grand esprit de conciliation, et vous n'hésiterez pas, je l'espère, à reconnaître la parfaite loyauté que j'ai apportée dans mes rapports avec l'autorité occupante.

Les ouvriers qui travaillent dans les tranchées « prennent part aux opérations de la guerre contre leur patrie ». Je n'ai pourtant jamais cherché à les empêcher, estimant que chacun de mes concitoyens ne relève que de sa propre conscience

Mais, quand il s'agit de mon devoir personnel, il n'y a pas de conciliation, ni de transaction possibles. Mon devoir est, dans les circonstances, tellement net, que je ne pourrais m'y soustraire sans forfaiture.

Vous me dites que si le travail n'est pas repris demain des punitions rigoureuses seront infligées à la ville.

Pourquoi voulez-vous rendre responsable une immense

population innocente et ne pas exercer vos rigueurs contre celui-là seul qui assume et accepte la responsabilité de ses actes?

Le Maire de Lille,
Ch. Delesalle.

PROCLAMATION

A partir du 1er juillet jusqu'au 14 juillet inclus, la population française des communes de Lille et d'Hellemmes doit être, sans exception, rentrée chez elle, de 6 heures du soir à 5 heures du matin (h. a.) Toute infraction sera punie d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. Les restaurants et magasins, toutefois, peuvent rester ouverts comme par le passé.

Des laisser-passer pour les communes à l'ouest de la route Lille-Bondues et de Lille même ne seront plus délivrés pour le moment

Je me vois forcé de prendre ces mesures parce que, depuis quelques jours, des ouvriers français ont refusé de continuer les travaux qu'ils avaient, jusqu'à présent, exécutés pour l'autorité allemande. Il leur a été dit par des meneurs *sans conscience*, que leur conduite était contraire à l'art. 52 de la convention de La Haye.

Cette conception est absolument fausse. L'article 52 dit expressément que l'exécution des travaux pour l'armée d'occupation peut être exigée s'ils sont « de telle nature qu'ils n'impliquent pas pour les populations l'obligation de prendre part aux *opérations de la guerre* contre leur patrie ».

Ce n'est aucunement le cas pour les travaux exigés.

On procédera très sévèrement contre les meneurs.

Le cordonnier Jacoby a été, le 26 juin, condamné à mort pour avoir menacé d'une arme des ouvriers français qui

voulaient travailler pour l'autorité allemande et essayé de les empêcher de continuer à travailler.

Par contre, les ouvriers qui veulent travailler seront l'objet de protection maintenant et dans l'avenir.

Les ouvriers seront touchés en premier lieu par l'arrêt du travail, car ils perdent leur salaire ; en second lieu, toute la population contre laquelle je prendrai d'autres mesures plus sévères dans le cas où le travail ne serait pas repris à bref délai.

LE GOUVERNEUR.

OTAGES

Le 3 juillet 1915, dans la matinée, M. le Maire a reçu de l'autorité allemande l'injonction suivante :

« A partir de ce jour 3 juillet, à midi, 5 otages devront se trouver, jour et nuit, constamment à la Citadelle.

» Après trois jours, ces otages seront remplacés pour trois jours par les otages de la série suivante.

» Une liste de séries d'otages doit être remise de suite à la Kommandantur : cette liste fera ressortir quelle série d'otages doit se présenter aujourd'hui, à midi, à la Citadelle.

» MM. Delory, Ghesquière et Jacquet qui étaient arrêtés, seront remis en liberté, mais ils devront faire partie des otages.

» MM. Baudon et Liégeois-Six, malades, sont dans l'impossibilité de participer aux obligations imposées aux otages.

» Lille, le 3 juillet 1915.

» LE GOUVERNEUR. »

Gouvernement de Lille

Lille, le 2 Juillet 1915

A Monsieur le Maire de la Ville de Lille,

Comme le travail n'est pas encore repris, 600.000 sacs ont été commandés en Allemagne.

Pour payer ces sacs à sable, 375.000 fr. sont à verser à l'Intendance, en argent ou en billets de banque d'Etat, et ce, jusqu'au 10 juillet à midi.

Von Heinrich.

Lille, le 4 Juillet 1915.

Le Maire de Lille
A Monsieur le Gouverneur de Lille,

Monsieur le Gouverneur,

Je reçois votre lettre du 2 juillet

Parce que quelques ouvriers, *de leur plein gré et après réflexion*, refusent de confectionner de leurs mains des sacs à sable pour les tranchées, à l'heure même où leurs maris ou leurs frères se font tuer héroïquement devant ces mêmes tranchées.

Parce que le Maire refuse d'intervenir et de conseiller de faire ce qu'il considère, en son âme et conscience, comme un crime contre sa patrie, vous sévissez contre une immense population innocente qui, jusqu'ici, a fait preuve, malgré ses souffrances, du plus grand calme.

Vous m'enjoignez, en outre, de verser à l'Intendance, le 10 juillet, une somme de 375.000 francs pour la confection de 600.000 sacs en Allemagne.

Je regrette de ne pouvoir acquiescer à cet ordre.

D'abord, vous savez que je n'ai plus en caisse d'espèces françaises ou allemandes.

De plus, je ne reconnais pas que cette dépense puisse m'être imposée.

Il ne s'agit pas, en effet, de frais d'entretien de vos troupes auxquels je dois pourvoir, mais de véritables dépenses de guerre auxquelles mon devoir m'interdit de contribuer.

Je vous le répète encore, Excellence, j'ai fait et je referai tout ce que me prescrit mon devoir, mais je n'irai pas au-delà.

Ma bonne volonté est à bout et ma santé très ébranlée s'épuise sous le poids d'incessantes préoccupations. En internant mes adjoints à la Citadelle, vous avez rendu pour moi le fardeau plus écrasant.

Agréez, Excellence, mes civilités.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

GOUVERNEMENT DE LILLE

A Monsieur le Maire de Lille,

Par la présente, je vous accuse réception de votre lettre dans laquelle vous informez le Gouvernement de l'impossibilité dans laquelle vous vous trouvez de payer en espèces.

Cependant, il n'y a pas le moindre changement en ce qui concerne votre obligation, je me sens bien au contraire obligé d'annoncer de la façon la plus précise que je vous rendrai responsable, vous aussi bien que toute la population, d'une cessation éventuelle dans ce sens.

C'est à vous de trouver un moyen pour obtempérer à mon ordre de la manière la plus exacte. En tous cas, un des modes à votre disposition est de vous procurer les espèces par l'intermédiaire de l'Armée allemande, dans les banques des pays neutres.

Le Gouverneur de Lille,
VON HEINRICH.

LE MAIRE DE LILLE
A MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LILLE,

Monsieur le Gouverneur,

Je vois avec regret que vous ne tenez aucun compte de la bonne volonté que nous avons témoignée jusqu'ici.

Seule, peut-être, la ville de Lille a payé sans récriminer et dans les délais prescrits, l'énorme contribution qui lui était imposée.

En outre, depuis neuf mois, toutes les sommes exigées pour le ravitaillement des troupes ont été ponctuellement réglées.

Dans les premiers mois, vous ne réclamiez, pour les dépenses qui doivent être consommées sur place, que des bons communaux. Plus tard, vous avez exigé le tiers en espèces, et aussi longtemps que je l'ai pu, je vous ai donné satisfaction.

Aujourd'hui, le tonneau est vide et je n'ai plus le moyen de le remplacer.

J'espère, grâce à de nouvelles démarches, pouvoir continuer jusqu'au 15. Passé ce délai, je me heurterai à une impossibilité.

J'ai épuisé tous les moyens en mon pouvoir.

Vous me dites de m'adresser aux banques des États neutres, mais je ne crois pas possible de recourir à cette négociation :

1° Parce que je n'ai aucune garantie à offrir à ces banques pour solliciter un emprunt ;

2° Parce que tout contrat d'emprunt que je pourrais faire serait sans valeur, la délibération du Conseil municipal étant de nul effet si elle n'est pas ratifiée par le Ministre de l'Intérieur.

Je ne puis donc, Excellence, que vous promettre de vous

remettre ce que je pourrai recueillir, mais je ne puis aller au-delà. A l'impossible nul n'est tenu.

La population a fait son devoir et je crois avoir fait tout le mien.

Agréez, Excellence, mes civilités.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

P.-S. — Je suis encore disposé, si vous le voulez, à faire placarder un pressant appel à la population, mais il faudrait, dans ce cas, que vous m'autorisiez à publier dans cet appel la lettre que vous m'avez adressée.

Procès-verbal

Des incidents qui se sont produits à la Recette municipale les 5 et 6 juillet 1915

Lundi 5 juillet, 3 heures. — Un lieutenant de police, un adjudant et un soldat policier sont venus voir le directeur des services financiers pour lui demander la caisse. Le directeur les amena à la Recette ; l'officier s'adressant à son fondé de pouvoirs lui demande où se trouve le trésor.

Mon fondé de pouvoirs, se conformant à mes instructions, donne le signal de la fermeture des coffres ; il remet les clefs à un employé qui vient également au devant de moi, chez M. Baudon, adjoint au maire, et me les remet. Il fait également prévenir le maire et l'adjoint aux finances.

L'officier de police lui demande d'ouvrir les coffres. Il répond n'avoir point les clefs et ne pas connaître les combinaisons.

Tout le monde était réuni dans mon bureau lorsque j'arrive.

Il se passe le dialogue suivant :

L'Officier. — Monsieur, nous avons l'ordre de venir vous demander 375.000 francs et, en cas de refus, saisir cette somme dans les coffres.

M. Wellhoff. — Je me refuse catégoriquement à délivrer ce mandat. Je l'ai d'ailleurs écrit à Son Excellence le Gouverneur.

L'Officier. — Voulez-vous nous remettre les clefs du coffre?

M. Wellhoff. — Je ne puis vous les remettre et, pour les avoir, vous serez obligé d'employer la violence.

L'Officier. — Si vous le voulez, nous allons établir un procès-verbal dans lequel nous mettrons que vous avez cédé par la violence.

M. Wellhoff. — Je ne puis admettre cette façon d'agir ; je désire absolument que la violence soit effective ; je ne donnerai pas les clefs. D'ailleurs, même si vous preniez les clefs, je ne vous donnerai pas les combinaisons pour ouvrir les coffres.

L'Officier. — Je vais faire apposer les scellés.

M. Wellhoff. — Je ne reconnais pas les scellés allemands.

L'Officier. — Vous engagez-vous à respecter les scellés et à ne pas les briser?

M. Wellhoff. — Comme nous avons besoin de payer les secours aux malheureux et à faire face à tous les paiements, je briserai les scellés, ne reconnaissant que les lois françaises.

L'Officier. — Je vous ferai connaître ultérieurement les lois allemandes !

M. Wellhoff. — Je ne reconnais pas les lois allemandes.

Le maire maintient son refus et ajoute que le Receveur municipal est un fonctionnaire nommé par décret du Président de la République ; que, seul, il a la responsabilité de la caisse.

En vertu de la loi de 1884, le Receveur peut, sous sa responsabilité, refuser un paiement ordonnancé par le Maire, mais il ne peut payer aucune somme sans qu'elle fasse au préalable l'objet d'un mandat de paiement.

L'Officier. — Dans ce cas vous alliez venir avec moi vous expliquer chez le Gouverneur.

M. Wellhoff. — Permettez-vous que je donne quelques instructions à mon personnel ?

L'Officier. — Ce n'est pas la peine ; ce n'est pas une arrestation, c'est tout simplement pour que vous veniez donner des explications au Gouverneur.

L'officier fait entrer deux policiers en armes et leur fait prendre la faction à la porte des coffres ; il fit également venir une auto.

Je partis à 3 h. 3/4 en auto chez le Gouverneur.

Dès notre arrivée, l'officier de police est entré dans le cabinet de l'officier d'ordonnance, a causé longuement avec lui, puis m'a fait entrer. L'adjudant du Gouverneur me tint à peu près le même langage que celui qui avait été tenu à la Recette municipale.

Aux mêmes demandes, les mêmes refus s'opposèrent. L'officier de police me déclara alors qu'il me menait à la Citadelle pour m'incarcérer.

Arrivé à la Citadelle, il m'obligea à vider mes poches ; il saisit les clefs des coffres, m'autorisant à prendre le restant.

Le 6 juillet, au matin, le premier adjudant du Gouverneur, officier d'Etat-Major, est venu à la Citadelle avec l'officier de police. Ils sont montés à la chambre où j'avais passé la nuit et me déclarèrent que le Gouverneur n'avait pas l'intention d'arrêter les services de la ville ; qu'en conséquence, ils allaient m'emmener à la Mairie pour que j'ouvre les coffres devant eux, afin de donner l'argent pour

les différents services et qu'ils mettraient ensuite de côté les 375.000 fr.

Je renouvelle une fois de plus mon refus de paiement. Ils ont insisté vivement, me disant textuellement :

« Vos concitoyens sauront que vous avez fait votre devoir, que vous n'avez payé les 375 000 fr. que par contrainte et un procès-verbal, comme nous vous le disions hier, relatant la violence qui vous était faite, vous sera remis. »

J'ai répondu que je n'avais pas à me préoccuper de ce que pourraient dire mes concitoyens en l'occurence, que je n'avais qu'à m'occuper de ma conscience qui seule me prescrivait mon devoir, je rappelai encore que, fonctionnaire nommé par le Président de la République, j'avais prêté un serment et que j'avais à le tenir.

Regardant en face l'officier d'Etat-Major qui causait bien le français et qui était parfaitement correct, je lui dis : « Si vous étiez à ma place, Monsieur, n'est-il pas probable que vous en feriez autant ? » Très franchement, cet officier me répondit : « Oui, Monsieur ! »

« Dans ce cas, répondis-je, il n'y a plus lieu d'insister. »

« Une heure après, je fus extrait à nouveau de ma cellule et l'officier de police me demanda poliment de le suivre en auto à la Recette municipale. A mon arrivée, je trouvai réunis dans la salle des coffres, M. le Maire ; M. l'adjoint Crépy-Saint-Léger ; M. Delporte, directeur des services financiers ; M. Woehrel, de l'Institut Pasteur, qui servait d'interprète ; M. Lecoche, mon fondé de pouvoirs ; l'officier d'Etat-major qui m'avait interrogé, un adjudant attaché à l'Intendance et un policier interprète.

Il y a lieu de remarquer que ces messieurs étaient réunis dans la salle des coffres dont les portes avaient été ouvertes par les Allemands au moyen des clefs qu'ils m'avaient prises à la Citadelle.

Cette réunion a donné lieu à la signature des deux protocoles ci-joints.

Contrairement aux ordres du Gouverneur, ma caisse ne contenait pas 375.000 francs en monnaie d'Etat, ils prirent cette somme selon la décomposition suivante.

(Suit le détail. Total : 375.000 francs).

Aussitôt qu'ils eurent pris possession de cette somme, l'officier de police me déclara que j'étais libre, que je n'avais même pas besoin de retourner à la Citadelle pour reprendre les affaires que j'y avais laissées, qu'il se chargeait de me les faire remettre; puis ils se retirèrent, emportant l'argent et me remettant un reçu provisoire.

Le présent procès-verbal a été contresigné pour en certifier l'exactitude, chacun en ce qui les concerne, pour les parties où il était présent :

« Au nom de Monsieur le Gouverneur de Lille,

Son Excellence le Général von Heinrich,

MM. le lieutenant de police Marcin Kowski et Néan, sergent, se sont présentés le 5 juillet 1915, à 3 heures de l'après-midi, à la Recette municipale de Lille, pour y saisir une somme de 375.000 francs.

Cette somme était destinée à couvrir les frais de fabrication de sacs à sable, conformément à la lettre du Gouverneur du 2 juillet, et le maire s'était refusé à faire ce paiement.

Interrogé, le receveur municipal, M. Wellhoff, se refusa également au paiement. Il fut alors conduit, d'abord au bureau du Gouverneur où il fit à M. le capitaine von Cartzen, officier d'état-major général auprès du gouvernement, la même réponse, et tout de suite après à la Citadelle où il dut en outre passer la nuit. Le lendemain, M. Wellhoff fut ramené de la Citadelle à la Recette municipale.

En présence de M. le capitaine Schwéring, aide de camp du Gouverneur ;

M. le lieutenant en premier, Larocckowski, de la police ;

M. Delesalle, maire de Lille ;

M. Delporte, directeur des services financiers ;

M. Lecoche, fondé de pouvoirs.

On procède à l'ouverture des coffres par la violence, c'est-à-dire à l'aide du chalumeau à gaz oxydrique.

Là-dessus, les représentants de l'Administration municipale se rendirent compte que l'opération serait terminée en quelques heures.

D'autre part, pour ne pas retarder de plusieurs heures la marche des services et ne pas endommager les locaux, on achève d'ouvrir les coffres avec les clefs. Ensuite les officiers présents prirent possession de 375.000 francs.

Le présent procès-verbal, rédigé en présence des personnes désignées ci-dessous en français et en allemand, a été lu, approuvé, contresigné, après qu'il a été décidé d'un commun accord que l'original de la traduction française resterait entre les mains de l'Administration municipale, l'original de la traduction allemande entre les mains du Gouvernement allemand et qu'il serait fait échange d'une copie certifiée conforme de chacun des protocoles.

Ont signé :

MM. Schwiéring, Ritmeister, adjudant Lancin, Kourski, oberleutnant and policiofficier ; MM. Delesalle, maire ; Crépy-Saint-Léger, Lecoche, Delporte, Wellhoff,

Certifié conforme à l'original français.

« Lille, le 6 juillet 1915. »

A HAUBOURDIN

Jugement prononcé par le général commandant la division le 9 juillet 1915

Le maire d'Haubourdin, Auguste Potié, et son adjoint,

C. Cordonnier, ont été condamnés chacun à un an de prison et 5.000 marks d'amende.

En cas de non paiement, onze mois de prison de plus, pour les raisons suivantes :

Ils se sont refusés à plusieurs reprises et expressément d'exécuter l'ordre du commandant de place de soigner, comme auparavant, la livraison de 4.000 sacs par semaine, travail de guerre à la charge des communes imposé par les autorités allemandes.

LE COMMANDANT DE PLACE.

A HALLUIN

A la municipalité d'Halluin

Messieurs,

Les événements qui se passent sont connus de tous ces Messieurs. C'est la conception et l'interprétation de l'art. 52 de la Convention de La Haye qui ont créé les difficultés entre vous et l'autorité allemande.

De quel côté est le droit ? Ce n'est pas à nous à discuter, puisque nous ne sommes pas compétents et que nous n'arriverons jamais à nous entendre sur ce point là. Ce sera l'affaire des diplomates et des représentants des différents Etats après la guerre. Aujourd'hui, c'est exclusivement l'interprétation de l'autorité militaire allemande qui est valable et, en raison de celle-ci, nous demandons que tout ce dont nous avons besoin pour l'entretien de nos troupes soit fabriqué par les ouvriers du territoire occupé. Je puis vous assurer que l'autorité militaire allemande ne se départira pas, sous aucune condition, de ses demandes et de ses droits, *même si une ville de 15.000 habitants devait périr.*

Les mesures introduites jusqu'à ce jour ne sont qu'un commencement et, chaque jour, il y aura des mesures plus sévères jusqu'à ce que notre but fut atteint.

C'est le dernier mot et le bon conseil que je vous donne ce soir. Revenez à la raison et faites en sorte que tous les ouvriers reprennent le travail sans délai, autrement vous exposeriez votre ville aux plus grands malheurs.

Aujourd'hui, et peut-être encore pour longtemps, il n'existe pour Halluin *ni Préfecture, ni Gouvernement français* ; il n'y a qu'une seule volonté, et c'est la volonté de l'autorité allemande.

Halluin, 15 juillet 1915.

Le Commandant de place.
SCHRANCK.

JUSTICE MILITAIRE ALLEMANDE

Condamnations à mort

L'autorité militaire allemande a condamné à la *peine de mort*, pour détention d'armes et de munitions prohibées :

Elise Morel, femme de représentant à Lille ;

Léon Lenné, 13, rue d'Iéna, à Lille ;

Yvon Lepoutre, cabaretier, à Lille ;

Caroline Bangé, née Becelaere, 10, rue des Urbanistes, à Lille ;

Pierre Dasnoy, employé à la mairie de Lille ;

Henri Jacoly, à Hellemmes.

Pour avoir hébergé un soldat français :

Léonie Dentant, Lille.

Lille, 28 juillet 1915.

(*Communiqué*).

Par aéroplane

Du front Ouest, un combattant nous adresse le document

suivant jeté le 31 juillet 1915, à Marquillies près de La Bassée, par un avion français :

« Habitants de la région de Lille,

» En refusant d'exécuter des travaux militaires imposés » par l'ennemi, vous êtes dans votre droit et vous accom- » plissez votre devoir de Français. La Convention de La » Haye, ratifiée par toutes les nations civilisées, vous donne » raison.

» Les mauvais citoyens qui accepteraient des travaux » d'un intérêt militaire immédiat ou lointain, se rendraient » coupables envers la Patrie. Ils s'exposeraient, en outre, à » la rigueur des lois, lorsque le drapeau français flottera de » nouveau sur Lille.

» Ce moment n'est pas éloigné.

» Les forces des Alliés croissent sans cesse. Celles de » l'Allemagne s'épuisent au contraire avec le temps ; elles » ne suffiront bientôt plus à la tâche.

» Tout vous dit d'espérer.

» Courage et confiance toujours ! »

(Kolnische Boltzeitung, 13.8.15)

AUX HOMMES DE 15 A 55 ANS

Par arrêté du Gouverneur de Lille tous les hommes, sans exception, de 15 à 55 ans, qui habitent le territoire de Lille, sont tenus de porter toujours sur eux, une carte d'identité munie de leur photographie, qu'ils doivent présenter à toute réquisition.

Exception est faite pour les citoyens allemands.

Le Gouverneur engage les hommes, non compris dans cette catégorie, et ce dans leur intérêt, à porter toujours sur eux un acte de naissance ou tout autre pièce établissant

exactement leur âge. Ils peuvent aussi obtenir une carte d'identité.

Lille, le 1er août 1915.

VOYAGES A L'ŒIL

POLICE DES TRAMWAYS. — CIRCULATION

I. Les agents de la Compagnie des Tramways électriques sont informés que la circulation gratuite est accordée par l'autorité militaire allemande :

1° aux officiers et soldats en uniforme ;

2° aux allemands en civil porteurs d'un brassard revêtu du timbre de la kommandatur.

Les allemands en civil ne seront autorisés à voyager gratuitement que sur la présentation d'un permis de circulation.

II. Il est défendu de se tenir sur les marchepieds ou sur les tampons et de monter sur la toiture des voitures (!)

Lille, den 16 august 1915.

DEN GOUVERNEUR.

Je vous prie de croire que ces gaillards se sont payés des ballades à l'œil, à tel point que fréquemment les malheureux civils ne trouvaient pas à se caser ; de plus, d'épais nuages de fumée de pipes et de cigares remplissaient l'intérieur des voitures.

TICKETS A 5 CENTIMES

Le 19 août 1915, l'Administration municipale, pour remédier à la pénurie de la monnaie de billon, annonce que la Banque d'émission de Lille est autorisée à mettre à la disposition du public des tickets d'une valeur nominale de 5 centimes

LA CHASSE AUX BOUCHONS DE LIÈGE

Tous les bouchons de liège, peu importe s'ils sont employés ou pas, ainsi que les déchets de bouchons de liège, sont à remettre jusqu'au 1er septembre 1915, au plus tard, au " Witkchapts-Ausschuss ". Cet ordre ne concerne pas les bouchons se trouvant sur les bouteilles remplies ou encore en usage ; mais, pour ces dernières, on doit faire connaître leur nombre ; ils sont consignés et doivent être également remis après usage.

La " Witkschapts-Ausschuss " paie les bouchons au kilog :

Nouveaux	1 fr. 50
Usagés et déchets. .	0 fr. 50

Les contrevenants seront punis jusqu'à trois mois de prison, et d'une amende jusqu'à 1.000 marks, ou d'une de ces deux punitions.

De plus, les bouchons non déclarés peuvent être enlevés sans indemnité.

Le 20 août 1915. HOFFMANN.

PAS DE JOURNAUX !

ARRÊTÉ

Comme suite à l'arrêté du Chef du Grand Quartier Général,

J'ordonne :

La possession des journaux étrangers est interdite.

Il est défendu d'en faire aucune copie, quelle qu'elle soit, de s'en faire remettre, avec ou sans rétribution, de chercher à se procurer des copies ou de les cacher.

L'autorité allemande rappelle que les personnes qui

trouveraient des journaux jetés par des aviateurs doivent les porter à l'autorité militaire la plus proche, sous peine d'être suspectées d'espionnage et de s'exposer à des pénalités.

Lille, le 21 Août 1915. LE GOUVERNEUR.

CONDAMNATION A MORT

AVIS IMPORTANT

Le mineur Paul BUSIÈRES, de Liévin, a été *fusillé* le 23 août, en vertu d'un arrêt du conseil de guerre, pour avoir recélé des pigeons voyageurs.

En cette circonstance, le général commandant l'armée rappelle à la population civile que :

1° Toute personne qui détiendra ou recèlera des pigeons ou pigeons voyageurs sera *punie de mort ;*

2° De la même peine sera punie toute personne qui, ayant trouvé des pigeons-voyageurs ou des objets, correspondances ou écritures de n'importe quel genre jetés par un aviateur, les gardera ou les cachera, au lieu de les remettre immédiatement entre les mains du commandant de place allemand le plus proche ;

3° Dans le cas où des circonstances atténuantes seraient admises, la peine des travaux forcés à perpétuité ou de 10 à 15 ans de prison sera appliquée ;

4° Toute tentative, provocation ou complicité seront suivies des mêmes peines.

Lille, le 1er Septembre 1915.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT L'ARMÉE.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Par ordre de l'autorité allemande, l'Administration municipale procède, le 10 septembre 1915, à un recensement général de la population. Le propriétaire ou le principal locataire devra remplir consciencieusement les deux feuilles qui lui seront remises et contenant les noms, prénoms, âge, nationalité et profession de tous les habitants de la maison.

L'une des feuilles devra être affichée d'une façon permanente en vue dans le couloir de la maison.

Les arrivées et les départs devront être déclarés à la mairie dans les 24 heures.

Personne ne pourra donner asile, même gratuitement, sans que le propriétaire ou le principal locataire en fasse immédiatement la déclaration.

RÉQUISITION DES BICYCLETTES

Le 11 septembre 1915, toutes les bicyclettes, ainsi que les pneus, chambres à air et enveloppes, doivent être remises au Palais-Rameau, portant une carte indiquant le nom et l'adresse de leur propriétaire. Les détails concernant les Bons de réquisitions seront publiés ultérieurement.

QUADRUPLE CRIME

Justice militaire allemande

Les personnes mentionnées ci-dessous, condamnées par le tribunal de guerre à la peine de mort, ont été fusillées ce jour à la Citadelle, savoir :

1° le marchand de vins Camille JACQUET ;
2° le sous-lieutenant Ernest DECONINCK ;
3° le commerçant Georges MAERTENS ;
4° l'ouvrier Sylvère VERHULST.

a) Pour avoir caché l'aviateur anglais descendu près de Lille, le 11 mars 1915 et l'avoir aidé ensuite à s'éloigner de Lille, de façon qu'il a pu rejoindre l'armée ennemie.

b) Pour avoir donné aide et assistance aux soldats français qui, après avoir abandonné leur uniforme, ont séjourné dans Lille et les environs.

Les coupables ont également favorisé la fuite à l'étranger de ces soldats qui, d'après la proclamation du général commandant d'armée du 7 janvier 1915, doivent être considérés comme espions.

Le présent jugement est porté à la connaissance du public, pour qu'il lui serve d'avertissement.

Lille, le 22 septembre 1915.

LE GOUVERNEUR.

Nos concitoyens sont morts courageusement au cri de : Vive la République.

Nous espérons que, pour perpétuer leur mémoire, une souscription publique élèvera un monument à ces martyrs lillois, victimes de la barbarie allemande.

PROCLAMATION

I. Les condamnations, encore assez nombreuses, pour dissimulation d'armes et de munitions, dues pour la plupart *à des dénonciations*, me prouvent que la population ne s'est pas rendu compte encore de la gravité du délit et des punitions auxquelles elle s'expose, en persistant dans une attitude répréhensible.

Ces condamnations me prouvent également que de nombreuses armes et munitions sont encore cachées. Ne pouvant plus admettre que cet état de choses persiste, je donne une dernière occasion aux personnes détenant des armes et des munitions, de s'en débarrasser sans être punies.

Les armes et munitions doivent être déposées ou déclarées pour le 1er octobre prochain à la Kommandatur de Lille.

II. Passé ce délai, la loi sera appliquée dans toute sa rigueur : les coupables seront *punis de mort*. En cas de circonstances atténuantes, la peine sera de 5 ans de travaux forcés au minimum. Autorisé par Sa Majesté l'Empereur, je rejetterai désormais tout recours en grâce.

Lille, le 25 septembre 1915. LE GOUVERNEUR.

LES FRANÇAIS AMIS DES ALLEMANDS

Le 27 septembre 1915, le Gouverneur publie un arrêté punissant d'amende et de prison « quiconque essaiera de » nuire à ses semblables par l'emploi de la force, les me- » naces, la violation d'honneur, l'établissement de listes » de proscription, ou la mise au ban des personnes parce » qu'elles appartiennent à la nationalité allemande ou d'une » nation amie de l'Allemagne ; ou entretiennent, avec des » membres de la nation allemande ou amie de l'Allemagne, » des relations, ou parce qu'ils ont à l'égard des personnes » désignées ci-dessus une attitude bienveillante.

» Ces personnes peuvent réclamer une indemnité de » dommages, si ces actions répréhensibles ont eu pour » elles des conséquences fâcheuses en ce qui concerne » leur fortune, leur situation, etc... »

Cet arrêté a été cause de nombreuses condamnations, en raison principalement des reproches parfois violents adressés à ceux qui, volontairement et contre salaire, acceptaient de travailler pour les autorités allemandes.

APPAREILS TÉLÉPHONIQUES

Par ordre de l'autorité militaire allemande, tous les appareils téléphoniques, inducteurs, sonneries et éléments compris, encore en possession des particuliers, doivent être déposés avant le 10 courant, à la section des Téléphones de la Forteresse, grande porte, place de la République.

Des bons de réquisition seront donnés en échange des appareils, sauf aux personnes qui ne les remettront pas dans les délais fixés.

Lille, le 5 octobre 1915. LE GOUVERNEUR.

RONCHIN CONDAMNÉE

Conformément aux proclamations des 15 et 29 octobre 1914, il est infligé à la commune de Ronchin une amende de 10.000 marks, parce que, sur le territoire de cette commune, un attentat criminel a été commis contre les voies de chemin de fer, sans qu'on ait pu découvrir le coupable.

Lille, le 26 octobre 1915.

LE GOUVERNEUR.

JUSTICE MILITAIRE ALLEMANDE

CONDAMNATION A MORT

L'étudiant Léon Trulin, né le 2 juin 1899, a été fusillé ce matin à la Citadelle.

Il a été condamné par le tribunal de guerre à la peine de mort pour trahison de guerre par l'espionnage.

Le présent jugement est porté à la connaissance du public pour qu'il serve d'avertissement.

Lille, le 8 Novembre 1915.

LE GOUVERNEUR.

Lettre de Léon Trulin à sa Mère

Ma chère Mère,

Je suis désolé de tout ce que j'ai fait depuis le 30 juin, jour de mon départ.

J'ai bien souffert pendant le mois de juillet, souvent sans feu, ni lieu ; puis, au mois de septembre, la vie a changé : j'ai été un peu plus heureux. Je me suis distrait pendant un mois en Angleterre, puis de retour en Belgique : puis, voilà le malheur, je me suis fait prendre par malchance à une demi-minute du territoire hollandais.

Je vous en supplie, ne désespérez pas et vivez pour René, qui serait orphelin et malheureux : vivez aussi pour mes frères et mes sœurs, montrez l'exemple de la résignation et marchez la tête haute, votre fils s'est dévoué pour sa patrie, la petite Belgique. Je vous embrasse bien fort et courage, mère, nous nous reverrons un jour : embrassez mes frères et mes sœurs pour moi et dites-leur que votre fils a su mourir en brave.

Maintenant, je vais me coucher, il est déjà tard, pour être frais et dispos demain, jour de l'exécution.

Je pardonne à tout le monde, amis comme ennemis ; je fais grâce parce qu'on ne me la fait pas. Vous trouverez un carnet où je marque mes volontés.

Je vous demande de pardonner à D..... ce qu'il a fait. Je lui ai pardonné. C'est la parole d'un condamné qui le réclame.

Votre fils qui vous fait tant souffrir et qui est en bien peiné. Léon TRULIN.

P. S. — Je mets dans le carnet qui se trouve dans ma valise cinq marks pour une ou deux messes en mon indulgence. J'ai donné le reste au prêtre pour en faire autant, le 7 novembre 1915. L. T.

Dernier jour avant ma mort.

Excusez-moi si je n'écris pas très bien ; je suis très mal installé sur une table de jardin.

Courage, chère mère,

Courage, mes frères et sœurs,

et vivez tous en bonne santé et sans tracas.

Léon TRULIN.

D..... est son camarade qui, par sa déposition, a involontairement, nous voulons bien le croire, entraîné la condamnation à mort.

Le jeune Trulin est mort très courageusement.

PROPRETÉ DE LA VOIE PUBLIQUE

L'Autorité allemande signale à la Municipalité que le nettoyage et le balayage des rues laissent à désirer. Spécialement les trottoirs sont fréquemment souillés par les *ordures des chiens* et son Excellence exige que des mesures soient prises pour faire cesser cet état de choses. Des punitions seront infligées à la Ville si on n'y remédie pas de suite.

M. Crépy St-Léger (remplaçant le maire malade) dit que c'est aux propriétaires des maisons riveraines à nettoyer leurs trottoirs et que cette obligation peut leur être rappelées par le *Bulletin de Lille*.

M. le Général objecte que l'Autorité allemande n'a pas à s'adresser aux propriétaires ; c'est à la Ville qu'elle s'adresse pour que des mesures soient prises afin d'assurer la propreté de la rue.

La Mairie recevra d'ailleurs une note qui lui confirmera les exigences de l'Autorité allemande à ce sujet.

(Conférence de la Kommandatur du 27 novembre 1915).

Evacuation de 20.000 habitants du territoire occupé

Le 2 décembre, le premier train d'émigrants de la France occupée s'est mis en route pour la France non occupée, en traversant l'Allemagne et la Suisse. C'est le premier transport d'évacués depuis un an. Deux trains par jour transportant 500 personnes chacun, commenceront par évacuer 20.000 personnes, venant de presque toutes les parties du territoire occupé. Les émigrants ont été autorisés à emporter : 1° les livrets de Caisse d'épargne ; 2° les livrets de Caisse d'épargne postale dont le montant peut être touché à chaque bureau de poste ; 3° les ordres de paiement, chèques, traites, lettres de crédit, etc., sur l'étranger ennemi ; 4° les titres nominatifs ; 5° en fait d'argent français, jusqu'à 300 fr. par famille.

A plusieurs reprises déjà, les autorités militaires allemandes avaient envisagé la mise en exécution de ce rapatriement dû à leur initiative, mais chaque fois des obstacles divers se présentèrent. C'est ainsi qu'au mois de juin, le plan dut être abandonné pour raison de représailles.

Depuis, les requêtes adressées aux autorités allemandes par les habitants du territoire occupé se sont multipliées à tel point que le Haut-Commandement a finalement décidé de passer outre aux arguments contraires et de laisser parler avant tout les considérations humanitaires.

Nombreux sont encore, en pays occupé, les enfants qui ont été surpris ici par la guerre et qui se trouvent ainsi séparés de leurs parents ; nombreux sont aussi les malades, surtout les tuberculeux qui ne peuvent trouver tous les soins nécessaires, les personnes inaptes au travail, et par-

ticulièrement les femmes et les enfants qui se trouvent, après 25 mois de guerre, dénués de moyens d'existence et d'occasions de gagner leur vie. L'hiver approche et l'aversion contre une paix prochaine, affichée publiquement par les dirigeants des Etats en guerre avec l'Allemagne, laisse prévoir une prolongation des souffrances de la guerre. Dans ces conditions, près de 100.000 personnes remplissant les conditions requises pour l'évacuation sont venues se faire inscrire — car personne n'a été évacué autrement que sur sa demande expresse — afin de pouvoir passer auprès de leur famille en France la période encore longue, sans doute, qui nous sépare de la paix.

C'est pourquoi le haut commandement allemand s'est adressé de nouveau au Gouvernement fédéral de la Suisse. Comme toujours, lorsqu'il s'agit d'une œuvre humanitaire, celui-ci s'est empressé d'offrir ses bons offices. Et l'on peut dire que c'est grâce à son précieux concours que les difficultés, suscitées tout d'abord par le Gouvernement français, ont pu être finalement écartées. *Gazette des Ardennes*, 5-12-16)

Chute d'obus sur Lille

Le 20 décembre 1915, vers 3 h. 40 du soir, cinq obus sont tombés sur la ville.

1° Sur les immeubles 50 et 54, rue Basse, où ils ont occasionné des dégâts matériels assez importants, sans accident de personnes.

2° Rue d'Angleterre, chez M. Courtot, loueur de voitures, où les écuries construites en bois et un lanterneau ont été détruits. Le même obus a causé quelques dégâts au tissage Belle-Sueur : pas d'accident de personnes.

3° Rue Sainte-Catherine, 36, chez M. Tys, coiffeur : le

projectile a traversé les 4e, 3e et 2e étage du quartier de derrière de l'immeuble, y causant des dégâts matériels importants. A cette adresse, un nommé Couvez, qui a eu la jambe cassée récemment, se l'est de nouveau brisée en voulant se sauver.

4° Façade de l'Esplanade, sur le terre-plein. Là l'obus n'a creusé qu'une excavation.

5° Dans la cour de la maison Descamps-Beaucourt, rue J.-J. Rousseau, pas d'accident de personnes.

Lille, le 20 décembre 1915.

BONNE PRÉCAUTION

Il est ordonné :

1° De se laver les mains au savon avant chaque repas et après chaque *garde-robe*.

2° Propreté la plus méticuleuse des cabinets d'aisance.

Lille, le 29 décembre 1915. LE GOUVERNEUR.

GARE A L'EAU BÉNITE !...

AVIS

M. le docteur Nissen, médecin du gouvernement de Lille, a adressé au Service d'Hygiène de la ville, une note par laquelle il le prie d'appeler l'attention des autorités ecclésiastiques sur la possibilité évidente de « transmission de la fièvre typhoïde par l'eau bénite ».

Sans avoir la moindre intention de porter atteinte aux mandements et à la Sainteté de l'eau bénite, il est incontestable que, par l'emploi de l'eau bénite, des germes d'infection peuvent être transmis par les mains d'une personne à une autre. Comme l'Eglise ne renoncera probablement pas à l'emploi de l'eau bénite pendant la durée de l'épidé-

mie actuelle, il est nécessaire d'y ajouter un désinfectant énergique approprié. Le public trouverait la mesure compréhensible si on lui en expliquait la raison.

Lille, le 29 décembre 1915.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

AVIS

Tous les officiers faisant ou ayant fait partie de l'armée active, de réserve ou de territoriale des pays belligérants et habitant la commune de Lille doivent se présenter le mardi 4 janvier prochain, à 9 h. du matin (h. a.), 9, rue de Pas.

Ceux qui ne répondraient pas à cet appel pourront être punis d'une amende allant jusqu'à 300 marks.

LE GOUVERNEUR.

Lille, le 31 décembre 1915.

1916

L'explosion du 11 *janvier* 1916

AVIS

I. — Dans la nuit du 10 au 11 janvier un dépôt de munitions a fait explosion à Lille. On soupçonne que la cause est due à un acte criminel.

II. — Qui pourra donner des indications précises sur le ou les coupables, afin qu'on puisse les arrêter et condamner, recevra une récompense de 1.000 marks.

III. — La population est avertie du danger qu'elle court à toucher aux pièces de munitions qui sont dispersées.

IV. — Le maire a reçu des ordres de protéger, à partir de ce soir, la propriété privée dans la partie détruite de la ville et d'y exercer la surveillance.

V. — Les communications concernant des membres de famille ou parents disparus, doivent être adressées immédiatement à la Mairie.

Lille, le 11 janvier 1916.

LE GOUVERNEUR.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Berlin, 12 janvier 1916 (midi).

Dans la partie sud des remparts de Lille, une explosion a fait sauter, hier matin, le camp de munition d'un parc du génie, abrité dans une casemate. Naturellement, les rues

adjacentes ont souffert énormément. Jusqu'à hier soir, à la suite des travaux de sauvetage, on a retiré des décombres 70 habitants morts et 40 grièvement blessés. La population de la ville croit qu'il faut attribuer ce malheur à un attentat commis par les Anglais.

---

106 VICTIMES CIVILES DE L'EXPLOSION

Age	Hommes	Femmes	Total
1 à 10 ans	8	5	13
10 à 20 »	8	15	23
20 à 30 »	0	12	12
30 à 40 »	1	11	12
40 à 50 »	4	14	18
50 à 60 »	7	6	13
60 à 70 »	4	6	10
70 à 80 »	2	1	3
80 à	0	2	2
	34	72	106

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Lille, 21 janvier 1916.

Après que les travaux de déblaiement eurent été exécutés par les troupes allemandes dans les quartiers de la ville frappés par l'explosion et qu'on peut espérer avoir retrouvé toutes les malheureuses victimes, on a procédé aujourd'hui aux funérailles solennelles des morts. Tout Lille était sur pied et affluait vers l'hospice qui n'est pas éloigné du théâtre de la catastrophe ; il n'y avait pas suffisamment d'espace pour les parents désolés des victimes ; la bénédiction des cercueils a dû être accomplie au dehors. Les morts avaient été placés sur 15 voitures plates ornées de

fleurs. Le clergé de la ville entourant l'évêque s'était réuni sur le perron de l'église (Saint-Vincent-de-Paul). En face des cercueils se trouvaient le Gouverneur allemand de Lille et les représentants des autorités allemandes. Ils avaient tous apporté des couronnes portées par des soldats. Les chefs des autorités françaises et les parents se rangèrent à côté des représentants allemands. La cérémonie a commencé par des cantiques religieux, tandis qu'au loin tonnait le feu des canons. Les représentants des autorités allemandes, tous en grand uniforme, ont accompagné les cercueils jusqu'au cimetière.

Le peuple garde amèrement la mémoire des procédés des Anglais auxquels incombe la faute de ce cruel événement !) Ce peuple, traité toujours avec considération et pitié par par les Allemands, est réellement rempli de mépris pour les Anglais !! Les alliés n'ont pas reculé à lancer des bombes sur l'intérieur de la ville et de bombarder Lille pourtant éloignée du front, d'une façon insensée et dans une furie destructive (!!!)

Une ville éprouvée

PAR K. VON ROSNER

On lit dans le *Matin* :

« A Lille, un vaste dépôt de munitions où, pendant plu-
« sieurs semaines, avaient été amassés des obus, a été
« repéré et bombardé par des avions alliés. Le dépôt a
« sauté et un grand nombre de soldats ont été tués et
« blessés. »

Communication courte et sèche ! Mais quelle révélation désolante pour ceux qui ont été les victimes de cet « exploit » dont on se vante ! Pas moins de 106 civils tués, sans parler du chiffre énorme des blessés.

Le récit suivant du correspondant de guerre M. K. von Rosner, donne une description vivante de la catastrophe et de ses effets effroyables :

J'étais arrivé tard dans la soirée et, muni d'un billet de logement, je fus de suite installé dans un des grands hotels qui tiennent une partie de leurs chambres à la disposition de la Kommandantur. Le premier officier que j'y rencontrais était une vieille connaissance. Nous descendîmes donc dans la grande salle à manger pour passer encore un moment ensemble à bavarder de choses et autres. Il me parla de la belle ville qui, depuis octobre 1914 dans la main des Allemands, guérit doucement des blessures que les premiers temps de la guerre lui avaient faites ; il me raconta les échecs que les Anglais, les dernières semaines, avaient subis précisément dans le secteur du front près de Lille, et le manque d'égards avec lequel ils aiment alors à laisser déborder leur mauvaise humeur sur les alliés français. Ils canonnent des villages et des petites villes loin derrière notre ligne et les obus tombent parmi les pauvres habitants apeurés ; ils détruisent des clochers dont nous n'aurions pu tirer aucun avantage militaire. Et, d'après le train qu'ils mènent, ils ont l'air d'avoir l'ambition de n'épargner à la France aucune horreur de la guerre. Même, il y a des cas, me raconte mon ami, où les habitants affolés viennent implorer contre eux le secours des Allemands.

Onze heures sonnaient. Le garçon fit baisser les lumières. Ce fut le signal pour nous lever. Bonne nuit ! Et je montai dans ma chambre, une belle chambre, avec un grand lit en cuivre jaune, une toilette, une lampe électrique, enfin tout le confort. Fatigué de ma journée de voyage, je m'endormais bientôt.

Vers quatre heures et demie (3 heures et demie heure française), un ouragan me réveille en sursaut. Mon lit se

soulève, retombe à une autre place, la maison tremble, tangue comme un navire, ma montre sur la table de nuit glisse à terre, les trois fenêtres sont grandes ouvertes et les rideaux volent et se bombent vers l'intérieur de la chambre. En même temps un coup de tonnerre, comme un géant furieux, de ses deux poings, avait écrasé la ville.

Ma première idée : c'est un obus qui éclate près de l'hôtel ou dans l'hôtel même ; on canonne la ville avec des pièces d'artillerie de marine ! Je presse le bouton électrique, la lumière flambe et s'éteint aussitôt. Mais cette seconde de clarté a suffi pour me faire voir que mes fenêtres sont restées entières, tandis que je continue à entendre de partout le cliquetis des vitres brisées qui tombent.

Toute la maison maintenant s'agite : on frappe aux portes ; il y a un va et vient dans les corridors et les escaliers et des voix qui s'interpellent à travers les puits d'aérage ou qui montent de la rue encore enveloppée de crépuscule grisâtre. J'allume ma lampe de poche, j'écoute à la porte. Quelqu'un, hâletant, demande : « Faut-il s'habiller ? Devons-nous descendre à la cave ? » Aucune réponse. Je réfléchis. Impossible que cela fut une bombe jetée par un avion. J'en connais le bruit par expérience ; ce n'est rien, comparé à ce que nous venions d'entendre. Si, par contre, cela provient réellement d'un canon de gros calibre, à quoi servirait de descendre ? Je vais fermer mes fenêtres. Dans les corridors, encore toujours des pas anxieux ; j'entends des femmes qui gémissent. Non, décidément, il n'y a qu'une chose à faire, c'est d'attendre ! Généralement c'est une série de quatre coups qui se suivent. Et nous avons quelque chance que les prochains ne soient plus si près. Je me recouche ; les yeux ouverts, j'attends avec une curiosité anxieuse. Chaque minute, le second coup peut éclater. C'était une voix plus terrible que

celle de nos mortiers les plus puissants, si terrible que réellement je n'arrive encore toujours pas à me l'expliquer.

Mais le second coup ne vint pas. Et, dans le matin qui se levait, il n'y avait plus que le mortellement saccadé et régulier des pièces de campagne.

Quand, quelques heures plus tard, je traversais la ville, j'eus un premier aperçu des ravages que l'explosion avait produits. Des milliers et des milliers de vitres, dont les éclats scintillaient par terre, dans les rues, sur les places ! Les habitants, en groupes anxieux, se serraient, et, l'air hagard, terrifiés, discutaient l'évènement. Qu'est-ce qui était arrivé ? D'où est-ce que cela venait ? .. Oh, pas des Allemands, au contraire, ils aident partout ! Ce sont d'autres qui en sont la cause : les Anglais !

Je voulais des détails. Un coiffeur français, désespéré devant la devanture détruite de son magasin, me les donne : « C'est un aviateur anglais qui a lancé une bombe sur ce dépôt de munitions allemand. Oh ! quel malheur, Monsieur, quel malheur ! » Une jeune fille, pâle, les yeux en pleurs, se mêle à notre conversation : « Mais non, c'est un agent anglais qui a fait le coup. Tout le monde le dit...! Et ma belle-sœur qui loge là dehors ! Et tant de maisons qui se sont écroulées ! Il y a des morts... » Elle pleurait et courait affolée. Et partout où l'on s'adressait, on rencontrait la même idée : C'est l'Angleterre, elle, qui canonne et détruit des villes innocentes, situées derrière le front et qui ruine ainsi, de cœur léger, des milliers de familles françaises, qui nous a joué ce tour !

Je rencontrais mon officier d'hier soir. Il en savait déjà plus long. « Il s'agit d'un dépôt de munitions emmagasiné dans une casemate. Tout ce que vous voyez ici, au centre de la ville, en fait de ruines n'est rien contre la détresse infinie que vous trouverez plus loin dans les quartiers ou-

vriers. Nos hommes qui étaient de garde ont été projetés et tués du coup. Mais ne parlons pas de nos dégâts et de nos pertes. Elles sont petites comparées au malheur des pauvres habitants des rues avoisinant les lieux de la catastrophe. Des tas de morts sous les décombres des maisons détruites, des centaines de familles ruinées, ayant tout justement sauvé leur vie ! »

Vers midi, je m'y rendis moi-même. Comme aux différentes stations du Calvaire, sur mon chemin de la rue Nationale à travers la rue Solférino, les tableaux d'horreur et de pitié allaient en augmentant. Une foule se pressait vers là-bas. Tous aiguillonnés par l'anxiété, par le souci pour des parents ou des amis. D'abord, on voyait des maisons dont les vitres étaient brisées, dont les croisés et les volets étaient démolis ; puis venaient des bâtisses découvertes, car les toits avaient été enlevés comme par un coup de vent et se trouvaient amoncelés sur le pavé de la rue. Des corniches pendillaient, des murs étaient éventrés. Et aux fenêtres, agrippées à des restes de balustrades, des figures désespérées, atterrées. En bas, c'est une procession interminable de la misère qui se déroule : des Français blessés, emportant piteusement des hardes, des draps de lit, quelques chaises ou une pendule : nos camions militaires chargés des débris de pauvres ménages, et sur le siège, à côté d'un soldat qui conduit, une brave femme qui pleure. Puis les ambulances avec les blessés, puis les voitures avec les morts...

Enfin, j'arrive sur les lieux mêmes.

Ce qui hier était une grande cité ouvrière a été pulvérisé et n'est plus que néant ! Il y a des murs nus qui menacent à chaque instant de tomber. Le chemin, où il y a danger, est barré. Je présente mon laisser-passer. Et me voilà au milieu d'une ville en ruines, vis-à-vis de centaines

de maisons et de fabriques détruites, et l'entonnoir qu'a causé l'explosion à la place où était le dépôt de munitions est immense.

J'ai vu nos troupes du génie à l'œuvre. Au péril de leur vie, ces braves tâchaient de sauver ce qu'ils pouvaient. Une pauvre femme, un pauvre vieux supplient et alors, pour chercher leur table, leur armoire, ils se risquaient parmi les décombres. Ils fouillaient pour déterrer les morts, dont on avait déjà trouvé plus de cinquante, surpris dans leur sommeil. Et cela continuait ! Tout autour, les survivants suivaient avec anxiété chaque coup de pioche ; une main, un bras apparaissaient, et les parents, avec un cri, reconnaissaient leurs morts.

Bientôt toute la ville fut unanime à reconnaître le dévouement avec lequel nos troupes avaient entrepris l'œuvre de sauvetage. Et quand les habitants de Lille sont entre eux, ils se demandent : Où est l'ami ? Où est l'ennemi ? Ils hésitent, ils ne savent plus, ils commencent à voir clair... !!

K. Rosner.
Correspondant de guerre.

VÊTEMENTS POUR LES CIVILS

Le 16 janvier 1916, le Gouverneur de la Place publie un arrêté : Vu le manque toujours croissant de vêtements pour les civils, autorisant le Maire à faire des perquisitions dans les domiciles des habitants qui ont quitté la ville, dans le but d'y rechercher les vêtements qui s'y trouvent et de saisir les pièces utilisables, et ceci contre dédommagement payable après la guerre.

La perquisition aura lieu par le maire, ou par un repré-

sentant désigné par lui, en présence de deux habitants désignés par le Conseil municipal.

Nous n'avons pas entendu dire que ces perquisitions aient eu lieu ni que deux de nos concitoyens aient été désignés pour assister à cette opération.

CARTES D'IDENTITÉ

Le 1er février 1916, parait un arrêté du Gouverneur ordonnant qu'à partir du 1er mars, tous les habitants du territoire de Lille, *sans distinction de sexe*, âgés de plus de 14 ans, sont tenus de porter toujours une carte d'identité munie de leur photographie qu'ils devront présenter à toute réquisition.

Comme toujours, toute infraction sera punie d'une amende pouvant atteindre 10.000 marks ou de prison jusqu'à 3 ans.

L'autorité allemande avertit en outre ceux qui donneraient asile à des personnes non munies de cette carte, seraient punissables des mêmes peines.

Lors de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, les souches ayant été détruites, l'autorité allemande exigea leur reconstitution : il fallut présenter à nouveau les pièces qui avaient servi à établir les cartes d'identité.

TAXE SUR LES CHIENS

Pour la première fois, un impôt de 10, 20 ou 30 mark, selon les catégories de chiens, est exigible en monnaie allemande ou en monnaie de l'Etat français, à partir du 1er mars 1916.

Cet impôt a encore été perçu en 1917 et 1918.

Les chiens devaient être présentés au Palais-Rameau où se faisait en même temps la perception de l'impôt.

Beaucoup de personnes se sont défait de leurs chiens soit en les tuant, soit en les conduisant à l'abattoir pour les abattre.

On remettait en même temps que la quittance une médaille portant le millésime de l'année attachée au collier des chiens. On ne pouvait du reste les sortir que muselés et tenus en laisse.

Plusieurs fois dans le courant de l'année ont dut les présenter au vétérinaire allemand.

VICTOIRE DÉCISIVE SUR LES RUSSES

Affiché à Lille, le 15 février 1916

Télégramme de S. M. l'Empereur d'Allemagne à S. M. l'Empereur d'Autriche :

« Avec l'aide de Dieu, nous avons réussi à remporter » une victoire décisive sur les Russes. 50.000 prisonniers, » 60 mitrailleuses, 40 canons sont tombés entre nos mains. » Le reste de l'armée russe s'enfuit dans la forêt » d'Augustowa.

» Grand Quartier Général, 10 février 1916.

» WILHEM. »

Inutile de dire que cette affiche a laissé la population lilloise incrédule et indifférente.

DÉFENSE DE PHOTOGRAPHIER

ARRÊTE

Quiconque photographie, sans permission, les ruines causées par la guerre, vend ou exhibe ces photographies

ou des cartes postales, ou des journaux illustrés les reproduisant, est passible d'une peine d'un an de prison et de 500 mark d'amende.

LE GOUVERNEMENT.

Il est bon d'ajouter que tous les appareils et produits photographiques avaient été réquisitionnés.

LES CONTRIBUTIONS DE GUERRE

IMPOSÉES AUX COMMUNES VIOLENT LES TRAITÉS

Les contributions de guerre imposées par les armées allemandes aux communes sont une nouvelle violation des traités.

L'usage introduit chez certains belligérants d'exiger des habitants des territoires envahis le paiement de sommes d'argent, dans le double but de réaliser un gain immédiat et d'affaiblir l'adversaire, a été, sinon justifié, du moins expliqué par le prétexte que c'était le rachat de la « mise à sac » de jadis. Les anciens auteurs allemands ont soutenu cette thèse, à l'exception du professeur Bluntschli, de Heidelberg, qui, en 1895, l'appelait « un reste des temps barbares ». Et les Prussiens l'ont appliqué avec brutalité pendant la guerre de 1870, où ils ont rançonné, entre autres, Rouen pour 6 millions et Paris pour 200 millions de francs, sans que ces sommes aient été déduites des 5 milliards.

Les nations ont voulu réagir contre ces coutumes indignes de la civilisation. A deux reprises, en 1899 et en 1907, à La Haye, elles ont rejeté le concept justificatif de la « contribution pécuniaire ». Des délibérations sont sortis les textes suivants, qui forment les articles 47, 48, 49, 50 du « Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre », annexé à la Convention du 27 juillet 1899 :

« Art. 47. — Le pillage est formellement interdit.

» Art. 48. — Si l'occupant prélève dans le territoire occupé les impôts, droits et péages établis au profit de l'Etat, il le fera autant que possible d'après les règles de l'assiette et de la répartition en vigueur.

» Art. 49. — Si, en dehors des impôts fixés à l'article précédent, l'occupant prélève d'autres contributions en argent dans le territoire occupé, ce ne pourra être que pour les besoins de l'armée ou de l'administration de ce territoire.

» Art. 50. — Aucune peine collective pécuniaire ou autre ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables. »

Ces textes ont été consacrés à nouveau, à La Haye, le 18 octobre 1907. En tête des signatures des puissances figure celle de l'Allemagne.

Le recueil des lois de guerre du Grand Etat-Major allemand fait état de ces engagements.

A chaque violation de ces articles, le Maire de Lille protestait énergiquement. Le Gouverneur lui répondait qu'ils n'avaient, ni l'un ni l'autre, qualité pour les discuter. Enfin, il lui interdisait brutalement de lui parler, à l'avenir, de la Convention de La Haye.

GUERRE A LA VIE CHÈRE

PROCLAMATION

Depuis quelque temps, les négociants et commerçants de la ville de Lille vendent les *denrées* et *vivres*, qui se trouvent encore dans les magasins et dépôts, à des prix extraordinairement élevés.

Si, dans les ventes, on dépasse les prix maxima fixés par le Gouvernement, toutes les infractions seront punies à l'avenir de la *peine maximum*. Il en sera de même, à partir de maintenant pour les ventes de denrées qui, *sur la demande de la Mairie*, n'avaient pas été soumises à des prix maxima et qui ont été vendues à des prix usuraires.

La même peine sera infligée à l'acheteur qui paie ces prix exagérés. A l'avenir, la Ville de Lille et le Comité d'alimentation du Nord de la France seront seuls autorisés à importer des vivres sur le territoire du Gouvernement de Lille.

Tout commerce d'aliments importés fait par intermédiaires devra cesser.

Lille, le 28 février 1916.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

Les évacuations de Lille

ENLÈVEMENT DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES
22-29 avril 1916

A Son Excellence Monsieur le Général von Graëvenitz, Commandant de la Place de Lille.

Excellence,

Il est de mon devoir de vous signaler qu'un état d'esprit frémissant se manifeste dans la population.

Des enlèvements nombreux de femmes et de jeunes filles, des transports d'hommes et de jeunes gens, d'enfants même, ont été effectués dans la région de Roubaix et de Tourcoing, sans procédure ni cause judiciaire. Ces malheureux ont été

dirigés sur des localités inconnues. Des mesures aussi extrêmes et sur une plus grande échelle sont projetées pour Lille.

Vous ne serez point étonné, Monsieur le Général, que j'intervienne auprès de vous, au nom de la mission religieuse qui m'a été confiée. Elle m'inflige la charge de défendre respectueusement, mais fermement, le droit naturel que le droit de la guerre ne peut jamais enfreindre et la moralité éternelle que rien ne peut suspendre. Elle me fait un devoir de protéger les faibles et les désarmés qui sont ma famille à moi et dont les alarmes et les douleurs sont les miennes.

Vous êtes père, vous savez qu'il n'est pas de droit plus respectable et plus sacré dans l'ordre humain que celui de la famille. Pour tout chrétien, l'inviolabilité de Dieu qui l'a instituée est en elle. Les officiers allemands qui logent depuis longtemps dans nos habitations savent combien l'esprit de famille tient à nos fibres les plus intimes dans la région du Nord. Il fait chez nous la douceur de la vie. Aussi disloquer la famille, en arrachant des adolescents, des jeunes filles, à leurs foyers, ce n'est plus la guerre, c'est pour nous la torture et la pire de toutes, la torture morale, indéfinie.

L'infraction au droit familial se doublerait d'une infraction aux exigences les plus délicates de la moralité. Celle-ci est exposée à des dangers dont la seule idée révolte toute âme honnête, du fait de la promiscuité qui accompagne fatalement des enlèvements en masse, mêlant des sexes ou tout au moins des personnes d'une valeur morale très inégale. Des jeunes filles d'une valeur irréprochable, n'ayant commis d'autre délit que celui d'aller chercher un peu de pain ou quelques pommes de terre pour nourrir une nombreuse famille, ayant au surplus payé la peine que leur avait infligée

cette contravention, ont été enlevées. Leurs mères, qui, avaient veillé de si près sur elles et qui n'avaient que cette unique joie de les garder près d'elles, dans l'absence du père et des grands fils partis ou tués à la guerre, sont seules maintenant. Elles portent ici et là leur désespoir et leur angoisse. Je dis ce que j'ai vu et entendu.

Je sais, Excellence, que vous êtes étranger à ces rigueurs. Vous êtes naturellement porté vers l'équité. C'est pourquoi je prends la confiance de m'adresser à vous. Je vous prie de vouloir bien faire remettre d'urgence au haut commandement militaire allemand, cette lettre d'un évêque dont il se représentera facilement la profonde tristesse. Nous avons beaucoup souffert depuis vingt mois, mais aucun coup ne serait comparable à celui-là. Il serait de plus aussi immérité que cruel et produirait dans toute la France une impression ineffaçable.

Je ne puis croire qu'il nous sera porté. J'ai foi en la conscience humaine. Je garde l'espoir que ces jeunes gens et ces jeunes filles, appartenant à d'honnêtes familles et redemandés par elles, leur seront rendues et que le sentiment de la justice et de l'honneur prévaudra sur toute considération ultérieure.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

ALEXIS-ARMAND
Evêque de Lille.

Lille, le 13 avril 1916.

LE MAIRE DE LILLE,
A MONSIEUR LE GOUVERNEUR VON GRAEVENITZ.

Monsieur le Gouverneur,

Retenu chez moi par la convalescence, j'apprends avec une indicible émotion une nouvelle à laquelle je veux encore me refuser de croire.

L'on me dit que l'Autorité Allemande aurait l'intention d'évacuer sur une autre partie des territoires occupés une notable partie de ma population.

Après les déclarations solennelles que vous avez affichées sur nos murs que la guerre n'était pas faite aux civils, que les droits, les biens et les libertés de la population seraient garantis à la seule condition qu'elle se maintienne dans le calme, je n'avais jamais pu croire qu'une pareille mesure pût être envisagée.

S'il en devait être autrement, je me permettrais, comme premier magistrat de cette Cité, d'adresser la plus énergique protestation contre ce que je considérerais comme une violation absolue du droit des gens universellement reconnu.

Détruire et briser des familles, arracher par milliers de leurs foyers des citoyens paisibles, les forcer à abandonner leurs biens, sans protestation, serait un acte de nature à soulever la réprobation générale.

Nos soldats, comme les vôtres, font vaillamment leur devoir sur le front, mais toutes les Conventions internationales s'accordent à laisser les populations civiles en dehors de ces effroyables conflits.

Je veux donc espérer que pareille éventualité ne se produira pas.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Lille, le 15 avril 1916.

PROTESTATION DES DÉPUTÉS ET SÉNATEUR

A LA COMMANDATURE DE LILLE.

Les soussignés, seuls membres du Parlement français se trouvant actuellement dans la partie nord de la zone occupée, s'émeuvent des dispositions qui semblent marquer un changement d'attitude du commandement supérieur vis-à-vis des populations de cette région. Celles-ci s'alarment d'autant plus qu'elles cherchent vainement quels motifs plausibles pourraient être invoqués pour les inquiéter. Nous nous demandons avec elles comment se concevraient et se justifieraient les atteintes portées à la liberté individuelle, la dislocation des foyers par la disparition des nombreux habitants des deux sexes dans les régions rurales éloignées, sous prétexte de travaux agricoles pour lesquels ils n'ont aucune aptitude ; tout ce qui, en un mot, ressemblerait à des actes de guerre contre une population civile paisible jusqu'à ce jour, sous l'impression des déclarations du pouvoir occupant.

Toutefois les raisons subsistent parce que de telles mesures, non seulement heurteraient les droits les plus élémentaires du droit des gens, mais aussi seraient en contradiction flagrante avec tous les principes proclamés par l'Etat-Major allemand lui-même. N'y lisons-nous pas, en effet, à propos de la situation de l'armée ennemie vis-à-vis des habitants civils de l'Etat envahi ou occupé, que ces habitants ne doivent pas être considérés comme des ennemis au sens actif du mot ?

Faut-il ajouter des précisions ? Nous les trouvons aux articles 50 et 51 que nous reproduisons in-extenso :

Art. 50. — Principe. La guerre ne se poursuit pas seulement entre les personnes qui ressortissent à l'état de guerre actif, celles régies par l'état passif y participent aussi.

Mais la conception actuellement prépondérante a cessé de considérer l'habitant du pays envahi comme un ennemi : il est considéré comme un homme pourvu de droits (rechts subjekt), soumis cependant à certaines restrictions, charges et mesures de coërcition et obligé à une obéissance provisoire vis-à-vis d'un pouvoir de fait ; mais, pour le surplus, il peut vivre à l'abri des vexations et, comme en temps de paix, sous la protection des lois ».

« Art. 51. — Droits des habitants d'un territoire occupé.

Droit donc de ne pas être molestés dans leurs biens, ni dans leur honneur, ni dans leur liberté. Tout meurtre injustifié, toutes vexations dolosives ou dues à la négligence, toute lésion, tout trouble de la paix domestique, toute atteinte à la famille, aux bonnes mœurs, à l'honneur, et, en général, toute attaque ou violence criminelle contraire au droit, sont aussi punissables que s'ils avaient pour objet des habitants du pays de l'envahisseur.

En outre, c'est un droit des habitants du pays que cet envahisseur ne soit autorisé à apporter des restrictions à leur liberté individuelle que lorsque les nécessités de la guerre l'exigent absolument et que toute vexation inutile et allant au-delà de ces nécessités doit être épargnée. »

Et à quelles conditions en serait-il ainsi ?

C'est l'article 52 qui les définit : « pourvu que les habitants remplissent les obligations qui consistent à tenir une conduite réellement pacifique, à ne prendre aucune part à la lutte, à s'abstenir de tout dommage aux troupes de la puissance occupante et à ne pas refuser obéissance aux organes du gouvernement ennemi. »

Existe-t-il un indice quelconque pouvant faire supposer que les habitants auraient fait la moindre tentative à se soustraire aux obligations qui sont la contre-partie du respect de leurs droits solennellement proclamés ?

Nous nous adressons à la loyauté du Commandant supérieur de l'armée occupante pour reconnaître qu'aucun grief de cette nature ne saurait être produit.

Cette constatation nous mène donc à douter des bruits qui sont venus jusqu'à nous et jettent le désarroi dans la population; tout nous porte à croire qu'il ne s'agit là que de suppositions tendancieuses ne correspondant à aucune résolution ferme et réfléchie.

Nous exprimons à nouveau notre assurance que, dans le cours de cette guerre dont nos populations civiles pâtissent plus que ceux-là même qui y participent activement, il ne sera pas donné au monde d'assister à cette horreur de la déportation en masse d'hommes, de femmes et d'adolescents inoffensifs, à la dislocation des familles et à la promiscuité démoralisante qui en résulterait. Personne ne saurait sagement songer à provoquer ainsi l'indignation du monde entier et à marquer cette guerre déjà si cruelle à tant d'égards d'une souillure indélébile.

C'est sous l'égide de cette assurance que nous prions le représentant de l'autorité allemande dans le chef-lieu du département du Nord, d'appuyer près du commandement supérieur l'appel que notre conscience et nos fonctions officielles nous font un devoir de lui adresser.

Le sénateur-maire de Tourcoing.

DRON.

Les députés se trouvant dans la région occupée.

DELORY, GHESQUIÈRE,
INGHELS, RAGHEBOOM.

PROTESTATION DU PRÉFET DU NORD.

Je suis informé de divers côtés que l'autorité allemande procèderait par la force à l'enlèvement de Français et de Françaises pour les diriger par milliers, à ce qu'on m'assure, vers d'autres régions de la France occupée.

L'exode forcée, dans les conditions sus-visés, de nombreux habitants du pays occupé ne peut être comparée qu'à la déportation avec travaux forcés, peine réservée par notre Code Pénal aux crimes les plus graves.

Ce serait faillir à mon devoir que de ne pas m'élever fortement contre une telle décision, de nature à ajouter aux souffrances de la population la plus cruelle des douleurs morales, celle que peut causer la destruction du foyer familial.

ANJUBAULT.
Préfet du Nord intérimaire.

ACTES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

AVIS

Les ouvriers en chômage des deux sexes de la Ville peuvent être installés avec leurs familles à la campagne, dans le département du Nord où ils trouveront l'occasion de *mieux pourvoir à leur existence* par des travaux d'agriculture et autres occupations.

Les demandes d'installation à la campagne devront être adressées, sans délai à la Mairie, avec indication exacte des noms, domiciles, professions, du nombre et de l'âge de tous les membres de la famille.

Les inscriptions auront lieu à partir du 27 mars 1916, au guichet de l'Assistance, de 10 h. à 1 h. et de 3 h. à 6 h. (h. a.).

Lille, le 25 mars 1916.

LE GOUVERNEUR.

PROCLAMATION

L'attitude de l'Angleterre rend de plus en plus difficile le ravitaillement de la population.

Pour atténuer la misère, l'autorité allemande a demandé des volontaires pour aller travailler à la campagne. Cette offre n'a pas obtenu le résultat attendu. (1)

En conséquence, les habitants seront évacués par ordre et transportés à la campagne. Les évacués seront envoyés à l'intérieur du territoire occupé de la France, loin derrière le front, où ils seront occupés dans l'agriculture et nullement à des travaux militaires.

Par cette mesure, l'occasion leur sera donnée de mieux pourvoir à leur subsistance.

En cas de nécessité, le ravitaillement pourrait se faire par le dépôt allemand. Chaque évacué pourra emporter avec lui 30 kilos de bagages (articles de ménage, vêtements, etc.) qu'on fera bien de préparer des maintenant.

J'ordonne donc :

Personne ne peut jusqu'à nouvel ordre s'absenter de son domicile légal déclaré de 9 h. du soir à 6 h. du matin, pour autant qu'on ne soit pas en possession d'un permis régulier.

Comme il s'agit d'une *mesure irrévocable*, il est de l'intérêt de la population de se tenir tranquille.

Lille, le 20 avril 1916.

LE GÉNÉRAL-COMMANDANT.

(1) Il n'y eut, paraît-il, que 28 inscriptions.

Le 22 avril, la dépêche suivante est adressée :

Au Grand-Quartier Général, à Charleville.

« Renouvelons énergiquement protestations et élevons cri d'indignation contre enlèvement forcé qui disloque familles ; jeunes filles arrachées à leurs parents et vieillards privés de leurs soutiens. Population bouleversée ».

CH. DELESALLE, Maire de Lille.

ALEXIS-ARMAND, Evêque de Lille.

ANJUBAULT, Préfet du Nord intérimaire.

Les Allemands ne répondirent pas à ces protestations, et au départ du train de la gare Saint-Sauveur, la musique militaire a exécuté plusieurs morceaux !

AVIS

Tous les habitants de la maison, à l'exception des enfants au-dessous de 14 ans et leur mère, ainsi qu'à l'exception des vieillards, doivent se préparer de suite pour être transportés dans *une heure et demie.*

Un officier décidera définitivement quelles personnes seront conduites dans le camp de réunion. Dans ce but, tous les habitants de cette maison doivent se réunir devant leur habitation ; en cas de mauvais temps, il est permis de se tenir dans le couloir. La porte de la maison devra rester ouverte. Toute réclamation sera inutile.

Aucun habitant de la maison, même ceux qui ne seront pas transportés, ne pourra quitter la maison avant 8 heures (h. a.).

Chaque personne aura droit à 30 kilos de bagages ; s'il y avait excédent de poids, tous les bagages de cette personne seront refusés sans égards. Les colis doivent être faits séparément pour chaque personne et munis d'une adresse lisiblement écrite et solidement fixée.

L'adresse doit porter le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité.

Il est tout à fait nécessaire de se munir, dans son propre intérêt, d'ustensiles pour boire et manger, ainsi que d'une couverture de laine, de bonnes chaussures et de linge.

Chaque personne devra porter sur elle sa carte d'identité.

Quiconque essaiera de se soustraire au transport sera impitoyablement puni.

ETAPPEN-KOMMANDANTUR.

NOMBRE D'ÉVACUÉS

D'après les renseignements qui ont pu être fournis par suite des déclarations dans les bureaux de ravitaillement et de la recoustitution des souches des cartes d'identité, le nombre des personnes enlevées s'élève au minimum de 9.300 à 9.500 pour la Ville de Lille.

L'autorité allemande s'est absolument refusée à donner les noms des personnes évacuées et des localités où elles ont été transportées.

Un nouveau crime allemand

Parmi tous les crimes des Germains, un des plus abominables est celui que l'autorité militaire impériale a perpétré dans la région du Nord, où une notable partie de la population des centres importants, comme Lille et Roubaix, a été emmenée de force en Allemagne, afin d'y peiner aux travaux de la récolte. C'est le renouvellement, en plein vingtième siècle, de la tactique infâme par laquelle les vainqueurs des premiers siècles emmenaient en captivité les peuples vaincus et les astreignaient aux plus durs labeurs. Il faut avoir la mentalité du Teuton formée par la

« Kultur » pour agir de la sorte à l'égard de paisibles populations que le droit des gens a voulu protéger contre les violences et dont toutes les conventions, signées par l'Allemagne, comme par les autres puissances, font un devoir à l'occupant de protéger efficacement la vie et la sécurité. (*Le Temps*, 15.7.16.)

APPRÉCIATION DU *TIMES*

Pendant dix jours et dix nuits, aucun père, aucune mère de Lille n'a pu s'endormir sans trembler de crainte de voir enlever leurs filles pêle-mêle avec des prostituées par ces « héroïques » Teutons qui accomplissent leur œuvre, musique en tête, armés de pied en cape et protégés par des mitrailleuses. Le gouvernement qui a renouvelé cette ancienne méthode orientale dans la guerre européenne a eu l'imprudence de proclamer dans une communication officielle que la population des régions occupées en France est traitée de façon équitable et absolument humaine. Et quand on lui a demandé des renseignements sur les points vers lesquels ses victimes avaient été dirigés, il a répondu qu'il ne se croyait pas tenu à donner les raisons pour lesquelles ces personnes avaient été transportées d'un exil dans un autre. Et les mêmes hommes qui commettent ces atrocités ont le front de demander au gouvernement français l'assurance que les civils Allemands internés en France ne seront pas tenus de travailler. Rien ne saurait dépeindre de façon plus révoltante la conception que l'Allemand se forme de ses droits et des droits d'autrui. Jusqu'à ce que cette conception ait disparu de son âme par la force, il ne peut y avoir ni paix, ni légalité dans le monde. (*Times*, 10.8.16.)

La presse allemande

Le transfert de la population civile à la campagne

Au cours des derniers jours d'avril 1916, l'état-major allemand a transplanté à la campagne environ 20.000 habitants de Lille, Roubaix et Tourcoing.

Il n'y a aucun doute que cette mesure a été immédiatement alors portée a la connaissance du Gouvernement français. L'état-major général, peu de temps après avoir pris cette mesure, avait déja eu l'occusion de se mettre en rapport avec les représentants des gouvernements neutres, au sujet de cette question.

La *Gazette des Ardennes* s'était en outre chargée, dès le commencement du mois de juin, à faire passer des nouvelles des personnes transplantées aux parents de ceux-ci. Malgré cela, le Gouvernement français n'avait pas exprimé son point de vue relativement à cette question et ce n'est que fin juillet, donc après un trimestre, qu'il l'a exploitée en la transformant en une campagne d'excitation qui s'est étendue sur le monde entier.

I

Au point de vue réel, cette affaire s'est passée de la façon suivante :

Dans les villes populeuses du territoire industriel du Nord de la France, Lille, Roubaix et Tourcoing, l'alimentation des habitants rencontra des difficultés toujours croissantes, malgré la prévoyance digne de reconnaissance, du Comité de secours hispano-américain. A la suite

de la pénurie causée par le blocus anglais, violant le droit international, les vivres venant de l'Allemagne et destinés aux habitants de la France occupée devinrent insuffisants. De plus, on ne pouvait prévoir, en raison de la menace répétée de l'Angleterre, d'une aggravation du blocus, si et pour combien de temps les arrivages américains auraient été permis. Si l'état-major général voulait donc assurer, dans les cas urgents, l'alimentation de la population des villes du Nord de la France, il devrait prendre recours à des mesures efficaces. En raison de la circonstance qu'une grande partie des populations des villes restait inactive par le blocus anglais, tandis que, d'autre part, la main-d'œuvre faisait défaut parmi la population moins dense des territoires ruraux, la seule mesure efficace consistait, bien entendu, dans la transplantation à la campagne d'une partie de la population des villes.

La demande à la population de collaborer volontairement et contre salaire à la culture des terres et à la rentrée de la récolte, n'eut aucun résultat. Il ne restait donc que la voie de la contrainte pour y amener la population ouvrière des ville. Les commandants de place des trois villes du Nord de la France annoncèrent donc la transplantation imminente par une proclamation qui fut, en outre, communiquée et expliquée aux mairies intéressées. Cette proclamation donna la raison de la mesure et insistait sur ce point que les transplantés seraient envoyés dans l'intérieur des provinces occupées de la France, y seraient occupées, contre salaire, loin derrière le front, aux travaux de l'agriculture et non pas à des travaux militaires, et on leur garantissait un ravitaillement très large. On permettait à chaque transplanté d'emporter 30 kilos de bagages et la population fut invitée à préparer immédiatement ceux-ci.

L'examen des hommes à transplanter devait commencer

sans délai, après qu'on avait déjà perdu un temps irréparable par le refus d'engagements volontaires.

La transplantation était une mesure militaire, un acte connexe à la guerre, impossible à retarder, car elle avait pour objet l'exécution de travaux indispensables à la mise en sécurité de la récolte. La température réellement favorable du mois d'avril exigeait des travaux immédiats pour la culture du printemps.

C'était un motif décisif pour le choix de l'époque des enrôlements qui, du reste, n'a pas commencé, comme il a été affirmé dans la presse ennemie et neutre, à 3 heures, mais à 5 heures du matin (1), après qu'on eût imposé à la population de ne pas quitter leur domicile avant 6 heures du matin.

On rassemble entretemps un groupe considérable de gens qui furent nourris aux lieux de rèunion par les nombreuses cuisines de campagne amenées à cet effet sur place. Les officiers chargés de l'examen, éliminèrent ensuite et renvoyèrent chez eux, en se basant sur les apparences et les réclamations introduites, les impropres et les incapables, en tenant compte, autant que possible, de leur condition personnelle et de famille. Les communes étaient représentées dans cette inspection par des commissaires spéciaux ou par des délégués de la Croix-Rouge. Le transport des jeunes filles s'est borné généralement aux cas où celles-ci étaient habituées et à même de se tirer seules d'affaires et de gagner seules leur pain. On a également eu égard, autant que possible, à l'entretien des vieillards.

Les transplantés, pour autant qu'il s'agissait de familles, de femmes et d'enfants, ont été logés chez la population rurale, d'accord avec les maires des lieux de colonisation

(1) En réalité à 4 heures françaises.

et sous leur responsabilité. Les hommes non mariés ont été recueillis en colonies ouvrières.

Quoique, lors de la combinaison des transports, un pourcentage considérable des primitivement appelés eût été congédié, d'après l'exécution de la transplantation, un contrôle spécial supplémentaire pour l'examen de ceux qui s'étaient glissés parmi les transplantés ou des obstinés qui se sont résignés plus tard pour des raisons diverses. A la suite de ce contrôle, 1993 transplantés ont été renvoyés.

Le résultat d'une exploitation intensive des terres et de l'augmentation du produit de la récolte est déja acquis.

La plupart des gens déplacés ne sont pas, d'après leurs propres déclarations, mécontents de leur situation, d'autant plus que leur accueil chez la population rurale est partout amical, leur nourriture bonne et leur salaire suffisant.

Il a été remédié aux plaintes au sujet des rapports insuffisants des transportés avec leurs parents, par l'introduction d'un échange de nouvelles par formulaires. Un grand nombre de transplantés se sont déclarés prêts à rester dans leur nouveau séjour, après la rentrée de la récolte et après le nouvel ensemencement.

II

Au point de vue international, les mesures prises dans le territoire occupé par l'Administration militaire semblent pleinement justifiées par les stipulations de l'art. 43 du règlement concernant la guerre publique. Cet article dit :

« Après que le pouvoir législatif aura passé effectivement « aux mains des occupants, ceux-ci auront à prendre toutes « les précautions dépendantes d'eux pour établir et main- « tenir, autant que possible, la vie publique et notamment, « pour autant qu'il n'existe pas d'obstacles forcés, en res- « pectant les lois du pays ».

La prévoyance d'une augmentation certaine de la population contribue sans aucun doute au maintien de l'ordre public et de la vie publique. Ceci ne pouvait être atteint, selon les circonstances, que par les produits de l'agriculture du territoire occupé. Si cette production était mise en péril, si notamment la main-d'œuvre nécessaire pour l'exploitation agricole venait à manquer, il devrait être remédié à ce danger par tous les moyens dont on disposait. Pour juger la question de savoir quelles mesures il y avait lieu de prendre dans un pareil cas, la législation du pays est décisive ; en première ligne, d'après l'article invoqué ; si celle-ci n'est pas suffisante, le pouvoir occupant a le droit, dans une situation critique et conformément au paraphe final de l'article, à intervenir efficacement de son côté en prenant quelques mesures de précautions. Dans le cas actuel, la disparition du péril n'était possible qu'en appelant une partie de la population, dans son propre intérêt, à collaborer aux travaux par la contrainte. Il résulte à suffisance des faits, qu'il s'est agi ici effectivement d'une situation périlleuse et que les mesures prises par les autorités militaires pour atteindre le but étaient imposées et efficaces.

III

Si le Gouvernement français n'a produit ses plaintes vis-à-vis de l'Administration de l'armée, qu'après l'expiration du trimestre, cela prouve à toute évidence qu'il ne s'agissait pas pour lui de remédier aux apparentes souffrances de la population du Nord de la France, mais de provoquer des sentiments hostiles à l'Allemagne chez son propre peuple et chez les peuples neutres, et qu'il s'est réservé ce moyen pour une époque à laquelle il croyait avoir besoin de moyens d'excitation.

Cette époque devait tomber fin juillet. Les résultats extrêmement minimes de l'offensive de la Somme, annoncée avec un apparat extraordinaire et un tapage infernal; la perspective d'une troisième campagne d'hiver et la réouverture imminente de la Chambre française, finalement le désir de mobiliser d'autres peuples neutres contre les puissances centrales, voilà visiblement les motifs qui ont décidé nos ennemis à soulever de nouveau l'indignation déjà refroidie depuis un trimestre. Un exposé véridique des faits réels n'aurait jamais pu atteindre ce but. Par conséquent, la propagande ennemie se vit obligée de recourir à des moyens autant réprouvables que familiers pour donner un coup fatal à l'exposé des faits, par des inventions sensationnelles.

L'affirmation que les transplantés avaient été transportés, non pas en France mais en Allemagne, servait particulièrement à ce but, ainsi que l'affirmation qu'ils sont obligés de travailler dans les tranchées et dans la production des munitions.

L'affirmation exprimée dans une lettre du 26 août du professeur Bossi, à Gênes, adressée à la rédaction du *Popolo d'Italia*, que les femmes de Lille ont été transportées à la campagne dans un but de trafic immoral avec les soldats allemands, est bien un comble !

Toutes ces affirmations se caractérisent par leurs tissus de mensonges, dont le seul but est de souiller à nouveau le nom allemand et la réputation de l'armée allemande, de de relever les sentiments guerriers, déjà las, dans les pays de l'Entente et d'exciter les neutres contre les Allemands.

(*Gazette de Cologne*.)

LES ÉVACUATIONS DE LILLE

De la frontière française :

La presse française entame, sur un signal évidemment donné par le Gouvernement et d'après ses communications, une nouvelle campagne de presse, campagne de mensonges et de calomnies, au sujet des violences accomplies soi-disant à Lille, à Roubaix et à Tourcoing par les troupes allemandes, sur l'ordre des autorités militaires. L'accusation est celle-ci : les troupes allemandes auraient rassemblé de la manière la plus brutale environ 25.000 habitants de ces trois villes, principalement des femmes, des jeunes filles et des garçons, parmi lesquels certains d'un âge tendre, sans avertissement préalable et en séparant les femmes de leurs maris, les enfants de leurs parents ; les auraient enlevés vers des lieux de destination inconnue dans l'intérieur du pays occupé, pour les employer à des travaux de culture et d'autres occupations obligatoires.

Les violences qu'on rapporte ici sur le compte des autorités militaires et des troupes allemandes sont désignées comme étant de la pire et de la plus barbare espèce, et on a appelé pour témoigner de leur confirmation les évêques de Lille et d'Arras.

Comme fondement à ces événements, les autorités allemandes donnent les difficultés que lui suscite l'Angleterre pour le ravitaillement de l'Allemagne, ainsi que le refus dans les susdites villes des « sans travail » à faire volontairement des travaux des champs. En même temps, le gouvernement français a mobilisé, à Paris, les reporters des journaux étrangers, particulièrement les journaux neutres pour annoncer au monde « ce nouveau crime qui en appelle au Ciel ». C'est ainsi que le correspondant des *Nouvelles*

de Bâle, à Paris, envoie à son journal une communication télégraphique dans le même style et tout aussi tendancieuse sur les nouvelles cruautés allemandes, dans laquelle il déclare être en état « d'affirmer comme des faits » ces nouvelles cruautés, ce qu'il veut mentionner visiblement comme lui ayant été communiqué officiellement. Il y parle formellement de « chasses » qu'ont données les soldats allemands aux femmes, aux enfants et aux hommes dans les rues et les maisons et déclare que l'intention exprimée par le gouvernement français était d'en appeler aux sentiments de justice et d'humanité des puissances neutres.

Il n'offre donc pas le moindre doute que l'on a encore ici affaire à une campagne de presse mise en scène et calculée par le gouvernement français, campagne dont le but véritable serait bien celui de prévenir dans l'opinion publique, par ses accusations contre les troupes allemandes, les cruautés commises envers les Allemands dans l'Afrique du Nord, récits que l'on redoute des intéressés de France revenant par la Suisse, et d'en détourner ainsi l'attention de l'Univers. De là ces nouveaux mensonges et calomnies contre les troupes allemandes.

(*Gazette de Cologne*, 30.7.16, n° 766.)

ON CONTINUERA...

L'administration allemande n'a aucune raison de cacher qu'elle a fait transporter de nombreux milliers d'habitants français des deux sexes des grandes villes dans les Flandres françaises. Elle a d'ailleurs l'*intention de continuer de le faire*.

Les Français et leurs Alliés ont eux-mêmes rendu ces mesures nécessaires. Par leurs agissements contraires au droit des gens pour rendre plus difficile le ravitaillement de l'Allemagne et des contrées occupées par les troupes

allemandes, ils sont parvenus à ce que, au moins dans les grandes villes occupées près du front de combat, le ravitaillement de la population civile ne pouvait plus être assuré d'une manière conforme aux intentions de l'administration allemande et selon les devoirs de cette administration, d'après l'ordonnance de la guerre en campagne de la conférence de La Haye du 18 octobre 1907.

L'administration allemande devait donc choisir entre laisser les populations civiles françaises dans un état de nourriture insuffisante qui pouvait avec le temps nuire à ces populations, ou prendre des mesures appropriées pour remédier à ce manque de nourriture.

Dans ce but, l'administration allemande décida de transporter ailleurs une partie des populations civiles des villes importantes et très peuplées et par conséquent difficiles à ravitailler et de les établir dans des régions moins peuplées où il serait plus facile de leur distribuer des vivres. On peut en même temps réaliser le plan de fournir à ces contrées peu peuplées la main-d'œuvre nécessaire aux travaux agricoles dans l'intérêt même de ces populations.

(*Nordeutsche Allemeine Zeitung.*)

ÉVACUATION !

Ce fut de beaux jours que ceux où les valets de Guillaume traquèrent et entassèrent comme un troupeau de moutons tout ce monde dans des dépôts infects, et nombreux sont ceux qui y séjournèrent des journées entières, tel qu'à Roubaix, par exemple, où des femmes et des jeunes filles n'eurent qu'une mauvaise paillasse pour se coucher et un véritable manger de pourceaux, avec, sous les yeux, les gestes et propos orduriers de Kultur Boche.

Roubaix a eu un grand honneur cependant. Le Kaiser n'avait envoyé ses braves et intrépides soldats de la garde, ces soldats de fer qui montèrent à l'assaut de chaque quartier et firent de nombreux prisonniers (rien que la prise victorieuse des forts... à punaises, les forts Frasez, Mulliez, Sion, etc., leur en a valu 900 !).

L'Empereur, pour récompenser ces braves et intrépides soldats d'élite, leur a accordé la décoration de l'ordre « Pour le mérite » Gloria ! Victoria !

Tous ces prisonniers furent envoyés dans différentes directions, par wagons-salons... pour bestiaux, entassés pêle-mêle, hommes, femmes et enfants : beaucoup passèrent le jour et la nuit, cahotés, garés et bousculés ! Les uns, dans les Ardennes ou la Meuse, occupaient paisiblement de petits villages ; mais les autres, la grande majorité, sont placés à Rethel (1.050 hommes), St-Etienne, St-Aignan (500), Noyon, Monthois, St-Hilaire, etc., très loin de la ligne de feu pour s'en servir, au moment voulu, comme les premiers du reste. Ce doit être pour planter des choux !... ; n'en croyez rien, les trois quarts travaillent, sous la menace des armes, à faire des lignes de chemin de fer, décharger des munitions, couper du bois, etc. ; et pour couchage un peu de paille ou du papier coupé !

Croyez bien que le but poursuivi est tout autre que celui qu'ils ont donné, et que ce moyen excellent de désorganisation des familles et du pays n'a pu germer que dans la cervelle immorale de ces gens hypocrites et sans aveu. Mais, patience ; la terre tremble sous les pas du Kaiser des bandits, et le jour n'est pas loin où sa colossale armée s'écroulera comme un château de cartes ensevelissant François-Joseph et le Grand Turc.

La Garde Impériale

La *Garde Impériale !* et nous nous représentons les vieux grognards de Napoléon, impassibles sous les armes, que l'ennemi regarde anxieux. « Rien n'est fait, la garde n'a pas donné... »

La *Garde Impériale !* et nous les voyons décimés à Waterloo, mais mourant avec un sourire de mépris « La garde meurt, mais elle ne se rend pas... »

La *Garde Impériale !* et nous reverrons toujours la garde de Guillaume, armée des pieds à la tête, faisant retentir le pavé de ses lourdes bottes, et pourquoi ? Pour enlever des femmes et des jeunes filles, pour arracher des bras de leur mère d'innocents enfants (il y en eut de 14 ans !) pour les conduire, baïonnette au canon, à travers la ville consternée, les caserner par milliers dans nos usines ravagées, puis les envoyer vers l'inconnu !

La *Garde Impériale !* nous reverrons ces soldats plaisanter lourdement des supplications des mères et, avec leur épais esprit teuton, offrir un mouchoir pour essuyer leurs larmes, riant bêtement du désespoir des familles.

La *Garde Impériale !* nobles champions de la « Kultur allemande », troupe d'élite de la grande Allemagne, laissez-moi vous féliciter ! Gloire à vous ! vous voilà des héros ! pour le rapt vous êtes sans rivaux ! Chantez vos vivats, vos gloria... et inscrivez en lettres d'or sur vos drapeaux, auprès des autres victoires, la dernière, la plus belle :

« Avril 1916. Lille, Roubaix, Tourcoing.
« Enlèvement des jeunes filles de France. »

Et que, pour ces exploits, votre Kaiser vous accorde à tous la Croix de Fer !

Laissez-nous admirer aussi votre « Kolossale bonté ».

C'est par amour pour nous que vous opérez ces enlèvements. Vous craignez que nous mourrions de faim. Ah bah ! laissez-nous nos blés que vous volez, ne pillez pas nos champs, n'arrêtez pas le ravitaillement que nos amis les pays neutres nous envoient, et conservez votre pitié. En tous cas, si vous ne voulez pas que nous périssions, laissez-nous du moins mourir en famille. Et puis, ô cœurs sensibles, pourquoi votre pitié ne va-t-elle pas aux malheureux habitants de Lens, forcés de recevoir les obus pour servir de bouclier à vos valeureux soldats ?

Au récit de la passion du Christ, Clovis s'écria : « Que n'étais-je pas là avec mes Francs ! » Que n'étiez-vous là, Guillaume, avec vos gardes, quand Hérode tuait les petits enfants de Bethléem ? La besogne eût été bien faite. Mais sachez ceci : le récit de votre grande victoire arrivera, nous l'espérons, aux oreilles des pères, des époux, des fiancés. Vous ne vous trouverez pas toujours devant des vieillards ou des hommes désarmés. Il reste à savoir si, devant des baïonnettes françaises et la rage que vous aurez mise au cœur des nôtres, il reste à savoir si votre *Garde Impériale* sera aussi crâne et si sa dernière et mémorable victoire ne restera pas

La bataille de Lille, Roubaix et Tourcoing d'Avril 1916

Impressions allemandes sur Lille et les Alentours

Lille, le grand centre industriel du Nord de la France, n'a changé que peu d'aspect par suite de la guerre. La vie y est restée assez intense. Le nouvel élément qui anime les

rues, le soldat allemand, n'y passe plus en étranger et quant aux relations entre la population française et l'armée allemande, il faut dire qu'elles se sont formées durant ces 18 mois de contact continuel d'une manière correcte et amicale.

A la Citadelle, environ 310 prisonniers français se trouvaient précisément concentrés pour le transport en Allemagne. J'eus avec eux un entretien intéressant. Il y en avait de divers régiments d'infanterie, du 360e, du 108e, du 78e, du 226e, du 97e, ainsi que du 4e et 6e génie, et du 57e chasseurs. Ils sortaient justement d'un feu roulant de plusieurs heures, près de La Folie, et dans ces conditions un soldat n'aime pas à converser davantage avec un adversaire, que si l'exige le service. Qu'auraient-ils eu à dire, d'ailleurs ? Après avoir fait leur devoir tant qu'ils avaient pu, ils méritaient bien quelque repos.

Je savais d'ailleurs fort bien quelle est la vie du soldat français dans les tranchées ; je savais que l'eau n'y manque pas — il est vrai que cette situation s'est améliorée — et que les rats troublent le sommeil des dormeurs. Quant au moral et à l'état d'esprit ?... Ce qui était certain, c'est qu'ils étaient contents d'avoir échappé au continuel danger.

J'ai demandé à quelques-uns d'entre eux ce qu'ils pensaient des « atrocités allemandes ». Sourires sceptiques. Il y a longtemps qu'ils n'y croient plus. Ce qu'écrivent les journaux, c'est bon pour les civils. C'est bon peut-être encore pour les mères et les veuves de croire que ceux qui leur étaient chers ont trouvé une mort héroïque contre les « barbares » ! De la haine ? Non. C'est à Paris que cela se fabrique. Ils font leur devoir comme les nôtres. Au moins les soldats...

Ils demandèrent s'il leur serait permis d'écrire chez eux pour rassurer leurs familles et s'ils pourraient travailler en

Allemagne. En toute conscience, j'ai pu leur répondre à leur satisfaction.

Et leurs amis les Anglais ? Que pensent-ils d'eux ? Je vous épargnerai la réponse. Elle ne sonnait pas comme s'il s'agissait d'Alliés. On les juge à peu près de la même façon que les fameux « embusqués », les richards de Paris et les journalistes ! Ces derniers sont peut-être encore moins en faveur que les Anglais, Même le poilu n'ignore plus que le Gouvernement français dispose d'une puissante organisation, avec d'innombrables auxiliaires, pour la fabrication d'articles destinés à entretenir la crédulité du public français.

Il sait que cette organisation s'étend jusqu'aux neutres et se cache même de préférence derrière un pavillon neutre. Tous ces bureaux de presse et d'informations sont des abris très recherchés par les jeunes capitalistes et les fils des gros bonnets de la République — voilà ce que les poilus m'ont dit.

Tous ces gars avaient l'air nourri ; il n'y avait pas longtemps qu'ils étaient dans la position où on les avait capturés. Il y en avait des jeunes et des vieux : quelques uns appartenaient à la classe 1916.

Quelques jours plus tard, en revenant du front, je les rencontrais de nouveau. Ils se dirigeaient vers la gare où les attendait le train qui devait les conduire à leur camp de prisonniers. Pour plus d'un d'entre eux, ce dut être une promenade désagréable à travers une ville française. Mais c'était le soir et il faisait sombre. Ils savaient d'ailleurs qu'ils ne pouvaient plus changer les choses et que là-bas, en Allemagne, ils ne seraient pas malheureux. Ils en avaient déjà tant vu !... C'est la guerre !

La population de Lille est encore sous l'impression de la dernière catastrophe. Je suis allé visiter les lieux du

sinistre. Le désastre est indescriptible. Plus de 500 maisons sont détruites, et jusqu'au milieu de la ville toutes les vitres ont été brisées. On ne peut me dire d'une façon certaine les causes de l'explosion, On entend parler d'un attentat. D'autres veulent avoir entendu des avions. La plupart des gens m'ont parlé d'une maison suspecte, située juste en face du lieu de l'explosion. Dans la nuit en question, cette maison se serait précisément trouvée vide, et l'on dit qu'une galerie souterraine communiquait avec le fourneau de l'explosion. Mais ce ne sont là que des racontars qui se forment facilement dans une population hantée par les événements de la guerre et l'on fait bien de les prendre pour ce qu'ils valent. Ceux qui seuls pourraient donner des renseignements exacts sont sans doute enterrés sous les décombres ou déchirés en pièces.

Cette terrible catastrophe a eu lieu le 11 Janvier, et quelques jours plus tard, le 16 du même mois, de lourds obus anglais tombèrent, comme s'ils voulaient confirmer le crime sur la ville tant éprouvée. On ne s'étonnera pas que dans ces circonstances, les sympathies lilloises pour les Alliés britanniques soient tombées au-dessous de zéro. Chacun se rend compte que le Nord de la France, avec ses industries florissantes et sa population laborieuse, n'a tiré aucun profit de l''Alliance avec les bourreaux de Jeanne d'Arc et de Napoléon. A Paris, on pense autrement. Mais ici les gens préfèrent ne pas s'étendre sur ce sujet. Il en est de même en dehors de la ville et jusque sur le front.

Aux alentours de Lille

Le lendemain matin de bonne heure, je quittai Lille pour me rendre par Quesnoy-sur-Deûle à Messines. C'est précisément l'endroit où les Canadiens venaient d'entreprendre une attaque qui avait été repoussée avec des pertes insi-

gnifiantes de notre côté. Le tic-tac des mitrailleuses salue là-bas la venue du jour, puis viennent les obus ; c'est toujours ainsi dans ces parties agitées du front.

Il n'y a pas grand chose à dire sur Messines qui n'est plus qu'une ruine. Des jolies maisons d'hier il ne reste plus rien. Messines, qui fait partie de la Belgique, est situé sur la Douve, affluent de la Lys. Jadis il y avait 1.500 habitants. Les beaux vestiges d'une abbaye de bénédictins, fondée au XIe siècle et transformée en 1776 en maison d'éducation pour les filles des militaires belges, sont aujourd'hui la proie des canons anglais.

Comme symbole d'un riche passé, les ruines de cette haute église se dressent vers le ciel pâle de cette journée d'hiver. Leur forme varie de jour en jour, car sans cesse les obus anglais y creusent de nouvelles blessures. C'est ici qu'ils devraient venir voir, les forgeurs de phrases creuses et mensongères qui, de Paris ou de Londres, ont lancé dans le monde, afin d'exciter les haines aveugles, leurs histoires de Louvain et de Reims. Une demi-heure passée au front, en territoire français et belge, ferait sans doute comprendre à ces lâches l'état d'esprit où se trouvent les habitants de ces contrées qui, jour pour jour, voient leur terre natale ravagée, leurs foyers et leurs églises mises en miettes par les obus de l'artillerie lourde des alliés anglais.

En face de cette cruelle réalité, le mensonge et l'hypocrisie sont sans force et les légendes belliqueuses d'un Barrès ou d'un Cherfils resteraient impuissantes devant la tragique brutalité des faits.

Ces gens voient de leurs propres yeux quels sont en réalité ceux qui, bien qu'étant les alliés de leur gouvernement parisien, menacent journellement la vie et détruisent le bien de tant de familles françaises.

Il y a longtemps que ces gens ne croient plus à ces « atrocités allemandes » qui se fabriquent en gros dans les rédactions parisiennes. Ils ont appris à connaître les officiers et les soldats allemands. Ils savent aussi que ceux-là ne traitent pas ceux-ci « en canailles », comme la presse française voudrait bien le faire croire. Ils ont compris le secret et la puissance morale de la discipline que les officiers allemands réclament de leurs subordonnés, comme ils la pratiquent eux-mêmes envers leurs supérieurs. Et cela est bien ainsi. Au moment du danger, cette discipline unit dans une commune conception du devoir le simple soldat et son officier. C'est contre cet esprit que sont venus se briser tant d'assauts ennemis, et c'est sur lui que sera basée la victoire, en dépit de l'aveuglement de ceux qui prétendent flétrir ce qu'ils appellent notre « militarisme ».

Je pousse ensuite jusqu'à Warneton-sur-la-Lys. C'était jadis une petite ville belge florissante, située à la frontière franco-belge et comptant environ 4.000 habitants. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un repaire de cette furie de guerre que le mercantilisme britannique a déchaîné sur ces campagnes fertiles. La belle église ancienne contenait des trésors de boiseries flamandes : aujourd'hui elle sert de cible aux canons anglais. A l'intérieur, des soldats allemands sont occupés à recueillir, pendant les heures calmes, ce qui reste des trésors d'art, afin de les mettre à l'abri de la destruction définitive. Peut-être, messieurs les journalistes parisiens, assis dans leurs fauteuils confortables, verront-ils dans ce louable effort de conservation, un un nouvel acte de pillage à mettre sur le compte des barbares allemands. Ce ne serait pas la première fois que leur calomnie userait de pareils moyens méprisables.

Comines, cité de 13.000 habitants que traverse la Lys, est moitié belge, moitié française. La vie y est encore

assez intense, bien que les aviateurs anglais ou français aient tué ici dans le seul mois de novembre (1915) 25 habitants.

Il est naturel que les contrées où des troupes françaises se trouvent en face des tranchées allemandes, aient été également très éprouvées par les longs bombardements. Plus d'un village, habité par des Français qui y vivent sur le patrimoine de leurs pères et que plus d'un lien de tendre affection rattache aux tranchées françaises, de l'autre côté du front, a subi ainsi l'implacable loi de la guerre. Mais nulle part les obus français ne ravagèrent aussi aveuglément avec un tel mépris de tout sentiment humain, que ne l'ont fait sur cette terre française les canons anglais.

L'église de Lens, que j'ai visitée, est la plus gravement endommagée du côté tourné vers Loos et exposée à la canonnade anglaise. Dans cette localité, le moral des habitants est également très déprimé. Mais ce n'est pas à cause des soldats allemands qui passent continuellement ici, mais bien par suite des deuils continus que les obus des alliés multiplient parmi la paisible population civile.

On ne semble guère pouvoir se représenter à Paris l'impression que font sur ces pauvres gens certains discours ministériels, dont l'écho leur parvient. Les parents et amis des nombreux morts et blessés qui ont été les victimes du bombardement continuel de leurs propres compatriotes et de leurs alliés anglais, tous ces gens qui regardent sans cesse la mort en face jugent autrement que les politiciens et les journalistes de Paris. Ils ne comprennent pas pourquoi les Anglais ne sont pas traités d'assassins lorsqu'ils tuent d'inoffensifs citoyens français, alors que chaque bombe lancée par un zeppelin est taxée d'odieux attentat. Pourquoi les avions français vont-ils alors bombarder des villes ouvertes allemandes comme Fribourg et

Kalsruhe? Et pourquoi Paris a-t-il été si formidablement armé et muni de tous les moyens de défense aérienne, si l'on refuse à l'adversaire le droit de répondre militairement à ces mesures de guerre?

A Lens, la population reste assez nombreuse et, lorsqu'il n'y a pas bombardement, les rues y sont assez vivantes. Mais peut-être qu'après la visite des zeppelins, messieurs les Parisiens pourront mieux comprendre l'état d'âme de ces pauvres gens, dans leurs maisons de construction légère, les jours et les nuits où il pleut des obus anglais. Car bien que ce soient des obus d'alliés, leur effort est fort semblable à celui des bombes qui vinrent effrayer, l'autre nuit, les Parisiens.

Dès qu'on a dépassé Lens, dans la direction de Liévin, la prudence s'impose. Cette petite cité offre un triste aspect. Des ruines partout ! Il en est de même à Angres. Ces deux localités formaient avant la guerre un seul centre d'une population d'environ 14.000 habitants, où se trouvait le siège social d'importantes mines de houille. Aujourd'hui, les habitants qui n'ont pas quitté la ville partagent avec les soldats allemands les ruines de leurs foyers et les horreurs du bombardement. Ici on constate avec soulagement que le souffle vénimeux de la haine parisienne n'a pas effleuré l'âme simple d'une population tant éprouvée ; de même qu'on ne trouve pas ici les immoralités que la guerre a favorisées ailleurs, dans certaines contrées occupées et dans certaines villes situées plus loin du front.

Le long de la route, parmi les ruines, une maison a été miraculeusement épargnée. Ici habitent deux dames qui se consacrent infatigablement aux œuvres charitables et qui viennent en aide aux victimes des alliés anglais. Il est intéressant de reproduire intégralement un rapport du Commissaire de police de Liévin au commandant de place :

Voici ce document :

« La ville de Liévin dont le territoire est occupé par les troupes allemandes souffre d'une façon toute particulière des actions d'artillerie depuis le début de l'occupation : on y compte jusqu'à ce jour 243 tués et plus de 400 blessés.

» L'ambulance civile est dirigée par Mme L.... femme au dévouement inlassable, qui vole au secours des blessés ou malades au milieu des tempêtes de feu et de fer, risquant journellement sa vie dans l'accomplissement de sa tâche.

» La recherche des cadavres, le sauvetage et le transport des blessés sont effectués par les soins de la police municipale dont le chef, M. Marteaux, commissaire de police, les agents et les gardes civils placés sous ses ordres se sont signalés en maintes circonstances difficiles et périlleuses.

» Le service médical est assuré par les docteurs Piette et Lequette dont la lourde tâche est allégée par le concours que leur prêtent souvent les médecins militaires allemands.

» Mesdames J. de L., A. de R., et D. se dévouent pour apporter à la population si éprouvée et particulièrement aux familles sinistrées des paroles de consolation et de pitié qu'accompagnent souvent des dons divers en argent ou en nature. LE COMMISSAIRE DE POLICE. »

Avant le jour, nous voici dans les tranchées où règne la vie coutumière. De part et d'autre l'artillerie a repris son travail meurtrier. Le temps clair favorise les aviateurs qui se mettent à voltiger là-haut dans le ciel bleu, plongeant leurs regards indiscrets dans la position ennemie, espérant d'en pénétrer les secrets. L'artillerie anti-aérienne se met à les canonner, et là-haut, autour des grands oiseaux mécaniques qui sillonnent l'azur, on voit se former de petits nuages blancs ; ce sont les obus qui éclatent. Mais les aviateurs ne s'en soucient guère ; impassiblement ils poursuivent leurs cercles aériens.

En quittant le front pour retourner à Lille, je passai par Sallaumines, l'endroit fameux par une catastrophe minière : cette fois-là des mineurs allemands sont venus porter aide et secours à leurs frères français ensevelis.

Cette cité du travail est aujourd'hui calme et délaissée. On sent qu'ici aussi le souffle implacable de la guerre a passé, ne laissant en place de la vie intense et du travail prospère qu'une morne tristesse dont j'emporte avec moi le souvenir.

A Lille, enfin, c'est de nouveau la petite vie, les rues animées, dont la rumeur se mêle au son plus lointain du canon.

X.

(*Gazette Illustrée*, mars 1916.)

Impressions de Lille

Voici le deuxième printemps que la population de Lille passe sous l'administration allemande. Sans aucun doute, la capitale du Nord industriel de la France se ressent tout particulièrement des effets de la guerre qui paralyse son activité. Aux souffrances inévitables qui sont les conséquences de cette situation, d'autres malheurs sont encore venus s'ajouter, tel le récent incendie de l'Hôtel-de-Ville.

Malgré tout, les habitants clairvoyants reconnaissent que les autorités allemandes font tout ce qu'elles peuvent pour alléger leur sort (!) Plus d'une institution créée par les Allemands, particulièrement sur le terrain sanitaire, a fait ses preuves. Et l'on se rend compte qu'on aurait raison de conserver plus tard ces dons de l'étranger. Pour le visiteur, surtout lorsqu'il vient des tranchées, Lille continue à faire l'impression d'une grande ville très active. Par les belles journées, les belles artères, particulièrement la rue Natio-

nale et la Grande-Place, de même que le Jardin public, bien entretenu, grouillent de promeneurs. Tous les dimanches, un concert militaire, que les soldats ne sont pas seuls à venir écouter, a lieu le midi, aux pieds de la Déesse de la ville. Le Nouveau Théâtre, près de la Nouvelle Bourse, qui était resté inachevé jusqu'à l'hiver dernier, a été terminé par les soins du gouvernement militaire. Presque tous les jours, d'excellentes troupes allemandes y donnent des représentations, et les citoyens de Lille, quand ils rentreront chez eux, ne pourront s'empêcher, après la paix, de constater avec quel soin et quel goût, l'installation intérieure de leur théâtre aura été achevée en leur absence (1).

Le 31 mai 1916.

SOUS LE JOUG DES BARBARES

Que dire de cette justice que nous imposent les Barbares? Ne pensez-vous pas que ces brigands venus de la Germanie ressemblent à des hordes de Huns? leurs crimes et leurs lâchetés, leurs pillages et leur sauvagerie en font la race la plus méprisable du monde entier; elle n'a rien à envier aux mœurs de ses frères les Hottentots.

L'oppression que vous faites peser sur les Français soumis à votre joug aura une fin, et alors, malheur à vous, bandits! nous aurons pour vous les égards qu'on a pour les pourceaux.

A Lille, en particulier, votre barbarie commence à la fameuse *Mondiale* où vous employez contre des êtres sans défense tous vos moyens de brutes immondes, et, depuis votre fameuse *tête de veau*, cet âne parmi les ânes, jus-

(1) Avant leur départ, les Allemands ont détruit toute l'installation électrique du Nouveau Théâtre.

qu'au dernier de vos soudards, vous êtes les derniers du genre humain.

Vous pouvez croire que toutes les tortures infligées dans de froides cellules à des femmes et à des enfants, porteront leurs fruits, témoin cet enfant de quinze ans que vous avez laissé mourir de faim dans un de vos cachots, sous le seul prétexte qu'il n'a pas obéi à ses ennemis.

Combien d'exemples on pourrait citer; que de courageuses françaises, que d'enfants sont morts des suites de vos traitements raffinés de peaux-rouges, que de témoignages contre vous ! et que d'exécutions secrètes, accomplies dans la nuit d'un cachot par les sbires de ce grand empereur et précédées de tous les tourments de l'inquisition impériale, que ce soit à l'abbaye fameuse de Loos, où nous retrouvons la cagoule et le boulet... ou dans les cachots teutons, les femmes et les enfants qui y ont passé pourront vous en dire les horreurs; ils vous diront comment, au XXe siècle, on se trouve transporté au siècle des Torquemadas teutons.

Lille, juin 1916.

AUX POPULATIONS DES PAYS ENVAHIS

Ne vous laissez pas induire en erreur par des nouvelles tendancieuses, éditées et imprimées par des Allemands, répandues par des feuilles infectes telles que *La Gazette des Ardennes*, *le Bruxellois*, *la Belgique*, *le Bien Public*, etc. N'écoutez pas les mensonges infâmes que ces journaux répandent à profusion ; ayez confiance en la République et en ses Alliés ; n'oubliez pas que vous êtes Français et prouvez-le en boycottant tous ces sales torchons allemands.

Que l'on sache de l'autre côté du front que nous n'avons que du mépris pour ces ennemis sans scrupules qui osent

par leurs perfides insinuations journalières, nous faire passer pour des renégats vis-à-vis de nos frères et de nos Alliés. Ils ne vous diront pas dans leurs communiqués mensongers, tous les moyens barbares employés pour calomnier leurs ennemis et combien de bombes et d'obus envoyés sur nos cités par des aéroplanes ou canons allemands pour essayer de calomnier les Anglais. On sait tout cela de l'autre côté du front et bien d'autres choses encore. Croyez bien que cette comédie d'exposition de bombes anglaises vous en montre parfaitement de véritables débris; mais que ces bombes furent lancées par les mains criminelles des Boches et que tout cela a été prouvé.

N. B. — Nous apprenons à l'instant qu'un taube boche vient à nouveau de lancer des bombes rue Meurein, à Lille, après quoi quelques fusées-signaux furent échangées avec la défense qui ne tira pas un seul coup de fusil.

Lille, juin 1916.

POLICE CIVILE BOCHE A LILLE

Tous ces rapaces Prussiens, Turcs et Hongrois ont été initiés à leur rôle par le fameux « Barbu », ce maq... fini, espion avant la guerre, et connaissant Lille mieux qu'un Lillois. Je crois qu'ils pourront revenir plus tard, ils mériteront d'être lapidés !

Qu'ils soient en civil ou en militaire, nous connaissons leurs moindres défauts, leurs plus petites indicatrices et les traîtres qui leur vendent pour de l'or la liberté de leurs compatriotes, tandis que d'autres lâches le font par vengeance et ne se doutent pas qu'ils sont filés ; vous êtes prévenu, Israël !

Quant à ces Messieurs Boches et Cie, ils se donnent bien

du mal pour se grimer; il ne faut vraiment pas mettre de lunettes pour s'apercevoir que ce sont bien des dignes fils de leurs pères!

L'autre jour, un gosse se plantant devant le gros qui était avec le petit blond, se mit à brailler: « Oh! là... là... c'te g..., c'te binette! du reste, vous verrez qu'à la première alerte, ils ne seront pas les derniers à tourner les talons en nous abandonnant les traîtres et les lâches à notre juste vengeance.

— Cet article et les précédents circulèrent de main en main, à la grande fureur des Allemands qui ont arrêté plusieurs personnes soupçonnées d'en être les auteurs. Après quelque temps de détention, ils furent relachés faute de preuves.

Théâtre allemand de Lille

AVIS

Pour répondre au désir de la population civile, la Kommandantur autorise la population civile de Lille à assister aux représentations données au théâtre allemand.

La vente des billets se fera le jour même de chaque représentation à la Caisse quotidienne du théâtre, le matin de 10 heures à 1 heure et l'après-midi à partir de 4 heures.

Lille, le 5 juin 1916.

KOMMANDANTUR DE LILLE.

Nous sommes heureux de constater que ni les autorités spécialement conviées, ni la population de Lille n'ont répondu à cette invitation.

HANS SACHS A LILLE

Depuis plusieurs jours sont collées à tous les coins de rues des annonces jaunes et éclatantes « Les Maîtres-Chanteurs de Nuremberg ». Il n'y a plus de place libre pour la première représentation. Si on avait demandé les prix de Caruso, ils auraient été payés. Mais on a fait les choses très gracieusement. Hans Sachs à Lille, un peu de l'Allemagne vient à nous.

Répétition des chœurs. Fin du deuxième acte. Le chef d'orchestre David : « Va-t-en au diable, maudit garnement !» — S'il vous plaît, les hommes, la septième scène encore une fois... » Sur la scène, le régisseur s'entend avec les dames du chœur. Ce sont d'ailleurs d'authentiques Lilloises ? qui doivent maintenant personnifier la grâce des jeunes bourgeoises allemandes. La scène de la rixe leur va admirablement. Elles entourent comme d'un cercle d'oiseaux peureux les feldgrauen qui se gourment, et leurs mouvements, leur déhanchement pleins de tempérament, produisent absolument l'impression du réel. Les dames sont depuis toujours dans le civil les aides de la vie allemande. Les nuits dernières, elles ont mal dormi dans leur agitation joyeuse de prendre part à la représentation dans le beau théâtre neuf.

L'orchestre accompagne de façon modèle la scène de la rixe. Mais voici un petit entr'acte. L'adjudant de la Kommandantur, auquel est de plus confiée la direction du théâtre, apparaît sur la scène. Il tient à la main l'épreuve des dernières nouvelles de la guerre et lit aux feldgrauen attentifs et joyeux le rapport de l'Etat-Major de notre marine. Une grande bataille navale heureuse pour nous... On crie tout haut : « Tonnerre !... Ah ! c'est beau !... Tapez dessus !... Hourrah !...»

Les françaises ne savent pas ce qu'elles ont à faire pendant la suspension et s'entassent timidement dans une coulisse latérale.

« Allons, Messieurs, s'il vous plaît, la quinzième mesure après K...» Les fifres font leur apparition. Le régisseur, à titre d'indication, fait devant eux quelques bonds joyeux étonnants. Nos feldgrauen en sautent à leur tour et, pour un début, pas trop mal. Leurs yeux brillent de plaisir. On répète la scène et le régisseur se déclare satisfait du résultat. La guilde du brave Becker entre à un retentissant pas de parade. Les voix sont claires « Famine ! famine ! » On n'ajoute, Dieu merci, pas foi à leurs paroles. Ils ont l'air trop bien nourris, car ces feldgrauen sont des territoriaux.

La répétition des chœurs s'achève. Immédiatement commence la répétition pour l'éclairage. Le régisseur donne de l'orchestre ces indications : un ton rose... Oui, bien... notez-le... il faut que cette impression reste... Mais l'ombre portée qui tombe par derrière sur le cercle d'horizon doit disparaître... » Maintenant on met à l'essai la nuit : « Halte ! ceci est bien ! assez la nuit...» On expérimente un peu partout : bleues, jaunes, rouges, les couleurs s'intercalent. Rien n'échappe à cet œil formé à l'école de l'art. L'avertissement de Hans Sachs « Ne méprisez pas les maîtres et vénérez leur art » est fidèlement observé. Chacun fait de son mieux pour recevoir les maîtres chanteurs. Ils peuvent en toute confiance faire leur entrée à Lille.

FRIDEL MERZENICH.

(Liller Kriegs Zeit. 6 juin 1916).

Deutsches Theater de Lille

WAGNER DERRIÈRE LE FRONT

Il y a quelques jours, j'eus l'occasion de passer une journée à Lille. Un ami prévoyant m'avait averti qu'on jouait les "Maîtres-Chanteurs" de Richard WAGNER, au Nouveau Théâtre. Il m'avait même procuré une bonne place, chose assez difficile, car tous les billets pour la série des représentations de ce chef-d'œuvre étaient retenus longtemps à l'avance.

Quelle étrange sensation d'entendre un opéra de Wagner à quelques kilomètres du front ! Dans la rue, on entend le sourd grondement du canon, on passe par des quartiers détruits par la guerre, et, à côté des ruines, on se trouve devant le magnifique théâtre de Lille. Ce théâtre n'était pas encore achevé, lorsque la guerre a mis fin aux travaux des architectes français. Le bâtiment n'a pas souffert du bombardement et voilà que les barbares se mirent en tête d'avoir un « Deutsches Theater » dans cette grande ville, à proximité du front. Les felgrauen auraient ainsi l'occasion d'oublier pour quelques heures la dangereuse vie des tranchées ; au lieu des canons et des mitrailleuses, leurs oreilles entendraient de la musique, non seulement un concert, mais un véritable opéra avec toutes ses illusions bienfaisantes. En peu de temps les travaux furent terminés et voilà que Lille possède un grand théâtre modèle. On comprend facilement que ce sont actuellement des artistes allemands qui y jouent pour des soldats allemands, soit des comédies, soit des pièces classiques ou des opéras. Et le dévouement des artistes pour la bonne cause est digne d'éloges.

Au pays, chez soi, on joue pour des gens plus ou moins blasés, mais ici ? L'enthousiasme et la gratitude du public sont sans bornes. Quelle joie pour les artistes de jouer devant ce public ! Il faut savoir gré aux autorités allemandes d'avoir fait tout leur possible pour procurer aux soldats des distractions d'une haute valeur artistique. Peut-être vous parlerai-je un jour des merveilleuses impressions que j'ai recueillies en admirant les « nombreuses librairies de campagne », en entendant des conférences, des concerts, des comédies, jusqu'à proximité des premières lignes ; des heureux moments de loisir que j'ai pu passer dans les salles de lecture richement dotées. Aujourd'hui, je ne vous dirai que quelques mots sur les représentations de Wagner à Lille.

Donc, j'entre au théâtre. Partout des soldats : à la caisse, dans l'atrium, au vestiaire, devant les loges. Je n'ai découvert qu'une seule employée du sexe féminin : c'était la directrice du restaurant se trouvant dans le splendide foyer.

Je me rendis dans ma loge de première galerie et mes yeux parcoururent la salle. En peu de temps, la salle et les galeries étaient remplies ; les yeux des généraux et des soldats luisaient d'une même attente.

Je jetai un regard sur le programme pour connaître les noms des artistes. C'est le théâtre royal de Stuttgart, donc un théâtre de tout premier rang, qui a envoyé ses artistes dans cette lointaine ville de Lille. L'orchestre entonna l'ouverture, un orchestre de premier ordre ; je crus qu'il s'agissait bien du premier orchestre de Stuttgart. Mais non, tous ces messieurs étaient des feldgrauen. Et ces soldats jouaient avec une fougue et un enthousiasme, avec une pureté de son qu'on pouvait se croire au théâtre royal même.

Je bornerai ma critique musicale à la seule constatation que la représentation fut de tout premier ordre et de nature à satisfaire le goût le plus raffiné. Plus merveilleuse encore était l'attitude du public. Naturellement elle ne rappelait pas les grandes soirées de Berlin, Vienne ou Paris. Les toilettes des dames, tout le gala, l'élégance y faisaient défaut. Mais le silence religieux de tous ces hommes devant cette divine musique, ce silence nous montrait que l'idéalisme allemand reste vivant, que l'adoration de la beauté n'a point souffert par la guerre. Et je pensai : tout près d'ici, c'est la terreur de la bataille, c'est la mort ; tandis qu'ici, dans cette salle, règne l'oubli complet de la guerre, l'absorption absolue par l'art le moins matériel, le plus idéaliste, par la musique.

Aux entr'actes, on voyait des visages rayonnants ; c'était l'œuvre la plus allemande qu'on entendait ; texte et musique, quelle admirable harmonie !

Les applaudissements furent frénétiques. La représentation avait duré quatre heures et demie, et l'on pouvait lire sur les affiches qu'il y avait, à la sortie, des trains spéciaux dans toutes les directions pour ramener vers le front ou vers leurs garnisons d'étape, les heureux amateurs de musique.

Cette représentation restera gravée dans la mémoire comme une preuve des étroites relations existant entre le talent qui permet à l'allemand d'organiser avec une facilité technique sans pareille, et son haut idéalisme, que même le règne de la mort ne saurait abolir. Et c'est là le sens profond de ces représentations wagnériennes uniques en leur genre. X... Juin 1916.

Gazette des Ardennes.

Les Églises de Lille

Il est interdit par les conventions internationales de faire servir les édifices du culte à des usages militaires.

C'est en se basant sur ce principe que les Allemands, prétendant que des postes d'observation avaient été placés sur la cathédrale de Reims, d'Arras et de Soissons, ont outrageusement bombardé ces églises.

Or, les mêmes Allemands ont établi des postes d'observation sur la plupart des églises des localités qu'ils occupent. A Lille, ils en ont établi sur les tours des églises Sainte-Catherine et du Sacré-Cœur ; sur cette dernière notamment, ils ont placé un puissant projecteur qui envoie fort loin des ondes lumineuses. Ils y ont même hissé une mitrailleuse.

Impôt de guerre

Kommandantur de Lille.

Lille, le 18 juin 1916.

A la Mairie de la ville de Lille,

Par suite d'ordres supérieurs, la Kommandantur vous informe qu'il a été imposé par le Commandant suprême de l'armée, au territoire occupé de la France, pour contribuer aux frais des besoins de l'armée et de l'administration dudit territoire occupé, et d'après la Convention de La Haye, un impôt forcé.

De cet impôt la ville de Lille est frappée de la somme de 23.750.000,00

dont il est déduit pour les sommes payées depuis le 1er avril 1916 pour l'entretien des troupes..... 3.400.000,00

Il reste encore à payer..... 20.350.000,00

De cette somme, il y aura à payer à la caisse de la Kommandantur, au plus tard :

le 30 juin	1916	6.500.000,00
le 25 juillet	»	7.500.000.00
le 25 août	»	3.500 000.00
le 25 sept.	»	2.850 000.00

Ces paiements devront se faire en au moins 2 10 0 0 de bon argent. Pour l'or, il y aura une remise de 20 0 0 et pour d'autres espèces 5 0 0 de réduction. Toute autre somme argent pour l'entretien des troupes cessera jusqu'au 1er octobre 1916.

En outre, vous êtes informé que pour le paiement des sommes dues par les communes de l'arrondissement de Lille, les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing en sont de 4 7 pour Lille, 2 7 pour Roubaix, 1 7 pour Tourcoing responsables.

Von Graevenitz,
Général de division et commandant.

Hôtel de Ville

Lille, le 20 juin 1916.

Le Maire de Lille,

A Son Excellence le général von Graëvenitz,

Je reçois votre lettre du 18 juin m'informant que la ville de Lille est frappée d'un impôt de 20 millions sur lesquels elle devra verser à la caisse de la Kommandature, au plus tard le 30 juin, la somme de 6 millions 1 2.

Je regrette devoir vous informer que mon devoir de

premier administrateur de cette Cité ne me permet pas de me plier à des exigences que je considère comme absolument contraires à l'esprit et à la lettre de la Convention de La Haye.

L'article 49 que vous invoquez ne vise, en dehors de la rançon de guerre que nous avons déjà payée, que les frais d'entretien de l'armée occupante et les frais d'administration du territoire occupé.

De ces derniers, il ne saurait être question, puisque, depuis le début de la guerre, ils ont été laissés complètement à notre charge. Quant aux frais d'administration et d'entretien, nous avons, de ce chef seul, payé pour 21 mois, la somme de 31 millions, soit une moyenne par mois de 1.500.000 francs.

Or, vous venez aujourd'hui, sans raison plausible, exiger pour les six mois d'avril à septembre, une somme de 23.750.000 fr., soit 4 millions par mois.

Cette somme, qui triple le *forfait imposé*, excede d'une façon exorbitante toute la force contributive de notre ville, déjà totalement épuisée.

De plus, vous me demandez le 1/5 en bon argent, alors que vous savez parfaitement que je n'ai plus aucun moyen de m'en procurer et que toutes les sources sont taries. C'est exiger l'impossible.

Quant à la responsabilité que vous voulez m'imposer pour les autres communes, je dois la repousser énergiquement et je ne puis que vous rappeler, comme je l'ai fait dernièrement, que cette solidarité nous est interdite par la loi française ; chaque maire, devant le gouvernement, est responsable de sa propre gestion.

Si nous avons accepté, l'année dernière, de régler le solde des communes en retard, ce fut sur la promesse

formelle qui nous fut faite que ces avances consenties par nous, seraient ratifiées par les délibérations des Conseils municipaux intéressés.

La promesse, d'ailleurs, ne fut pas tenue, car les projets de délibérations envoyés par nous au Commandant supérieur ne nous ont jamais été retournés, revêtus de l'approbation nécessaire.

Je regrette donc, dans ces conditions, ne pouvoir accepter la teneur de votre lettre et vous prie d'en informer de suite le Haut Commandement. Mon devoir m'oblige à une attitude loyale dont je ne me suis jamais départi, mais non à une soumission passive.

Le Maire de Lille,
Ch. Delesalle.

Kommandantur de Lille

Section II. B.
N° 6182.

Lille, le 21 juin 1916.

A Monsieur le Maire de la ville de Lille,

Comme je l'ai déjà fait à différentes reprises, ces temps derniers, je me vois forcé de protester contre le ton de votre lettre du 20 juin qui ne me convient pas du tout. Je ne veux pas recevoir de leçons de vous sur l'esprit de la Convention de La Haye, interprêtée par vous d'une façon tout à fait arbitraire et je vous prie de vous en tenir au texte même de la loi sur la guerre continentale. Vous vous convaincrez alors que l'impôt forcé, imposé au territoire occupé de la France, reste tout à fait dans le cadre de cette Convention.

Il est inexact, ainsi que vous le prétendez, que l'impôt est levé pour six mois ; ce n'est que le second depuis l'occupation ; de sorte que les deux impôts se répartissent sur deux ans. Si vous les comparez aux impôts directs français, vous trouverez que la contribution se monte, pour un an, à environ le double des contributions, ce qui ne dépasse pas les ressources financières du pays.

Il est absolument inutile de discuter sur le montant de la contribution forcée. Je regretterais que l'Administration municipale persistât dans son refus, car je serais obligé d'appliquer des mesures qui frapperaient la ville beaucoup plus lourdement que la contribution forcée elle-même.

Par contre, je suis prêt à intervenir en haut lieu pour que la partie à payer en bon argent soit réduite. Les sommes considérables réunies par chacune des communes pour le paiement des denrées alimentaires, et aussi un échange de lettres qui a eu lieu entre le maire de Lens et le receveur municipal M. Wellhoff, nous donnent la preuve qu'il est facile de se procurer du bon argent.

J'attends le paiement exact de la contribution et je demande, en outre, que vous déclariez accepter la manière qui vous a été proposée par M. le capitaine Muller, au cours de la conférence d'aujourd'hui, d'après laquelle la ville de Lille paiera la part imposée aux communes, partie de son groupe financier, sur avis de ces communes, à leur compte et à leur charge.

Von Graevenitz,
Général de division et commandant

Hôtel de Ville

Lille, le 24 juin 1916.

Le Maire de Lille,

A Son Excellence Monsieur le Général von Graevenitz.

J'ai reçu votre lettre du 21 courant.

Lorsque l'autorité allemande m'a confirmé dans mes fonctions de Maire français, elle n'a pas entendu, je suppose, réduire mon rôle à celui d'un transmetteur d'ordres purement passif, mais elle a voulu, j'en suis sûr, me permettre d'être un intermédiaire nécessaire, chargé d'aplanir les difficultés, de plaider au besoin la cause de mes concitoyens et de défendre leurs intérêts, tout en satisfaisant aux exigences du pouvoir occupant basées sur les accords internationaux.

C'est, vous devez le reconnaître, les lignes de conduite que j'ai suivies depuis vingt mois, en m'inspirant toujours des droits et des devoirs que me tracent les conventions.

Aujourd'hui, une difficulté sérieuse se présente et vous ne voulez pas reconnaître mon droit à la discussion. Vous me dites que j'interprète mal les conventions de La Haye et vous me priez de m'en tenir au texte même de la loi sur la guerre continentale. Or, ces derniers textes, si la traduction que je vous adresse sous ce pli est exacte, me paraissent plus nets et plus formels encore :

« Les contributions en argent peuvent n'être justifiées que fort rarement par les nécessités de la guerre. Les seules contributions *autorisées* sont celles qui sont levées :

» 1° En remplacement de l'impôt :

» 1° En remplacement des prestations ou des réquisitions que la population n'aurait pas pu fournir ;

» 3° A titre de pénalité. »

Alors que toutes les prestations et frais d'entretien ont été régulièrement payés par nous jusqu'à ce jour et que le montant de ces frais, en y comprenant la nourriture des officiers dans les restaurants, les livraisons de charbon, les salaires payés pour différentes prestations, s'élèvent aujourd'hui à près de 34 millions ; alors que nous avons régulièrement payé le total des impôts directs pour la première année de guerre, sur quel article vous appuyez-vous pour réclamer, pour la deuxième année, le double du montant de l'impôt ?

Nos forces contributives ont-elles augmenté durant cette deuxième année ? N'ont-elles pas, au contraire, subi une dépression énorme du fait de l'explosion qui a détruit un nombre considérable d'immeubles, du fait des réquisitions et de l'arrêt complet de toute activité, du fait des charges effrayantes qu'a fait peser sur la ville la nécessité d'assurer de ses deniers les quatre cinquièmes de la population?

Il n'est donc pas équitable de dire que les forces contributives de la ville puissent supporter cette année une contribution plus forte que celle qui lui a été imposée l'année dernière.

Ce n'est pas parti-pris ou par mauvaise volonté, mais en m'appuyant légalement sur les droits que me reconnaît lui-même le code de votre grand Etat-major, que je suis obligé de persister dans mon attitude et de maintenir les termes de ma lettre du 20 courant.

Le Maire de Lille,
Ch. Delesalle.

Kommandantur de Lille
Section II. J. L.
N° 6362

Lille, le 25 juin 1916.

A Monsieur le Maire de la ville de Lille,

En réponse à votre lettre du 24 juin 1916, je vous informe que j'ai toujours jusqu'ici écouté les objections que vous avez cru devoir faire, quand celles-ci étaient formulées d'une manière objective et que dans ma lettre du 21 juin, je n'ai fait que protester contre le ton qui n'était pas celui qui convenait.

Il est donc inutile de revenir sur la première partie de votre lettre du 24 juin.

Pour ce qui concerne la deuxième partie de celle-ci, un traité historique datant de 1902 pour l'interprétation de la Convention du 18 octobre 1907, concernant les lois et usages de la guerre continentale, ne saurait servir de règle. les articles 48 et 49 de cette Convention, dont nous joignons une copie, règlent la question du prélèvement des contributions très clairement. Vous ne pourriez même pas y trouver l'apparence d'un droit à formuler votre refus.

Je vous renouvelle ma sommation de payer la contribution conformément à ma lettre du 18 juin et j'attends que vous abandonniez, dans l'intérêt même de vos concitoyens, votre attitude de résistance.

Von Graevenitz,
Général de division et Commandant.

RÈGLEMENT
des lois et usages de la guerre continentale
du 18 octobre 1907

Article 48

Quand l'occupant prélève dans le territoire occupé les

contributions, droits de douane et taxes, il doit le faire autant que possible conformément aux règlements en vigueur pour leur établissement et leur répartition ; il en résulte pour lui l'obligation de supporter les frais de l'administration du territoire occupé dans les mêmes proportions auxquelles le gouvernement légitime était astreint.

ARTICLE 49

Quand l'occupant prélève dans le territoire occupé d'autres contributions, en dehors de celles indiquées dans l'article précédent, il ne peut le faire que pour couvrir les besoins de l'armée ou de l'administration de ce territoire.

Hôtel de Ville.

Lille, le 26 juin 1916.

Le Maire de Lille

A Son Excellence Monsieur le Général von Graëvenitz,

Je réponds sans tarder à votre lettre d'hier sur les termes de laquelle je ne puis me dire d'accord avec vous.

Je ne poursuis d'ailleurs dans cette discussion qu'une argumentation purement juridique et il n'est jamais entré dans ma pensée d'y introduire un ton qui ne fut pas convenable. Si, dans ma lettre du 23, j'appuyais ma résistance sur des termes aussi précis du Kriegsbach allemand, c'est que vous m'avez vous-même formellement invité à me conformer à ces textes.

Aujourd'hui vous n'en reconnaissez plus la valeur, bien que les commentaires du grand Etat-major allemand aient conservé toute leur autorité, puisque si le kriegsbach est daté de 1902, il interprête des articles qui sont restés identiques dans la Convention de 1899 et l'annexe de 1907.

Puisque vous me renvoyez à la Convention de La Haye, je suis donc obligé de reprendre les arguments de ma lettre

du 20. Sur quels articles vous appuyez-vous pour m'imposer, après vingt-un mois d'occupation, un impôt forcé de 23 millions?

Est-ce sur l'article 48? Je ne puis le supposer, car cet article vous permettrait seulement de prélever, pour la seconde année, le montant des impositions directes, comme vous l'avez fait pour la première année. En outre, vous auriez à nous tenir compte des frais d'administration que vous avez laissés à notre charge.

Reste donc l'article 49, dont la formule moins précise n'implique pourtant pas une interprétation purement arbitraire. Cet article, en effet, ne vise exclusivement que les besoins de l'armée d'occupation. Or, ces besoins qui se sont manifestés depuis 21 mois sur une base sensiblement égale, ne peuvent subitement avoir triplé ou quadruplé. Presque toutes les communes ont contribué déjà pour leur part à ces frais d'entretien et les pièces justificatives des dépenses leur ont été fournies. Pour la ville de Lille, un forfait avait été établi. Si ces justifications n'étaient pas produites et si le pouvoir occupant pouvait sans aucun motif plausible, augmenter considérablement ses demandes, où s'arrêterait la limite des contributions réclamées, et nous serait-il encore interdit de protester, même si vous nous demandiez une somme plus considérable que celle d'aujourd'hui? Le droit de l'occupant serait alors indéfini et il eût été, dans ces conditions, inutile de légiférer à La Haye. Il y a dans cette interprétation une question d'équité qui me paraît indiscutable. C'est d'ailleurs l'avis unanime du Conseil municipal que j'ai consulté et ma population ne comprendrait jamais que les exigences de l'occupant s'accroissent en même temps que les forces contributives de la ville s'épuisent. La faculté d'émettre de la monnaie fiduciaire ne se justifie que dans la mesure où la

capacité financière d'une ville peut la supporter. Je manquerais donc à mon devoir, si je laissais dépasser cette mesure et si je ne défendais pas jusqu'au bout ce que je considère comme les limites de mon droit.

Le Maire de Lille,
Ch. Delesalle.

Kommandantur de Lille
—

Lille, le 28 juin 1916.

A Monsieur le Maire de la ville de Lille,

En réponse à votre lettre du 26 juin, je vous informe que je ne puis m'engager dans une autre discussion sur le fondement légal de l'impôt forcé.

J'ai dit assez clairement dans ma lettre du 18 juin, en vertu de quel article de la Convention de La Haye, la contribution était imposée.

Autant que je puisse juger la population de Lille, celle-ci s'émeut parce qu'elle ne comprend pas que vous l'exposiez à des mesures très rigoureuses, par votre refus de payer cette contribution.

J'attends maintenant le paiement ponctuel dans les délais prescrits.

Von Graevenitz.
Général de division et Commandant.

Hôtel-de-Ville
—

Lille, le 30 juin 1916.

Le Maire de Lille
à Son Excellence Monsieur le Général von Graëvenitz.

Je vous confirme ma lettre d'hier, toujours convaincu de la force des arguments que je vous ai soumis, mais très préoccupé des souffrances dont pourrait être victime ma population, et, en présence des mesures qui pèsent sur

elle, je désire vous faire savoir que je ne prolongerais pas ma résistance, si vous vous borniez à me réclamer ce que je considère être la limite de votre droit, c'est-à-dire le prélèvement d'une année d'impôts, comme vous l'avez fait l'an dernier (7.500.000 francs).

Dans ces conditions, je verserais aujourd'hui même 2 millions à valoir sur cette somme et je continuerais, comme par le passé, à vous payer l'entretien des troupes sur les dernières bases.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Kommandantur de Lille
—

Lille, le 16 juillet 1916.

Au Maire de la ville de Lille,

A la suite des propositions faites par correspondance entre la Kommandantur et la Municipalité, au sujet de la contribution, le Commandant supérieur de l'armée a conclu qu'il ne pouvait donner aucune suite à vos réclamations sur cette réclamation, que le montant devait en être intégralement payé. Seulement, en ce qui concerne les délais de paiement, la Kommandantur veut se mettre d'accord avec la Ville.

Pour couper court à tout malentendu, on reproduit ci-dessous, avec la liste des sommes à payer :

Le total de la contribution se monte à	26.000.000 00
Il faut en déduire :	
La somme payée par la Ville en temps voulu, pour travaux d'armement :	2.250.000 00
Pour indemnités de nourritures payées pour avril, mai, juin 1916 :	3.800.000 00
Acompte versé par la Ville sur la contribution :	2.000.000 00

Reste à payer pour la contribution : 17.950.000 00
et ce comme suit :

6.000.000 00	pour le 30 juillet au plus tard ;
6.000.000 00	pour le 30 août id.
5.950.000 00	pour le 30 septembre id.

Une fois de plus, je fais remarquer qu'en cas de nouveau refus, des mesures de rigueur seront prises contre la Ville ; de sorte que je demande, pour qu'au plus tard le 25 courant, on me fasse savoir si la Ville est disposée à payer les sommes fixées.

On a demandé au général quatermeister de hâter la décision de nouvelle émission de Bons pour la Ville

VON GRAEVENITZ,
Général de division et Commandant.

Hôtel-de-Ville
— Lille, le 17 juillet 1916.

Le Maire de la Ville de Lille
à Son Excellence le Général von Graëvenitz,

J'ai reçu votre lettre du 16 courant relative au paiement de la nouvelle contribution de guerre et ai de suite réuni le Conseil municipal pour lui en communiquer la teneur.

Après une discussion approfondie, le Conseil a estimé, à l'unanimité, que mon devoir lui était dicté par les lois de la guerre continentale interprètée par le Grand Etat-Major allemand lui-même et, qu'en conséquence, il ne lui était pas possible d'aller plus loin dans la voie des concessions consenties.

J'ai un vif regret que le Commandement supérieur n'ait pas pris en considération les arguments d'ordre moral et juridique que je lui ai fait valoir et n'ait pas eu plus de pitié pour une ville qui a déjà si profondément souffert

Je ne puis donc que maintenir en son entier les termes de ma dernière lettre.

Comme je viens de recevoir l'autorisation pour la nouvelle émission des Bons communaux, je tiens à votre disposition, pour le jour que vous m'indiquerez, les 3.300.000 fr. promis pour ce mois.

Le Maire de Lille,

Ch. Delesalle.

Kommandantur de Lille

—

Lille, le 22 Juillet 1916.

A Monsieur le Maire de la ville de Lille.

Je vous accuse réception de votre lettre du 17 juillet et regrette d'avoir à y constater que vous persistez dans votre refus de payer dans son intégralité la contribution imposée à la ville.

Par ordre supérieur, j'ai à vous communiquer ce qui suit :

Si, à la date du 25 juillet 1916, je ne suis pas en possession de l'engagement au terme duquel la Ville se déclare prête à payer la totalité de la somme imposée, et si, à la même date, c'est-à-dire au 25 juillet 1916, le terme de juillet de 6 millions n'est pas versé à la caisse de la Kommandantur, le montant total du solde restant à payer sur la contribution, soit 17.950.000 fr. sera exigible, et la Ville, pour chaque jour de retard, à dater du 25 juillet 1916, sera imposée d'une pénalité moratoire de 50.000 fr. qui, à partir du 28 juillet, sera portée à 100.000 fr. En cas de nouveau retard dans le paiement, la Ville s'expose au danger d'une exécution par contrainte — *par violence*.

Je compte donc que l'Administration municipale, dans l'intérêt de la population, ne poussera pas les choses au point de provoquer des mesures de rigueur.

Von Graevenitz

Général de division et commandant.

Hôtel-de-Ville Lille, le 24 juillet 1916.

Le Maire de Lille
à Son Excellence le Général von Graëvenitz,

Excellence,

J'ai reçu votre lettre du 22 courant.

C'est en vain que j'ai invoqué les arguments du Droit International. La discussion m'en a été refusée. C'est en vain que j'ai plaidé pour ma malheureuse ville et fait ressortir les raisons spéciales qu'elle avait d'être traitée avec un peu de ménagements. Rien n'a pu fléchir la décision du Commandement supérieur.

Aujourd'hui, vous venez, par son ordre, me signifier des menaces si précises, qu'en les bravant, je ne ferais que compromettre davantage les intérêts qui me sont confiés.

Dans ces conditions, désireux d'épargner à mes concitoyens de nouvelles rigueurs et n'ayant aucun moyen pour appuyer ma résistance, je cède devant la contrainte, mais non sans soulever à nouveau une énergique protestation.

En conséquence, d'accord avec le Conseil municipal, je viens vous faire la déclaration que vous m'avez demandée.

La Ville est disposée à payer aux époques fixées par votre lettre du 16 juillet, la totalité de la somme qui lui a été imposée par le Commandement supérieur.

Quant au versement des 6 millions de juillet que vous me réclamez pour demain 25, je serai obligé de vous demander un délai de deux ou trois jours pour régler la totalité de la somme.

Les versements importants que je fais en ce moment pour le compte des autres communes ont déjà absorbé la plus grande partie de mes disponibilités et le temps matériel manque pour le timbrage d'un si grand nombre de billets.

Je m'engage, en tous cas, à ne pas dépasser le 31 juillet qui m'avait été assigné par votre lettre du 16 juillet.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Les petits métiers à Lille et dans la France occupée

La guerre, en changeant la physionomie du territoire français, a perturbé les conditions de l'existence et du commerce local. Un volume qui, tôt ou tard, tentera la plume d'un économiste, ne suffirait pas à vider cette question intéressante et pittoresque.

Le monde commercial est renversé depuis qu'il faut aller chez le fruitier pour acheter du papier à lettres, chez le papetier pour acquérir du luminaire, chez le tailleur pour acquérir un kilo de carottes.

C'est tout cela que nous allons rapidement passer en revue, laissant à d'autres le soin de l'œuvre revue, complétée, agrémentée de nombreuses notes.

Tout d'abord, qui, parmi les commerçants, a souffert de l'occupation?

En première ligne, un industriel très riche et très bien posé, collectionnant chaque année des millions et qui s'est trouvé ruiné du même coup. Il est vrai qu'il a devant lui, pour se refaire, les siècles à venir jusqu'à leur consommation. Il s'agit de Sa Majesté l'Etat.

Plus de contributions; les cotes mobilières sont décédées; les « portes et fenêtres » ne fonctionnent plus; la Régie ne donne plus signe de vie; on joue avec des cartes qu'elle n'a pas timbrées; le tabac lui passe sous le nez... en fumée; les allumettes flambent sans son autorisation et

elle n'en revient pas. Tout le reste est à l'avenant et le fisc en fera une maladie.

Malheureusement, bien des industries privées sont logées à la même enseigne déplorable. Filatures, sucreries, etc., ont dû fermer leurs portes. C'est une ruine sans phrases que certains charbonnages ont pu éviter. Cependant, dans quelques centres du Nord, fonctionnent, en réduction, quelques filatures.

La grande agriculture, faute de bras et de matériel, a traversé une rude période que n'ont jamais connue le maraîchage et la petite culture. Certains jardiniers des régions de l'extrême Nord ont, au contraire, connu des prix de vente stupéfiants.

Déshérités, pour ne pas dire anéantis, les modistes, tapissiers-décorateurs, entrepreneurs de spectacles, loueurs de voitures et, inutile d'ajouter, loueurs de bicyclettes! Tout le luxe a souffert, exception faite des antiquaires. Tel antiquaire de Lille a vendu son fonds aux amateurs de passage et quelques autres ont trouvé l'occasion unique de donner l'essor à quelques « rossignols invendables ».

D'autres professions ont été gravement lésées, mais avec ce correctif que les intéressés restés à leurs boutiques ont pu réaliser, en bons de réquisition et presque totalement en argent, la valeur de leurs stocks. C'est le cas des épiciers, des merciers, des marchands de chaussures, dont l'entreprise est à remonter entièrement.

Dans beaucoup de villes de la France occupée, il est impossible de trouver une boîte de conserves, et dans certaines une paire de souliers, une paire de chaussettes. Il y là un manque à gagner qui frappe surtout le moyen commerce, celui qui constitue le fonds d'aisance des agglomérations françaises.

Voici maintenant une catégorie de commerçants dont les bénéfices ont été limités, mais qui ont pu vivre sans le souci du lendemain et de la clientèle à reconstituer : les bouchers et surtout les boulangers rigoureusement contrôlés.

Les pharmaciens ont bénéficié d'une situation très favorable. S'ils ont manqué de spécialités et de beaucoup de produits courants, du moins ont-ils pu se rattraper sur leurs succédanés, fabriquer selon des formules d'école des pâtes pectorales, des pilules et des cachets universels.

Le petit tailleur surtout, s'il est habile au raccommodage et au dégraissage, a pu faire face à ses affaires avec la seule clientèle allemande.

Au, contraire le dentiste, très raréfié en territoire occupé, a le droit de ne pas rire à belles dents. La molaire s'est faite rare et l'incisive fuyante depuis que les spécialistes militaires allemands soignent partout et « gracieusement » les machoires endolories. Le dentiste français en garde une « dent » à son confrère allemand, mais n'est-ce pas une des minimes incidentes de la guerre ?

Par compensation, quelques industries ont connu, du fait de la guerre, un développement inouï. En première ligne, celle de la carte postale et ce qui s'y rattache : papeterie et bimbeloterie.

On peut dire, sans crainte d'erreur, qu'un papetier qui eût prévu la guerre et emmagasiné des cartes postales de sa région, eût fait fortune du même coup. Tout ce qui était vue locale, aussi défraichie, aussi mal éditée fût-elle, s'est arraché !

Certaines cartes postales courantes et banales se sont vendues jusqu'à 75 pfennigs. Chacun s'est ingénié à rem-

placer la carte postale expirante et nous avons vu à Saint-Quentin, une carte sur parchemin, tirée à la presse à copier, sur une plaque de vulcanite, gravée par un artiste du crû.

Quand l'occupation s'est affermie, des maisons allemandes ont édité des séries. Cependant deux villes occupées n'ont pas interrompu la fabrication : Lille et Bruxelles. Les prix de fabrication et de vente en gros ont progressé dans de notables proportions — quadruplés à peu près. Cela s'explique par la hausse du cuivre, du cartonnage, de la raréfaction de la main-d'œuvre spécialiste et l'exagération de la demande à laquelle on ne pouvait suffire.

Aussitôt après la vente des cartes se place la photographie. Les chevaliers de la plaque sensible ont connu de beaux jours avec les soldats allemands, les vues et monuments des villes, les travaux d'amateurs mal outillés.

Parmi les bienheureux, citons encore les bijoutiers, qui ont vendu des multitudes de petits bijoux en or ou en doublé à l'occasion d'anniversaires, de fêtes de Noël ou de nouvel an. De même l'horloger et l'opticien. Ils ont eu, notamment à Lille et dans les centres importants, plus d'ouvrage qu'ils ne pouvaient en faire.

Les fleuristes, non plus, ne se plaindront guère et dans toutes les villes où dorment Allemands et Français, unis dans la mort, ils ont à peine suffi aux gerbes, couronnes et bouquets qui leur furent commandés.

Mais nous voici aux gagne-petits, aux industriels de la guerre, aux « malins ». Ils sont légion et jamais imagination ne fut plus délirante, activité plus débordante.

***

Glissons rapidement sur les « ravitailleurs » qu'au début de l'occupation, l'urgente nécessité fit tolérer. Tous furent utiles, mais d'aucuns abusèrent. Oh ! margarine, que de

crimes on commit en ton nom ! L'autorité allemande a réprimé, réagi, réglementé.

Le ravitailleur est d'ailleurs une figure moins intéressante que ses autres confrères.

L'éclairage a failli le premier, par manque de pétrole, d'huile et d'alcool. Nous avons vu naître dans toutes les villes de France occupée, et jusque dans les moindres villages, les fabricants de bougies. Tout y a passé : vieux cierges, graisses, garnitures de ruches, cire à parquet, encaustique... Nous avons eu le lumignon rond, ovale, carré, blanc, gris, rouge, ocre et noir. Nous avons vu ressusciter la lampe à l'huile de nos grand'mères ; la veilleuse antique, la lanterne de bicyclette au carbure et jusqu'à la lampe judaïque à mèche baignant dans l'huile de cheval.

Désespoir des yeux — et des nez !

Le rayon des « souvenirs de guerre » est plus multiple et plus varié encore. Il a fait vivre des centaines et des centaines de débrouillards. Nous citerons les cadres décorés en bois, peluche ou plâtre ; les dessins plus ou moins artistiques, l'image agrémentée pour les besoins de la cause, d'un « Errinnerung » ou d'un souhait allemand, les ronds de serviette décorés au pochoir, les dessous de plats brodés, etc.

Le souvenir le plus pittoresque que nous avons vu est le sabot de la région de Roubaix. Sabot de bois blanc banal, mais tapissé de soie toute fanfreluchée, avec sur les côtés des lignes tracées à la marque à feu : « Souvenir de France ! » « Souvenir de mes campagnes ! »

Quant aux ménagères, elles ont rendu grâce et versé moult monnaie aux mains des fabricants de lessive, de Javel, de savon vert et d'eau chlorée.

Elles constataient que c'était la « guerre au linge », mais le moyen de faire autrement, quand la moindre savonnette a monté jusqu'à 18 sous et 1 franc.

Un autre gagne-petit a rendu des services à ses compatriotes. C'est le confectionneur de pantoufles taillées dans de vieux tapis, des maquettes multicolores, du reps solennel et bourgeois. Il est doublé du sabotier.

Voici encore celui qui élève des lapins et s'en fait des rentes, le coupeur de bois, le trusteur de copeaux et de bûches. Le charroyeur de coke et de charbon, le cueilleur de violettes que vendent les tout petits à Messieurs les Officiers, le cuiseur de tripes, etc.

Tous les occupés de situation modeste sociale n'ont pas été, pour vivre, tenus à de pareils petits métiers, fort honorables du reste.

Les « Kommandantur » allemandes et les édilités françaises ont pu utiliser nombre d'ouvriers pour les services de voirie, les corvées d'hygiène, l'entretien des cimetières. Journées peu élevées, de 35 à 45 sous, généralement, mais qui, l'assistance aidant, ont permis aux familles d'attendre des jours meilleurs.

D'autre part, les services nés de la guerre : ravitaillement, recensement, cartes d'identité, contrôle des réquisitions, ont obligé les municipalités à enrégimenter une armée de bureaucrates. Il faut noter cependant que quelques grandes villes — Lille notamment — ont assuré en partie ces divers services par la seule bonne volonté de citoyens actifs et avides... d'être utiles.

Quelques catégories d'ouvriers ont été privilégiées : mécaniciens, serruriers, plombiers, cheminots et typographes. Beaucoup d'entre eux ont touché, pendant l'occupation, des salaires normaux. Les ramoneurs ont eu la partie belle.

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, la femme de condition modeste a trouvé, plus facilement et à meilleur compte que l'homme, l'utilisation de son temps et de son activité.

Il a fallu des blanchisseuses et des repasseuses pour le linge des occupés et surtout des occupants. Une femme sérieuse et exacte a pu se faire très vite une clientèle suffisante.

Nombre de casinos et de cantines ont utilisé cuisinières et servantes à des prix très appréciables. Un cordon bleu de bonne tenue pouvait, nourrie copieusement, toucher 2 marks par jour.

Cependant la catégorie féminine la plus avantagée est celle des cultivatrices, des maraîchères et des herbagères. Dès que les marchés ont repris leur cours, elles ont pu, deux ou trois fois par semaine, faire de fructueuses transactions.

A l'heure actuelle, les herbagers du Nord et de la Thiérache n'ont pas interrompu la fabrication des fromages. Le maroille et le fromage durci n'ont pas subi de hausse exagérée.

Reste à parler des professions libérales.

Les rares magistrats et fonctionnaires moyens ou supérieurs de l'Etat et des départements ont une vie assez pénible, retenus qu'ils sont, dans le gain de la vie quotidienne, par la dignité de leurs fonctions. Beaucoup n'ont pas touché un centime de solde depuis dix-huit mois, mais ils auront une compensation : celle de n'avoir pas la hantise de l'avenir.

Le médecin a fait prime et on le conçoit aisément. Tenons compte cependant que beaucoup de praticiens ont prodigué leurs soins gratuitement et que les services occasionnés par la guerre, Croix-Rouge et hygiène, ont accaparé leur temps sans profit. Cependant, ils ont pu vivre. Peut-on en dire autant de l'avocat, de l'architecte, de l'artiste, du professeur libre, du journaliste, etc. ?

Tous, ont traversé une période de véritable mort intellectuelle et sociale n'ayant pour toute occupation que quelques leçons de français à des officiers allemands, des préparations d'examen, des petits services demandés par les municipalités ou des particuliers aisés.

Les hommes de loi n'ont pas eu mieux. Seul l'huissier a pu instrumenter, s'offrir quelques vacations d'ailleurs modestes par les temps qui courent : procès-verbaux, enregistrement des mille et une petites misères de la vie de guerre.

Mais les notaires et surtout les avoués ! Il faut dire cependant que les hommes de loi rattraperont largement le temps perdu, ne fût-ce que par les successions à régler et les instances qui surgiront de tous côtés à la reprise de la vie économique.

Voilà le tableau en raccourci de la vie des occupés, depuis plus d'un an et demi.

Grandes et petites misères, privations, mais espoir quand même. Espoir d'une fin prochaine à cette lutte désolante, espoir de jours plus riants dans l'universelle harmonie.

Lille, juin 1916.

Incendie de l'Hôtel de Ville de Lille

La fatalité réservait un nouveau désastre à cette malheureuse ville déjà fortement éprouvée par le bombardement et l'explosion du dépôt de munitions. La Mairie avec tout ce qu'elle contenait, ou à peu près, a été la proie des flammes.

Les bâtiments n'avaient, il est vrai, aucune valeur artistique ; mais il y avait les archives communales et la biblio-

thèque dont la disparition est à déplorer. Il en résulte aussi un éparpillement des services dont le public souffrira avec le personnel des fonctionnaires et employés.

Les premiers effets de l'incendie furent aperçus par le poste de police militaire logé au rez-de-chaussée de la Mairie. C'est par lui que l'éveil fut donné aussitôt et que les autorités furent averties, en même temps que les pompiers de la ville.

Le service d'incendie de la kommandantur intervint immédiatement et s'attaqua au bloc de droite avec l'intention de circonscrire le foyer. Les soldats du parc d'automobiles de la poste allemande se joignirent à leurs camarades avec non moins d'activité, mais le feu trouvait un aliment favorable dans cette immense quantité de papiers dont la mairie regorgeait ; il se propagea avec une rapidité inouïe et les bâtiments furent, en peu de temps, un immense brasier contre lequel la lutte était inefficace sinon impossible.

Les soldats de la garnison, dirigés par des officiers, ont montré un réel dévouement en sauvant, malgré le danger, une partie de la bibliothèque, des objets de valeur, tableaux, archives, machines à écrire, etc., ainsi qu'un dépôt de vêtements destinés à la population indigente.

Il faut déplorer l'arrivée tardive des pompiers français par suite du manque de téléphone et une trop faible pression d'eau qui ne permit pas de combattre vigoureusement l'élément destructeur. Quand on put mettre les pompes en œuvre, le feu avait déjà gagné une grande partie des bâtiments.

D'après les rapports officiels, le feu a pris naissance dans les bureaux du service d'hygiène, au 2e étage. Cependant, il n'y avait rien dans le service du voisinage qui fut susceptible de prendre feu spontanément, ni fils électriques pou-

vant donner lieu à un court-circuit, ni conduite de chaleur, ni poêle allumé dans la journée. D'autre part, personne n'a pu pénétrer dans les bureaux après le départ des employés; le veilleur de nuit avait fait sa ronde avant l'apparition du feu ; il a trouvé toutes les portes fermées et n'a rien vu d'anormal.

La cause du sinistre reste inconnue ; aucun indice ne permet de supposer qu'une main criminelle y ait participé. Les employés ayant l'habitude de fumer pendant leur travail, on pourrait simplement supposer qu'elle est due à l'imprudence de l'un d'eux qui aura jeté au hasard une cigarette ou un bout de cigare allumé. Dans ces conditions, le feu aurait été communiqué lentement aux objets environnants.

Le bâtiment annexe, appelé « Salle du Conclave » a été préservé ainsi que les maisons voisines. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes. Les pertes matérielles sont couvertes par une assurance de 3 millions que les Compagnies seront tenues de payer, l'incendie n'étant pas dû à un fait de guerre.

(*Gazette de Cologne*, 4-6-16).

Lille

« Maudite guerre ! Maudits Anglais ! »

C'est le cri que l'on entend à Lille depuis quelques jours, cri dans lequel les infortunés habitants exhalent leur douleur et leur indignation. (!)

Il s'était déjà fait entendre, il y a quelques mois, lors de l'enterrement des victimes de l'explosion, quand les Anglais envoyèrent des obus sur la ville, en guise de condoléances. La *Gazette des Ardennes* relata les faits du moment qui produisirent une grosse émotion dans la population en deuil.

Le vendredi soir, 30 juin, une escadrille d'aéroplanes survola la ville : des bombes furent jetées, dont une sur l'église Saint-Sauveur. Une cérémonie religieuse s'accomplissait précisément dans ce sanctuaire ; les éclats blessèrent une cinquantaine de personnes et la panique qui s'ensuivit fit que d'autres se bousculèrent violemment en voulant sortir et qu'il y eut de nouveaux blessés. Il y a surtout beaucoup d'enfants parmi les victimes.

Ce n'est pas la première fois qu'une église sert de cible aux aviateurs anglais ; on se souvient que l'église Saint-Martin (d'Esquermes) fut également endommagée par une bombe d'aéroplane, mais heureusement elle était vide et il n'y eut que des dégâts matériels.

Les éclats recueillis à l'église Saint-Sauveur ont été exposés à la vitrine de la librairie allemande, rue Nationale, et la foule s'y pressait en échangeant des commentaires sévères. (?)

Le même jour, dans un estaminet, une autre bombe occasionna la mort de deux personnes, un homme et une femme. L'homme eut la tête emportée comme par une guillotine. Un arbre de bonne grosseur fut coupé net par un éclat. Dans une maison du centre, chez un dentiste (Bottin, rue Saint-Augustin), la bonne fut tuée ; il y eut, là aussi, des dégâts.

A Lambersart, deux civils viennent de perdre la vie.

Les Anglais recommencent leur jeu favori qui consiste à tirer en arrière du front et de bombarder à tort et à travers. Le résultat est nul au point de vue militaire, mais par contre, il y a des victimes chaque fois et des dégâts importants.

Décidément, ces messieurs se soucient peu de la présence des habitants, rien ne les arrête, sauf les tranchées allemandes.

Voilà les bienfaits de l'amitié anglaise, de cette « bonne Entente » chère au cœur de nos gouvernants et qui nous valut la guerre actuelle !

(*Gazette des Ardennes*, 24.7.16).

PROCLAMATION

du Gouvernement allemand dans la France occupée.

Français !

Vos aviateurs, au moyen de lancement de bombes, ont tué un grand nombre de civils, hommes, femmes et enfants, dans ces dernières semaines, bien en arrière du front en Allemagne. Rien qu'à Carlsruhe, le 22 juin 1916, on a compté 48 morts, dont 30 enfants innocents. Mulheim fut bombardé le 22 juin ; Fribourg et Mulheim le 16 juillet ; Kandern, Holzen et Mappach le 17 juillet ; Keitershein le 22 juillet. Dans toutes ces attaques, on a eu à déplorer des victimes tant en morts qu'en blessés.

Tous ces endroits n'ont pas la moindre importance au point de vue militaire, comme chacun, même n'ayant aucune notion militaire, peut s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur une carte.

Le commandement militaire allemand a tout d'abord hésité à croire que le gouvernement français et le généralissime étaient capables de se rendre coupables d'un tel acte de barbarie, qui n'a rien de commun avec la conduite de la guerre ; il avait pensé que vos aviateurs avaient pu se tromper dans l'exécution de leur mission.

Français ! vos aviateurs ne se sont point trompés !

Un hasard nous a permis de connaître la source de ces crimes.

Nous savons aujourd'hui, sans qu'il puisse y avoir le moindre doute à cet égard, qu'ils ont été conçus sur *l'ordre exprès de votre gouvernement...*

C'est votre Président Poincaré lui-même qui a suggéré cet ordre et il n'a pas honte d'avoir prêté l'oreille à la basse instigation des Anglais !

Tout aussi bien que vous et nous, les Anglais savent que le peuple français est las des sacrifices de sang que lui coûte cette guerre. C'est pourquoi il fallait chercher un moyen pour exciter de nouveau la colère et la haine contre l'Allemagne. Y avait-il pour cela une meilleure manière que de faire bombarder vos villes paisibles par des escadres d'aviateurs allemands ?

Eh bien, pour arriver à ce but, les Anglais ont conçu le plan diabolique de faire bombarder Carlsruhe et d'autres endroits paisibles, loin du territoire des opérations militaires. Le Président Poincaré, aujourd'hui esclave de l'Angleterre et qui tombera aussitôt que vos drapeaux auront été roulés, se fit l'instrument sans conscience de cette action. Voilà le plan tel qu'il fut conçu et n'oubliez pas que c'est un plan anglais.

L'Allemagne fait la guerre aux armées françaises : elle ne fait pas la guerre à la population civile, aux femmes, aux enfants. (!!)

Elle espère que ces explications suffiront pour empêcher de la part des escadres françaises, de nouvelles attaques de ce genre.

En cas de récidive, l'Allemagne se verrait obligée de prendre des mesures semblables afin de se défendre.

Mais vous saurez alors, Français, que cet esclave de l'Angleterre, Monsieur Poincaré, sera responsable du sang répandu par des victimes innocentes et que c'est la barbarie anglaise qui nous aura obligés à apporter la destruction et le deuil dans vos villes, loin en arrière du front.

Berlin, 28 Juillet 1916.

Affaire des Cuivres

Ordonnance

Concernant la consignation d'articles de ménage et d'installation fabriqués de cuivre, de nickel ou d'étain.

I. Tous les articles de ménage et d'installation composés entièrement ou principalement de cuivre, nickel, étain, ou alliage de ces métaux, notamment de laiton, bronze, laiton rouge, maillechort et alpaka sont consignés et seront saisis prochainement.

II. Sont sujets à la consignation et à la saisie les objets tant mobiles que fixes, de même les objets destinés à la vente, actuellement hors d'usage, ou se trouvant en dépôt entre les mains de personnes faisant partie de l'armée allemande.

Sont exempts de la consignation et saisis :

1° Les ustensiles servant au culte ;

2° Les garnitures de tubes des conduites d'eau, de gaz et de chauffage central, les poêles de bains, les loquets des portes et fenêtres, les appareils d'éclairage, d'ajustage fixe et les garnitures montées des meubles ;

3° Les objets déclarés exempts de la consignation par les Kommandantur de Place et d'Étape, après justification de leur valeur artistique ou historique, ou pour d'autres raisons d'un caractère urgent

III. Les personnes ayant en dépôt des objets consignés sont tenues de les livrer aux jours et lieux indiqués par les Kommandantur de Place et d'Étape. Les objets d'ajustage fixe ou de transport difficile dont la livraison au lieu indiqué

serait impraticable et matériellement impossible à leurs possesseurs, doivent être déclarés à l'Autorité pour qu'elle puisse les faire démonter et transporter.

IV. La saisie des objets consignés se trouvant dans des bâtiments ou logements inhabités sera réglée par les Kommandantur de Place et d'Étape.

Cette disposition s'applique également au cas où des autorités ou personnes faisant partie de l'armée allemande auraient été installées dans les bâtiments ou logements inhabités.

VI. A la livraison des objets consignés, leur valeur sera remboursée aux propriétaires ou à leurs mandataires, en bons communaux, à raison des taux suivants :

Pour 1 kilog de cuivre.			1.50 à 2.50
»	»	laiton	1.00 à 1.50
»	»	laiton rouge, bronze . .	1.20 à 1.75
»	»	nickel pur	4.00 à 6.00
»	»	étain	3.50 à 5.50

Ne seront point mises en compte, lors du pesage, les montures des objets qui seraient composés de matières non consignées.

Ceux qui refuseraient d'accepter des Bons communaux recevront des Bons de réquisition

En l'absence des propriétaires, les Bons de requisition seront délivrés au maire.

VII. Les ustensiles indispensables, notamment chaudrons, chaudières de buanderie, poêles à frire, marmites, chandeliers, baignoires et pompes, pourront être remplacés par d'autres, moyennant paiement qui peut s'effectuer en Bons communaux.

Les besoins en objet de remplacement doivent être notifiés aux Kommandantur de Place et d'Étape.

VIII. Sera puni d'un emprisonnement jusqu'à 5 ans et

d'amende jusqu'à 10.000 marks ou de l'une de ces pénalités, celui :

1° Qui, en contravention à l'article III, se dessaisit des objets consignés ou les soustrait d'une autre manière à la saisie ;

2° Qui, en contravention à l'article IV, ne livre ou omet de déclarer les objets consignés.

Les tentatives sont punissables.

Peut être prononcée, à côté de ces pénalités, la confiscation des objets des contraventions en question, qu'ils appartiennent ou non aux contrevenants.

Der armée Oberbefelshaber,
Armée Hauptquarter, den 16 juli 1916.

SUPPLÉMENT EXPLICATIF POUR LA VILLE DE LILLE

IX. Les objets consignés, mentionnés à l'art. I, doivent être déclarés par le propriétaire et, en son absence, par le remplaçant (un membre de la famille, domestique, etc.) ou par celui qui aura ces objets en dépôt.

X. On doit se procurer des feuilles de déclaration au commissariat de police de son arrondissement à partir du 23 août prochain. Les deux parties de cette feuille doivent être remplies consciencieusement, d'une écriture bien lisible et signée par la personne tenue de faire la déclaration.

Les demandes motivées et détaillées tendant à obtenir l'exemption de la saisie d'objets ayant une valeur artistique ou historique peuvent être adressées à la police militaire, avant le 30 août 1916.

La Kommandantur délivrera, après examen, un certificat de déconsignation, s'il y a lieu.

XI. Les habitants doivent remettre leurs feuilles de décla-

ration au Palais-Rameau, de 9 heures du matin à 11 heures, et de 3 heures à 5 heures du soir h. a., du 25 au 30 août 1916.

XII. L'une des deux moitiés de la feuille de déclaration sera munie d'un cachet et rendue au déclarant : elle lui servira de certificat de déclaration.

XIII. Quant aux pièces de remplacement d'un autre métal, les commandes en doivent être déposées en même temps que les feuilles de déclaration.

XVI. Les jours et endroits où les objets consignés qui peuvent être transportés par le déclarant même, ainsi que d'autres détails concernant la consignation seront publiés dans le *Bulletin de Lille*.

XV. Les contrevenants seront passibles des peines mentionnées article VIII.

Lille, le 15 août 1916.

Le Gouverneur de la Place.

Lillois,

L'ordre vous est donné par l'autorité allemande de livrer tous les objets en cuivre, nickel, étain, dont vous êtes possesseurs.

Aucun doute n'est possible sur l'usage que compte en faire l'ennemi. Ce cuivre, ce nickel, cet étain qu'on vous demande, doivent être utilisés *contre les vôtres*. En vous donnant l'ordre de les livrer, c'est comme si l'on vous donnait l'ordre de prendre les armes contre les soldats qui luttent et tombent, depuis deux ans, pour la défense de vos biens et de vos libertés.

Obéirez-vous ? Trahirez-vous la confiance de vos frères, de ceux qui, eux, ne discutent et ne marchandent pas, qui paient silencieusement de leur sang le prix d'une victoire qui assurera la prospérité et la grandeur de la patrie ?

Pas de discussions équivoques! pas de réticences hypocrites! Nous sommes à une heure où nous devons, nous aussi, prendre position. Il ne s'agit plus de se perdre en vaines considérations ou de se répandre en discussions oiseuses. Il s'agit de faire face à l'obligation qui s'impose à nous et d'en accepter virilement les conséquences.

Trahir ou ne pas trahir! ainsi se pose la question. Tout patriotisme qui ne se manifeste pas par des actes est un patriotisme menteur. Patriotes, répudierez-vous le premier et le plus sacré des devoirs?

Plus de discussions! des décisions!

Nos ancêtres, jadis, répondaient aux Autrichiens qu'ils n'étaient pas des parjures. A vous de prouver aux Allemands que vous n'avez pas dégénéré!

(Cette note a été répandue dans la population lilloise).

PROTESTATION DE Mgr CHAROST,
Évêque de Lille

A Son Excellence le général van Graëvenitz,
Commandant la Place de Lille,

EXCELLENCE,

Les récentes ordonnances de l'autorité allemande prescrivent aux Français de la région occupée de déclarer et de livrer leurs cuivres à l'occupant. Elles posent par là, pour tout un peuple, un cas de conscience aussi poignant qu'il est clair et exclusif du doute.

Guide ou confident d'office des consciences catholiques, je suis celui qui voit de plus près les obligations supérieures par lesquelles elles se sentent enchaînées et les angoisses sacrées qui les font reculer devant l'acte exigé

d'elles. Je leur dois d'attirer votre attention sur le caractère infiniment respectable que celles-ci présentent.

Ce peuple entend la voix du devoir qui parle à tout homme venant en ce monde : il est dans sa masse religieux ; il sait que cette voix est d'en-haut. Elle lui est rendue plus émouvante encore par un appel de la Patrie et de ses fils qui s'y mêle.

Elle n'a pas besoin d'un mot d'ordre qui la propage. La conscience collective est plus prompte que la conscience individuelle. Elle interdit de faire passer le bien privé avant le bien public. Elle réprouve chez tous les peuples celui qui, sous la pression de l'intérêt personnel, coopère à une action grossière nuisible à ce bien public. Et celui-ci n'est rien moins, dans l'espèce, que notre pays envahi, son salut et son honneur. Un monument élevé dans nos murs apprend à chaque génération le décret national proclamant que Lille a bien mérité de la Patrie. La génération actuelle dit qu'il n'y aurait plus qu'à l'abattre et à ajouter à cette ruine aux autres, si elle se prêtait à desservir la Patrie aujourd'hui, comme alors, en péril.

Et quel est l'ennemi qui ne comprendrait pas l'angoisse des pères et des mères de famille ?

Ils songent à leurs fils qui, chaque jour, exposent leur vie pour arriver jusqu'à eux.

De quel front oseraient-ils penser aux morts et soutenir demain le regard des survivants s'ils faisaient ou annonçaient la livraison des engins de guerre qui les décimeront.

Je me suis borné à représenter exactement l'état d'âme public. J'ai l'espoir que cette situation, méritant au plus haut point d'être prise en considération, orientera l'autorité allemande vers une solution qui sauve la conscience et l'honneur d'un peuple à qui il ne restera bientôt plus que cela.

ALEXIS-ARMAND,
Evêque de Lille.

Le Doyen de Saint-Christophe à Tourcoing

Sermon prononcé le 13 août 1916, à la grand'messe, en l'église Saint-Christophe, par M. l'abbé Leclercq, doyen de cette paroisse :

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Plusieurs de mes paroissiens sont venus me demander ce qu'il fallait faire au sujet de la dernière affiche collée sur les murs, concernant la réquisition des objets en cuivre, étain, nickel.

Que nos ennemis viennent par force, dans vos habitations, enlever ces objets, vous ne pouvez vous y opposer. Ils ont la force ! Mais que, suivant l'affiche, vous déclariez et alliez porter vous-mêmes les ustensiles destinés, personne ne l'ignore, à devenir des obus et des balles contre vos maris, fils, parents ou amis, cela vous ne devez pas et ne pouvez pas le faire ; et, à défaut d'autre autorité locale qui aurait pu parler, j'ai cru de mon devoir de vous dire que ce qui vous est demandé dans cette affiche est contraire au droit naturel, au droit des gens et à la Convention de La Haye, A l'exemple de certains évêques et prêtres qui, dans des moments difficiles, ont indiqué à leurs fidèles la véritable ligne de conduite à suivre, votre doyen a cru que dans ces circonstances, il ne pouvait pas ne pas parler.

Justice militaire allemande

CONDAMNATION

Le doyen de l'église Saint-Christophe, à Tourcoing, Jean-Baptiste Leclercq, a déclaré le dimanche 13 août 1916, à

l'office divin, que les habitants n'étaient pas obligés de suivre l'ordre des autorités allemandes concernant la déclaration et la remise des cuivres.

Pour ce fait, il a été condamné par jugement du Conseil de guerre à 20 ans de réclusion.

Leclercq est déjà transporté en Allemagne pour purger sa peine.

Des bombes d'avions sur Lille

Le 1er août 1916, vers 2 heures 45 du matin, quatre bombes ont été de nouveau lancées sur la ville de Lille par des aviateurs anglais. L'une d'elles tomba dans la maison n° 93 de la rue Meurein, détruisant l'étage supérieur et occasionnant d'importants dégâts matériels. Une seconde bombe endommagea moins sérieusement les maisons voisines. La troisième et la quatrième tombèrent sur l'église en construction sur le terrain appartenant à la Faculté catholique, boulevard Vauban.

A propos de la bombe sur la maison de la rue Meurein, les protestations des habitants ont été très vives. La population ne comprend plus ces attentats anglais, dont la propriété privée française est régulièrement la victime.

Gazette des Ardennes, 14.8.16.

On lit dans la *Gazette de Cologne :*

Une personne au service dans les chemins de fer nous écrit :

L'apparition d'avions ennemis au-dessus de Lille est de l'ordre des événements journaliers. Ni les Allemands, ni la population indigène ne s'en montrent plus étonnés que du roulement continuel du canon. Le front n'est guère éloigné et de là, de temps à autre, quelques aviateurs ennemis se faufilent jusqu'à nous, mais ils ne demeurent pas longtemps au-dessus de la ville et ne pénètrent pas non plus bien loin dans le territoire occupé par nous, car cette région de l'air est trop périlleuse pour eux. Tous les jours, par beau temps, on peut assister à ce spectacle, quatre ou cinq Anglais qui tentent de passer par dessus la ville et soudain font demi-tour. Et la population sait bien pourquoi. Quelque part, en effet, dans l'air souvent, bien bas encore et prenant seulement de la hauteur, on découvre un ou deux fokker. Et devant cette supériorité allemande, les Anglais prennent vite le large. Jamais un aviateur ennemi ne se faufile seul au-dessus des lignes allemandes. Lorsque le soir du 2 juillet (1916), l'éclat sec des canons contre avions retentit et qu'à l'occident les éclairs des obus s'allument en files ininterrompues, pour donner ensuite ces flocons de fumée blanche, sillage caractéristique de la visite quotidienne, chacun croyait bien qu'il s'agissait encore de l'escadre habituelle de reconnaissance qui voulait tenter d'inspecter Lille. Mais au lieu de quatre ou cinq avions, c'était aujourd'hui une importante escadre. Malgré le bombardement le plus intense par notre artillerie, ils approchent, se dirigent droit sur les installations de la gare, 5, 6, 7, 10, 12, 15 biplans : ils se sentent en force et en sécurité, étant en nombre important. C'était un merveilleux spectacle. Sans arrêt, les obus sifflaient et claquaient là-haut, devant l'ennemi ; ils opposaient une véritable barrière de ces petits nuages, bordés de rose par le soleil couchant. Mais l'ennemi se souciait peu du feu. Si l'un des schrap-

nells était bien dirigé, l'avion décrivait une courbe audacieuse, une spirale élégante et bientôt reprenait son vol vers le but. Nous vîmes bientôt clairement à qui la visite était destinée. Avec plusieurs camarades, je me trouvais devant la grande rotonde des locomotives. Déja les premiers appareils sont au-dessus de la ville, hors de portée des canons qui bientôt se taisent tout à fait de peur que les éclats d'obus ne retombent à l'intérieur de la ville. Nous entendîmes nettement le bourdonnement des moteurs, mais soudain un autre son retentit dans le calme du soir. Une fanfare de quatre fokker s'élevait dans le ciel et la chanson de fer de leurs moteurs éclatait joyeusement. Ils grimpaient littéralement dans l'air, comme s'ils refusaient d'attendre pour s'élancer sur l'adversaire abhorré. Quatre contre quinze! que nous importe la supériorité numérique! Chacun sentait brûler en soi les rudes paroles léguées par Immelman « au plus d'ennemis, au plus d'honneur ». Quatre contre quinze! Qu'est-ce que cela peut nous faire? L'ennemi ne paraît pas encore les avoir remarqués, ou bien, confiant dans son nombre, se rit-il de notre folle témérité. Maintenant les premiers appareils ennemis tournoient au-dessus du quartier de la gare. Soudain un gémissement, un sifflement dans l'air. Des bombes! m'écriai-je. On se précipite dans les casemates les plus voisines. Les habitants rendus prudents par les précédentes visites, descendirent vite dans les caves, tandis qu'éclataient les détonations. La visite des aviateurs était bien destinée aux installations de la gare. Mais on n'en reste pas aux intentions, car deux voies de garages furent atteintes, et vingt minutes après les dégâts étaient réparés. Au contraire, la plupart des bombes tombèrent dans les quartiers habités par une paisible population, tuèrent et blessèrent de nombreux civils. Une bombe tomba dans l'église Saint-Sauveur et

anéantit plus de 50 personnes qui y avaient cherché un refuge, en implorant Dieu en d'ardentes prières.

De mon abri souterrain, j'ai pu suivre très bien la marche du bombardement. Sans doute, tous les aviateurs ennemis avaient l'intention de lancer leurs bombes sur la gare, mais les quatre fokkers les empêchèrent. Ils avaient entre temps gagné de la hauteur. Soudain cinq bombes tombèrent dans le voisinage de la gare. Je vis un avion anglais lancer une fusée rouge qui laissait derrière elle une longue fumée blanche. Aussitôt, il se fit un mouvement dans l'escadre. Les premiers aéroplanes se séparent, tournant les uns à droite, les autres à gauche. Toute l'escadre fait demi-tour; c'est au cours de cette manœuvre que la plupart des appareils doivent avoir jeté leurs bombes qui, de ce fait, n'atteignirent point les installations militaires importantes du chemin de fer, mais anéantirent au contraire la propriété privée des Français et tuèrent des citoyens sans défense. Mais à peine les ennemis commencèrent-ils leur fuite vers l'ouest, que le fokker était sur eux. Comme des vautours, ils s'abattent sur l'escadre, le ronronnement des moteurs était couvert par le crépitement des mitrailleuses. Il faut cependant le dire, les Anglais ne se laissent pas abattre comme des poules. Là où ils se voient attaqués, ils se préparent à se défendre. Et on a observé, de part et d'autre, une honorable et chevaleresque camaraderie d'aviateurs, un combat dans les airs et une lutte héroïque Chacun, ami ou ennemi, sympathise avec les lutteurs. Tous les suivent avec angoisse. On se sent captivé et on cherche à soulager son émotion par des exclamations bruyantes.

L'escadre était disparue. Trois ennemis seulement et un fokker semblaient être encore en présence. Les autres, du moins, n'étaient plus visibles de notre place, mais nous devions voir encore quelque chose. Un splendide duel

aérien se déroula en effet. D'en haut, le fokker s'abattit sur l'un des adversaires qui tenta d'échapper par une course rapide à la mitrailleuse de l'allemand. Le petit monoplan chargeait le gros oiseau devant lui. Soudain, le second anglais s'élança sur l'allemand. Celui-ci ne voit-il point son nouvel adversaire acharné? Il poursuit de près sa première proie et derrière lui vient le dernier ennemi. Oh! si on pouvait l'avertir, lui montrer le nouveau danger! L'anglais s'approche toujours. Soudain le fokker pique une tête dans le vide. Est-il touché? D'effroi notre cœur cessait de battre. Mais cependant l'oiseau se relève, fait une boucle élégante et bientôt se retrouve derrière son nouvel ennemi, sous sa queue. Nous entendons nettement sa mitrailleuse crépiter et nous voyons les détours et les courbes de l'anglais qui multiplie ses efforts pour échapper à l'adversaire acharné. C'est en vain, les balles paraissent bien dirigées, car soudain l'appareil plonge et glisse dans le vide. Le fokker s'élance de nouveau sur sa proie primitive qui, de toutes ses forces, se hâte vers le front. Lui non plus ne devait pas l'atteindre. Le fokker l'attaque à nouveau, mais il doit l'abandonner, car le troisième anglais fonce sur lui. Cependant l'anglais attaqué paraît fortement touché; nous le voyons descendre à vol plané. Chez l'allemand tout ne paraît pas non plus être en bon ordre, car il ne s'aventure plus dans un nouveau combat et se dérobe au feu de son adversaire en plongeant.

Ainsi le plan des Anglais d'infliger de grands dégâts militaires à notre organisation des chemins de fer n'a pu être réalisé.

Vêtements et chaussures

DÉCRET

Vu le manque toujours croissant de vêtements pour les civils,

JE DÉCRÈTE :

1° Si le besoin de la population en vêtements et chaussures ne peut plus être assuré d'une manière satisfaisante, soit par achats, soit par des dons volontaires, le maire de Lille est autorisé à faire des perquisitions dans le domicile des habitants qui ont quitté la ville, à effet de rechercher les effets précités et de saisir les pièces utilisables, et ceci contre dédommagement après la guerre ;

2° La perquisition aura lieu par le maire ou par un représentant désigné par lui, en présence de deux habitants de la commune, choisis par le Conseil municipal.

Après avoir dressé les listes de ces objets, celles-ci formeront un dossier qui sera déposé à la mairie.

Il est défendu d'étendre la perquisition au-delà du dessein envisagé à ce sujet.

16 septembre 1916.

Der armée OBERBEFEHLSHARER.

Il est inutile d'ajouter que l'honorable maire de Lille n'a délégué personne pour une pareille besogne. Il s'est contenté d'adresser un chaleureux appel à ses concitoyens pour qu'ils apportent à la mairie les vêtements et chaussures dont ils pourraient disposer pour les indigents.

APPEL DU COMITÉ D'ALIMENTATION EN FAVEUR DES NÉCESSITEUX

Devant les misères extraordinaires que deux ans de guerre ont amenées, chacun doit avoir à cœur de contribuer à les soulager par une contribution personnelle.

Le Comité ne sollicite pas d'argent. Il a demandé déjà aux personnes qui ont l'espoir de se faire rapatrier, de passer une revue sérieuse de leurs effets, chaussures, linge, etc., et de réserver aux pauvres les objets usagés.

Aujourd'hui, il adresse la même requête à tous.

Quoique chaque famille ait sans doute déja beaucoup donné, il est à croire qu'un nouvel examen apporterait une moisson encore abondante en faveur des malheureux.

Il prie donc les personnes généreuses de préparer les paquets d'objets qu'elle veulent donner et que le Comité fera prendre à domicile.

LE COMITÉ.

La vie aux pays occupés

Sous ce titre, étant en contact depuis plus de deux ans avec l'armée allemande, je me permets de donner un aperçu de l'existence passagère qui nous est faite, des rapports avec les Allemands, et de nous-mêmes, en observant dans mes impressions la plus stricte impartialité de part et d'autre.

X..., occupé. (!)

Nous sommes ainsi environ 3 millions d'investis français, séparés de notre mère-Patrie. Le pays soumis à l'occupation comprend les régions Nord et Nord-Est de la France, au sol fécond et aux centres les plus industriels :

charbonnages, filatures, tissages, cotonnades, sucreries, produits chimiques, constructions mécaniques, etc. A part certaines exploitations de mines de charbon et peu d'usines çà et là en activité, le plus fort de ces industries diverses se trouve paralysé et plonge dans le chômage des milliers d'ouvriers et employés non mobilisés.

L'ensemble de cette situation paraît nettement peu brillante.

L'occupation comprend deux catégories : la première, la zone du front, qui englobe toutes les localités situées dans un rayon d'une dizaine de kilomètres des lignes de combat et la seconde comprenant villes et villages de l'arrière.

Les communes dites du front sont celles qui ont le plus souffert des réquisitions de toutes natures, où les troupes allemandes se reposent et partagent avec les habitants restés à leur foyer la vie commune.

Au commencement de cette guerre, les premiers Allemands qui franchirent la frontière franco-belge, furent l'objet, dans les esprits des populations, de mauvaises pensées et d'imaginations diverses.

Notre sol était foulé à la suite des regrettables tragédies qui venaient de se dérouler en Belgique entre civils et militaires, les gens étaient pris d'épouvante. Beaucoup s'enfuyaient, abandonnant tout, sans savoir au juste où se diriger, et se montaient la tête mal à propos par la lecture des journaux parisiens, qui montraient les Allemands comme des descendants de Satan.

Certains maires ou représentants communaux qui n'étaient pas sous les drapeaux, partirent également, oubliant tous devoirs envers leurs administrés et les mettant ainsi dans l'émoi et le plus grand embarras. On ne peut que blâmer leur conduite.

Bref, c'était un désarroi indescriptible, hommes, femmes

et enfants, entassés dans les chariots et voitures qui sillonnaient à l'aventure les routes jour et nuit.

Les personnes sensées, soucieuses de leurs biens, voulurent en rester les gardiens, et peut-être à l'heure présente se repentiraient-elles d'avoir tout abandonné.

Une certaine méfiance, au début de l'investissement, régnait entre civils et soldats. On était constamment sous le coup de malencontreuses perquisitions, l'habitant avait peur et le militaire se montrait sévère. Mais la durée du temps est le médiateur des choses. Au fur et à mesure que s'établirent les occupants, les rapports devinrent plus corrects et courtois et, à l'heure présente, je dirai même que l'on ne se considère plus en ennemis, mais en compagnons d'infortune, qui souffrent en silence de ce terrible fléau, attendant d'un même désir la paix libératrice.

Ne sommes-nous pas tous frères devant l'humanité ? Pourquoi ce fleuve de sang, dont la crue s'accentue chaque jour à travers l'Europe? Pourquoi ces hommes cultivés, différents simplement de langues, qui s'entretuent sans raison, ni motif personnel?

Ah ! que les responsables de cette terrible guerre auront la conscience chargée, lorsqu'ils comparaîtront devant la justice de Dieu !

Quoique qualifiés à outrance de « barbares » par MM. les chauvins de l'autre côté, les Allemands n'offrent pas cette mentalité. Ce sont des hommes comme nous, doués d'intelligence et d'énergie, et nullement arriérés, comme on nous le rabâchait sans cesse avant la guerre en France.

Nous avons appris mieux que d'aucuns à les connaître et nous remarquons qu'ils sont laborieux, excessivement pratiques et propres. Tous ont les sentiments de la famille et de piété recueillie, la plupart ont bon cœur. Combien ils s'intéressent aux enfants de la petite maisonnée qui les

abrite, en partageant leurs friandises et en les amusant sur leurs genoux.

N'avons-nous pas souvent été heureux d'avoir recours à leur générosité, dans les durs moments, pour se substancer en acceptant quelque « rata » ou croquant à belles dents un morceau de pain K.K., si dénigré des journalistes parisiens, et qui faisait notre délice.

J'ai travaillé comme tant d'autres sous leur conduite aux champs, je puis dire que jamais je n'ai été maltraité ni brutalisé, pas plus que mes camarades qui étaient à mes côtés.

Où donc sont-ils « ces barbares » ? Des contes brodés tout cela, que ceux, comme nous, qui les jugent mieux que d'autres ne peuvent croire.

Mais parlons un peu des relations de nous-mêmes. C'est, à vrai dire, la petite guerre civile qui mérite d'être signalée à côté de la grande guerre. C'est surtout à la campagne où la méchanceté fait rage entre les habitants. La jalousie et la calomnie ne connaissent plus de bornes.

X... est jaloux à l'extrême de Z..., qui a pu échapper à la réquisition de son dernier cheval, ou qui ayant la chance de conserver une vache vend encore quelque lait.

La ménagère furieuse, qui accable de jurons sa voisine, parce qu'elle a la satisfaction de blanchir plus de linge qu'elle.

Celle-là qui s'empresse d'indiquer à l'adversaire la maison où se trouvent cachées la bicyclette du mari ou quelques bouteilles de vin.

La fermière qui, plus que de coutume, connaît le baptême du lait pour ses clients. Le détaillant qui profite de l'absence du vérificateur des poids et mesures pour magnétiser ses poids et balances.

Voilà quelques menus faits parmi tant d'autres, vécus en France occupée.

Il faut avouer que l'on vit en meilleure intelligence avec l'adversaire qu'entre soi. (!) Peu de mutualité et protection règnent dans les campagnes, alors que par les pénibles moments que nous traversons, on devrait s'entr'aider plus que jamais.

Que dire de toutes ces créatures dont le honteux commerce de débauche bat son plein ? Ce sont, en majeure partie, celles dont les maris, là-bas, combattent dans les humides et mortelles tranchées, ou qui dorment de leur sommeil éternel au champ d'honneur. (?)

Ce sont celles qui, trouvant la vie plus douce qu'en paix, voudraient que la guerre ne cesse. Ne méritent-elles pas un châtiment justifié ?

Que penser, aussi, de ces soi-disant patriotes? Ils sont légion ceux-là qui prêchent à gorge déployée sans cesse le patriotisme (probablement parce qu'ils ne goûtent pas du front), dénigrant honteusement les Allemands à qui mieux mieux, mais qui sournoisement vivent à leurs crochets depuis deux ans, en faisant des bassesses pour quelque mangeaille, voire une cigarette ?

C'est chose toute naturelle que d'aimer sa patrie et d'en aspirer un heureux résultat, mais non logique de faire la morale à d'autres, pour dissimuler des actes contraires aux devoirs patriotiques.

Que penser également de ces déloyaux commerçants qui depuis les hostilités, exploitent les pauvres gens, en vendant à des prix exorbitants des denrées ou marchandises qu'ils avaient en magasin avant la guerre, dans des conditions normales d'achat ? Heureusement que le ravitaillement du Comité américain a mis fin en partie à ce commerce abusif et peu loyal, en vendant des denrées de première nécessité à des prix honnêtes.

C'est grâce à l'intervention allemande, dans maints endroits, qui a su réglementer le prix de vente de produits alimentaires, que ces marchands ont vu cesser leur trafic de hausse.

Ces vendeurs sans scrupule ne méritent-ils pas d'être cloués au pilori pour avoir accentué la misère civile ?

Si la vie est douce et intéressée pour ceux-ci, elle est monotone et pénible pour beaucoup d'autres, animés de sentiments d'honnêteté et d'affection, qui pleurent silencieusement le mari, le fils combattant pour le sol sacré. Encore depuis quelque temps, l'intermédiaire de la Croix-Rouge a pu donner des nouvelles aux personnes anxieuses du sort de leurs chers absents.

Parmi tant d'éprouvés, citons : le cultivateur, surtout celui de la zone frontale, dont les attelages ont disparu, le bétail requis, qui voit s'effondrer ses dures années d'un travail opiniâtre et qui abrège son existence.

Le manufacturier, dont l'usine, sinon démolie par les effets de la guerre, est fermée et a pour conséquence d'en paralyser la main d'œuvre, et tant de petits industriels atteints par la durée interminable du conflit.

Les ressources en pays occupé ne sont pas légion.

Chez les citadins débrouillards, en dépit de la fermeture des ateliers et des bureaux, il s'est créé des petites industries et métiers. Mais cela ne vient en aide qu'à peu de gens, et la majeure partie des populations urbaines, par suite du renchérissement exagéré des éléments de la vie, se trouve dans une situation plutôt pénible. A la campagne, on s'en tire un peu mieux. Chacun cultive un jardin qui lui procure à bon compte légumes et principalement pommes de terre. Jamais les « Parmentières » n'ont eu tant de vogue, un peu forcée.

Les civils vaquant aux travaux des champs reçoivent,

soit des Allemands ou de la commune, une petite rétribution qui tant soit peu pare à la disette.

Le blanchissage dans les lieux où cantonnent les troupes, a souvent pu sauver la mise dans bien des ménages et, de ce fait, a facilité l'achat d'un supplément de pain ou des denrées du Comité hispano-américain. Car il faut bien le dire, là, ce ravitaillement est accordé sans bourse déliée aux habitants, mais ailleurs il faut le payer bon gré mal gré. Ainsi donc, où la gratuité fait défaut, la personne honnête qui n'a pas un porte-monnaie un peu garni, doit se priver de la plus sommaire alimentation.

Que de lacunes flagrantes chez certains administrateurs communaux qui, en imposant à leurs administrés le paiement forcé du ravitaillement, y trouvaient, c'est à le penser, un avantage personnel marqué. Mais nous nous trouvons dans une situation telle, où l'on doit se taire et laisser faire...

Que de réclamations après la guerre sera saisi le Gouvernement français au sujet des mauvaises gestions de ses regrésentants peu scrupuleux. Que de décomptes à éclaircir ! Je ne sais si tout cela se débrouillera d'une façon bien nette !

Les cultivateurs de la zone du front, dépossédés d'instruments agricoles et de chevaux, n'ont pas pour cela leurs terres incultes. L'armée allemande a pris l'initiative de cultiver les exploitations en céréales avec le concours des civils ruraux, de sorte que les termiers ne sont pas délaissés complètement.

Et voilà, avec franchise, le récit succinct de notre vie en territoire occupé, aux sons macabres et continuels du canon qui, à chaque instant, endeuille de nouvelles familles.

Il serait grand temps que cette tuerie interminable prenne fin et que la Paix vienne soulager la douleur sanglante qui accable l'Europe entière.

(*Gazette des Ardennes*, octobre 1916).

Promenade dans Lille

par E. Kalkschmidt

Les petits bourgeois

Celui-là même qui vit longtemps à Lille ne peut s'imaginer connaître la ville. Il est évident que la guerre a changé la physionomie de cette cité. Elle est hantée par les soucis, la misère qui lui donnent maintenant un aspect peu agréable et sombre. Mais il n'y a pas que cela. Elle ne nous montre pas son visage ; elle porte un masque. Momifiée dans un repos immobile, elle attend un avenir meilleur. Plus d'un parmi nous a l'envie de connaître son ancienne vie. Mais on y arrive peu. Quelques images surgissent : le marché aux fleurs de toutes nuances qui répandent leur parfum sur la Grande-Place ; des cuirassiers au casque brillant paré de la crinière, parcourent, musique en tête, la rue Nationale ; hors de la ville, au bois de la Deûle, des courses de chevaux ; sur la Deûle, des régates ; il eût fallu y prendre part. Ceux qui pourraient en parler en connaissance de cause, ceux-là se taisent dès qu'on leur parle. Cela intéresse-t-il le curieux intrus ? son peuple a détruit tout plaisir !

C'est la vie du petit bourgeois que nous arrivons le plus aisément à connaître. La misère des temps l'a fortement atteint lui aussi. Mais toujours il a été modeste et maintenant encore il peut se procurer ses petites joies. Qu'avait-il surtout ? Du travail journalier qu'il doit maintenant réduire, ce qui ne lui paraît pas trop pénible. Le dimanche, il goûte son repos presque comme autrefois. Il dort un peu plus

longtemps que de coutume et se rend en grande toilette dans quelques estaminets. Dans chaque établissement, il rencontre d'autres connaissances. Sans tomber dans l'intempérance, il boit volontiers un petit verre, discute la politique mondiale, municipale, fait une petite causette et rentre à midi chez lui.

Après le repas, il se repose un moment, puis se dispose à faire une promenade avec sa femme et ses enfants. C'est à peine s'il souffre de la fermeture des portes, car il est rare qu'en temps de paix même, il dépasse la banlieue. On fait quelques rues de long en large et cela suffit. Ensuite on va au café, afin que la femme puisse avoir aussi son plaisir. Ce dimanche-là, le petit bourgeois peut encore le goûter actuellement.

La bonne société

Celui qui avait de plus hautes prétentions doit souffrir davantage. Assurément Lille offrait aux gens riches peu de distractions, mais ils n'en demandaient pas davantage. Les grandes familles de la ville n'étaient unies que par des relations sociales, peu fréquentes, contrairement à ce qui se passe en Allemagne. En bons républicains, on s'enthousiasmait le jour de la fête nationale pour le principe d'égalité et, avec une rigidité, on se fermait à toute nouvelle relation.

On se suffisait à soi-même, si fier que cela paraisse, alors qu'en réalité c'est une chimoiserie. En été, on voyageait ; mais il fallait déjà être très riche et avant tout d'esprit d'entreprise pour aller plus loin que les bains de mer. Mais personne n'allait en pays étranger. On avait la Provence, les Pyrénées ! C'est la guerre seule — puisqu'elle a fermé les frontières — qui a appris chez nous, à la plupart de nos compatriotes fortunés à être fiers de leur patrie qui contient toutes les beautés du monde.

En hiver, qui pouvait le faire, habitait Paris quelques semaines ou quelques mois. Et celui, à qui la fortune ou le travail ne permettaient pas d'agir ainsi, partait, même pour une soirée, à Bruxelles ou à Paris, pour aller au théâtre, au concert, au carnaval, ou pour y goûter tout autre plaisir. Lille était bon pour gagner de l'argent, mais pas assez agréable pour l'y dépenser. Ces messieurs et dames qui sont encore ici n'ont certes pas la vie agréable. Peut-être se donnent-ils maintenant la peine d'apprendre à connaître les misères de leurs concitoyens pauvres. Il y en a tellement! Et ce n'est que du petit nombre de ces malheureux que l'on peut dire : C'est la guerre ! car pour la plupart ce sont les mêmes détresses du temps de paix.

Le Pont d'Amour

Il y a dans Lille des coins que nous montre le hasard. Dans les vieux quartiers de la ville, nous traversons de vilaines ruelles avec des vieilles maisons mal construites et des cours obscures. Il y en a aussi chez nous, mais ces laideurs romantiques sont rares. Partout on s'efforce de construire pour les plus pauvres des pauvres des habitations convenables, il n'y a guère, je crois, de coin comme celui-ci. La grande artère de Lille s'étend tout près du « Pont d'Amour ». C'est un embrouillamini de passages étroits et de cours malpropres. On se croirait dans une étroite impasse. A droite et à gauche, des murs noirs se dressent vers le Ciel. Un petit pont unit deux maisons. Des enfants jouent dans ce monde obscur où la lumière n'arrive point. Quelle jeunesse peuvent-ils avoir ? On respire dès que la ruelle s'élargit en une petite cour entourée de minuscules maisons flamandes. Une vieille femme est assise devant la porte et tricote. Elle a profité de la petite demi-heure où le soleil envoie quelques uns de ses rayons dans

ces coins ténébreux. Et à quelques centaines de pas, c'est le quartier riche de Lille. Le brillant de la grande ville a besoin de ces obscurs fonds de scène.

(*Gazette de Cologne*, 27-9-16).

Lille

Cet article est extrait de l'ouvrage « *Théâtre de guerre de l'Ouest* », par EUGÈNE KALKSCHMIDT.

Lille, la plus belle capitale de la Flandre française, est une dame au passé assez orageux. Ce n'est que depuis la paix d'Utrecht (1713) que sa destinée française s'est précisée ; elle avait auparavant changé souvent d'amis et de souverains. Comme la plupart des dames galantes qui essaient de dissimuler leur âge, la vieille place forte de Lille, assaillie tant de fois, a su habilement se maintenir jeune. Elle est même, grâce à son développement et à son aspect, l'une des villes à coup sûr, les plus vivantes de la vieille France. Son chiffre d'habitants actuellement 220.000, a triplé depuis 1850. Depuis longtemps elle a repoussé au loin son étroite ceinture de remparts : elle est devenue moderne et possède ce qu'il faut pour cela : de larges boulevards, de grandes places, des quartiers d'usines, d'hôtels privés, des bâtiments publics et des monuments. Et quoique cette nouvelle jeunesse n'ait pas précisément, par sa beauté neuve, conservé à la ville galante ses jolis aspects anciens, un souffle indestructible de grâce et de coquette joie de vivre passe encore aujourd'hui sur les rues et les ruelles transformées par la guerre

On arrive dans l'énorme hall de la gare du Nord. Les murailles vitrées de la sortie ont un grand nombre de vitres

cassées — souvenir du bombardement de la place en octobre 1914. — Le tableau de la destruction se déplore plus impressionnant sur la place même de la gare. Les plus fiers hôtels et magasins, les cafés, les cinématographes de la rue Faidherbe ne sont plus qu'un tas de décombres ; des rues entières, des pâtés de maisons dressent encore dans les airs leurs pans de murs noircis par l'incendie et leurs cheminées branlantes. La plupart des 1.300 maisons que la ville a perdues au bombardement ont été détruites par l'incendie. D'où l'étrange limitation des tas de décombres. Les rangées de droite sont souvent intactes, alors que du côté gauche aucune maison n'a échappé au sinistre. Ou encore, on traverse un quartier complètement intact, et l'on arrive tout à coup à un coin de rue devant un nouveau foyer de destruction.

Des souvenirs étranges et mélancoliques surgissent à demi enfouis dans les décombres, entre des poutres de fer tordues et des pierres crevassées : un énorme coffre-fort, une cheminée de marbre noircie, une baignoire, des lits de fer, petits et grands. J'en ai vu, suspendu à une muraille du deuxième étage, posé sur deux poutres calcinées d'un plafond écroulé. On eût dit un squelette et pourtant il ne semblait pas encore voué à la mort, mais paraissait attendre un temps meilleur où il serait un bon et brave lit.

La vie des Lillois suit son cours paisible entre ces tristes témoins d'une courte période de malheurs militaires. Le Français — cette observation se confirme par milliers — se fait à ces inévitables malheurs d'une manière enviable par sa facilité et sa commodité. Il n'a pas besoin de courage du désespoir ; il vainc ce sentiment avec l'élasticité de sa nature qui, dirigée et guidée par l'impulsion du moment, a coutume d'accepter l'irrévocable, non pas précisément avec dignité, mais, après quelques lamentations,

en s'inclinant avec gaîté et courtoisie. Il y a des exceptions, confirmant la règle, qui ont préféré s'écarter à temps du chemin des « Boches ». Mais ce que l'on peut sans peine constater dans les rues et dans les cafés, c'est-à-dire là seulement où l'on peut observer la vie publique, c'est une calme indifférence qui ne manque pas non plus de gaîté, bien que la ville, la plus grande de la France occupée, soit, non seulement par sa proximité du front, exposée à de fréquentes et très désagréables visites des Anglais, mais ait encore eu à supporter de grands accidents, tels que la terrible explosion de janvier de cette année.

Des témoins dignes de foi m'ont assuré que précisément l'attitude de la population, lors de cette affreuse catastrophe, avait provoqué l'étonnement de nos gens. Songez donc, des centaines et des centaines d'habitants perdent, en une nuit, tout abri, tout ce qu'ils possèdent. Ce que l'on peut sauver des maisons branlantes est endommagé ou détruit ; des centaines d'habitants ont perdu leurs proches parents ; les listes officielles portent 106 tués et il y eut en outre 140 blessés. Eh bien, on vient chercher les disparus, on pleure les morts ; entre temps, les uns recueillent avec soin les vêtements, les lits, les chaises et, si un plaisant fait une réflexion amusante, ils rient à nouveau, oubliant dans ce plaisir du moment, toutes les lamentations de la misère. Une bonne femme cherche en se lamentant les dépouilles de son mari qui doivent reposer en quelque endroit dans les décombres. Elle ne trouve rien, mais découvre au moins son chapeau de haute forme. Comme il aimait à le porter ! et comme il lui allait bien !... raconte-t-elle mélancoliquement à ceux qui l'entourent. Portant le chapeau tendrement sous le bras, elle s'en va consolée. La foule rit et la veuve a aussi probablement souri, avant de se replonger dans sa douleur. (!)

Telle est cette population, toute autre que la nôtre, d'esprit et de cœur plus légère, inconstante dans l'amour comme dans la haine. Est-elle pour cela plus mauvaise? Vaut-elle moins? Je me garderai bien de juger, car un jugement serait difficile à fonder.

La foule abonde dans la rue Nationale, surtout le soir de 6 à 8 heures. Elle aussi dense que sur le Reil à Francfort ou dans la Kaufingestrass à Munich.

Il y a maintenant à Lille une quantité de gens qui n'ont rien à faire, qui veulent voir et entendre quelque chose, ce sont surtout les femmes. Malgré l'hésitation générale de la dernière mode, que les Bruxelloises, par exemple, essaient de combattre avec une sûreté remarquable, femmes et jeunes filles de Lille savent toujours être jolies. Elles attachent assurément plus d'importance à une certaine élégance dans le vêtement et dans la chaussure qu'à une alimentation suffisante. Dans aucune des nombreuses tavernes, dans aucun estaminet, on ne voit quelqu'un manger; on déguste uniquement des boissons avec lenteur et componction. Le bourgeois mange chez lui et boit au dehors son apéritif. Il joue aux cartes et discute. De quoi parle-t-il? Du dernier bombardement dû au combat aérien qui a eu lieu aujourd'hui, des versements effectués jusqu'à présent pour l'entretien des troupes et qui ont cessé au 1er janvier. Oui, ces 22 millions de Bons de la Ville joints aux 9 millions de contributions de guerre versés déjà par la Ville aux troupes allemandes fournissent une abondante matière à conversations. Ces sommes réservées à l'entretien des troupes ont été dépensées sur place et ont fait marcher le commerce.

Depuis que l'autorité allemande a pris sous sa direction l'entretien des troupes, une quantité de recettes régulières ont été par le fait supprimées.

Les affaires jusqu'alors avaient bien marché pour le petit commerce, mais maintenant?

Les habitants de Lille sont du reste habitués depuis toujours à une monnaie de guerre. Aujourd'hui encore on achète chez l'antiquaire les assignats et les monnaies de plomb de l'année 1792, pendant laquelle les Autrichiens assiégèrent vainement pendant un bon moment la forteresse alors importante. Lors de l'invasion allemande en Belgique, la ville dont le démantèlement avait été décidé, en 1903, par le Parlement français, mais que l'autorité militaire n'avait même pas commencé en 1914 — la ville prévoyant la destinée que lui réservaient les Allemands, avait envoyé à Paris toute la monnaie d'Etat qu'elle pouvait atteindre. Les caisses et propriétaires reçurent des Bons communaux. Les sous de billon mêmes disparurent de la circulation et furent remplacés par des coupures en carton de 5 et 10 centimes.

Une quantité de monnaie de cuivre est, paraît-il, enterrée ainsi que de nombreux objets de cuivre dont les ménages, en Flandre, sont si richement pourvus. Jusque dernièrement encore la Ville payait de ses bons communaux ses achats en Belgique et en Hollande, ainsi que les denrées alimentaires du Comité hispano-américain. Les échanges sont interdits actuellement avec la Hollande, car, en dehors d'un danger éventuel d'espionnage qu'on ne peut complètement éviter, ces achats contribuent si peu que ce soit à restreindre et à faire augmenter les marchandises que nous-mêmes nous pouvons importer de Hollande. On trafique aussi avec les bons communaux, on en donne jusqu'à 60 0/0. Les banques d'un centre commerçant aussi important que Lille ne pourraient suspendre leur activité, les nombreux rentiers et avant tout les gros capitalistes ont recours à elles, s'ils ne veulent pas mourir de faim.

Il est évident que les banquiers ont mis en sûreté, avant la prise de Lille, de grandes fortunes, mais malgré cela elles avaient et ont encore en dépôt environ 800 millions de francs en valeurs. Mais à quoi sert l'argent, s'il perd sa valeur? Le kilogr. de bœuf coûte actuellement 14 à 15 francs, le beurre plus encore. Comment les pauvres peuvent-ils vivre ? Eh bien, ils ne mangent pas de beurre ; les légumes poussent partout en France, même en hiver ; la ville distribue des bons de pain.

En outre, l'Autorité militaire allemande offre à ceux qui veulent travailler un salaire quotidien de 4 fr. 75 et même de 5 fr. dans des cas particuliers. A tous les coins de rues, les affiches rouges du Gouvernement invitent au travail : 7 heures par jour. Seulement le matin, les tramways transportent gratuitement les ouvriers à leur travail, travail de terrassements, constructions de routes et autres besognes de ce genre.

Les conditions de travail et le paiement se font au jour le jour. Qui ne veut pas venir, peut le lendemain ne plus se présenter.

Le tableau de l'industrie est extrêmement riche, mais les usines textiles en représentent la partie la plus importante, grandes filatures et importants tissages de lin et de coton. La part des capitaux allemands y est beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru précédemment. Ces capitaux sont venus par la Hollande et la Belgique.

On fabriquait également à Lille de l'huile et des produits chimiques, des machines et des autos.

Si l'on y ajoute les grandes manufactures des villes sœurs voisines, Roubaix (123.000 habitants) et Tourcoing (83.000 habitants), centres de l'industrie française de la laine, on obtient un important tableau d'ensemble de la grande activité industrielle du pays.

Les fabriques de Lille ont eu la faculté de continuer à travailler ; elles pouvaient, en ce cas, conserver leurs matières premières. On a peu profité de cette latitude. Par suite une grande partie des stocks de réserve a été transportée et actuellement une Commission d'indemnisation étudie les requêtes d'indemnités des propriétaires.

La consignation des stocks de la Manufacture Nationale des Tabacs constitue un chapitre particulier. On devait quelque temps avant la prise de Lille, procéder à une véritable manœuvre.

Les grands stocks ne pouvant plus être transportés, on devait les brûler. La ville informa par téléphone le gouvernement de Paris de sa décision ; le gouvernement répondit en proposant à la Ville d'acheter la manufacture et ses stocks. En effet, en fin septembre 1914, le contrat fut mis sur un pied d'après lequel la fabrique devait être régie par la ville de Lille.

Mais notre intendance, à qui on montra triomphalement le contrat fictif, ne se laissa pas duper et montra avec une précision juridique que l'on ne se trouvait pas en présence d'un contrat valable. La valeur du tabac existant approchait environ 4 millions de francs.

La résistance passive des grands industriels n'a pas empêché l'autorité allemande d'organiser et de prendre à sa charge un joli nombre d'industries, brasseries, fabriques d'eaux minérales, d'acide acétique, de mélasse, de savons, de fours à chaux, etc., etc. La publication considérablement développée du « *Liller Kriegszeitung* » se fait dans l'un des grands journaux de Lille (l'*Echo du Nord*), à l'aide de machines et de caractères français, en partie même avec du personnel français.

Je rappellerai à ce propos le récit que j'emprunte à la description de Paul-Oscar Hocher (Lille Deutscher Hand),

que le chef-mécanicien pâlit lorsqu'on lui demanda une impression en trois couleurs. Non, c'est impossible à Lille ; les grandes maisons de la ville envoyaient toujours faire exécuter à Paris, leurs commandes de ce genre. Les communications avec Paris étant en ce moment quelque peu difficiles, nos hommes ont entrepris l'affaire et l'ont amenée à bonne fin.

La vie à Lille poursuit son cours, dans la zone de tir de l'ennemi, sans se laisser troubler par le grondement incessant du canon. Il ne se passe guère de jour où un avion ennemi ne soit descendu. Les habitants restent tranquillement sur les places, dans les rues et discutent l'événement. A aucun instant, ils ne songent qu'ils pourraient être atteints par les éclats qui retombent.

Les tramways électriques portent les armes de la ville, le lys d'argent sur fond rouge, et roulent à grand fracas par les rues étroites de la grande ville, le long du large boulevard de la Liberté jusque dans les faubourgs et les localités voisines. Ils parcourent l'ancienne rue de Paris jusqu'au pompeux arc de triomphe érigé par Louis XIV pour célébrer sa glorieuse conquête de la Flandre. Sur les moulures et les trophées de cette fière architecture gisent des débris de tuiles, de la poussière de mortier. Les fenêtres des rues adjacentes sont brisées d'une manière étrange, recouvertes de toiles et collées avec du papier. Plus on avance, plus on constate les traces de la grande explosion, à la porte de Douai, la vieille porte de la place forte, où commença l'assaut lors de la prise de Lille. Puis voici le lieu du sinistre, un entonnoir, uu cratère de dimension gigantesque.

Autour de là, des fabriques, des rangées de maisons ont été arrachées, effondrées, les toits ont été emportés sur un grand rayon.

On comprend à présent le sens de cette nouvelle qui paraissait alors incroyable. Jusqu'à Arras, on a entendu le bruit de l'explosion ; à Valenciennes, la partie supérieure du Musée a été enfoncée. Dans une maison que j'ai visitée dans un faubourg éloigné de Lille, la pression d'air avait arraché les fenêtres et la porte vitrée d'une vérandah et les avait incrustées dans un mur de pierre. Sur un large boulevard, une maison isolée, à 15 mètres environ en retrait de l'alignement, n'a plus une seule fenêtre intacte, tandis que les bâtiments voisins n'ont été aucunement endommagés. Par contre, le Musée des Beaux-Arts a reçu sur la façade postérieure l'énorme poussée du choc d'air. Là aussi il n'y avait plus guère de fenêtres. Une grande fenêtre d'angle de l'escalier du Nouveau-Théâtre a été également touchée par la vague d'air.

Et au milieu des ruines, dans de misérables maisons branlantes, sans toit ni fenêtres, le petit marchand, le cabaretier, reprend son misérable métier. Une affiche collée à la hâte annonce dans des caractères au crayon bleu que « la vente continue ».

Chez un antiquaire d'un quartier très chic, nous avons vu des paquets de fort carton. Pourquoi ? — Eh bien, pour remplacer les nombreuses fenêtres cassées, me dit cet homme ingénieux, la vente continue !...

La jeunesse de Lille cherche, elle aussi, à faire des affaires. En foule ils sont là, garçons et filles, devant la gare, devant le superbe monument de la Bourse, devant l'entrée du restaurant Felgrau (Brasserie Universelle), offrant leurs marchandises : cartes-postales, chocolat, savons, etc., et ceux qui ne peuvent rien vendre mendient avec plus ou moins de persévérance et assemblent quelques bribes d'allemand.

Ils ne connaissent pas l'eau pour se laver, et grâce aux

incomparables progrès de leur civilisation, les Français nous ont peu à peu habitués à leur malpropreté. Nous ne nous en étonnons même plus

Après 9 heures tout est fini. Cette tournure, comme des gens de théâtre, correspond à Lille à une exacte vérité.

Il est vrai que les représentations se terminent plus tôt au Nouveau-Théâtre de Lille, mais à 9 heures sonnant (8 h. fr.), la ville se meurt. Il y a un instant encore, elle était pleine de lumière et de vie ; à présent, elle est obscure et muette. Les pas des patrouilles retentissent au loin dans les rues; quelques officiers vont en hâte au Casino ou à leur logement : les éperons sonnent.

Mais les habitants sont prisonniers jusqu'au prochain matin. Ils le supportent maintenant mieux qu'en été. Mais comme ils ont dû pousser de profonds soupirs, lorsque le gouvernement les a faits, pendant quelque temps rentrer à 5 heures, soit 4 heures à l'heure française ! Le clair soleil luisait dehors et les oiseaux chantaient sur les verdoyants remparts à la Vauban. C'était une sévère punition, surtout pour les fillettes qui aiment tant à s'y promener chaque jour pour montrer aux « Boches » leur silencieux mépris.

Mais la punition a produit son effet, car depuis elle n'a jamais plus été nécessaire. La plus belle ville de la Flandre française a de nouveau le temps de réfléchir à son passé tourmenté et à son paisible avenir. Les songes et les amours de son passé remplissent d'imposants in-folios et on peut çà et là chez un antiquaire consulter des honorables bouquins qui reposent au milieu d'images de sainteté, d'eaux fortes, de faïences. Mais l'avenir est si sombre ! Le propriétaire de ce petit musée ne sait rien de précis à ce sujet. J'ai eu l'amabilité de lui tracer un schéma. Je lui dis : « Eh ! bien oui, vous deviendrez Anglais, vous tous ! » Il

me regarde effrayé : « Anglais ?... Jamais !... Ecoutez donc ce que disent les gens, non, non, plutôt allemands !!!! »

Là-dessus, j'ai la courtoisie de lui acheter sans marchander sa magnifique édition de Rabelais.

E. Kalkschmidt.

LILLE

Il est dit que notre malheureuse cité souffrira jusqu'à la fin de la guerre, elle ne sera plus bientôt qu'un amas de ruines !

Dans la soirée du 4 octobre, à peu près vingt obus ont été lancés sur le centre de la ville, démolissant des maisons d'habitation, des magasins importants et blessant des habitants. Dès la première heure, il y eut foule dans les rues sinistrées pour examiner le désastre : les glaces, vitres, tuiles et ardoises jonchent le trottoir. C'est lamentable !

Un de nos plus grands magasins (les Galeries lilloises) a particulièrement souffert à l'intérieur ; le toit vitré s'est effondré et les débris de verre et de fer ont démoli les rayons des étages et du rez-de-chaussée en même temps que les marchandises dont ils étaient chargés.

Les pertes subies par les commerçants et particuliers sont énormes ; quant aux réparations, elles s'effectueront difficilement à cause du manque presque complet de matériaux.

L'autorité allemande avait, en janvier dernier, lors d'un précédent bombardement, prescrit de sages recommandations que les habitants ont observées pour leur plus grand bien. Nous profitons de cette malheureuse occasion pour les rappeler.

Nous avons déjà relaté plusieurs fois les exploits insensés des aviateurs et des canons anglais qui, antérieurement, ont fait tant de victimes dans Lille et la région et causé des dégâts sans résultat militaire. La population s'en était plaint fortement, mais aujourd'hui c'est de la terreur et une grande surexcitation, avec des appréciations sévères. Si l'artillerie anglaise s'amuse à bombarder à tort et à travers une ville française, nous sommes en droit de lui dire qu'elle fait là une besogne de sauvage ou d'anarchiste ; qu'il y a ici toute une population qui souffre depuis deux ans, qui se décime par les privations et qu'elle attend plutôt un bombardement de vivres que des obus meurtriers. Il serait prudent de ne pas l'exaspérer et de ne pas augmenter la somme de ses maux.

Les villages environnants situés à l'arrière du front, souffrent également et continuellement du tir désordonné de l'artillerie ; ces villages, comme ceux de la Somme, se couvrent de ruines et se transforment en désert. Nous verrons de tristes choses après la guerre !

Qui donc arrêtera cette folie de destruction déchaînée par quelques êtres malfaisants, pleins de haine et d'ambition !

(*Gazette des Ardennes*, 17-10-16).

ORDONNANCE

Le Grand Quartier Général publie une ordonnance déclarant que les personnes capables de travailler peuvent être contraintes de force au travail, même hors de leur domicile et, en cas de refus, condamnées à une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 3 ans et d'une amende jusqu'à 10.000 marks, à moins que les lois en vigueur ne prévoient l'application d'une peine plus sévère.

Le 3 octobre 1916.

Prisonniers civils transférés en Allemagne

Le 1er Novembre 1916

Les autorités allemandes ont rappelé au Gouvernement français l'engagement pris par lui, en janvier 1916, au sujet des prisonniers civils allemands internés en France. Elles annoncent qu'elles se verraient obligés de recourir à des mesures de représailles, s'il ne rapatriait pas, jusqu'au 1er novembre, les prisonniers civils allemands retenus en captivité française au mépris de l'accord conclu.

Mais cet appel pressant est resté sans réponse, comme les démarches précédentes. Le Gouvernement de Paris n'a même pas cru devoir tenir compte des sérieux désagréments que son refus persistant de tenir sa parole devait créer à un certain nombre de familles françaises du territoire occupé.

La presse parisienne ne cesse pourtant de déverser sa pitié verbale sur le triste sort de ces pauvres français courbés depuis deux ans sous le joug allemand.

Le Gouvernement français avait donc une occasion très simple de donner une preuve pratique de cette sollicitude pour les occupés. Il lui eût suffi de tenir ses engagements. En persistant à les ignorer, il a placé les autorités allemandes dans la nécessité de mettre à exécution la mesure de représailles annoncée.

Le terme fixé par les autorités allemandes (1er novembre) étant écoulé sans que le Gouvernement français ait daigné agir, 200 habitants français du territoire occupé ont été transférés dans un camp de prisonniers civils allemands, où ils resteront, jusqu'à ce que le Gouvernement français se décide à tenir sa parole en libérant les Alsaciens-Lorrains, hommes, femmes et enfants qu'il retient en captivité.

C'est avec regret, que le Gouvernement allemand a eu recours à ce moyen extrême, qui fait subir à des innocents les conséquences de l'attitude inexcusable de leur Gouvernement.

Le Gouvernement allemand ne peut laisser peser sur lui la responsabilité qu'il assumerait vis-à-vis de son peuple, en permettant qu'au mépris d'engagements formels, des allemands soient retenus en captivité française.

(*Gazette de Cologne*, 5-11-16).

Avis aux prisonniers civils

Lille, 31 octobre 1916.

Monsieur et Madame,

Le Gouvernement français prétend, malgré le traité de janvier 1916, retenir encore une grande partie d'Alsaciens-Lorrains emmenés lors de l'avance française, entr'autres de grands personnages et un grand nombre de femmes et d'enfants.

Comme l'époque fixée pour l'exécution de ses engagements est passée, le Gouvernement allemand se trouve dans l'obligation de transférer des citoyens dans un camp allemand.

Par conséquent, vous devrez vous rendre le 1er novembre, à 7 h. 30 du soir, à la gare du Nord, pour le voyage en en Allemagne.

Il faut prendre vos dispositions pour un séjour prolongé ; toutefois il ne vous est permis de prendre que les bagages les plus nécessaires.

Si vous ne tenez pas compte de cet ordre, on vous conduira de force sous réserve de punitions ultérieures.

Certifié conforme : VON GRAEVENITZ,

HIMMEL, capitaine. Lieut-gén. et commandant.

Liste des Notabilités évacuées

LILLE

M. et Mme Arthur Duhem, (Chambre de Commerce)
M. et Mme Masquelier-Thiriez, —
M. et Mme Paul Leblan, —
M. et Mme Charles Verfey, —
M. et Mme Paul Faucheur, —
M. Caulier-Thiriez, —
M. Stal, —
M. Maurice Wallaert, —
Mme Thiriez-Cauliez,
M. le Docteur et Mme Carlier.
Mme et M. Gréau, Directeur de la Banque de France;
M. Delory, député;
M. Gimat, Conseiller de Préfecture;
M. Godron, Avoué;
M Guichard, Avocat;
M. Georges Crépy, Filateur;
M. Jean Delemer-Agache;
M. Maurice Barrois, Filateur;

ROUBAIX

M. Henri Prouvost, Fabricant;
M. Paul Delmazure, —
M. Georges Wattel, —
M. Louis Leclercq, —
M. F. Carissimo, —
M. Auguste Lepoutre, —
M. Albert Verner, —
M Charles Pollet, —
M. Charles Toulemonde, —
M. Paul Toulemonde, —

M. Maurice Prouvost, industriel ;
M. Joseph Wibaux, —
M. Louis Lepoutre, —
M. Auguste Pennel, entrepreneur ;
M. Victor Caille, négociant en tissus ;
M. Jean Cavrois-Lagache, filateur ;
M. Amédée Pruvost, peigneur ;
M. Edouard Meillassoux, industriel ;
M. Florimond Bayard, fabricant ;
M. Edouard Motte, ingénieur ;
Mme Albert Bouvy,
Mme Achille Delattre,
Mme Desfontaines,
Mme Eugène Mathon-Motte,
Mme César Desrousseaux,
Mme Georges Heyndrickx,
Mme Joseph Pollet,
Mme Edmond Ternynck.

TOURCOING

M. Edmond Masurel, fabricant ;
M. François Flipo, —
M. Armand Flipo, industriel ;
M. Joseph Motte-Bernand, —
M. Emile Tiberghien, —
M. Jean Tiberghien, —
M. Charles Tiberghien, —
M. Achille Pollet, —
M. Joseph Masurel, —
M. Henri Wattel, laines ;
M. Joseph Leroux, avocat ;
M. Etienne Maillard, —
M. Adolphe Dutertre, (Etabl. François Masurel frères) ;

M. Paul Jonglez, filateur ;
M. Louis Sion-Arnould, —
M. Max Desurmont, fabricant ;
M. Joseph Rasson-Pollet, —
M. J.-B. Dumortier, négociant ;
M. Duvillier-Dewavrin, filateur ;
M. Edmond Masurel, industriel ;
M. Malfait-Duquesnoy, filateur ;
Mme Edmond Masurel,
Mme Etienne Sion,
Mlle Simonne Dassonville, fille de M. Jules Dassonville ;
Mlle Marie Dassonville, — —
Mlle Jeanne Cauliez.

Le retour des Otages

Le 2 mai suivant, le *Temps* publie la note suivante :

« *Les Otages du Nord.*

« Le roi d'Espagne a obtenu du gouvernement allemand la promesse de mettre en liberté les 200 ôtages enlevés de Lille, de Douai, de Roubaix et de Tourcoing et retenus prisonniers dans le camp d'Holzminden ».

La *Gazette de Cologne*, qui reproduit cette note, ajoute :

« Tout en rendant à la générosité de S. M. le roi d'Espagne l'hommage qu'elle mérite, nous devons à la vérité de constater que les déportés du Nord ont été libérés tout simplement parce que le gouvernement français s'est enfin décidé à remplir l'engagement pris en janvier 1916. En effet, le gouvernement français a enfin renvoyé en Allemagne les ôtages emmenés d'Alsace-Lorraine en France au

début de la guerre, sans le moindre droit d'ailleurs. Voilà donc une mesure de représailles qui a produit un heureux effet.

« Telle est la vérité ».

Boissons alcooliques

Dans une circulaire adressée aux maires des communes occupées du département du Nord, M. Anjubault, sous-préfet d'Avesnes, faisant fonction de préfet, attire leur attention sur la toxicité des alcools actuellement débités dans la région et invite leurs administrés à se mettre en garde contre les sérieux dangers que présente la consommation de ces produits.

Des accidents extrêmement graves ont été constatés à Lille : sur trois personnes qui ont absorbé quelques verres d'un genievre contenant de l'alcool méthylique, deux sont mortes et une troisième est devenue aveugle.

Il appelle surtout l'attention des maires sur la qualité des liqueurs alcooliques vendues dans les débits de boissons et les engage à lui signaler les faits de falsification qui seront poursuivis suivant la loi du 1er août 1905.

Lille, le 30 décembre 1916.

Banques sous séquestre

Le 16 décembre 1916, les banques ci-dessous de la ville de Lille sont mises sous séquestre :

Les succursales du Crédit Lyonnais ;

Le Crédit du Nord ;

La Banque Verley-Decroix ;

La Banque Scalbert ;
La Banque Joire ;
Le Comptoir National d'Escompte ;
La Société Générale,
Et les succursales de ces banques en pays occupé.

Amende de 100.000 Mark

Le 28 décembre 1916, la Ville de Lille est frappée d'une amende de 100.000 mark, parce que au début de novembre, des habitants des faubourgs des Postes et d'Arras ont commis des vols importants dans les champs et ont tiré des coups de feu sur les gendarmes.

« La population entière de Lille, dit l'arrêté, doit être » rendue responsable de cette attitude hostile et repréhen- » sible d'une fraction insaisissable du peuple des faubourgs » en cause.

» Le Commandant en chef de l'Armée a donc décidé » d'infliger à la Ville une amende de 100.000 mark. La » population entière de Lille doit être tenue pour solidaire- » ment responsable du paiement de cette amende.

» Le versement de celle-ci doit être effectué pour le » 1er décembre 1916 à la caisse de la Kommandantur ».

Le Général Commandant la Place.

Lille, le 28 décembre 1916.

L'Eclairage des maisons

Un arrêté du 20 décembre 1916, ordonne qu'à la tombée du jour, tout éclairage des maisons doit être masqué de façon à ce que la lumière ne soit pas visible de l'extérieur.

Comme toujours des peines très sévères menacent les délinquants et les condamnations de ce chef ont été très nombreuses.

1917

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les opérations du recensement général de la population — dans la nuit du 2 au 3 janvier 1917 — ont fixé à 147.895 le chiffre des habitants de Lille.

Le recensement de février 1916 avait donné 155.860 habitants. Il y a donc une différence de 7.965 habitants à une année de distance.

Le total général des maisons est de 33.329 et celui des ménages de 55.618.

Lors de la déclaration de guerre, le chiffre de la population, d'après le dernier recensement, était de 217.807 habitants, soit à ce jour une différence de 69.912 habitants.

ÉMISSION DE MONNAIE

En raison de l'arrêté du 1er janvier 1916, concernant l'émission de monnaie et de bons au porteur, le Généralquartiermeister autorise par décret II, 46669 du 3-12-16, la Ville de Lille à créer et à émettre pour 500.000 fr. de Bons Communaux, à savoir :

300.000 coupures de 0.05
3.500.000 coupures de 0.10

VON QUAST,
Général d'Infanterie.

Lille, le 26 Janvier 1917.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE ALLEMANDE PENDANT L'OCCUPATION

Les transformations qui se sont opérées depuis plus de deux ans dans la langue comme partout ailleurs, ne peuvent manquer d'intéresser les lecteurs qui se trouvent de l'autre côté du front, c'est pourquoi nous voulons dire quelques mots des causes et de l'étendue du développement de la langue allemande depuis l'occupation.

De nombreuses causes ont contribué à ce développement et la première n'est autre que l'occupation allemande et les rapports qu'elle a fait naître entre deux peuples. Il est tout naturel, en effet, que le public cherche à comprendre une langue qu'il entend parler tous les jours, dans les rues, dans les tramways, au café, chez lui s'il a des soldats en logement, partout enfin, et il n'est pas surprenant qu'après deux ans, il y soit parvenu.

Les industriels, commerçants, marchands, épiciers, ceux qui l'étaient et ceux qui le sont devenus, tous ont eu besoin de laisser-passer pour leurs commerces, le besoin d'explications, la nécessité d'un contrôle leur ont fait faire une étude succincte et presque involontaire de la langue, dans leurs rapports avec l'Autorité allemande.

Et que dire de l'Administration française ? Ici, c'est du courant continu, le contact est permanent, aussi tous les employés de la Mairie connaissent-ils plus ou moins l'allemand. Ne croyez pas cependant qu'ils

soient les seuls à lire les affiches qu'on colle tous les jours à la Commandanture, au Crédit Lyonnais, à l'*Echo du Nord*, c'est parfois une véritable foule qui s'y presse pour lire les nouvelles militaires et ces nouvelles étant rédigées tout d'abord en langue allemande, c'est là une deuxième cause du développement.

Chacun s'intéresse aux choses de la guerre, et lors de la prise de Bucarest, on pouvait voir les visages déconfits des lecteurs qui semblaient encore plus tristes à la lueur des lampes électriques perçant à peine le brouillard. Mais si une avance dans la Somme ou dans l'Est est annoncée, vous verrez la joie briller dans les yeux jusqu'à la prochaine déception et pourrez être assuré que l'avis a été très bien compris.

La connaissance de la langue flamande si répandue dans le Nord est aussi une cause qui a favorisé principalement l'extension de l'allemand dialectique et du « platt Deutsch » dans la population ouvrière. Outre cela, le temps ne manque à personne pour s'instruire ; un coup d'œil sur les listes de chômage et un regard jeté en passant sur les cafés toujours pleins, renseignera sur le nombre de ceux qui se tournent les pouces.

Sans préjuger de ce que sera la situation plus tard, on peut dire que, comme la Belgique possédait deux langues officielles, le français et le flamand, le Nord possède maintenant ses deux langues, le français et l'allemand, alors que la Belgique se trouve en avoir trois ! Si l'occupation se prolongeait autant qu'elle a duré jusqu'ici, on verrait peut-être des querelles comme celles des flamingants et anti-flamingants qui troublèrent maintes fois la Belgique.

Il est bien certain que la population n'en est pas arrivée à oublier sa langue maternelle : une telle affirmation serait une plaisanterie grossière, mais il est évident cependant que tout concourt au développement de la langue allemande.

Tout jusqu'aux plaques indicatrices de la direction à suivre : « Zur Kommandantur » — Etappen-Magazin — Zur Nordbanhof — Polizei militarisch, — qu'on voit à tous les coins de rues. « Nordbanhof » désigne la gare, et le tableau sur les magasins « Verkauf Deutscher Bücher and Zeitungen » est suivi d'un autre avisant que la vente est autorisée à la population civile. Et la population civile achète tous les jours davantage, preuve que la langue se développe tous les jours de plus en plus.

En 1915, on vendait 100 journaux par jour à Tourcoing et 200 environ à Roubaix ; le chiffre a augmenté chaque mois et est arrivé rapidement à 1.500 à Tourcoing, plus de 2.000 à Roubaix et le mouvement d'ascension continue. Il s'agit de la vente à la population civile. Et si vous avez la patience de compter dans combien de magasins et de maisons privées se trouve l'écriteau « Hier versteht man Deutsch » (ici, on comprend l'allemand), vous serez convaincu que nous sommes loin d'exagérer.

A vous tous qui êtes de l'autre côté du front ces lignes s'adressent. Vous savez tous que l'avenir de la langue allemande dans le Nord est lié à celui des relations commerciales avec l'Allemagne. Ces relations subsisteront par la force même des choses, quelles que soient les conditions de la paix ; il faut qu'elles sub-

sistent, car leur cessation serait la condamnation à mort de l'industrie lainière du Nord. Malgré la situation actuelle, l'avenir se présente plein de belles perspectives, mais il faudra pour cela que les gens du Nord ne ménagent pas leurs efforts et qu'un entente avec l'Allemagne les mette à l'abri de la ruine et leur permette de tirer parti des connaissances acquises. Et ici, nous touchons à l'échec certain de la guerre commerciale telle qu'elle est dans l'esprit de l'Angleterre.

(Gazette de Cologne).

FERMETURE DES ÉCOLES

Par ordre de l'Autorité allemande, pour ménager les ressources en charbon, les établissements d'enseignement publics et privés, ont dû congédier leurs élèves, pendant deux mois, à partir du 15 février.

ENFANTS DE LILLE EN HOLLANDE

Le premier convoi d'enfants français de Lille et des territoires occupés est arrivé hier à Roosendaal; d'ici, ces enfants seront dirigés sur plusieurs endroits du pays.

Ils ont été reçus par un grand nombre de dames et messieurs faisant partie du Comité central et de plusieurs autres Comités. On s'attendait à voir arriver 500 enfants, mais ils n'étaient qu'au nombre de 250. En quittant le train à Roosendaal, les enfants avec leur

petit sac au dos ou sous le bras, firent une impression plutôt pénible. Dans la salle d'attente, on leur offrit à de longues tables, de grandes tartines de beurre et de lait chaud ; ils furent ensuite partagés en petits groupes, puis dirigés vers les différents endroits où ils trouveront l'hospitalité, tels que : Utrecht, Arnhem, Zutphen, Eindhoven, Egmond, Breda, Bois-le-Duc. Avant le départ, chaque enfant reçut sa carte de pain hollandaise et le voyage continua vers l'intérieur de cette Hollande si hospitalière.

(*Niewe Rotterdamsche Courant*, 16-2-11).

LILLE A TRAVERS LA GUERRE

La vie, en cette malheureuse cité, est faite d'un mélange bizarre de courage, d'espoir et d'abattement, de résignation et de révolte impuissante, d'indifférence aussi. La guerre se prolonge et avec elle la misère morale et matérielle ; les privations longues et nombreuses ont déprimé les esprits et la mentalité se renverse ; les idées et les conceptions sont faussées ; on parle à tort et à travers; on a perdu la notion des faits; on voit de travers, c'est la berlue générale.

Il faut convenir que la population lilloise a été fortement éprouvée dans le cours de cette guerre : le siège de Lille, l'explosion de l'arsenal, les obus anglais et les bombes d'aéroplanes ont fait de certains quartiers des amas de ruines. Sous l'empire d'un danger continuel, la nervosité s'est accrue, avec des périodes de dépression ; la vie chère et les difficultés du ravitaillement

ont causé des privations à la masse ; on est trop mal nourri pour supporter les émotions de la guerre, les cerveaux sont malades et les ventres s'aplatissent.

La guerre fut et restera un grand malheur pour beaucoup de Lillois. Que de victimes dans les rangs de l'armée et de la population civile. Cependant si la guerre a anéanti des vies humaines, appauvri ou même ruiné beaucoup de personnes, il en est d'autres qui se sont enrichies par des spéculations illicites, immorales, car toute spéculation ou renchérissement non justifié est un crime en ces temps de détresse.

Parlerons-nous de la moralité publique à Lille en ces temps de guerre ?

Les privations, la misère, mais surtout la paresse et l'amour de la toilette ont détourné beaucoup de femmes du droit chemin.

D'autre part, il y a foule dans les églises ; les tièdes et les indifférents ont repris le chemin des édifices où l'on prie : les offices sont beaucoup mieux suivis qu'avant la guerre et les manifestations religieuses ne sont plus dédaignées au profit des cinémas ou des théâtres. C'est dans ces édifices religieux que l'on voit, mêlés à la population civile, des soldats allemands pieusement agenouillés, édifiant par leur attitude et accomplissant leurs devoirs religieux sans souci de la curiosité. Ces hommes, que la guerre a conduits loin de chez eux, pensent à leurs foyers, à leurs enfants, à tout ce qui leur est cher ; ils demandent que cette lutte sanguinaire s'arrête : qu'ils soient exaucés, que l'on cesse de s'entretuer et... qu'ils s'en aillent.

Donc, on va beaucoup à l'église, mais les cafés ne restent pas déserts. Grand buveur de bière, le Lillois s'attardait volontiers en quelque cabaret pour y déguster la « Masse-Meurisse » ou même la savoureuse Munich. Aujourd'hui, il doit se contenter des méchantes décoctions de mélasses qui, outre leur mauvaise qualité, ont encore le défaut de coûter cher; l'absinthe est prohibée, les apéritifs ne sont plus et les vins sont rares. Régime fort dur pour la plupart des Lillois et à ce régime de tempérance forcée, plus d'un teint et plus d'un nez ont pâli.

On se promène malgré tout et, à certains jours, le dimanche notamment, la foule se presse dans les principales artères de la ville. On fait l'inventaire des vitrines et on cherche en vain aux étalages les succulentes victuailles d'autrefois. Les boucheries sont fermées et la viande ne paraît plus que sur les tables des gens fortunés.

C'est au cours de ces promenades que l'on échange les impressions, les nouvelles plus souvent fausses que vraies, les échos venus de loin, les folles espérances et les dangereuses chimères. On lit les communiqués affichés par l'Autorité allemande et, à cette lecture, plus d'une figure se crispe; mais pourquoi se biler ?

Veut-on la note contraire ? Que l'on s'approche de ce groupe qui cause mystérieusement à l'écart. Ces messieurs se chargent de remonter le moral des opprimés et de raffermir les cerveaux qui chancellent : « Cha va bien ! cha va bien pour nous ! » Ce sont les bourreurs de crânes qui auraient dû perdre tout crédit depuis longtemps, mais il est des âmes naïves qui

se repaissent d'illusions et ces messieurs restent toujours écoutés.

Méfiez-vous de ces chauvins irréductibles à qui les événements ont pourtant infligé de cruels démentis; fuyez-les si vous ne voulez pas subir ces désillusions qui font plus de mal qu'une tranche de saine vérité bien digérée. Eloignez-vous de ces états-majors de cabaret ou de carrefour — risée des gens réfléchis — qui se promènent depuis plus de deux ans sans se lasser, qui se montent le coup mutuellement et qui s'évertuent à soutenir le moral d'autrui en propageant comme nouvelles heureuses des produits de leur imagination délirante ou des suites de rêves. Ce sont de pauvres fous !

Méfiez-vous aussi du « Monsieur bien informé » qui a payé la forte somme pour lire le « Matin », souvent vieux d'un mois. On sait comment nous avons été informés depuis le début de la guerre jusqu'à l'occupation; la censure n'a pas lâché ses ciseaux, elle y a même ajouté un éteignoir et je plains plus que je n'envie les gogos qui se précipitent là-dessus pour savoir ce qui se passe en France et à l'armée.

En France, rien n'est changé, c'est toujours la même chose, le même régime, la même frivolité, la même incohérence. On y fait toujours de la politique plutôt que de la prévoyance, on se dispute toujours au Palais-Bourbon, on y parle abondamment; nos députés sont tous plus compétents les uns que les autres et il n'y a de bon gouvernement que celui dont ils font partie. Donc, rien de changé sur ce front-là !

Quant aux journaux, ne regrettons pas d'en être pri-

vés : ils ne valent pas un regret pour la plupart. Ce sont ces journaux, c'est cette grande presse parisienne qui nous a mutilé et empoisonnés pendant un demi-siècle. Après nous avoir bernés de ses sornettes et de ses boniment, elle nous a prêché la haine de l'Allemagne, concurremment avec les théâtres et les cafés-concerts, et l'amour de l'Angleterre, notre ennemie séculaire. Nous savons actuellement ce que cela nous coûte !

Elle nous a amusés avec les amours de l'abbé Delarue, les amours de Liane de Pougy, les amours d'Emilienne d'Alençon, les amours de la Mérelli, les amours de Madame Steinheill, un tas d'amours, et, quand nous avons été suffisamment abrutis, on nous a fait marcher, courir et nager. On nous a fait compter le nombre de grains de blé ou de millet qu'il y avait dans un litre ! Etions-nous serins ! Nous avons trop lu les journaux de Paris ; nous devions être punis et on nous a donné le « Bulletin de Lille ». Avec lui, pas de méningites à redouter ; les parents peuvent en permettre la lecture à leurs enfants et aux jeunes filles rêveuses.

On nous parlait de paix, dernièrement ; c'était une première lueur d'espérance qui percait la nuit tragique. A ce mot de paix, plus d'un cœur s'est soulevé de joie. La paix, c'est la fin de la tuerie ; c'est la fin de ce vaste incendie qui brûle le monde ; c'est la fraternité entre des peuples faits pour s'entendre et s'estimer ; c'est le retour au foyer de nos chers absents, la reprise des affaires et la fin de nos privations.

A quoi servirait donc la lutte à outrance ? On a fait des prodiges de valeur des deux côtés, les forces sont égales, on est tenace de part et d'autre, personne ne voudra s'avouer vaincu.

Continuer la lutte, c'est augmenter la somme des désastres et le nombre des victimes; c'est ruiner l'Europe au profit d'Israël et des fabricants de munitions de l'étranger. Que les délégués des Etats belligérants se rencontrent, causent et débattent les conditions d'une paix honorable pour tous et que bientôt la charrue du cultivateur creuse ses sillons dans les champs trop longtemps labourés par les obus. N'est-ce pas votre avis ?

Laissez hurler ceux qui n'ont personne là-bas, ceux qui n'ont pas souffert de la guerre, ceux qui n'ont rien à perdre et tout à gagner; laissez divaguer les patriotards et criez avec moi :

Vivent la Paix et la Fraternité !

(Gazette des Ardennes, 22-2-17).

L'ENLÈVEMENT DES CLOCHES DES ÉGLISES

Jusqu'en février 1917, les objets du culte avaient été respectés, quand on apprit que dans certaines communes de l'arrondissement de Lille, l'Autorité militaire allemande avait fait procéder à l'enlèvement, dans les églises, des tuyaux des orgues et des cloches. Les Maires de Lille et de Tourcoing reçoivent les mêmes injonctions.

Malgré une protestation très digne et très énergique de Mgr Charost, les Allemands passèrent outre et un beau matin, ils procédèrent à l'enlèvement des cloches de presque toutes les églises de Lille, comme ils avaient précédemment enlevé les statues de nos places publiques.

LE THERMOMÈTRE A LILLE

Il marque 12 degrés sous zéro et les rigueurs de cet hiver, qui sévit avec une intensité exceptionnelle, se font durement sentir aux miséreux.

Mais ce n'est pas du thermomètre centigrade que je veux vous parler dans cette notice, c'est de celui de l'opinion publique, aussi variable que l'autre et toujours intéressant à consulter.

Voilà vingt-huit mois bientôt, le 13 octobre 1914, après un bombardement rendu inévitable par les pirouettes de nos pîtres administratifs qui, après avoir déclaré Lille ville ouverte, y faisaient recevoir des soldats de passage à coups de fusil, que les troupes allemandes firent leur entrée victorieuse dans notre ville et l'occupèrent. La population les accueillit avec des sentiments de rancœur et d'animosité inspirés par les émotions des jours tragiques qu'elle venait de traverser et par les alarmantes calembredaines dont l'avait bourrée, depuis longtemps, les journaux du crû, la presse officieuse parisienne et les feuilles potinières de Belgique, représentant l'armée du Kaiser comme une bande de pillards, d'assassins et de barbares se ruant à l'écrasement de la France.

Les Lillois exhalèrent leur amertume et soulagèrent leur cœur, d'aucuns même se targuaient de faire montre de patriotisme en désignant les soldats allemands sous le trivial qualificatif de « sales boches » — ce terme pris non pas dans le sens de malpropres, négligés dans leur tenue, car il suffisait de les voir pour écarter

toute idée de ce genre, mais dans l'acception de « mauvais, cruels ».

Peu à peu, au contact de ces soldats, grands enfants blonds et rieurs, polis et serviables, on s'aperçut qu'ils étaient « des hommes comme les autres ». Moins d'un mois après leur arrivée à Lille, les « sales Boches » avaient complètement disparu du langage populaire pour faire place aux « Boches » tout court. La suppression radicale de l'adjectif adornant la primitive appellation marquait déjà un degré en moins au thermomètre de l'hostilité publique contre les occupants.

Ceux-ci persistant à se montrer courtois et aimables envers tout le monde et le commerce local n'ayant qu'à se louer de ses rapports avec eux, on ne tarda guère à ne plus parler des « Boches », pour ne connaître que les « Allemands », ce qui indiquait une nouvelle et sensible variation du thermomètre en question.

Aujourd'hui, enfin, après un contact journalier de plus de deux ans avec ceux qu'on lui avaient faussement représentés comme des barbares, quand le Lillois entend le pas cadencé des grosses bottes résonner dans nos rues, il dit tranquillement : « Les « soldats » vont à l'exercice. Les « soldats » vont jouer la musique sur la place », du ton familier et sympathique dont on désignait autrefois nos pioupious du 43e et nos petits vitriers du 16e.

Hier, au marché de Wazemmes, une marchande d'étoffes déclarait devant moi, d'un air satisfait : « Les « soldats » m'ont fait gagner une bonne journée ! » Et sa voisine, une plantureuse mercière d'ajouter : « Heu-

reusement que nous avons les « soldats » pour nous faire vivre ! » Ces successives dénominations dans le vocabulaire de guerre, « sales Boches, Boches, Allemands, Soldats » marquent au thermomètre de l'opinion une suggestive gradation descendante des sentiments hostiles des habitants de la capitale du Nord à l'égard de l'armée d'occupation, depuis le début de son séjour parmi nous.

On ne dit pas encore « nos soldats », mais quel prophète d'occasion oserait prétendre qu'on ne l'entendra jamais à Lille où l'on a déjà vu tant de choses surprenantes et qui auraient paru invraisemblables avant la guerre ?

En tous cas, n'en déplaise à nos patriotes d'opérettes et aux chauvins exaltés, les relations entre la population lilloise et les troupes allemandes sont beaucoup moins froides que la température de cet hiver.

LYDÉRIC.

(*Gazette des Ardennes*, 25-2-17).

LOGEMENT DES MILITAIRES

Prochainement la ville aura à loger plus fréquemment des militaires sans billet de logement. Pendant ces occupations, les habitants devront se contenter de

l'espace qui leur est strictement nécessaire et tenir toutes les *maisons ouvertes, même la nuit.*

Le cas échéant, on augmentera les facilités de logement, en mettant à la disposition des militaires, comme couchette spéciale, les matelas supérieurs encore existants dans les lits des habitants.

Les clefs des bâtiments de tous genres et maisons inoccupées devront être déposées dans leur voisinage immédiat, et on indiquera à l'extérieur de la porte où l'on peut les chercher.

Les locaux aptes à être occupés devront être mis en état de propreté et tenus prêts.

La Mairie sera avisée, en temps voulu, des diverses parties de la ville qui seront successivement occupées par les troupes.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

Lille, le 7 Mars 1917.

CONSIGNATION ET SAISIE DES MÉTAUX

Les ordonnances du 16 juillet et du 15 août 1916 n'ayant produit à Lille aucun résultat, le Gouverneur de la Place a fait afficher, le 8 mars 1917, l'arrêté suivant et commencé de suite les perquisitions à domicile, par huit brigades qui opèreront simultanément dans tous les quartiers de la Ville.

ARRÊTÉ

concernant la consignation d'articles de ménage et d'installation fabriqués de certains métaux.

Comme suite à la proclamation du chef de l'armée du 16 juillet 1916, concernant la consignation d'articles de ménage et d'installation fabriqués de certains métaux y reproduits,

J'ordonne,

I. La police militaire est chargée d'enlever les objets consignés des maisons situées sur le territoire de la Ville de Lille.

II. 1° Pour éviter, dans la mesure du possible, des perquisitions, les objets consignés doivent être réunis dans une seule pièce de la maison ou de l'appartement.

Quiconque ne se conformerait pas à cette prescription sera puni d'après l'article IX, en outre les objets en métaux confisqués.

2° Par contre les objets fixes et ceux qui par leur dimension ou leur poids, ne pourraient être transportés qu'avec l'aide de tiers, doivent être signalés sans façon aux agents chargés de l'enlèvement.

3° En outre, toutes les pièces, placards, etc., doivent être ouverts.

III. Sont tenus à la bonne observation des prescriptions, les propriétaires des objets et, en leur absence, des membres de famille, des employés, des serviteurs, les locataires ou tierces personnes logées par les soins de la Mairie dans les maisons ou appartements en question, bref, toute personne étant propriétaire de tels objets, les possédant ou en ayant la garde, y compris les représentants légaux, banques, consuls, monts-de-piété, etc.

IV. Les personnes qui ont en propriété, possession ou garde des biens consignés, répondent de leur entretien et mise en sûreté; leur emploi ordinaire est autorisé jusqu'au moment de la saisie; leur vente est interdite.

Quiconque détournerait des objets consignés des maisons, les cacherait, dissimulerait, etc., ou les aurait soustraits à la saisie, sera puni le plus sévèrement.

V. 1° A chaque objet que l'on désirerait voir exempté de la saisie à cause de sa valeur artistique, historique ou pour des raisons impérieuses, le demandeur devra fixer une étiquette en carton dur. Cette étiquette devra porter à l'encre et d'une écriture lisible, outre nom et adresse du détenteur, la description de l'objet et des raisons motivant la demande. Ces objets doivent être solidement emballés et prêts à l'enlèvement; leur transport se fera aux risques et périls du détenteur.

Un permis de conserver sera seulement accordé, si cela est dans l'intérêt de l'Autorité allemande et reconnu comme tel par elle.

2° Lorsqu'il s'agit de maisons abandonnées par leurs propriétaires et pour lesquelles il n'y a pas de représentants à Lille, les demandes tendant à obtenir l'exemption de la saisie pourront être introduites, le cas échéant, par les soins de la Mairie de Lille.

3° Les demandeurs sont avertis de la décision prise.

VI. 1° Le propriétaire ou représentant doit déclarer lors de l'enlèvement, s'il désire le paiement en Bons Communaux ou un Bon de Réquisition.

2° Dans le cas où il n'y aurait à Lille ni propriétaire, ni représentant, un bon de réquisition au nom de l'ayant-droit sera remis à la Mairie.

VII. L'enlèvement terminé, ceux des habitants de Lille où l'enlèvement n'aurait pas été effectué ou en partie seulement, doivent le déclarer sans retard à la police militaire

Les détails concernant cette date seront publiés dans le « Bulletin de Lille ».

VIII. La police militaire et la gendarmerie surveilleront, par des perquisitions fréquentes, l'observation rigoureuse de cet arrêté.

IX. Toute infraction volontaire ou par inadvertance à cet arrêté, ainsi que l'incitation aux infractions, seront punies d'une amende pouvant atteindre 10.000 mark et de prison allant jusqu'à 5 ans ou d'une de ces peines. Toute tentative sera punie également.

Peut être prononcée, à côté de ces pénalités, la con-

fiscation des objets de contraventions en question, qu'ils appartiennent ou non aux contrevenants.

Lille, le 8 Mars 1917.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

TRANSPORT DE MEUBLES ET DE LINGE

Il est défendu aux habitants de Lille et de ses faubourgs de transporter d'une maison dans une autre tout objet d'installation, ainsi que du linge, sans autorisation de la Kommandantur.

Les contrevenants seront punis d'une amende pouvant atteindre 3.000 mark, ou de prison allant jusqu'à 6 mois, pour autant que, d'après les lois déjà existantes, des punitions plus sévères ne puissent être appliquées.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

Lille, le 12 Mars 1917.

OPINION D'UN OCCUPÉ

Les gens du Nord ont été stupéfaits en apprenant la déclaration faite par M. le sénateur Touron, au Sénat, le 19 décembre dernier. On le serait à moins. M. Touron aurait déclaré textuellement, après avoir reçu des évacués du Nord, que dans le pays français occupé « personne ne demande la paix, personne ne pense à la paix ».

Nous venons affirmer hautement le contraire.

Nous nous demandons quels sont les évacués du

Nord qui ont pu dire de pareilles stupidités; sans doute quelques têtes légères que l'air de la capitale aura grisées, mais certes pas des gens sérieux ni pondérés et nous espérons bien que ce ne sont ni des Roubaisiens ni des Tourquennois qui jettent à ce point le discrédit sur eux-mêmes.

Il faut être, en effet, dénué de tout sens commun pour affirmer que personne ici ne désire la paix et que personne n'en parle. Il y a longtemps que nous désirons la paix, depuis le mois d'août 1914, une trentaine de mois environ, et chaque jour plus vivement au fur et à mesure que nos souffrances augmentent. Il y a longtemps que nous en parlons et chaque jour avec plus d'angoisse au fur et à mesure que le mirage s'éloigne, et surtout depuis le geste magnanime du Kaiser, auquel nos cœurs avaient tressailli d'espérance, et nous maudissons ceux qui ont refusé le rameau d'olivier.

Ainsi, d'après vous, Monsieur Touron, ils ne désirent pas la paix tous ces pères de famille dont les fils sont au front ?

Ils ne désirent pas la paix, ces infortunés dont les maisons sont détruites par des obus anglo-français ?

Ils ne désirent pas la paix ces malheureux qui claquent de froid sans charbon ?

Ils ne désirent pas la paix tous ces malades, ces neurasthéniques, ces épuisés dont les jours sont comptés et qui ne sont pas certains de pouvoir mourir chez eux ?

Ils ne désirent pas la paix ces vieillards qui ne consentent à vivre encore que pour revoir leurs petits-enfants ?

Elles ne désirent pas la paix ces femmes dont les maris ne sont pas encore tués ?

Non, non, au contraire, tous demandent qu'on continue et que pas un des leurs ne revienne ! C'est sans doute ce qui a été dit à M. Touron ?

Il est regrettable que M. Touron ne puisse venir faire un séjour dans le Nord; il pourrait se convaincre du grand désir et du grand besoin de la paix que ressent toute la population civile; oui, la paix, la paix, voilà le seul sujet de nos pensées, le seul objet de nos conversations !

Il y a pourtant quelques exceptions; il y a des gens qui ne désirent pas la paix, qui n'en ont pas besoin, ce sont les accapareurs, les exploiteurs, les voleurs, auxquels la guerre permet de faire de bons petits bénéfices et aussi les imbéciles qui ne peuvent pas comprendre la portée des événements.

Nous ne ferons point à M. Touron l'injure de le ranger dans l'une ou l'autre de ces catégories; sa personne n'est pas en jeu et nous pouvons supposer que sa bonne foi a été surprise et qu'il remerciera avec nous la « Gazette des Ardennes » de vouloir bien mettre les choses au point. (?)

JEAN DU NORD.

(*La Gazette des Ardennes*, 27-3-17).

MACHINES A ÉCRIRE

Le 1er Avril 1917 — est-ce un poisson ? — un arrêté du Gouverneur de la Place consigne toutes les machines à écrire, même celles employées dans les administra-

tions, écoles publiques ou privées, sous peine de 3.000 mark d'amende et de 6 mois de prison, avec saisie des machines non déclarées ou cachées.

Ils ne savent qu'inventer pour taquiner la population !

APPAREILS STÉRÉOSCOPIQUES

Pour ne rien omettre, le Gouverneur de la Place déclare que tous les appareils stéréoscopiques sont soumis à la déclaration, y compris ceux des écoles publiques ou privées.

On se demande quels sont exactement ces appareils, presque tous des jouets d'enfants ?

En tous cas, une amende de 3.000 mark et 6 semaines de prison sont appliquées à ceux qui ne les déclarent pas, indépendamment de la saisie des appareils, confisqués sans bons de réquisition.

A PROPOS DES OUVRIERS QUI TRAVAILLENT POUR L'AUTORITÉ ALLEMANDE

De la *Gazette de Cologne* :

Une question qui a été et qui est encore à l'heure actuelle très discutée dans les centres industriels du Nord, c'est la question du travail pour l'Administration allemande et particulièrement du travail en commun des ouvriers français et allemands.

L'opinion de l'ouvrier est excessivement simple. S'il travaille pour l'Autorité allemande, il ne voit pas d'inconvénients à ce que d'autres en fassent autant.

S'il ne travaille pas, soit parce que son indemnité de chômage lui suffit, soit parce qu'un scrupule patriotique lui est venu fort à propos pour lui éviter une fatigue qui a cessé d'être de son goût depuis qu'il a des rentes; alors il est tout à fait défavorable et ceux qui ont le courage de travailler sont des criminels, des sans-patrie.

Il prêche la grève, mais sans se faire voir, car le patron n'aime pas l'insubordination et. vexé de ce que le travailleur conscient ne l'écoute pas, il finit par se taire. Quelques essais ont été tentés pour détourner les ouvriers du travail, ils n'ont pas eu de succès, non à cause des patrouilles de police, mais parce que l'ouvrier intelligent a compris son intérêt.

Nous savons d'ailleurs que l'emploi d'équipes mixtes composées de travailleurs français et allemands a donné les meilleurs résultats par la combinaison d'aptitudes et de qualités qui se complètent : l'esprit de discipline et d'organisation d'une part, et, de l'autre, une vivacité qui a besoin d'être surveillée pour ne pas dégénérer en légéreté.

Beaucoup de petits employés, que la durée de la guerre et de l'occupation menacent de rejeter dans les rangs du prolétariat, approuvent l'ouvrier avec lequel ils se sentent solidaires. Tel petit employé qui, avant la guerre avec ses 200 francs par mois, pouvait vivre modestement, se trouve aujourd'hui presque réduit à mourir de faim, malgré un secours officiel qui n'atteint pas la moitié de ses anciens appointements alors que le coût de la vie a plus que quadruplé. Quel tribunal osera

jamais lui reprocher de n'être pas mort de faim et d'avoir travaillé pour vivre ? Soumettez la question au clergé lui-même; en public il vous désapprouvera, mais en particulier, il vous dira : « travaillez », ou plutôt il ne vous le dira pas, il le laissera entendre, ce qui est beaucoup plus habile et permet, si c'est nécessaire, de prouver qu'on n'a rien dit du tout.

En dernier lieu, l'avis du patron est à considérer. Celui-ci est défavorable naturellement; il a peur que la main-d'œuvre lui échappe et que son industrie en souffre après la guerre. Certains patrons auraient même menacé leurs ouvriers de leur refuser du travail plus tard, s'ils en acceptaient maintenant de l'Autorité allemande, menace que la raréfaction certaine de la main-d'œuvre suffirait à rendre inapplicable et qui est en outre ridicule de la part de gens qui ont, dans les premiers temps de l'occupation, donné eux-mêmes l'exemple du travail.

En résumé, cette question, si complexe en apparence et si simple en réalité, est jugée par chacun suivant son propre intérêt; c'est d'ailleurs une question toute personnelle qu'on a voulu inutilement transformer en une question patriotique et nationale.

IMPRESSION DE LA POPULATION AU SUJET DES ATTAQUES PAR LES AVIATEURS

Lorsqu'un aviateur eut pour la première fois l'audace de traverser la Manche et d'aller atterrir sur le sol anglais, ce fut dans toute la France un enthousiasme indescriptible. La presse fit grand bruit autour de cet événement et de suite attira l'attention du public sur son importance au point de vue militaire.

Bientôt, en effet, l'armée s'empara de cette nouvelle arme et, à la faveur d'un enthousiasme soigneusement entretenu, elle détermina plus tard la création de la « Ligue française de l'Aviation ».

L'Angleterre, qui n'a pas l'habitude de manifester ses impressions, sentit qu'un coup mortel lui était porté et laissa voir son émotion et son dépit de n'être plus une île. Qu'aurait-elle dit si elle avait eu la vision future des Taubes et des Zeppelins venant jusqu'au dessus de Londres évoluer tranquillement ?

De telles expéditions faites au-dessus du territoire ennemi avec un but stratégique ne sauraient être comparées avec les attaques faites sur le pays français occupé par des aviateurs qui semblent s'en prendre de préférence à la population civile — demandez plutôt l'avis des Lillois — et si vous voulez savoir ce que pense la population, interrogez-la : elle vous dira qu'on cherche en vain quel est le but de ces attaques qui, au point de vue stratégique, sont sans aucune utilité. S'agit-il de reconnaissances à faire ? Il n'est pas nécessaire, dans ce but, de lancer des bombes; ce n'est pas le moyen de passer inaperçu. S'agit-il d'établir un re-

cord en survolant le pays occupé ? mais alors il est inutile de prendre avec soi des explosifs, c'est un poids mort qu'il vaut mieux remplacer par un poids égal d'essence. S'agit-il de représailles ainsi qu'on le prétend ? Est-ce pour cette raison qu'on tue la malheureuse population du Nord qui supporte tout le poids de la guerre ? Est-ce pour cette raison qu'on assassine de pauvres ouvriers qui travaillent pour ne pas mourir de faim ? C'est assurément un résultat qui vaut la peine d'être considéré comme très satisfaisant quand, pour motif de représailles, on massacre des compatriotes et des alliés !

Déjà les représailles en territoire ennemi sont désapprouvées par tous les gens doués de quelques sentiments humanitaires, à plus forte raison celles-ci où on ne se préoccupe pas si l'ami est frappé en même temps que l'ennemi et où le premier est souvent seul atteint, sont deux fois condamnables.

On perd de vue sans doute que le Nord produisait le quart des impôts et que l'impôt du sang a été payé par cette région plus largement que toute autre, et on la traite comme quantité négligeable.

Le motif de ces attaques échappe donc à la population, mais quel qu'il soit, elle se plaint de ce traitement barbare et, refusant de croire que la France puisse l'autoriser, elle en fait retomber la responsabilité sur ses alliés.

Il est temps que ces attaques prennent fin, car les victimes qui tombent ne sont pas les seules, il y a une victime invisible qui meurt sans bruit sous ces coups répétés : c'est le patriotisme dans le cœur des occupés.

(*Gazette de Cologne*, 1er Mai 1917).

LE NORD AU TRAVAIL

L'occupation des riches départements de la France septentrionale, et notamment du département du Nord, qui est bien le maître de l'Industrie française, a donné des résultats incalculables et irréparables. Sa répercussion sur le reste de la France est malheureusement inappréciable et il faut maudire les promoteurs de cette guerre actuelle, ces diplomates sans vergogne, qui, pour anéantir la vitalité industrielle et si prospère de l'Allemagne ont commencé par faire périr celle de leurs compatriotes ou alliés. Une fois de plus, nous essaierons de montrer ce qu'était cette belle contrée du Nord à la veille de la guerre et quelles ressources on pouvait en tirer. Les esprits intelligents pourront ainsi se rendre compte par eux-mêmes que l'avenir n'est pas brillant et que le temps passé, si actif et si rémunérateur, semble bien être disparu à jamais.

Le Nord, par sa grasse et fertile terre, qui renferme une accumulation immense de houille, était le domaine électif des céréales et de la betterave.

C'est précisément à cause de ce réservoir souterrain calorique, à cause de la présence au-dessous de cette couche arable si fertile, du charbon générateur de l'énergie, que les contrées septentrionales avaient pris, au point de vue industriel, cette importance prépondérante qui faisait d'elles le fournisseur attitré des régions moins favorisées de la France.

Mais, pour utiliser toutes ces richesses naturelles, pour les transformer en produits manufacturés, il fallait encore outre la houille et les machines, de nom-

breux bras humains. L'automotrice intelligente et animée avait aussi besoin de sa ration d'entretien : la florissante agriculture y pourvoyait.

Alors qu'en certaines contrées, 30 habitants ont peine à vivre sur un kilomètre carré, la densité de la population atteignait 320 dans le département du Nord et près de 1.000 dans l'arrondissement de Lille. La moyenne de la France est de 70.

Un autre privilège du Nord, privilège peut-être moins enviable, c'est que ce département payait à lui seul 1/20 des impositions totales de la France et tenait, à ce point de vue, le premier rang parmi les départements, la Seine exceptée.

S'il payait, c'est parce qu'il travaillait et produisait, c'est parce que le labeur opiniâtre de ses habitants lui avait acquis une situation prépondérante dans les nombreuses branches d'industrie où il s'était spécialisé par la force des choses et l'enchaînement logique des événements.

On peut montrer cela en passant successivement en revue quelques-unes des principales industries de notre Flandre et puisque c'était elle qui était à la base de tout, voyons d'abord l'industrie extractive, l'industrie minière.

En 1913, la France a produit 37.623.000 tonnes de charbon. Sur ce chiffre, le bassin du Nord seul a donné 6.370.000 tonnes. C'est donc 1/6 de la production totale et plus de 15 fois plus que la moyenne des départements réunis, y compris le Pas-de-Calais qui avait produit à lui seul presque trois fois plus que le Nord

(18.023.000 tonnes). En 120 ans, depuis 1793, la production houillère du Nord, qui était alors de 280.000 tonnes était donc devenue 22 fois plus importante. Les concessions couvrant 64.610 hectares, étaient exploitées par neuf Compagnies. Toutes ces affaires minières étaient florissantes. Comme exemple, prenons la part d'Anzin, et nous voyons que de 1.200 francs en 1850, elle était passée à 6.990, ce qui représente le plus haut chiffre atteint, sauf pendant l'exceptionnelle année de 1875 où il fut de 9.400 fr., ce qui correspondait à un dividende de 400 fr. par part, celui de 6.990 fr. était de 380 fr.

Ces indications sont suffisantes pour montrer ce qu'était la situation de la région en ce qui concerne la production houillère.

Les deux principales industries qu'alimentait le charbon de terre étaient la métallurgie, d'une part, en comprenant dans ce terme, non seulement la production des métaux, mais aussi leur utilisation, et le textile, d'autre part, en englobant dans ce vocable la production des fils de diverses natures (filatures) et les utilisations des fils produits (tissages et filteries).

Pour la production de la fonte de fer, le Nord occupait le deuxième rang en France avec 335.000 tonnes. Le premier rang était tenu dans le département de Meurthe-et-Moselle, également compris dans la zone occupée, et qui livrait au commerce 2.289.000 tonnes de la même marchandise, mais en comparant le Nord à la moyenne des départements français autres que lui-même, on peut voir que sa situation était considé-

rable, la moyenne en question étant de 35.616 tonnes seulement.

Si l'on en retranchait encore le département de Meurthe-et-Moselle, elle était abaissée des trois-quarts (9.140 tonnes).

Pour les fers soudés, le Nord tenait la tête avec 241.300 tonnes sur une production globale de 548.300 tonnes, soit 44 %.

La production d'acier Thomas était de 16 centièmes de celle de la France entière, la première place était, ainsi que l'indiquait à l'avance la production de la fonte tenue par la Meurthe-et-Moselle.

Des métaux autres que le fer étaient aussi produits en quantité dans le Nord, le zinc, par exemple.

Passons maintenant à l'industrie textile en n'envisageant que les principales fibres mises en œuvre : celles du lin et du coton, puis de la laine.

L'industrie lainière, patriarcale dans la région du Nord jusqu'à l'introduction des métiers mécaniques par Antoine Scrive, vers 1834, avait pris, en particulier dans l'arrondisement de Lille, un développement énorme. En admettant que 10 broches de lin eussent pu filer tout ce qui se produisait de fil en France, Lille en aurait possédé 9 pour sa part, le monde entier en renfermant seulement 54. Dans la réalité, on comptait environ sur la terre 3.200.000 broches à lin dont 535.000 pour le seul groupe du Nord.

Le tissage de toile dans le Nord comportait environ 17.500 métiers battants qui produisaient une moyenne de 100 pièces par an, soit 52.278.000 kgs. de toile

d'une valeur approximative de 275 millions au cours de paix.

La fabrication des fils à coudre (filterie), qui était une des plus anciennes industries lilloises, comptait 4.000 ouvriers répartis dans un nombre restreint d'usines. Sa réputation était mondiale et ses marques les plus réputées combattaient efficacement la concurrence anglaise.

La priorité du Nord n'était pas aussi marquée pour la filature de coton que pour celle du lin ; cependant sa situation était intéressante, puisque sur un total de 7.000.000 de broches à filer en France, le département du Nord entrait pour 2.210.000 broches, ce qui fait environ le tiers de la production. Mais où la supériorité du Nord s'affirmait d'indiscutable façon, c'est dans la finesse, dans la qualité de ses fils dont le poids arrivait à n'être que d'un kilog. pour 7 à 800 kilomètres de fil. Il faudrait donc 55 kilog. de ce fil pour encercler complètement la terre à l'Equateur.

Il faut signaler également le peignage et la filature de la laine qui, dans la région de Roubaix-Tourcoing, réalisaient un chiffre d'affaires annuel de plus de 50 millions pour un capital engagé qui n'était guère que de 40, et occupaient également une douzaine d'usines dans la région de Fourmies.

Nous avons donc jeté rapidement un coup d'œil sur l'industrie du Nord ; aussi clairement que possible, nous avons tout fait pour montrer l'avenir insondable de la partie occupée et principalement du Nord et il est impossible, même pour les esprits les plus hardis, d'en-

visager la reprise du travail, dès la cessation des hostilités, dans les régions qui ont eu tant à souffrir de la guerre et qui en supportent toutes les conséquences.

(*Gazette de Cologne*, 5-5-17).

ENFANTS DE LILLE AU GRAND AIR EN BELGIQUE

Un certain nombre de parents lillois ont été assez judicieux, il y a trois ou quatre mois, pour se laisser persuader d'envoyer leurs enfants au grand air en Belgique. Ils sont hospitalisés là-bas à la campagne et une section spéciale du Comité National Belge de Secours et d'Alimentation (autrement dit du Comité Américain pour la Belgique), surveille avec soin la situation de ces enfants. On nous communique ses rapports d'inspection. Leur examen nous amène à la conclusion qu'ils peuvent tranquilliser leurs parents, qu'ils doivent même les remplir de joie. Les enfants passent la plus grande partie de leur temps au grand air. On ne néglige pas cependant leur instruction, à laquelle deux heures et demie sont consacrées par jour. Mais on se préoccupe, avant tout, de leur santé corporelle et les résultats obtenus sont fort satisfaisants.

Ils font quatre repas par jour : le matin, phosphatine avec pain ; à midi, soupe à la céréaline ou au riz, légumes, pommes de terre, viande 4 ou 5 fois par semaine, les autres jours, un œuf ; pour le goûter, café et biscuit; le soir, potage au lait très substantiel et tartines. Ce régime leur est apparemment très profitable, car ils progressent en poids. Nous avons sous les yeux le tableau qui en concerne un assez grand

nombre, avec les résultats obtenus au 18 mars, soit après un séjour de deux mois. Nos enfants y ont tous gagné ; la plupart se contentent d'une moyenne de 3 kilog., d'autres ont augmenté davantage, l'un d'eux même a passé de 31 kil 5 à 37 kilog.

Cette amélioration nous permet d'affirmer que leur situation est excellente et que les parents ont été heureusement inspirés, en laissant partir leurs chers petits pour cette villégiature si profitable.

LE COMITÉ DE DISTRICT, *10-5-17*.

LES ÉVACUATIONS FORCÉES
LE MAIRE DE LILLE ET LE CAPITAINE HIMMEL

Récit de M. le Maire de Lille :

Le lundi de la Pentecôte, 28 mai (1917), vers 9 h. (heure all.), un sergent de ville m'apportait une convocation m'appelant à paraître de suite, si possible, chez le Nachricten offizier. Je me demandais alors l'importance que pourrait présenter une communication aussi urgente.

Arrivé chez le capitaine Himmel, ce dernier commença par m'informer que l'évacuation projetée des enfants en Hollande n'aurait pas lieu pour l'instant, mais qu'il fallait néanmoins continuer la liste d'inscription.

« J'ai, me dit-il ensuite, une autre communication à vous faire. Vous avez assisté à une partie des départs et arrivées lors des évacuations forcées d'hommes et de femmes que nous avons faites en avril 1916. Je vous prie de répondre aux questions précises que je vais vous poser à ce sujet.

— « 1° Vous avez pu librement causer avec les évacués. Avez-vous entendu dire par l'un d'eux, à l'aller ou au retour, qu'il leur avait été présenté des contrats de travail en allemand dont ils ignoraient même la teneur et qu'ils avaient été incités à les signer ?

— « Je répondis, qu'à ma connaissance, rien de pareil ne s'était produit. (Je supposais à cet instant que le capitaine me posait ces questions pour mettre à l'abri ses responsabilités personnelles et n'avais pas de raisons de ne pas lui répondre selon ma conscience).

« Il doit, lui dis-je, y avoir confusion entre les procédés qui ont eu lieu plus tard, lors des évacuations d'ouvriers appelés librement ou non à travailler.

— « Non, me répondit-il. Il s'agit exclusivement des évacuations qui ont eu lieu pendant la semaine de Pâques 1916.

« Avez-vous entendu dire par l'un des rentrants, qu'ils avaient été envoyés dans des camps de prisonniers allemands ?

— « Non. Ils déclarèrent revenir de la campagne et de différents villages.

— « 2° Quelle a été votre impression relativement à l'état de leur santé au retour ?

— « Très différente suivant les endroits d'où ils re-

venaient. Une grande partie avaient bonne mine, les femmes principalement, quelques-uns, même, meilleure mine qu'au départ. Une autre partie, très déprimée, se plaignait d'avoir été mal nourrie et rentrait en mauvais état. Certains se plaignaient d'avoir été très durement traités.

— « Je vous demande uniquement l'aspect qu'ils avaient.

Avez-vous pu constater vous-même qu'un certain nombre d'entre eux rapportaient des provisions, parfois en assez grande quantité ?

— « Je dois à la vérité de le reconnaître.

— « Beaucoup d'entr'eux ne vous ont-ils pas dit qu'ils étaient prêts à rester là-bas ou à y retourner ?

— « Oh ! non. Une seule femme m'a tenu ce langage.

— « Alors, passons sur ce point.

— « 3° Avez-vous entendu dire par l'un de ces évacués qu'il y avait eu des cas de folie ?

— « J'ai ouï dire, sans l'avoir pu vérifier moi-même, que certains cas de folie s'étaient produits lors de l'arrestation. Vous pourriez avoir à cet égard des renseignements à M. le Dr Raviart.

— « Il ne s'agit que des cas qui auraient pu se produire pendant leur séjour à la campagne.

— « A cet égard, je n'ai rien appris ».

Au milieu de cet interrogatoire, arrivait dans le bureau M. Ovigneur, auquel, après moi et devant moi, devaient être posées les mêmes questions.

Au fur et à mesure qu'il m'interrogeait, le capitaine

Himmel transcrivait mes réponses en allemand assez lentement pour que je puisse le suivre et le comprendre.

Quand l'interrogatoire fut terminé, le capitaine fit venir un scribe auquel il donna l'ordre de transcrire au net ce qu'il avait écrit.

Pendant ce temps, je fis remarquer au capitaine que ces questions ne portaient que sur un certain point très précis et très limité et qu'en y répondant, sans pouvoir les compléter sur d'autres points essentiels, tels que le traitement brutal du départ et le traitement odieux subi par les femmes à leur arrivée, il semblait me faire jouer le rôle d'un témoin à décharge dans cette déplorable affaire, ce qui n'était nullement dans mes intentions.

— « M. le Maire, me répondit-il, je vous ai posé seulement certaines questions précises et limitées, desquelles je vous ai prié de ne pas sortir. Pouvez-vous renier les déclarations que vous venez de me faire ? »

Si j'avais eu le temps de bien réfléchir, j'aurais répondu que je ne niais rien, mais que mes déclarations devaient porter sur l'ensemble des faits et non sur quelques point isolés.

Pris de court, je signai à contre-cœur le protocole qui m'était présenté et, à peine sorti, je me rendis compte que j'avais eu tort.

Rentré chez moi, je m'empressai d'adresser au capitaine une lettre pour remettre les choses mieux au point, en le priant de la joindre au protocole que j'avais signé.

Monsieur le Capitaine Himmel,

Lorsqu'il fut question, en avril 1916, de l'évacuation forcée d'une partie de la population, pour aller travailler au-dehors, j'ai proteste énergiquement contre le procédé qui me paraissait arbitraire.

Plus tard, avec Mgr l'Evêque et M. le Préfet, j'ai protesté à nouveau contre la manière brutale et inhumaine dont s'était fait l'enlèvement.

Aujourd'hui, vous m'avez demandé de répondre uniquement à trois questions précises destinées à réfuter certaines allégations qui se sont produites.

Comme je l'ai toujours fait jusqu'à présent, je vous ai répondu en toute sincérité et j'ai signé le protocole que vous m'avez soumis. Mais je tiens à déclarer, comme je l'ai fait de vive voix, que je regrette avoir dû limiter mes déclarations aux questions posées, ce qui tend à ne me faire jouer qu'un rôle de témoin à décharge.

Si vous m'aviez interrogé sur des points peut-être plus importants, mes réponses n'auraient pu infirmer en aucune façon la légitimité de mes protestations.

Vous m'avez demandé une partie de la vérité, je vous l'ai donnée en toute conscience, mais vous ne m'avez pas demandé toute la vérité.

Je vous serais obligé de vouloir bien transmettre cette lettre en même temps que le protocole.

Veuillez agréer, Monsieur le Capitaine, mes sincères salutations.

Lille, le 28 Mai 1917.

Le Maire de Lille,

Ch. Delesalle.

ÉVACUATION FORCÉE DES HOMMES ET DES JEUNES GENS *A LILLE*

Le 7 juin 1917, l'avis suivant était placardé sur les murs de la ville :

INSCRIPTION

DES JEUNES GENS DE 14 A 17 ANS ET DES HOMMES DE 52 A 60 ANS

Toutes les personnes du sexe masculin, de nationalité française, belge, russe, anglaise, italienne, roumaine et américaine, qui sont nés du 1er juillet 1856 au 20 avril 1865 et du 1er juin 1900 au 1er juin 1903, doivent se faire inscrire dans les Commissariats de police de leur arrondissement.

La semaine suivante, environ 8.000 hommes et jeunes gens reçurent un avis individuel d'avoir à se présenter à la gare de Fives pour être envoyés dans des régions inconnues. Quelques centaines seulement (250 à 300), après examen des médecins allemands, et sur présentation d'un certificat médical, furent ajournés ou renvoyés définitivement. On ignore pour quels motifs l'autorité allemande n'a pas continué l'enlèvement, comme on le pensait. Ce n'est sans doute que partie remise.

CONVOCATION

Par arrêté du général commandant de l'armée, l'état d'un *péril général*, dans le sens de l'article 2 de l'Ordonnance du Generalquartiermeister du 3-10-16, est déclaré.

En vertu de l'Ordonnance ci-dessus,

Mr

devra se trouver le , à 8 heures du matin (heure all.) à la

Gare de Fives (Marchandises)

pour aller travailler, en dehors de Lille, contre paiement.

Celui qui n'obéira pas à cet ordre sera amené par la police militaire, en outre, il sera passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 3 ans et d'une amende jusqu'à concurrence de 10.000 mark, ou d'une de ces deux peines, à moins que les lois en vigueur ne prévoient l'application d'une peine plus sévère.

On recommande d'emporter : 2 chemises, 2 caleçons, 2 paires de chaussettes, un manteau, une cravate, une paire de gants, une serviette, 2 couvertures, un bol, des ustensiles pour manger et des vivres pour un jour.

Se munir de la présente convocation.

Lille, en Juin 1917.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

Vous êtes dispensé de vous présenter, si vous avez pris un engagement, 10, rue de Pas, la veille du jour de votre convocation au plus tard.

LE PORTEUR DE CE CERTIFICAT EST INSCRIT

dans la catégorie .....

sous le numéro .....

Tout homme inscrit doit toujours avoir sur lui ce certificat. Les contrevenants seront punis.

Le porteur de ce certificat doit se présenter le ... de chaque mois, à 8 heures du matin (h. a.), rue de Pas, 9. Tous ceux qui ne se présenteront pas à l'heure indiquée seront punis.

Tout changement d'adresse devra être signalé dans les 24 heures.

Quiconque aura perdu ce certificat doit en faire aussitôt la déclaration.

Toutes les communications doivent être adressées au Bureau, 9, rue de Pas.

CHRONIQUE DE LILLE

ILS NOUS HAIRONT

PAR LE CAPITAINE HOCKER

Depuis trente mois, je goûte la sévère hospitalité des Lillois. Comme tout Allemand, j'essaie aussi d'apprendre à connaître et à comprendre l'ennemi rempli d'amertume et de haine.

Et nos braves landsturm se sont donné la plus grande peine pour essayer de vivre en bonne intelligence avec les Lillois. Dans les quartiers pauvres, la cuisine roulante a été la mère nourricière de beaucoup d'enfants affamés et invalides. Les hommes blonds, pères de famille, de Goettingen, Kieln et Gtado, ont épargné plus d'un beau reste dans leur gamelle et dans leur sac pour les pauvres diables. Malgré cela, la haine des Lillois pour tout ce qui est Allemand n'a pas diminué dans ces deux ans et demi. Ils n'osent plus se rebiffer ouvertement depuis qu'au printemps 1915, la main

ferme du gouverneur von Heinrich a sévi par des punitions pratiques, en envoyant les habitants de bonne heure au lit. Mais le boche maudit, malpropre est et reste l'ennemi mortel. Ils préfèrent laisser bombarder et détruire leurs propres habitations par leurs compatriotes et alliés, et laisser détruire par l'Angleterre tout le Nord de leur pays, plutôt que de renoncer à leurs rêves de revanche. Celui qui a pu dans les tribunaux de campagne remplir souvent l'office de juge, a pu faire des observations profondes : le mensonge, la calomnie, le faux serment, toute tromperie, toute dénaturation sont permis, lorsqu'il s'agit de faire du tort aux autorités allemandes ou simplement à des Allemands. Mais ce n'est pas seulement le contraste extérieur créé par les circonstances de la guerre entre les Français et les maîtres imposés à la ville, non, le contraste intérieur est encore plus grand. Celui qui a des pensées et des sentiments allemands ne peut pas être compris par un Français, même si ce dernier se donne la peine d'apprendre à nous connaître. Et jamais nous ne comprendrons l'honneur et la haine nationale des Français qui confinent à l'hystérie.

A quoi a servi notre longanimité, à quoi a servi notre sérieux désir d'être équitables ? Nombre de nos journaux ont reproduit l'ordre du jour publié par le chef du 32me corps d'armée avant l'offensive d'avril. L'Allemand y est qualifié d'adversaire indigne qui déshonore les femmes, les enfants et les vieillards. Les Lillois ne pourront pas encore affirmer l'année prochaine, ni l'année d'après, que nous avons ici tous les

matins, mangé au déjeuner des nourrissons. Mais à partir de 1920, on le lira dans les livres de lecture des enfants, tout comme on le lit à Paris. Et on le croira et Mme Jean Petit, de la rue Neuve, aura assisté elle-même à l'opération et, avec ses mouvements dramatiques, elle jouera à nouveau la scène horrible.

De plus, les dignes tombeaux que nous avons érigés dans tout le territoire occupé par nous pour les Français morts pour leur pays, tout cela sera oublié et l'on racontera la stupide nouvelle que l'on se chuchotte en ce moment à l'oreille, et qui plus tard retentira, c'est que l'on extrait la graisse des cadavres de soldats français.

En automne 1915, on a dit tout-à-coup : l'Autorité allemande vient d'enlever aux pauvres Lillois la dernière sainte consolation de l'âme. On a défendu l'Extrême-Onction !! On s'est ému, car c'était un Lillois cultivé qui avait rapporté la nouvelle. Et l'explication ? Pour des raisons hygiéniques, on a limité les pompes funèbres auxquelles on attache à Lille tant d'importance. L'emploi du drap noir que l'on avait coutume d'employer pour en draper toutes les façades et qui transmettait avec une facilité toute particulière les germes de contagion, fut interdit à cette époque où la typhoïde régnait à l'état d'épidémie.

Ils ne voient toujours que grossièreté de sentiments, cruauté, barbarie. Mais peut-être ne sont-ils pas à même de comprendre le sens des mesures hygiéniques.

Lorsque nous avons mis la main sur Lille, c'était un

nid infect (1). L'état du service des eaux, l'écoulement des matières fécales étaient inquiétants. Lille était un foyer d'épidémie jusqu'au moment où nos spécialistes eurent exécuté leur travail fondamental. A l'heure qu'il est, les cas de typhoïde sont tout-à-fait rares. Mais en est-on reconnaissant ? S'il est possible à un Lillois, alors qu'il présente des symptômes de typhoïde, d'échapper à la déclaration, il le fait certainement.

Les prescriptions de la police pour la boulangerie, pour l'examen de la viande, pour le transport des immondices et cent autres organisations naturelles pour la protection de la santé publique, étaient ici totalement inconnues, ou du moins on ne les observait pas. La fille du pâtissier qui vient de se moucher, compte avec ses doigts mal lavés les petites tartelettes aux fruits, toutes collantes. Le coiffeur emploie pour tous les clients la main éponge. La serviette du garçon de café lui sert à s'éponger le front. La bonne qui apporte les mets à table, tousse ou éternue et la soupe en reçoit naturellement sa part. La monnaie de papier si malpropre avec laquelle le Lillois veut payer sa place dans le tramway, il la tient machinalement dans les lèvres. Tous, à Lille depuis le plus petit marmot jusqu'au dernier vieillard, crachent partout à distance. Il n'y a rien de moins appétissant. L'Allemand est un malpropre aux yeux du Français comme de la Française, qui, l'après-midi, traverse les rues de la ville, poudrée, fardée

(1) Comme nous l'avons dit au commencement de ce travail, nous reproduisons, sans commentaires, ce que les Allemands écrivent sur notre ville. Nos lecteurs redresseront eux-mêmes les insanités, les mensonges et les exagérations de cea articles.

comme une beauté de harem, mais qui, chez elle, trotte mal peignée et déguenillée.

Entre nous Allemands et ce peuple français, il y a un abîme insondable. Le jugement des messieurs et des dames élégants venus des grandes villes d'Allemagne et qui, jusqu'au moment de la guerre avaient coutume de passer à Paris la saison et qui s'enthousiasmaient de la « culture » de cette ville, n'a plus maintenant la même valeur.

Des centaines de milliers de soldats allemands de toutes classes, de toutes professions et de tous âges, ont, dans ces deux ans et demi d'apprentissage en pays occupé, vu le peuple français comme il est en réalité. La politesse, aussi loquace que vide de sens, ne nous trompe plus. Nous le savons, à peine aurons-nous tourné le dos à la France, que les Français recommenceront à répandre leurs contes de nourrice en parlant des Huns allemands. Et ils nous haïront. Et ce n'est même que l'amour de Dieu que les hommes doivent avoir en vue qui préparent une paix avec les Français.

LE CAPITAINE HOCKER.

(*Gazette de Cologne*, 16-6-17).

PROTESTATION DE LA MUNICIPALITÉ LILLOISE

Lille, le 17 Juin 1917.

LE MAIRE DE LILLE

A SON EXCELLENCE M. LE GÉNÉRAL VON GRAEVENITZ.

Excellence,

Depuis quelques jours me parvenaient aux oreilles des bruits auxquels je refusais d'ajouter foi. Ces bruits prennent aujourd'hui un tel caractère d'authenticité, que mon devoir m'oblige à vous adresser une énergique protestation.

Mes concitoyens enlevés la semaine dernière, auraient été, en partie du moins, transférés dans des localités telles que Don, Dourges ou Hénin-Liétard, qui ne sont éloignées du front anglais que de 8 à 10 kilomètres.

L'évacuation forcée de tous ces villages par la population civile prouve d'ailleurs suffisamment à quels dangers ils sont exposés.

Or, vos journaux nous ont appris qu'une Convention avait été passée avec les Gouvernements Français et Allemands interdisant d'utiliser des prisonniers en-deçà d'une zone de 25 à 30 kilomètres derrière le front.

Cette convention n'a pas été, que je sache, abrogée.

Si cette mesure d'humanité a pour but de protéger des prisonniers, à plus forte raison intéresse-t-elle des ouvriers civils violemment arrachés à leurs foyers, et dont une partie sont des vieillards, ou des jeunes gens de 14 à 17 ans, presque des enfants.

J'ignore la nature du travail auquel ils sont assujettis

et je veux croire qu'on ne les oblige pas à des actes contraires à leur conscience patriotique et interdits par la Convention de la Haye.

Je vous serais obligé, Excellence, de transmettre cette protestation au Commandement supérieur et serais heureux que des éclaircissements me permettent prochainement de rassurer les familles alarmées de mes malheureux concitoyens.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

Le Préfet du Nord a également protesté.

Ces protestations sont restées sans résultat puisque fin juillet on apprenait que de nos concitoyens se trouvaient à Courrières, Pont-à-Vendin, Libercourt, etc.

Comme on l'a vu plus haut, les médecins allemands, installés à la gare de Fives, examinaient, au moment du départ, les hommes qui se réclamaient d'un certificat de leur médecin français pour ne pas être évacué.

A la suite de cet examen, deux docteurs de Lille, MM. B. L. et d'H. ont été condamnés, le premier à 90 jours de détention, l'autre à 30 jours de la même peine pour « certificats établis à la légère ».

Les bénéficiaires de ces certificats ont été également condamnés.

Ils ont tous été immédiatement incarcérés.

COFFRES - FORTS

Après les machines à écrire, voici le tour des coffres-forts.

Ceux-ci, par arrêté du 20 juin 1917 doivent être déclarés, sous peine d'amende et de prison.

La déclaration doit contenir les dimensions du coffre-fort, le nom du constructeur, la marque; s'il est fabriqué d'un alliage spécial, acier (acier Martin ou autre). Ce dernier renseignement a embarrassé bien des personnes.

L'Autorité allemande ne paraît pas avoir donné suite aux déclarations, car on n'en a plus entendu parler.

ENCLUMES — VOITURES

Le 7 juillet 1917, un double arrêté du Gouverneur ordonne :

1° Que toutes les enclumes, sans distinction de dimensions et parties d'enclumes qui se trouvent dans Lille et ses faubourgs sont consignées et soumises à la déclaration.

Par exception, cette déclaration concerne aussi les sujets allemands et neutres et doit contenir la forme et le poids des enclumes.

2° Que les propriétaires de voitures doivent les amener à l'Esplanade où elles recevront un numéro à apposer sur le côté gauche, au-dessus de l'axe de devant.

On n'oublie pas l'amende de 3.000 mark et les mois de prison, en cas d'infraction à l'arrêté.

LAMBERSART - LILLE

La vie est terne et monotone dans cette commune jadis si animée. Avant la guerre, c'était à l'époque des beaux jours, une invasion de promeneurs qui sillonnaient nos avenues, assistaient aux courses et trouvaient enfin tous les agréments que l'on goûte particulièrement le dimanche en famille. Actuellement, c'est l'invasion déchaînée par la guerre, la mélodie des concerts est remplacée par le bruit du canon; les soldats allemands ont été substitués aux paisibles promeneurs.

Nous sommes comme tous les habitants des pays occupés, privés de rapports directs et réguliers avec ceux qui sont partis pour faire bravement leur devoir. Certes, l'Autorité allemande a adouci nos angoisses en permettant la correspondance avec les prisonniers et pas mal de familles ont eu des nouvelles des leurs par l'intermediaire de la Croix-Rouge de Francfort; mais, pour quelques favorisés, que de gens encore dans l'incertitude !

Les rapports avec l'Autorité allemande sont corrects et l'attitude des soldats vis-à-vis des habitants ne laisse rien à désirer. (!)

Une épicerie municipale a été installée dans la commune; les organisateurs au dévouement desquels il faut rendre un légitime hommage, font leur possible pour atténuer la situation précaire de la population en fournissant des denrées diverses au meilleur compte. Ils rencontrent de grandes difficultés, mais il ne dépend pas d'eux que l'abondance ne règne ici.

Les allocations et secours aux nécessiteux sont régu-

lièrement distribués; personne ne peut se plaindre de la Mairie qui s'impose en ce moment de lourds sacrifices.

La mortalité est plus élevée qu'en temps normal; elle s'explique par les privations subies, l'énervement et les souffrances morales.

La Commandantur et la Mairie ont pris des mesures d'hygiène; on veille sérieusement à la propreté des rues et des habitations.

Le docteur Martin est toujours là, dévoué et vaillant, soignant les malades avec sa bonté habituelle et prêchant d'exemple; le docteur Toffart exerce également au « Canon d'Or » à la satisfaction de tous.

On déplore la mort de M. Gabriel Crépy, dont on connaissait la grande popularité; il est décédé après une courte maladie. Après lui disparut M. Charles Boutry, ce brave garçon serviable et dévoué qui fut, dès la première heure, un des meilleurs collaborateurs de la Mairie. On enregistre aussi le décès de M. Hainez, architecte en chef du département.

Le maire, M. Auguste Bonte, a dirigé longtemps les affaires de la commune. Charge très lourde, écrasante, qui l'a miné après des incidents qui l'avaient déjà fortement secoué. Son état est très précaire.

Les services administratifs fonctionnent parfaitement sous la direction des adjoints et du dévoué secrétaire.

Les écoles sont ouvertes. M. Dufour, à Canteleu; M. Deschamps, à Lambersart, en remplacement de M. Léraillez, décédé, avec Mesdames Delannoy et Leclercq, instruisant les enfants. Les écoles libres fonctionnent également.

Le clergé est à son poste et plus que jamais on va à l'église entendre la parole chrétienne qui apaise, console et donne l'espérance.

Avec l'espoir d'une paix prochaine et d'un prompt retour, nous envoyons à nos chers enfants prisonniers qui liront la « Gazette des Ardennes », notre salut cordial et fraternel.

(16-7-16).

PROTESTATION DU MAIRE DE LILLE CONTRE UNE DEMANDE D'IMPOT FORCÉ DE 33 MILLIONS

Lille, Juillet 1917.

LE MAIRE DE LILLE

A SON EXCELLENCE LE GÉNÉRAL VON GRAEVENITZ,

LILLE.

Excellence,

J'ai reçu votre lettre du 4 juillet, n° 13917, dont le contenu m'a causé une profonde stupéfaction.

A peine venions-nous de verser le solde d'un impôt forcé de 34 millions, que vous réclamez le versement d'une nouvelle somme de 33 millions.

Durant la première année de l'occupation, alors que la ville de Lille était encore en possession d'une grande partie de ses ressources, vous lui avez réclamé, sous diverses formes, la somme de 38 millions.

Et pendant la troisième année, quand la ville est dans la plus entière détresse, que son commerce est anéanti, ses magasins fermés, ses industries détruites, vous doublez le tribut et l'élevez à la somme de 60 millions !

De pareilles exigences *sans cesse croissantes*, sont aussi exorbitantes qu'injustifiées.

Elles sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Convention de La Haye.

Elles sont en contradiction absolue avec le commentaire qu'a fait de cette Convention le Grand Etat-Major allemand lui-même, comme je vous l'ai clairement démontré dans ma correspondance de l'an dernier. Ces contributions forcées sont sans aucune justification et reposent sur la base la plus arbitraire.

Au lieu de diminuer, elles s'accroissent au fur et à mesure que s'accumulent sur une malheureuse ville les réquisitions, les ruines et les dévastations.

Pour finir, vous nous menacez des sanctions les plus rigoureuses, en cas de résistance à vos volontés et notamment d'une amende de *plus d'un million par jour de retard*.

Dans ces conditions, s'il n'y avait en péril que ma sécurité personnelle et celle de quelques notabilités, je n'hésiterais pas à répondre par un refus formel à des exigences qui m'apparaissent comme un abus de la force et une violation du droit. Mais il y a en jeu le sort d'une population anémiée par trois années de souffrances, que je ne me sens pas le courage d'exposer à de nouvelles rigueurs.

En conséquence, je viens vous déclarer, au nom du Conseil municipal dont je suis l'interprète, que la ville de Lille, courbée sous l'oppression, isolée du monde extérieur, ne pouvant appeler devant aucun tribunal de l'arbitraire auquel elle est soumise, paiera la nouvelle

contribution aux dates indiquées, mais qu'elle paiera *le couteau sous la gorge.*

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

CHRONIQUE DE LILLE

La ville est calme. Chacun est rentré chez soi selon le règlement institué par l'autorité occupante. Plus aucun piéton dans les rues, tout semble endormi, Morphée règne sur les habitants. La nuit est douce, le ciel d'un bleu très pâle ne laisse percevoir que les plus fortes étoiles groupées en formes géométriques si amusantes, toujours pareilles dans l'infini des cieux.

La lune nous envoie sa clarté blanche et froide, coupant les choses de lignes d'ombre. Au coin des rues, une lueur falote filtre sous des réverbères endeuillés, précaution prise contre le jet des bombes par aéroplanes.

De temps à autre le sifflet d'une locomotive perce l'air ainsi que le choc de quelques rames de wagons qui se rencontrent; on manœuvre sur des voies ferrées, là-bas quelque part en dehors de la ville.

De l'autre côté, un bruit sourd, toujours le même, une sorte de raclage titanique du sol qui vibre sous l'effort. A l'horizon des lumières fugitives montent vers le ciel comme des éclairs d'orage. De temps à autre une détonation que l'on devine formidable nous arrive étouffée; la terre tremble, les vitres aussi; tout au loin là-bas, une lueur d'incendie, puis c'est tout. Le raclage continue son bruit monotone. C'est le front de bataille.

Là des peuples en armes se donnent rendez-vous et se parlent à coups de canons, s'expliquent en s'entre-déchirant. Voici bientôt trois ans que cela dure.

Dans les airs, un bourdonnement comme un ronflement d'une toupie se fait entendre. Malgré la clarté du ciel, rien n'est visible. Une détonation est bientôt suivie d'une autre. Des projectiles traversent l'espace en le déchirant, des étoiles rouges et fugitives piquent le ciel. Quelques fenêtres s'ouvrent. De nouveaux projectiles sifflent et éclatent, puis tout retombe dans le silence. Les étoiles, la lune, Morphée, tout est là dans le même ordre.

Le jour pointe. Comme un bruit d'écho, on entend des pas, quelques voix dans un bruit vague. Les horloges publiques, tour à tour viennent de marteler cinq coups. La cloche des halles sonne l'ouverture du marché. Les maraîchers débouchent de toutes parts en poussant devant eux leurs voitures sur l'emplacement qui leur est désigné et installent leurs marchandises à cette saison assez abondante malgré la misère des temps.

Le soleil pointe à l'orient. Le canon là-bas parle toujours. Les oiseaux s'éveillent et chantent leur salut à l'aurore, puis s'évadent du nid et voltigent joyeusement dessinant leurs grands cercles au-dessus des maisons.

Des cheminées commencent à fumer. Des fenêtres et des portes s'ouvrent, la vie s'éveille en ville en un brouhaha confus, caressée par les chauds rayons d'un soleil d'été. Aux portes des locaux de ravitaillement, les ménagères sagement, patiemment, font la file, précédant

l'heure d'ouverture. Les enfants, les jeunes filles, les jeunes gens se rendent à l'école; les trams circulent. On crie les journaux du jour et le monde va, non pas affairé et fiévreux comme autrefois, mais tranquille et calme.

Les nouvelles de la guerre l'intéressent. Mais le bruit du canon, il ne l'entend plus. La guerre elle-même qui le passionnait tant jadis est tombée au second plan, elle est devenue une habitude dont il est las. S'il en parle c'est pour dire « Mon Dieu, quand donc verrons-nous la fin de ce cauchemar ».

On n'en veut plus à l'ennemi, on le connaît depuis trois ans que l'on vit la même vie. On désire la fin de ce méchant rêve autant pour les uns que pour les autres, dans un sentiment de fraternité naturel et spontané. Le temps est un grand guérisseur de la bêtise humaine. Dieu reprend ses droits là où le souffle de haine est aboli et à l'insu même des humains. Il verse dans leur cœur un peu de son amour.

(*Gazette*, Août 1917).

VISITE NOCTURNE D'AVIONS

Depuis quelque temps, les avions ennemis viennent fréquemment la nuit faire quelques visites sur la ville de Lille. La population n'est pas sans inquiétude et cela se comprend, car depuis trois ans, on sait ce que coûtent aux civils ces reconnaissances. Bien rarement on peut constater des dégâts militaires et lorsqu'ils existent réellement, les habitants fixent à jamais dans leur mé-

moire, les dates précises de ces résultats. Mais ce sont là de véritables exceptions (?).

Dans la nuit du 13 au 14 août un avion anglais, semble-t-il, est venu à maintes reprises et par une nuit noire, survoler la ville. Il a lancé onze bombes qui n'ont comme à l'habitude, donné aucune victoire militaire, mais qui, par contre n'ont pas manqué de causer de sérieux dégâts à la propriété privée et ce qui est plus malheureux, de faire des victimes.

Le faubourg des Postes a été atteint en trois endroits différents :

Tout d'abord rue du Four-à-Chaux au n° 35, une bombe a démoli complètement l'immeuble où habitait la famille Saelens, tuant un homme et une femme. Ensuite, rue Druelle n° 31, la maison où logeait Mme Cailteux Madeleine a été sérieusement endommagée et là, une bombe n'a pas éclaté, permettant d'assurer ainsi que ce sont bien les aviateurs qui sont les auteurs des catastrophes semblables et non les canons de défense. Enfin, rue du Transvaal, aux nos 54 et 56, les immeubles du Patronage Saint-Joseph sont complètement anéantis et en particulier l'église est très endommagée. Deux femmes ont été gravement blessées.

Dans l'intérieur de la ville, les bombes sont tombées en trois endroits différents, mais assez rapprochés. L'ancien hôpital Faidherbe, déjà bien abîmé par suite de l'incendie qui a eu lieu au commencement de la guerre, a reçu une bombe. Rue des Arts, au n° 42, dans la quincaillerie Trenois et Graye, la toiture a été sérieusement endommagée et l'éclatement de la bombe a causé dans

une grande partie des immeubles de la rue, la destruction presque complète de toutes les vitres. En ces deux endroits, aucune personne n'a été heureusement atteinte.

C'est au Rectorat, au coin des rues des Jardins et Saint-Jacques, que les dégâts ont le plus d'importance. L'immeuble destiné à l'habitation de M. Lyon, recteur de l'Académie de Lille, a été complètement anéanti et quatre personnes ont été blessées, dont deux très sérieusement. M. Lyon a été légèrement atteint au bras et à la figure. Par contre, sa bonne est restée plusieurs heures sous les décombres. Aussitôt après l'éclatement des deux bombes qui ont atteint la maison, les pompiers se sont rendus sur les lieux pour procéder aux secours urgents et les autorités allemandes ont immédiatement pris des mesures de sauvegarde. L'habitation a été complètement vidée et rarement des effets de bombes ont été aussi désastreux. Bien peu de choses sont restées intactes et il ne faut justement pas oublier que cet immeuble avait une valeur historique et qu'il renfermait quelques tableaux de grande valeur.

C'est dans cet hôtel qui appartenait à M. de Brigode que, le 21 mars 1815, Louis XVIII était venu se fixer, fuyant devant l' « usurpateur » qui revenait de l'île d'Elbe. C'est là aussi que le Roi fit ses adieux à ses amis tout en larmes et l'on raconte qu'au moment où sa voiture sortait de la cour de l'hôtel, le peuple, pour s'opposer au départ, s'était précipité au devant des chevaux, et s'était efforcé de les dételer. « Ne nous quittez pas, s'écriait-on, nous vous défendrons, nous

mourrons s'il le faut ». Le Roi ému répondit : « Je reviendrai, mes enfants, oui, je reviendrai bientôt ». Et il se rendit à Gand.

Voilà donc encore un souvenir français détruit et ce n'est malheureusement pas le dernier.

A cette occasion, M. et Mme Lyon ont reçu de nombreuses marques de sympathies, témoignant ainsi le profond attachement de la population lilloise et sa reconnaissance pour les bienfaits qu'ils ont répandus autour d'eux pendant ces tristes années.

(Août 1917.)

ORDONNANCE CONCERNANT LA DÉCLARATION DES COQS, POULES ET POUSSINS

On peut dire que les Allemands pensent à tout.

Voilà que, le 5 août 1917, le Gouverneur de Lille soumet à déclaration et à réquisition les coqs, poules et poussins qui se trouvent dans le territoire de la ville.

On ne croit pas que le nombre des déclarations a été considérable, si même il y en a eu, mais, ce qui est certain, c'est qu'on a dû faire une grande consommation de « poules au pot » à réjouir le cœur de Henri IV, car dans les jours qui ont suivi l'arrêté on ne voyait dans les rues de la ville que plumes et duvets dans les poubelles

---

ARRÊTÉ
CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MÉTAUX

En vertu de nouvelles instructions, sont également sujets à l'enlèvement, les appareils fixés à demeure ci-dessous détaillés :

1° Les appareils d'éclairage ;

2° Les chauffe-bains ;

3° Les garnitures de conduite d'eau, de gaz et de chauffage central. Quant aux objets ayant une valeur réellement artistique ou historique, les habitants peuvent demander de les conserver jusqu'à nouvel ordre, moyennant l'apposition d'une étiquette de protection spéciale.

Lille, le 9 Août 1917.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

Les vandales, ne se sont pas bornés à enlever nos lustres, nos appareils d'éclairage et de chauffage, ils ont, aussi enlevé les diverses statues de nos places publiques, celles de Jeanne d'Arc, du maire André, de Testelin, de Pierre Legrand, du préfet Vallon, etc. Ils étaient sur le point de déboulonner Faidherbe, Négrier, la Déesse de la Grand'Place, Pasteur et autres, quand ils ont dû prendre la fuite. Mais auparavant ils avaient brisé et enlevé les cloches des églises, malgré la protestation énergique de l'Evêque de Lille à l'Empereur d'Allemagne. Il put néanmoins obtenir satisfaction pour quelques cloches historiques qui nous ont été laissées.

C'est ainsi qu'on les a entendu joyeusement sonner le jour de la délivrance.

LE RAPT DU MUSÉE DE LILLE

Par un beau jour du mois d'août 1917, les Lillois s'arrêtaient stupéfaits devant leur musée qui s'appelle le « Palais des Beaux-Arts », certainement un des plus beaux musées de France. De nombreuses voitures de déménagement stationnaient dans le jardin qui le précède et sur la place de la République. Personne ne voulait croire à l'enlèvement des richesses artistiques qu'il renferme et malheureusement rien n'était plus vrai.

Voici ce qui s'est passé à propos de cet odieux vol.

Au commencement du mois, le Gouverneur de Lille, le général Von Graevenitz, ordonnait à la municipalité de lui procurer des ouvriers pour procéder à l'emballage des tableaux et des objets d'art, sous le prétexte de « les mettre en sûreté ». On sait ce que cela veut dire.

L'Administration opposa à ces prétentions un refus formel.

L'Autorité allemande passa outre et l'adjoint préposé aux Beaux-Arts donna l'ordre aux ouvriers qui avaient été requis de cesser ce travail.

L'adjoint, M. Rémy, fut condamné à deux mois de prison.

Le Maire de Lille protesta immédiatement contre cette condamnation et courageusement, revendiqua pour lui la responsabilité du fait reproché à son adjoint qui avait tout simplement maintenu une décision du Conseil municipal.

Le général von Graevenitz lui écrivit aussitôt :

Lille, le 19 Août 1917.

A Monsieur le Maire de la Ville de Lille.

En réponse à votre lettre, je regrette qu'un fonctionnaire de la ville aussi élevé que M. Rémy soit devenu victime de la politique du Conseil municipal de Lille.

Vous en appelez à mon pouvoir pour réparer une prétendue injustice qui a été faite à M. Rémy. Mais il faudrait vous mettre comme moi sur le terrain du droit pour reconnaître que M. Rémy devait, de toute nécessité, encourir cette punition, parce qu'il s'est prêté à exécuter une décision du Conseil municipal, prise consciemment contre les ordres de l'Autorité allemande, qui *doivent être respectés*.

Comme les pensées sont libres, il est évidemment permis au Conseil municipal de prendre dans ses réunions, toutes les décisions qui lui paraissent utiles. Cependant, l'exécution de celles-ci trouve une limite inflexible dans la volonté de l'Autorité militaire.

Vous essayez, en qualité de chef de l'Administration de la ville, de prendre sur vous seul la responsabilité de la démarche de votre adjoint. Je dois refuser cette tentative, mais j'ajoute que je n'hésiterais pas à vous rendre responsable, vous, ou tout autre représentant de l'Administration française, dès que j'aurais des preuves de votre volonté de vous opposer à l'exécution de travaux commandés à l'instigation et sous la protection de l'autorité militaire allemande, comme M. Rémy s'est avisé de le faire.

VON GRAEVENITZ.

LETTRE DE MONSEIGNEUR CHOLLET,

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

Cambrai, le 26 Août 1917.

A Monsieur le Général Commandant d'Etape,
Cambrai.

Monsieur le Général,

Les rigueurs croissantes que nous subissons m'excitent à vous remettre ces quelques considérations. Je vous prie de les lire, puis de les faire parvenir aux autorités supérieures compétentes. J'y parle au nom de mes concitoyens, parce que ce sont mes fils. Je demande qu'on veuille bien reconnaître tous leurs droits à ceux qui accomplissent toutes leurs obligations. Mon souci est tout de modération et de courtoisie, de vérité et de justice. J'espère trouver les mêmes dispositions dans les représentants de l'Autorité allemande.

Veuillez, Monsieur le Général, croire à ma considération très distinguée.

† Jean-Arthur.

Quelques considérations sur le traitement imposé aux Habitants des Pays occupés en France.

Le Gouvernement impérial allemand, par sa collaboration à l'œuvre de La Haye, a puissamment contribué aux progrès de la civilisation dans les relations internationales. En mettant sa signature au bas des

conventions arrêtées, il a manifesté sa volonté de réaliser leurs clauses dans les circonstances mêmes pour lesquelles elles avaient été rédigées, et donc d'observer en temps de guerre les règles établies pour le temps de guerre. D'avoir avec les autres Etats conçu de tels desseins est un honneur pour l'Allemagne. Elle ne voudra donc pas renoncer à l'honneur plus grand et plus nécessaire de les mettre en pratique à l'heure présente.

Le Gouvernement impérial Allemand s'est déclaré à La Haye « animé du désir de servir les intérêts de l'humanité et les exigences toujours progressives de la civilisation et guidé par la volonté de *restreindre autant que possible les rigueurs de la guerre* ». En collaborant à la constitution d'un règlement concernant les lois et les coutumes de la guerre et en déterminant le rôle de l'Autorité militaire sur le territoire de l'Etat ennemi, il a entendu faire bénéficier les habitants des territoires occupés de ses dispositions humanitaires et s'est engagé par là à diminuer le plus possible, pour eux en particulier, les maux de la guerre. Il a reconnu que, dans ces règlements, il n'avait pas été possible de prévoir toutes les circonstances qui se présentent dans la pratique et qu'il y a des situations non prévues, comme il y en a d'explicitement prévues et réglées. Pour les situations non prévues, il a déclaré ne pas vouloir les laisser à l'appréciation arbitraire de ceux qui dirigent les armées et entendre que « les habitants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes et du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exi-

gences de la conscience publique ». Quant aux situations prévues, il a voulu qu'elles fussent loyalement traitées conformément aux stipulations qui les concernent et qui sont destinées à servir de règle générale de conduite aux belligérants dans leurs rapports entre eux et avec les populations. Sa volonté, sur ce point, a été si délibérée, qu'il a admis que « la partie belligérante qui violerait les dispositions du règlement sera tenue à l'indemnité » et qu'il a étendu sa responsabilité à tous les actes commis par les personnes faisant partie de sa force armée. Il ne peut être douteux que les intentions du Gouvernement allemand, comme des autres parties contractantes, ne soient que les articles dont le texte est flottant et prête à de multiples interprétations, soient entendus dans le sens des principes fondamentaux rappelés ci-dessus, c'est-à-dire dans le sens qui réalise le mieux les sentiments humanitaires et qui diminue le plus les rigueurs de la guerre. Ces données, tirées dans leurs propres termes de l'acte de La Haye, représentent incontestablement les engagements pris par l'empire d'Allemagne. Elles sont la garantie de nos droits. Le Gouvernement allemand a promis, en outre, de donner à ses forces armées des instructions conformes au règlement de La Haye. Or, c'est maintenant un fait établi par l'expérience de deux années, bien des rigueurs de la guerre qui auraient pu être évitées aux habitants des pays occupés, ont pesé lourdement sur eux ; des articles obscurs ont été appliqués dans un sens moins humanitaire, des situations non prévues ont été abandonnées à l'arbitraire. Il n'a pas

été possible de rappeler toutes les circonstances dans lesquelles les populations fidèles à toutes leurs obligations, ont vu leurs droits méconnus. On s'est borné à signaler les principales.

La Conférence de La Haye a établi la distinction, dans les peuples en guerre, des belligérants et des non-belligérants. Ceux-ci doivent être tenus, autant que possible, en dehors des rigueurs de la guerre. De leur côté, ils doivent s'abstenir de tout acte d'hostilité envers l'ennemi. Moyennant cette abstention, il leur a été promis protection dans leurs personnes et dans leurs biens. Si leur territoire vient à être envahi, l'occupant doit, « dès que son autorité est établie et en mesure de s'exercer, prendre toutes les mesures qui dépendent de lui, en vue de rétablir et d'assurer autant que possible l'ordre et la vie publics ».

Ça a été une haute pensée et toute d'humanité que celle de vouloir ramener et conserver, par tous les moyens possibles, dans les pays occupés, l'ordre et la vie publics; ce fut une pensée non moins heureuse et prudente que celle d'atteindre un pareil but, en régissant le pays occupé d'après ses propres lois. Ces lois, en effet, s'inspirent du tempérament du peuple pour lequel elles ont été faites; le peuple les connaît, il y est habitué et rien ne peut plus efficacement que leur respect concourir au maintien de l'ordre et de la vie publics. La vie publique, c'est en particulier la vie économique, c'est la marche de l'industrie et la liberté du commerce conservées dans la mesure compatible avec les départs d'hommes appelés sous les drapeaux. La

région française du Nord était des plus prospères, grâce à l'activité de son commerce et de son industrie. Qu'on visite maintenant ses usines : elles sont arrêtées, leurs matières premières, leurs produits manufacturés ont été enlevés. Il en est qui offrent ce spectacle lamentable de murs éventrés. Le plus grand nombre des marchandises de toutes sortes ont été emportées. La Convention de La Haye prévoit bien des réquisitions, mais, stipule-t-elle, elles n'auront lieu que pour les besoins de l'armée d'occupation. Pour ne citer qu'un exemple, est-ce à raison de ces besoins qu'on a levé dans tel magasin des chaussures de femmes et ailleurs des voitures d'enfants ? ...N'est-ce pas encore porter une grave atteinte au commerce et en rendre l'exercice impossible que de lui enlever parce qu'ils ont en cuivre ou autre métal, ses poids et ses mesures ?...

Enfin les Hautes parties contractantes à La Haye ont voulu faire régir le pays occupé, suivant ses propres lois, afin de respecter ainsi le plus possible le tempérament national. Hélas ! combien de fois notre tempérament français n'a-t-il pas été vivement et douloureusement froissé dans sa fierté, dans ses légitimes délicatesses et dans son sens très profond de la dignité et de la liberté de la personne humaine. Les journaux allemands se plaignent que la France cultive chez ses fils la haine de l'ennemi. Qu'on permette ce langage à un ministre de paix, ouvrier de la fraternité entre les hommes et entre les peuples : il est bien à craindre que cette haine ne soit beaucoup plus cultivée de ce côté de la ligne de feu par les mesures administratives aux-

quelles nous sommes soumis, et qu'elle ne vive malheureusement plus longtemps et plus acerbe dans l'âme des pays occupés... C'est surtout dans l'amour de leur toit et dans le juste sentiment de son inviolabilité, que nos populations se sont trouvées trop souvent blessées. La Convention de La Haye garantit « l'honneur et les droits de la famille ». Cet honneur et ces droits consistent, aux yeux du Français, à être maître chez lui, à pouvoir jouir paisiblement et sans partage de l'intimité du foyer. Sans doute, il sait que l'armée nationale a le droit de réclamer pour ses officiers et pour ses soldats, place dans la maison quand les nécessités militaires l'exigent. Il ouvre alors volontiers sa porte, quand c'est l'armée ennemie qui vient frapper à cette porte et demande du logement; il sait qu'il doit ce logement dans les mêmes conditions matérielles qu'aux membres de l'armée nationale et il l'accorde. Il faut reconnaître que, sur ce point, le plus souvent, il ne rencontre pas d'exigences excessives. Mais quand il voit l'ennemi de son pays entrer chez lui en maître et propriétaire, quand il assiste à la prise de possession de sa maison, qu'il y est d'autorité relégué dans le coin dont on veut bien, par grâce, lui laisser la jouissance; quand il voit cet ennemi s'installer dans sa chambre, dans celle de sa femme et de ses enfants, et ne pas se contenter de celle qui était réservée aux officiers de son pays; quand il s'entend même, ô humiliation ! comme cela s'est fait, ordonner de quitter sa maison, pour la laisser toute entière à la disposition de ses hôtes nouveaux, cela il ne peut comprendre que

ce puisse être le respect des droits de la famille promis par les traités. Il le subit en silence, parce que la force le lui impose à défaut de droit et il songe avec mélancolie et regret aux paladins dont l'antique Germanie était justement fière, qui s'armaient pour la défense de ces faibles et de ces petits, de ces femmes et de ces enfants, aujourd'hui bannis de chez eux. On souffrira que du milieu de ce silence, une voix s'élève qui traduise tant de douleur et signale les dissentiments qu'elle fait germer pour de trop longues années. Le Français est généreux; il est naturellement bon. J'affirme qu'il ne garde aucune rancune aux soldats ennemis qui le combattent loyalement et valeureusement sur le champ de bataille. A ces soldats, après la guerre, il tendrait volontiers la main. Ce geste sera empêché par le souvenir de toutes les humiliations qu'on nous fait subir. Je viens d'en citer une. Qu'on me permette d'en signaler une autre. Le Français, disais-je, a le sentiment très vif de l'inviolabilité de son domicile. Ce domicile, les lois de son pays ne permettent à l'autorité publique d'y pénétrer que pour des raisons judiciaires, sur un ordre du Parquet, et dans des conditions très nettement déterminées. Les perquisitions, en France, sont infâmantes. Or, depuis deux ans, on nous les prodigue avec une facilité vraiment extraordinaire. Sans explications, sans qu'il y ait le moindre délit, sans qu'il y ait la moindre prévention judiciaire, les maisons sont visitées, fouillées, violées de la cave au grenier. Ces visites accumulent un capital de haine que le siècle n'épuisera pas.

A mesure que l'on pénètre l'esprit de la Convention de La Haye, on y découvre une universelle intention de respect pour tout ce qui touche aux non belligérants et l'on se sentirait porté à une vive reconnaissance envers les auteurs de cette œuvre d'humanité, si l'on voyait, le moment venu, leurs décisions passer dans la pratique. Les gouvernements réunis dans ces assises de la civilisation internationales ont voulu que les non-belligérants fussent garantis dans leur personne, dans leur liberté et leur vie, dans leur dignité et surtout dans leur fidélité patriotique. De nombreux textes le disent expressément ou le font entendre. Et cependant, sous combien de formes, ces droits de l'individu n'ont-ils pas été méconnus ? Parlerai-je des réquisitions de services ? Elles sont autorisées, je le sais ; mais il y a des restrictions qui les réglementent. L'article 25 de la Convention de Bruxelles avait signifié qu'elles ne devaient être ni exténuantes, ni humiliantes; qu'il y serait tenu compte du « grade de la position officielle ou sociale ». La même pensée se fait jour dans la Convention de La Haye qui, à l'article 6, veut qu'elles ne soient pas excessives.

Il s'agit, dans cet article, des prisonniers de guerre, mais il n'est pas douteux qu'à plus forte raison, ces dispositions ne regardent les hommes libérés des pays occupés. Pour ceux-ci il est spécifié que « les services ne seront réclamés qu'avec l'autorisation du commandant dans la localité occupée », article 52, qu'ils seront « de telle nature qu'ils n'impliqueront pas pour les populations, l'obligation de prendre part aux opéra-

tions de la guerre contre leur patrie », ce qu'il faut entendre évidemment dans le sens de l'article 6 qui veut que de tels travaux « n'aient aucun rapport avec les opérations de la guerre ». Toute cette matière est en plus manifestement dominée par le principe général, émis à l'article 43, de conformité aux lois en vigueur dans le pays. Or, depuis plus d'un an, des jeunes gens ont été levés, soustraits de leur famille, enfermés dans une caserne, et sont chaque jour, sous la surveillance de soldats armés, conduits et forcés de travailler; depuis plusieurs mois, d'autres ont été convoqués et chose très grave, emmenés vers la ligne de feu, loin de leur localité et soumis en plein danger à de véritables travaux forcés qui sont loin de n'avoir aucun rapport avec les opérations de la guerre contre leur Patrie.

Les lois de leur pays réservent ce traitement aux condamnés de droit commun dans les bagnes et les prisons et aux mauvais soldats dans les compagnies de discipline, et il n'est pas possible qu'il ne soit directement opposé aux stipulations de La Haye. Parlerai-je des sanctions mises par l'autorité occupante à ses décrets et règlements? Il est un principe de droit naturel qui veut que tout homme soit réputé innocent tant que sa culpabilité n'est pas prouvée avec certitude; un autre principe réclame une proportion entre la faute et la peine, et rejette les peines exorbitantes pour des fautes légères. S'il était possible de lire les livres d'écrou des prisons, je pourrais y souligner des noms de détenus dont le tort fut d'avoir été suspects, de vieux prêtres contre lesquels la moindre charge ne put être levée, de

femmes honorables et entourées de la vénération de tous, soumises à la peine que le droit ne réserve qu'aux malfaiteurs. Et si j'en avais le loisir, je pourrais rapporter ici le texte d'affiches ou de jugements où de très légères infractions furent menacées ou punies d'emprisonnements très longs et d'amendes très lourdes.

Parlerai-je des otages ?

Il se fait très souvent des embarquements de troupes dans la gare de X... Il arrive un jour que le hasard fit concorder un départ avec un bombardement opéré par des aviateurs. Aussitôt l'autorité locale décida qu'à l'avenir, quand auront lieu des embarquements de troupes, des otages pris dans la population civile, bien innocente cependant, devront se trouver à la gare. De fait, les otages furent levés pendant quelque temps, et on renonça à la mesure.

A Y..., je ne sais quel dommage ou risque est couru par la voie de chemin de fer. Aussitôt un groupe d'hommes est mis sous les verrous pour de longues semaines jusqu'à ce qu'une enquête ait établi qu'il était impossible de découvrir la moindre solidarité entre la population d'Y... et les auteurs de ce fait. Voilà donc des non-belligérants auxquels les traités garantissent la vie et la liberté et qui sont mis en prison ou en péril de mort sans la moindre faute de leur part et sans la moindre solidarité avec la faute d'autrui. En droit, l'innocence se présume et la faute doit se prouver ; en fait, c'est la culpabilité qui est présumée *a priori*, et l'innocence qui doit se prouver. Et cependant, la Convention de La Haye

dit formellement et très équitablement qu' « aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles pourraient être considérées comme solidairement responsables ».

Un avis fut un jour placardé. Il y était dit que si des attentats criminels étaient commis contre les installations du chemin de fer, la commune serait frappée d'une forte contribution, des otages seraient immédiatement levés, il pourrait même s'en suivre l'évacuation des fermes ou localités voisines et le transfert de tous les hommes dans un camp de prisonniers.

C'est le principe absolu de la responsabilité causée uniquement par la résidence. Il frappe presque toujours des innocents, parce que, souvent, ce que l'on croit attentat criminel, est fait légitime de guerre ou accident; parce que, d'ordinaire, celui qui veut commettre un attentat, a soin de le perpétrer loin de sa résidence pour dépister les recherches et préserver les siens. L'Histoire n'a-t-elle pas établi que la population de Fontenoy, si cruellement éprouvée en 1870, fut absolument étrangère à la destruction du pont de chemin de fer voisin ?

S'il est un principe sur lequel les Hautes parties contractantes de La Haye ont voulu se prononcer nettement c'est celui de la propriété privée. Elles y reviennent à plusieurs reprises, comme si elles pressentaient que c'est le point le plus menacé et qui a le plus besoin de protection. Elles rangent la propriété privée parmi les choses

« qui doivent être respectées ». Et aussitôt, cette déclaration ne suffisant pas, elles ajoutent : « la propriété privée ne peut être confisquée ». Puis, à l'article suivant : « le pillage est formellement interdit ». Le respect de la propriété est tellement voulu qu'il sert de règle au respect des biens des communes, des établissements consacrés aux cultes, à la charité et à l'instruction, aux arts et aux sciences et il est décidé que « ces biens seront traités comme la propriété privée », et que « toute saisie, destruction ou dégradation intentionnelle qui les atteindraient, sont interdites et doivent être poursuivies ».

Déjà, en 1870, S. M. le Roi de Prusse disait dans une proclamation au peuple Français : « Nous ne faisons « pas la guerre aux habitants paisibles de la France « et le premier devoir d'un loyal soldat est de respecter « la propriété privée ». Comme je voudrais n'élever sur ce chapitre aucune plainte !... Comme je voudrais pouvoir reconnaître que les réquisitions ont été inclusivement consacrées aux besoins de l'armée d'occupation « et sont restées en rapport avec les ressources du pays », ainsi que le veut l'article 52... Mais le puis-je sincèrement quand je songe à ces usines dont j'ai déjà parlé et auxquelles il ne reste que les quatre murs, à ces tissages, à ces brasseries, etc., qui ne pourront reprendre leur travail qu'après de longues années de reconstruction de leur matériel et de leurs approvisionnements, à ces maisons de commerce complètement vidées de marchandises étrangères aux besoins d'une armée, à ces fermes, dont les étables sont désertes, dont

les récoltes sont parties au loin ; quand ce pays que toutes les statistiques signalent comme exportateur, c'est-à-dire comme producteur de biens très supérieurs à ses besoins, est obligé, pour éviter la famine, de recourir au ravitaillement étranger, que je vois leurs dernières bouteilles de vin enlevées aux vieillards et aux malades, et le lait devenu extrêmement rare et cher dans une région de culture intense et d'élevage abondant ?... Le puis-je, quand j'assiste à la réquisition des cuivres et d'autres métaux dont la destinée est de devenir des armes avec lesquelles on tuera nos frères ?... Toute conscience humaine se révolterait à ce spectacle à défaut des interdictions de la Convention de La Haye. Si celle-ci n'a pas interdit nommément cette dernière réquisition, c'est sans doute qu'il n'a pas pu venir à la pensée de ses membres qu'elle pût être conçue jamais et encore moins exécutée ; mais elle a suffisamment laissé voir sa volonté, et ceux qui ont prohibé tous travaux qui impliqueraient le moindre rapport avec les opérations de la guerre contre la Patrie, auraient-ils autorisé des contributions qui alimentent et les fusils et les canons ?... Des impôts et des contributions de guerre très lourds sont exigés de nos populations. Les traités internationaux les autorisent en principe, mais avec des réserves. On doit s'inspirer, dans la mesure du possible, « de l'assiette et de la répartition des impôts en vigueur », et « pourvoir aux frais de l'Administration des territoires occupés ». Les contributions les plus lourdes ne doivent donc pas dépasser la quantité que prennent les impôts ordinaires ou extraordinaires préle-

vés par un pays sur ses nationaux. Surtout, elles doivent toujours rester en rapport avec les ressources du territoire. Cette dernière stipulation suppose qu'une sage et prudente proportion sera établie entre les biens les communes et le papier-monnaie gagé par eux. Or, cette mesure est méconnue et dépassée.

Le papier-monnaie est créé à jet continu. Les communes, après avoir épuisé leur numéraire et leurs réserves en billets de banque, doivent verser en bons communaux des impôts énormes que les jours les plus critiques n'ont pas connus et en disproportion avec leurs ressources budgétaires. Les milliards s'ajoutent aux milliards fournis en nature ou en argent par nos populations. Des localités que les événements ont privées de leurs représentants légaux ou même ont fait disparaître sont taxées néanmoins. Les frais d'Administration locale ne sont pas prélevés sur ces impôts. C'est la marche à la ruine et à la banqueroute. Et cependant l'Allemagne s'est engagée à maintenir chez nous la vie publique...

Il est une question qu'il m'est impossible de ne pas aborder dans ce coup d'œil d'ensemble, bien que j'en aie déjà écrit à S. M. l'Empereur d'Allemagne, c'est la question religieuse. Les traités assurent la liberté des convictions religieuses et de l'exercice des cultes, ainsi que l'immunité des édifices des cultes. La religion catholique, de par son institution divine, possède une hiérarchie qui repose, dans l'Eglise universelle, sur N. S. Père le Pape, et dans chaque diocèse, sur l'Evêque. La liberté du ministère de l'Evêque et des relations

entre lui et ses paroisses, est essentielle au culte catholique dans chaque diocèse. On comprend qu'un contrôle militaire puisse être établi. Mais si l'Evêque ne peut communiquer avec ses prêtres et ses ouailles, une atteinte grave est portée à la vie religieuse. Ainsi, dans une armée, en supprimant les relations entre les troupes et le grand état-major, on ruinerait la vie et la force militaires. Combien d'entraves n'ont pas été apportées aux libres rapports de l'Archevêque avec ses prêtres et de ceux-ci avec l'Archevêque ? Pendant quelque temps, l'Archevêque ne put correspondre par lettres qu'avec les seules et peu nombreuses paroisses de la Commandanture de Cambrai. Actuellement encore, il n'a pas reçu l'autorisation d'écrire à ceux de ses prêtres qui sont retenus captifs en Allemagne. Les vicaires-généraux qu'il a dû établir dans les divers territoires de son diocèse ne sont pas autorisés à venir conférer avec lui. Il est surtout une faculté indispensable au ministère épiscopal, c'est celle de visiter les paroisses. L'Evêque seul peut et il le doit, administrer le Sacrement de Confirmation sur toute la surface de son diocèse ; des affaires graves exigent en certaines contrées sa présence ou celle de son vicaire-général ; or, à plusieurs reprises, c'est en vain que l'Archevêque a, pour lui ou pour son vicaire-général, demandé des permis de circuler. Toujours, ils lui ont été refusés. Je sais bien qu'on évoquait les raisons militaires.

L'argument eût pu valoir quelque chose, si on eût, au même moment, refusé tous les autres laisser-passer. Je ne puis lui trouver de valeur, quand je sais qu'à l'heure

même où un laisser-passer m'était refusé, il était accordé à d'autres pour le même parcours. Du reste, ces autorisations de voyage furent d'ordinaire assez facilement accordées aux représentants des communes imposées de contributions et obligées de se procurer au-dehors les fonds nécessaires qu'elles ne possédaient pas; elles furent accordées aussi, et très légitimement, aux personnes occupées du ravitaillement. Le ministère épiscopal représente des intérêts supérieurs. Il apporte sa contribution à l'ordre et au calme du pays; il ravitaille les âmes en courage et en force morale. Ne devrait-il pas au moins jouir des mêmes libertés accordées aux autres services ?

Les prêtres purent d'ordinaire accomplir dans leurs églises propres, les exercices du culte. Mais l'histoire n'expliquera jamais pourquoi tant de prêtres furent des suspects; pourquoi, sous les moindres soupçons, beaucoup furent jetés en prison ou emmenés en Allemagne. Notre clergé, certes, est français jusque dans la moëlle des os, mais il sait quels devoirs délicats lui imposent les circonstances et je puis affirmer qu'il fut toujours à la hauteur de ses devoirs. Un certain nombre souffrirent de l'imputation d'espionnage, je n'en connais pas un seul contre lequel la preuve ait été faite. Le recrutement du clergé est une des nécessités les plus graves de la vie religieuse. Il exige que les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce puissent se rendre dans les séminaires et y suivre les cours appropriés à leur formation spéciale. Depuis deux ans, nos séminaristes sont en instance pour obtenir les autorisations néces-

saires; elles leur sont refusées. On n'a même pas voulu transmettre au Saint-Père une demande que je lui adressais à cet égard. Nos jeunes séminaristes restent désœuvrés dans leurs familles. Et cependant les intérêts militaires ne souffriraient en rien de leur réunion dans les séminaires où le contrôle de leurs personnes et de leurs actes serait même plus facile.

Le diocèse subit de ce chef un des plus graves détriments, et j'en cherche, sans les trouver, les raisons juridiques. Je pourrais encore parler des difficultés mises à la venue à Cambrai des élèves appelés à recevoir les Saints Ordres. J'en ai dit assez pour montrer que mon ministère est paralysé et que la liberté n'existe pas pour l'Archevêque de Cambrai. Il n'a même pas celle de correspondre avec le Souverain Pontife, puisque dernièrement une note qu'il adressait au Vatican sur un objet que le Gouvernement impérial allemand a maintes fois reconnu comme appartenant aux attributions pontificales, lui a été refusée.

Ceci l'amène à lui faire une nouvelle remarque : les traités rédigés à La Haye portent la signature de la plupart des gouvernements du monde. Ce sont des engagements mutuels pris entre les signataires, et tous ceux-ci, qu'ils soient en guerre ou non, par le fait qu'ils y ont apposé leur nom, ont intérêt à les voir respecter. Ils ont dès lors le droit de recevoir des recours et d'élever la voix, quand les traités souscrits par eux ne sont pas observés. C'est ce qu'ont pensé les représentants de nos intérêts civils. A plusieurs reprises, ils ont voulu porter leurs doléances devant les ambassadeurs des gouver-

nements signataires de La Convention de La Haye ; leurs lettres n'ont pas été transmises ; il ne leur a pas été permis d'arriver jusqu'aux seuls défenseurs naturels et juridiques de leurs droits méconnus.

A certains faits ou arguments développés plus haut, on opposera peut-être la nécessité de représailles à cause du blocus imposé à l'Allemagne. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier le *droit* du blocus, mais simplement d'en envisager le *fait*. Or, dans un journal semi-officiel, répandu par l'Autorité allemande dans les pays occupés, j'ai sous les yeux un article et deux gravures exposant le plan anglais d'affamer l'Allemagne et la façon dont il a échoué. Economiquement, le blocus est donc affirmé inefficace. D'autre part, bien souvent, les journaux allemands ont démontré que, financièrement, le blocus, en empêchant l'importation étrangère, rendait à l'Allemagne le service de lui conserver ses capitaux. Une mesure économiquement inefficace et financièrement bienfaisante ne peut justifier de représailles. Au reste, quand on suit les dernières phases de l'histoire des guerres, on y constate, à mesure que l'humanité progresse, une atténuation du système des représailles. Elles deviennent avec les siècles plus rares et moins sévères. Il apparaît dès lors que les représailles sont destinées à disparaître, et leur suppression est au nombre de ces exigences toujours progressives de la civilisation que le Gouvernement impérial allemand a décidé, à La Haye, de tout son pouvoir.

Ces pages ont été écrites sous le regard de Dieu. Leur auteur n'y a apporté qu'une passion, celle de la Vérité

et de la Justice, dans le calme de la pensée et de la modération du langage. Il a confiance que l'Autorité allemande voudra bien prêter l'attention et prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir dans nos pays occupés, l'ordre et la vie publics. Cet ordre et cette vie résident, non dans la ruine et la stagnation, mais dans la conservation et la libre marche des organisations sociales.

† Jean Arthur
Archevêque de Cambrai.

CONSOMMATION DU GAZ

L'Autorité allemande, qui occupe les usines à gaz, déclare, qu'à partir du 10 septembre 1917, par suite de la pénurie de charbon, tout abonné ne pourra pas consommer plus de 75 % de la quantité utilisée, d'après les livres de la Société, dans le mois correspondant de l'année précédente.

En raison précisément du manque de combustible, bien des ménagères utilisaient le gaz tout au moins pour la cuisine. Aussi de nombreuses condamnations, avec suppression du gaz, ont été prononcées pour excès de consommation.

ARRÊTÉ
CONCERNANT LA SAISIE DES LAINES A MATELAS, TRAVERSINS ET COUSSINS

I. — Toute laine servant à bourrer les matelas, traversins et coussins, aussi bien la laine pure que celle mélangée avec d'autres matières, est saisie et doit être livrée sur la base de ce qui suit.

II. — Il est interdit d'apporter des changements aux laines et mélanges de laines saisies, ou d'en disposer, ou de les vendre.

Les laines saisies sont à conserver et à traiter avec soin; il est toutefois permis d'en continuer l'emploi antérieur.

III. — Les personnes citées sous 4 seront responsables de la fourniture.

IV. — Sont visés par le présent arrêté :

1° Les propriétaires des maisons, les occupants des maisons ou appartements et les chefs de ménage, les hôteliers.

2° Les personnes, associations ou sociétés de nature privée ou publique dans les immeubles ou locaux desquels se trouvent matelas, traversins ou coussins.

V. — Dans les maisons non habitées ou abandonnées, les communes sont responsables de l'exécution de l'arrêté.

VI. — Les commandements généraux sont autorisés à publier des prescriptions complémentaires à cet arrêté et permettre des exceptions, mais seulement pour les malades.

VII. — Toute infraction commise intentionnellement ou par négligence, sera punie d'un emprisonnement allant jusqu'à 2 ans et d'une amende de 200 à 10.000 mark, ou d'une de ces deux peines.

Sera punie de la même façon toute personne qui invite ou incite à agir contrairement aux prescriptions de cet arrêté.

Sont compétents les tribunaux militaires et auteurs militaires allemands.

Haut Quartier Général, 17 Septembre 1917.

Der Armée-Oberfehlshaber
gez. von Quast
GENERAL DER INFANTERIE.

RÉQUISITION DES CHEVAUX ET DES VÉHICULES

A fin septembre, il restait à Lille 339 chevaux, soit : 229 chevaux très lourds et lourds, 94 chevaux moyens et légers, 16 poneys et mulets.

C'est avec cette cavalerie qu'il faut pourvoir aux transports des denrées du Comité, ou ravitaillement en combustibles, aux services des vidanges et de désinfection, des pompes funèbres, et aux travaux municipaux. Aussi le Maire a-t-il pris un arrêté réquisitionnant tous les chevaux et véhicules et fixant les prix des transports qu'il règlera aux entrepreneurs. Il est créé, à ce sujet, un « Office municipal des transports ». Tous les chevaux et véhicules doivent être déclarés à cet Office et toute mutation ou changement d'écurie, ne peuvent avoir lieu sans l'autorisation préalable de l'Office des transports, de même qu'aucun cheval ne peut être employé le dimanche; exception pour les chevaux de fiacre.

Cet arrêté ne fait pas le bonheur de tous les propriétaires de chevaux, mais il ne faut pas oublier que c'est la guerre...

(28 Septembre 1917).

TUÉS ET BLESSÉS EN TERRITOIRE OCCUPÉ

de Septembre 1915 à Septembre 1917

« VICTIMES DE LEURS COMPATRIOTES » (?)

TUÉS

Hommes.....	375	
Femmes.....	423	
Enfants.....	307	
		1105

BLESSÉS

Hommes.....	770	
Femmes.....	913	
Enfants.....	532	
		2215
TOTAL.....		3320

(Septembre 1917).

LILLE

Le service de Secours aux blessés civils, organisé sous le patronage des Sociétés françaises de la Croix-Rouge de notre ville, au mois d'octobre de l'année dernière, pour le relèvement et le transport des victimes civils des événements de guerre, célèbre ces jours-ci l'anniversaire de sa formation.

Rappelons à cette occasion, l'organisation de ce service.

La ville est divisée en onze secteurs, à la tête de chacun desquels se trouve un chef de secteur et un certain nombre de suppléants, qui ont à leur disposition des sacs de premier secours et des brancards,

Il existe, en outre, pour toute la ville, une permanence de jour, située 4, boulevard de la Liberté, à laquelle il peut être fait appel également.

Le service fonctionne fréquemment à l'occasion d'accidents sur la voie publique. Pour ne citer que les dernières interventions, son troisième secteur a fonctionné lors de l'accident de la rue à Claques, et les premier et deuxième lors de celui du Bois de Boulogne, le 21 septembre dernier, où un obus a tué un homme et blessé quatre personnes dont une grièvement.

En présence des résultats obtenus, des organisations analogues affiliées ont été établies à La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Lambersart et Cysoing.

De plus, tout récemment, la section de Roubaix de la Croix-Rouge française a établi sur le même modèle un service analogue.

Nous croyons utile d'attirer l'attention du public sur cette organisation créée en vue de lui porter secours, car elle ne paraît pas encore être suffisamment connue.

(Octobre 1917).

On a retiré des décombres de ce qui fut la mairie, les plaques de marbre portant les noms des enfants de Lille morts pour la Patrie, en 1870. Elles ont été transportées au Palais des Beaux-Arts.

Récemment nous avons rendu compte de l'initiative heureuse du directeur de l'Institut départemental des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin, qui avait présenté au certificat d'études 7 sourds-muets qui, tous, avaient été reçus. La même tentative a été faite pour les aveu-

gles et, sur 9 présentés, 8 ont été reçus. Toutes nos félicitations.

Malgré toute la bonne volonté du Comité d'alimentation, qui avait fait escompter une augmentation de certaines denrées, le public s'est vu privé de sucre pendant tout le mois de septembre. Il ne faut incriminer que les circonstances actuelles

M. le Maire a fait connaître à la population qu'à partir du 2 octobre, MM. les Médecins-Vaccinateurs procéderaient à des vaccinations gratuites. Dans l'intérêt même de la santé publique, nous ne saurions trop recommander aux habitants de profiter de ces séances gratuites et engager les personnes âgées de plus de 21 ans, à se faire revacciner.

M. le Recteur a fixé les dates des examens de l'enseignement primaire pour la session du deuxième semestre de 1917 :

Brevet élémentaire : Garçons et filles, 15 octobre. — Brevet supérieur : Garçons et filles, 22 octobre. — Certificat d'études primaires supérieures : 29 octobre.

La rentrée des classes au lycée Fénelon a eu lieu le lundi matin 10 septembre. Celle pour l'école des Beaux-Arts s'est faite le mardi 11 septembre. En ce qui concerne les Facultés catholiques de Lille, théologie, droit, médecine, lettres, sciences, électricité, hautes études industrielles et commerciales, la rentrée a eu lieu le lundi 8 octobre.

TARIFICATION DES LÉGUMES

Les légumes sont actuellement la base de la nourriture indispensable à la population de la région occupée. Chacun sait, hélas ! quel chiffre ont atteint, à Lille, les prix de ces denrées.

De toutes parts les récriminations pleuvaient à la Mairie ; on conjurait la Municipalité de prendre des mesures urgentes. Le Maire, toujours si dévoué pour atténuer les souffrances actuelles, s'est ému de la justesse des réclamations et, afin de n'apporter aucune entrave à la liberté du commerce a, à différentes reprises, fait appel à l'esprit d'équité et à la bonne volonté des commerçants, pour les amener à faire les concessions nécessaires.

Malheureusement ces divers appels restèrent lettre morte. C'est alors qu'il se décida à imposer un tarif qui concilie les intérêts des marchands avec ceux de la population.

Malheureusement encore cet arrêté n'a pas donné le résultat si attendu par le public, car ce public, hier si indigné, se trouve être le premier et le plus sérieux obstacle à l'application des mesures prises. Il favorise la vente clandestine des légumes, en offrant des prix supérieurs à ceux du tarif tant réclamé.

Si les commerçants ne trouvaient pas acheteurs d'arrière-boutique, ils céderaient leurs marchandises à des conditions raisonnables et abordables aux pauvres comme aux riches.

Nous en appelons aux sentiments d'honnêteté et de charité des classes aisées, pour mettre un terme à ces abus. L'arrêté municipal a été pris pour le bien général et il est certain que le Maire n'hésitera pas à recourir à la manière forte pour le faire respecter par tous.

(6-10-17).

MENACES ALLEMANDES

L'Autorité militaire allemande fait afficher l'avis suivant :

« Pour chaque tuile qui, à l'avenir, tombera des paisibles villes allemandes de l'intérieur du fait des aviateurs ennemis, des rues entières seront détruites à Paris.

« L'injure que nous font les mensonges français, Paris les paiera en subissant la destinée de Dunkerque.

« La France est avertie. »

(G. Q. G., *17 Octobre 1917).*

CÉRÉMONIE AU CIMETIÈRE DU SUD

Le dimanche 28 octobre, a eu lieu au cimetière du Sud la remise à la ville de Lille du monument élevé par l'Autorité allemande en l'honneur de ses soldats morts.

L'Administration municipale avait été invitée a y assister.

Différentes allocutions furent prononcées par M. le Général Gouverneur, par M. le Maire de Lille et par les

représentants des différents cultes de l'armée allemande.

Après le dépôt des couronnes sur le monument, le cortège des officiers allemands est venu également déposer des couronnes sur l'emplacement des tombes françaises, anglaises et russes.

A l'issue de la cérémonie, les membres de l'Administration municipale ont rendu visite aux tombes des victimes de l'explosion et y ont également déposé une couronne.

L'Administration municipale était représentée par M. Delesalle, maire, et MM. Crépy-St-Léger, Baudon, Liégeois-Six et Duburcq, adjoints.

EXÉCUTIONS CAPITALES

Par jugement du Tribunal de guerre, à Tournai, le 29 août 1917, ont été condamnés pour l'espionnage, par des pigeons voyageurs :

1. Georges Remy, français, journalier, né le 2 août 1887, à Genech, habitant à Ouvignies.

2. Flore Lafrance, née Lacroix, française, née le 11 avril 1886, à Wattrelos, habitante à Ouvignies.

3. Georgine Bossuyt, née Danel, française, née le 15 janvier 1883, à Nomain, habitante à Nomain.

4. Henri Caignet, français, fermier et marchand de charbons, né le 2 mai 1866, à Lesquis, habitant à Delmez.

A la peine de mort.

La peine de mort a été exécutée hier. Les condamnés ont été fusillés.

On fait connaître ceci à la population comme avertissement.

Tournai, le 1er Novembre 1917.

HOPFFER,
Generalmajor u Etappenkommandant.

LA PROPAGANDE ALLEMANDE DANS LES PAYS OCCUPÉS

par

M. GABRIEL HANOTAUX, de l'*Académie Française*

Cet article, en raison de la qualité de son auteur, a fortement émotionné les habitants des pays occupés.

M. Hanotaux a, sur certains points, été imparfaitement renseigné et ne semble pas se rendre exactement compte des souffrances endurées, depuis de longs mois, par ses compatriotes restés sous la domination allemande.

J'ai montré à plusieurs reprises de quel étrange phénomène endosmose étaient victimes quelques-uns des écrivains de chez nous, inconsciemment soumis aux pernicieux effets de cette propagande allemande dont les moyens d'action sont innombrables et les ramifications infinies.

J'ai prouvé que ces écrivains-là se laissaient influencer par les plaidoyers insidieux des porte-paroles de la barbarie et que leurs articles tout imprégnés d'une inquiétante bochophobie incitaient leurs lecteurs trop impressionnables à une mélancolie toute proche du découragement. Ma démonstration n'a pas été du goût

de tout le monde. Tant pis ! Auprès du poison, il fallait placer l'antidote : c'est fait.

Une personne qui revient des pays occupés — et l'on comprendra que je ne précise pas — m'apprend que, là-bas, il règne un état d'esprit assez voisin de celui que j'ai cru devoir dénoncer. C'est dans le clan des intellectuels, me dit cette personne, que la propagande exerce les plus sérieux ravages. Je dois avouer à la décharge de nos malheureux compatriotes, que les Allemands, forcés de s'incliner devant la rigoureuse éloquence des faits et désireux de conclure une paix « honorable » avant l'inévitable catastrophe, ne cessent de bêler à nos oreilles les airs les plus touchants de leur répertoire : « Le peuple allemand a l'horreur de tout ce sang inutilement versé ! Il aspire sincèrement à la paix. Et puisqu'aucune solution n'intervient, pourquoi multiplier les hécatombes et prolonger les sacrifices ?... »

Vous connaissez d'ailleurs le refrain.

Que les Allemands n'ayant pu réaliser leurs exécrables desseins, essaient maintenant de capter notre confiance et d'endormir notre trop légitime défiance, je ne saurais m'en étonner. Ces gens-là mentent comme ils respirent. Ils sont depuis longtemps passés maîtres en matière d'hypocrisie et rendraient des points à Tartufe lui-même.

Mais que des hommes de notre race se laissent prendre à un piège aussi grossier et fassent le jeu d'un ennemi sournois et rusé, voilà ce que je n'accepte pas. S'il ne s'agissait que d'êtres simples, inhabiles à démêler les ruses d'un adversaires retors, je serais tenté de

m'apitoyer sur la crédulité de ces malheureux et je n'insisterais pas. Malheureusement, si j'en crois mon visiteur, ce sont les esprits forts des régions occupés qui se font les auxiliaires de l'Allemagne aux abois, en reprenant les arguments de la « Kolnische Zeitung » et d'autres gazettes d'Outre-Rhin.

Dans certains milieux, on ne parle, me dit-on, des optimistes qu'avec une ironie nuancée de mépris. Et sous prétexte de rendre hommage aux qualités de l'ennemi, on le proclame très fort et on célèbre les vertus de cette organisation, autour de laquelle on a fait déjà beaucoup trop de bruit. Si c'est ainsi que les dirigeants des classes dirigeantes comprennent leur devoir, je ne leur en fais pas mon compliment. Railler les optimistes, c'est-à-dire les bons Français dont tout le crime est de croire à l'écrasement fatal de l'Allemagne, au moment où la résistance de l'ennemi s'effondre sous la pression de nos armes victorieuses, et célébrer « l'organisation allemande », au moment où les membres du Reichstag s'insurgent contre un gouvernement qui n'a rien prévu, pour une jolie besogne, c'en est une !

Mais je me plais à imaginer que la personne qui m'honore de ses confidences, a exagéré le mal et apporté plus d'importance qu'il ne seyait aux divagations de quelques discoureurs aigris. N'importe ! Toute parole susceptible de démoraliser ceux qui, là-bas, derrière la barrière de fer et de feu, attendent la délivrance promise, doit être tenue pour une parole sacrilège. Nos soldats, eux, se taisent. Chaque jour, ils s'offrent en holocauste au Minotaure des batailles. Et quand ils ne

tombent pas, ils supportent sans une plainte des souffrances pires que la mort.

Nous n'en demandons pas tant aux civils des régions occupées. Nous ne leur demandons même pas de tenir un langage qui soit digne de nos glorieuses traditions et de prononcer les mots qu'impose la situation, ces mots à l'emporte-pièce qui exaltent les esprits et galvanisent les enthousiasmes.

Nous ne leur demandons que le courage du silence.

GABRIEL HANOTAUX.

(*Figaro*, du 11 novembre 1917 (1).

---

203 JEUNES FILLES LILLOISES CONDUITES EN BELGIQUE

Le lundi 19 novembre 1917, a été dirigée sur la Belgique, la troisième colonie de jeunes filles que l'Administration municipale y a envoyée. Après que leur trousseau eut été examiné et complété par les soins du Comité local, le rassemblement des jeunes filles a eu lieu à trois heures du soir. Munies de biscuits pour le voyage, elles sont parties par le train de 4 h. 43, sous la direction de Mme Crépy-Saint-Léger et de Mlle Baltus, qu'accompagnaient les docteurs Ducamp et Breton.

La colonie est arrivée à 10 h. 40 à la gare de Bruxelles-Nord où elle était attendue par diverses notabilités et inspecteurs de l'Œuvre des Colonies d'enfants. Après avoir été logées au Refuge où elles furent reçues

(1) La presse allemande s'est empressée de reproduire cet article ; c'est par elle que nous en avons connaissance.

par Mme la baronne de la Faille, les jeunes filles furent examinées le lendemain par les docteurs attachés à l'Œuvre.

Les 203 jeunes filles qui font partie de cette colonie sont âgées de 14 à 23 ans, elles ont été choisies par le Service d'Hygiène, parmi les tuberculeuses susceptibles d'amélioration, les affaiblies et les anémiées.

Elles sont placées, les unes au Sanatorium de Hérent, à la station de villégiature de Lustin, entre Namur et Dinant, et les autres, à Champion, dans une nouvelle école d'institutrices au milieu d'un parc et sur les hauteurs de Namur, à trois quarts d'heure de marche de cette ville.

Ces jeunes filles seront soumises au régime des Colonies de débiles qui leur assure quatre repas sérieux par jour.

Avant de quitter Bruxelles, le docteur Ducamp a présenté les remerciements de l'Administration municipale de Lille à Mme la baronne de la Faille et à M. Jaspar, avocat à la Cour d'Appel, secrétaire général des Œuvres de la première enfance du Comité national de Secours Belge et s'est entretenu avec lui de la possibilité d'envoyer dans les environs de Namur et d'Anvers de nouvelles colonies d'enfants et d'adolescents.

PLUS DE REPRÉSENTATIONS THÉATRALES

AVIS

Dans l'intérêt de la population, j'ai, jusqu'ici, autorisé les représentations théâtrales et autres divertisse-

ments; j'ai également fermé les yeux sur les petites irrégularités qui se sont produites lors de quelques représentations.

A l'organisation de la représentation donnée hier par la Société « L'Effort artistique et littéraire », M. Paul Hazebroucq a néanmoins incité les assistants à contrevenir à l'article 4 de l'Ordonnance du 6 Mars 1915, en mettant en vente exclusivement des fleurs qui, réunies, formaient les couleurs nationales françaises, amenant ainsi une partie des assistants à porter ces fleurs ostensiblement.

Par suite, je me vois forcé, indépendamment de toute autre mesure, de retirer les autorisations données pour toutes les représentations et de n'en autoriser d'aucune sorte jusqu'à nouvel ordre. Les demandes d'autorisation resteront sans réponse.

Lille, le 3 Décembre 1917.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

1918

DÉPART D'OTAGES DE LILLE

MESURES DE REPRÉSAILLES CONTRE LA FRANCE

D'après une communication du General-Quartiermeister, 600 français notables ont été transportés à partir du 6 janvier, en Russie et, dans quelques jours 400 françaises notables seront transportées au camp de

Holzminden, comme mesure de représailles contre la retenue en France, contrairement au droit des gens, des Alsaciens-Lorrains emmenés autrefois.

En exécution de ces ordres vingt de nos concitoyens ont quitté Lille le 6 janvier 1918, et ont été dirigés sur un camp situé sur la ligne de chemin de fer Kowno-Wilna, en Russie :

MM. Louis Gigon, directeur de Banque; Julien Thiriez, industriel; Maurice Houbron, juge au Tribunal de Commerce; Maurice Duhem, industriel; Ernest Bonduel, avocat; Alphonse Buisine, professeur à la Faculté des Sciences; Charles Mouchet, professeur à la Faculté de Droit; Philippe Bériot, industriel; Gustave Decoster, négociant; Henri Hennebique, directeur des Contributions directes; Nicolas Blandin, directeur des Douanes; Maurice Delesalle, industriel; Henri Tesse-Baudon, confectionneur; Guilbaut, membre de la Chambre de Commerce; le chanoine Auguste Delesalle; Max Lesourd, industriel; Emile Faucheur, industriel; Jean Bernard, industriel; Paul Feron-Vrau, industriel; Léon Descamps, filateur.

D'autre part, douze dames ont été dirigées sur le camp d'Holzminden, en Allemagne :

Mmes Calmette, Malaquin, Thilliez, Lemoine, Barrois, Saint-Léger, Decroix, Gaston Le Blan, Marcel Franchomme, Lardinois, Scrive, Henri Wallaert.

LA QUESTION DU RAVITAILLEMENT A LILLE

Le maire de Lille a adressé dans le courant d'octobre aux mandataires du Nord, à Paris, la lettre que voici :

Messieurs et chers Concitoyens,

La crise de l'alimentation des malheureuses régions occupées a atteint, depuis environ un an, un tel degré d'acuité que nous entrevoyons, avec un réel effroi, la période rigoureuse.

Aussi, est-ce plus instamment que jamais que nous voudrions attirer sur cette question angoissante, votre généreuse attention.

Le tableau annexé à ma lettre, plus éloquent que mes explications, vous apprendra à quel régime nous sommes soumis.

Je ne m'étendrai pas sur l'apport en calories des aliments distribués, apport à peine suffisant pour un individu constamment au repos; mais je puis certifier que les denrées attribuées pour une quinzaine, seraient facilement absorbées en trois ou quatre repas, par un homme d'appétit normal.

Le pain de seigle, d'ailleurs parcimonieusement rationné, est de qualité telle, qu'il occasionne dans la plupart des organismes de sérieux troubles.

L'espoir que nous avions eu de recevoir des pommes de terre de Hollande fut bientôt déçu; d'autre part, on nous a supprimé le riz auquel la population s'était si bien adaptée.

Ces denrées essentielles ne peuvent même pas être

remplacées par des légumes secs, car ceux-ci ne nous parviennent qu'en très petites quantités.

Nous n'avons plus de café, seule boisson hygiénique qui nous restait. Notez que les magasins de la ville sont absolument dépourvus de toute espèce de marchandise.

La situation est alarmante.

Notre population qui supporte avec une dignité exemplaire la terrible épreuve qui fondit sur elle, il y aura tantôt trois ans, s'épuise littéralement. On ne rencontre que mines hâves, teints terreux, corps décharnés, l'amaigrissement varie entre 15 et 40 kilogs; les maladies sévissent nombreuses et variées et la mortalité sera effroyable pendant l'hiver si, à la pénurie de combustibles s'ajoute celle, toujours plus aiguë, de l'alimentation.

Les chômeurs souffrent déjà beaucoup du manque de vivres, mais la catégorie des travailleurs nous supplie chaque jour — bien en vain, hélas — d'augmenter sa ration journalière. Malgré leur courage et leur bonne volonté, ces malheureux — complètement anémiés — se voient forcés d'abandonner le travail. Il nous est extrêmement difficile d'assurer les services publics indispensables.

Nous n'ignorons pas que les Comités Hispano-Néerlandais et Hollandais font, chacun dans leur sphère, toutes les démarches possibles pour nous secourir, mais nous désirerions que leurs efforts s'unissent, afin d'obtenir des résultats qu'ils ne peuvent atteindre isolément.

Il serait désirable que nous recevions des quantités

plus importantes de denrées de première nécessité, telles que farine, riz, café, sucre, saindoux, légumes secs, viande, pommes de terre, confiture, fromage.

Nous savons, chers concitoyens et amis, que vous ne resterez pas sourd à notre appel, et que l'évocation de notre détresse stimulera encore, si possible, le zèle empressé que vous avez mis à notre disposition.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Messieurs et chers Concitoyens, l'assurance de notre cordial souvenir. LE MAIRE DE LILLE.

N.-B. — M. Labbé vient d'adresser le télégramme ci-après au C. A. N. F. de Bruxelles :

« Prière informer Comité que grandes villes manquent complètement riz, haricots pommes de terre. 8 octobre. Absolument rien pour remplacer. Si envois impossibles devront forcément augmenter ration pain. Situation angoissante ».

MARIAGES FRANCO-BOCHES

ORDONNANCE

Il est défendu aux officiers de l'Etat-Civil et aux ecclésiastiques du territoire occupé par l'armée allemande, de signer un acte de mariage entre un individu du territoire occupé et une personne faisant partie de l'armée allemande ou s'y rattachant, si cette personne n'est pas en état de démontrer, par une pièce officielle signée par l'Autorité allemande, qu'elle a informé son chef de son intention de contracter le mariage et que

cette information a eu lieu au moins quatre semaines avant le jour fixé pour la signature du contrat.

L'infraction à cette prescription sera punie d'un emprisonnement pouvant atteindre 3 ans et d'une amende pouvant s'élever à 6.000 mark.

Les tribunaux et commandants militaires seront compétents pour les décisions y relatives.

Quartier Général, le 10 Mars 1918.

Le Général Commandant l'armée,
VON QUAST,
Général d'Infanterie.

LES ÉVACUÉS

Vers trois heures de l'après-midi, nous rencontrons une tribu d'hommes, de femmes et d'enfants, crottés comme des barbets, harassés de fatigue, avec des brouettes, des voitures d'enfants, des poussettes et quelques chariots que traînent des chevaux efflanqués, suant, n'en pouvant plus.

Sur une voiture d'enfant, quelques paquets contenant des vêtements et du linge; une marmite, une casserole, une cafetière, un moulin et un brûloir à café, c'est tout ce qui demeure de la fortune d'une jeune femme derrière laquelle trottinent quatre marmots.

Dans les brancards d'une poussette est attelé un vieux de plus de soixante ans. Il tire comme un vieux cheval, de toutes les forces haletantes qui lui restent encore.

Sur tous ces véhicules — la plupart construits avec des caisses dont on peut lire les firmes françaises, an-

glaises ou allemandes sur les côtés, et ces firmes semblent vouloir dire : c'est à cause de cette concurrence qu'on fait la guerre ! des paquets, encore des paquets, et toujours des marmites, des casseroles, une cafetière, des couvertures de laine, des traversins, des oreillers, tout l'attirail de ces troupes de Bohémiens qu'on rencontrait jadis sur les grandes routes errant d'un village à l'autre.

Ces Bohémiens sont des Français et ces Français sont des évacués. Ils cheminent de la sorte, ayant faim, ayant soif, ayant froid, sous la pluie et sous le vent qui font rage depuis plusieurs jours.

A leurs figures hâlées, à leurs vêtements, à leurs chaussures, nous devinons que ces malheureux sont des gens du peuple, dont les fils, les époux et les frères sont là-bas dans les tranchées, où ils meurent silencieusement et sans être vus, comme meurent les taupes dans leurs trous.

Nous interrogeons l'un d'eux :

— Mais il n'y a que des pauvres parmi vous ?

— Oui, Monsieur.

— Et les riches ? Car il y a des riches dans votre village ?

— Les riches ?... Eh oui, il y en avait, mais il n'y en a plus beaucoup... Ils sont tous partis et les quelques-uns qui étaient restés, on les a casés dans de grandes maisons. Notre maire...

— Oui, nous savons ce que vous allez nous conter... Votre maire protège les riches au détriment des pauvres

et jusque dans le malheur, les riches font caste à part, n'est-ce pas ?

— Vous l'avez dit, mon bon monsieur.

*
* *

Les soldats qui composent l'escorte sont chargés eux-mêmes comme des mulets. Celui-ci porte un enfant sur le bras gauche, ce pendant que, de l'autre, il tient son fusil, l'arme meurtrière qui servit ou servira peut-être à tuer le père ! Celui-là donne la main à une gentille petite fille serrant contre elle sa poupée que, dans son instinct de future maman, elle n'a pas voulu abandonner. Un caporal prêche d'exemple, encombré de paquets de toutes sortes, jusqu'à des jupons et un carton à chapeau.

Tout ce monde de femmes et d'enfants, de fillettes et de garçonnets, de vieillards et de soldats, chemine lentement, telle une procession, les uns, les yeux rougis et gonflés d'avoir pleuré, les autres, tristes à nous faire pleurer aussi.

Ils s'en vont... ils s'en vont... ils ne savent pas où... comme la guerre... jusqu'au bout !

UN FRANÇAIS DU NORD. (?)

(16-3-18).

LA SURVEILLANCE DES ADOLESCENTS

En raison de la fermeture fréquente des Ecoles et du grand nombre d'adolescents qui, privés aussi de l'autorité paternelle, par suite de la mobilisation, subissent la néfaste influence des tentations de la rue et contractent des habitudes de vagabondage.

Il est créé, sous la présidence du Maire, un Comité central de surveillance de la jeunesse, et dans chaque arrondissement de police, un Comité de quartier présidé par un Conseiller municipal.

6 Avril 1918

Le 1er Septembre, le Maire prend un arrêté créant une section de dames, spécialement chargée de la protection et de la surveillance des jeunes filles mineures.

LILLE

En raison de la cherté croissante de l'alimentation, les maires de Lille, Roubaix et Tourcoing se sont réunis à la préfecture sous la présidence de M. le Préfet du Nord et ont pris les trois décisions suivantes :

1° A partir du lundi 25 mars, le prix du pain est ramené de 0 fr. 60 à 0 fr. 30 le kilog, soit une diminution par personne de 0 fr. 75 centimes par semaine;

2° A partir de la même date, il sera en outre, diminué une somme de 1 fr. 25 par semaine et par tête, sur le prix total des achats des autres produits du Comité d'Alimentation du Nord de la France;

3° Dorénavant, toutes les majorations de prix qui pourraient se produire sur les denrées du Comité Hispano-Hollandais, seront supportées par la Ville de Lille, le tarif actuel de vente aux consommateurs restant invariable et définitif.

En conséquence et pour résumer, une somme de deux francs par semaine et par personne devient disponible à partir du 25 mars dans tous les ménages, ce qui est la

même chose qu'une augmentation de secours de même importance, et, à l'avenir, les familles n'auront plus à redouter l'élévation possible du prix des denrées, ni à en souffrir, puisque la Ville les prend à sa charge.

La Municipalité s'impose ces lourdes charges financières, afin d'atténuer, dans la mesure du possible, pour les habitants et, en particulier pour les allocataires et les chômeurs, les soucis de l'existence; elle a le ferme espoir d'apporter ainsi à ses concitoyens l'aide matérielle et morale, si nécessaire dans les jours difficiles que nous traversons.

Hôtel de Ville, le 18 Mars 1918.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Voilà une nouvelle mesure due à la bonne et généreuse administration de M. le Maire de Lille. Il est indéniable que, dans toute la partie occupée, les allocataires militaires et les chômeurs, aussi bien que la plus grande partie de la population non assistée, qui doit vivre sur une épargne déjà fortement ébréchée, ne peuvent acheter maintenant, intégralement, les vivres que leur distribuent les Comités locaux de ravitaillement.

Les augmentations de secours qui avaient été antérieurement consenties en faveur des allocations militaires et chômeurs, n'ont fait qu'atténuer passagèrement les difficultés de l'existence et ne constituaient pas un remède efficace. C'est pourquoi, au lieu de recourir à un nouveau relèvement des tarifs, il a paru équitable et plus approprié d'adopter une mesure d'en-

semble qui, en soulageant efficacement les allocataires et les chômeurs, apporte aussi aux autres familles modestes pour la plupart et qui se débattent dans une situation critique, une aide appréciable.

Remercions donc l'Administration municipale pour cette décision véritablement humanitaire et souhaitons que cet article tombe sous les yeux de Conseils municipaux qui, dans d'autres villes, doivent malheureusement se trouver devant de semblables problèmes à résoudre.

(10-4-18).

HELLEMMES-LEZ-LILLE

Le mardi 16 avril 1918, eurent lieu les funérailles des victimes du bombardement du 12, six hommes, trois femmes et deux enfants. Elles avaient attiré une foule considérable qu'on peut évaluer à plusieurs milliers de personnes.

Dès la veille, la Municipalité qui avait pris à sa charge le soin de donner aux morts une sépulture convenable, avait fait exposer les corps dans la salle de *l'Alliance*, superbement décorée.

Dix cercueils étaient là, couverts de couronnes, veillés par les pompiers et la police. La foule silencieuse, émue, vint saluer ces dépouilles.

Le lendemain, à 10 heures, nous assistons aux funérailles religieuses, auxquelles assistaient le commandant de place et plusieurs officiers.

Mgr Charost, évêque de Lille, monta en chaire pour

narrer le drame, donna l'absoute et le cortège se mit en marche.

Les cercueils avaient été placés sur des chars tendus de noir.

Le nombreux cortège était précédé des délégations des écoles et des couronnes. On remarquait de nombreuses personnalités lilloises qui avaient tenu à prendre part à cette douloureuse manifestation.

M. Delory, député de la circonscription, prononça un discours funèbre qui émotionna fortement les assistants.

La Municipalité a tenu à faire inhumer les victimes dans une concession perpétuelle et gratuite. Son attitude approuvée de tous fut une grande consolation pour les familles si cruellement éprouvées. A elle toute la reconnaissance de la commune.

Il reste maintenant de nombreux blessés — plus d'une centaine — dont l'état général est satisfaisant; malheureusement quelques-uns sont mutilés à jamais.

LE PILLAGE MÉTHODIQUE DES ÉGLISES

État-Major, IIIe Armée. Ia/Pol. N° 3294/18.

SECRET.

Q. G. A., *le 20/5/18.*

Il a été établi que dans nombre d'églises et de chapelles, les prêtres français et la population civile ont l'habitude de cacher des valeurs, des objets précieux, de l'argent, des armes, des munitions et toutes sortes d'objets qui doivent être confisqués.

Il a été établi d'autre part, que ces édifices renferment une quantité assez considérable d'objets en métal qui ne sont pas absolument indispensables à l'exercice du culte.

Ces objets ne sont ici d'aucune utilité alors qu'en Allemagne on en a le plus grand besoin pour les fabrications de guerre.

En exécution de la note secrète n° 2562 du 30 octobre 1917, des perquisitions auront lieu le 10 juin 1918 (1), à 8 heures du matin, dans toutes les églises et chapelles de la zone de l'armée, d'après les principes suivants :

La perquisition doit avoir lieu dans chaque église, sous la direction d'un officier. Au cas où l'on ne disposerait pas d'agents de la police secrète de campagne, ou de fonctionnaires de carrière, la perquisition sera faite par un nombre suffisant de sous-officiers et soldats que l'on jugera particulièrement aptes à opérer des recherches de ce genre. Ce choix devra être fait très soigneusement.

On s'assurera dans la mesure du possible de la collaboration des aumôniers militaires.

Les perquisitions seront faites de la façon suivante :

(1) En effet, ce jour-là, des policiers sous les ordres d'officiers, sans avis préalable, se sont présentés à l'heure des messes dans toutes les Eglises de Lille, et en ont fait brutalement sortir prêtres et fidèles. Les enterrements étaient très nombreux et les corps durent attendre dans l'église ou sous le portail tandis que les parents et les assistants stationnaient dans les rues voisines pendant plusieurs heures.

1° Rechercher aux abords et à l'intérieur de chaque église les passages secrets et les souterrains.

2° Vérifier méthodiquement la sonorité du sol, des murs, des plafonds, des piliers, en vue de rechercher les cachettes.

3° Toutes les parties de l'église, les plafonds, les charpentes, les dépendances et presbytères attenant à l'église devront être soigneusement visités.

4° On ne devra pas excepter les autels, les confessionnaux, et autres parties de l'église, dont l'accès n'est permis par les règlements ecclésiastiques, qu'aux prêtres seulement.

5° De même les perquisitions s'étendront aux statues, aux vêtements sacerdotaux, aux vases sacrés, étant donné que ces objets sont utilisés de préférence comme cachettes.

Les objets de toutes sortes trouvés dans des cachettes, de même que ceux qui ne sont qu'accessoires pour l'exercice du culte et ne peuvent être considérés comme indispensables, devront être déposés et gardés à la Kommandantur de chaque localité, avec un inventaire en double, jusqu'à décision ultérieure de l'Autorité supérieure.

Immédiatement après la perquisition, un compte-rendu sera envoyé à la direction de la police secrète de campagne. En vue de ces opérations, les dépôts de recrues seront mis à la disposition des directions d'étapes.

Pour le groupement Perthes, les perquisitions seront fixées aux 10 et 11 juin.

Cet ordre doit être tenu strictement secret afin que

les objets recherchés ne soient pas transportés dans d'autres cachettes, les commandants de groupements et inspecteurs d'étapes devront recommander aux officiers chargés de ce service d'éviter, au cours de ces perquisitions, tout ce qui serait ou pourrait être considéré comme une atteinte à l'exercice du culte.

Pour le Commandement de l'Armée,

MANGOLDT,

COMITÉ D'ALIMENTATION DU NORD DE LA FRANCE

Avis du Comité du District de Lille

La revente des denrées continuant à se produire, parfois même la revente des vêtements et des chaussures, le Comité d'Alimentation du Nord de la France, pour mettre un terme à des opérations scandaleuses, qui, comme l'a plusieurs fois proclamé la justice, expose la population des pays occupés à se voir privée de tout secours de la C. R. B., se fait un devoir de donner au public un avertissement plus précis.

Les denrées qui sont fournies aux habitants dans les locaux de distribution proviennent de deux sources : la grande majorité sont importées par la C. R. B., ou Comité Américain qui opère pour la Belgique et toute la France occupée sous le contrôle du C. H. N., ou Comité Hispano-Néerlandais, et qui a livré jusqu'au 1er mars dernier, pour 220 millions de marchandises au district de Lille.

Une autre part est importée par le Comité Hollandais dont les achats sont effectués en Hollande par des particuliers, pour le compte de certaines villes, mais dont les distributions sont depuis le 11 décembre 1917, confiées au C. A. N. F.

Ces denrées, quelle qu'en soit l'origine, ne peuvent être revendues.

Le principe posé pour les vivres américains s'est étendu aux vivres C. H., depuis qu'il est placé sous le contrôle du C. A. N. F.

Il en est de même des vêtements ou des chaussures envoyés soit par la C. R. D., soit par le Secours National de Paris.

Le public connaît la liste de ces denrées par les achats courants qu'il fait dans les locaux de distribution. Il n'ignore pas que, parmi ces produits, certains ne peuvent provenir que de l'étranger et même d'outre-mer, riz, cacao, lait conservé, café, farine de maïs, etc. D'autres sont fabriqués par le Comité lui-même, pain, biscuits, chocolat, farine lactée, cacaolactine, etc.

Pour les uns et les autres, toute revente est une fraude. Pour le lait en boîte, par exemple, les fraudeurs se croient très sûrs d'obtenir l'acquittement en prenant la précaution de déchirer la bande de papier qui porte la marque de fabrique : cette précaution est vaine, car le public sait bien qu'il n'entre en France occupée d'autres boîtes de lait que celles venues par les soins des Comités.

Le Comité du Nord de la France prévient le public une dernière fois, qu'il est décidé à faire saisir, par

voie de justice, toutes les marchandises du genre de celles qu'il distribue, trouvées dans les magasins privés et dont l'origine ne serait pas établie par un document valable. Il poursuivra également toute personne inculpée de s'être livrée à la revente ou à l'achat des marchandises, vêtements ou chaussures.

L'intérêt général, dont le Comité a la charge, le fortifie dans son devoir de continuer à ne pas ménager ceux qui, par leurs actes coupables, diminuent le stock déjà si faible de l'alimentation publique et attentent ainsi à la santé et à la vie de leurs compatriotes.

LE COMITÉ DU DISTRICT DE LILLE.

(Juin 1918).

LES PRISONNIERS A LILLE

A la suite de l'offensive dans les Flandres, un grand nombre de prisonniers de nations alliées sont passés par Lille et y ont séjournés en Avril. 3.000 prisonniers anglais étaient groupés à la Citadelle, parmi eux se trouvait un pasteur qui, au moment de l'attaque, avait été capturé avec un poste sanitaire.

Cet homme prodiguait des paroles d'encouragement à ses compatriotes et était d'un grand secours pour le maintien d'un bon moral.

La veille de leur départ pour l'Allemagne, le pasteur se rendit près du commandant de la citadelle et sollicita l'autorisation de célébrer un service divin. Le commandant ne fit aucune objection et donna immédiatement satisfaction.

Quelques heures avant le départ, les prisonniers, pla-

cés sur trois faces d'un vaste carré, purent entendre, avant de partir pour diverses destinations, la parole d'encouragement de leur pasteur. Au centre du carré, une simple table et une chaise servaient pour l'office, derrière le pasteur, placés sur deux rangs, les officiers munis déjà de leurs bagages de départ, formaient un groupe assez important.

Le service fut simple; le pasteur prit la parole et remercia tout d'abord M. le Commandant de la Citadelle, pour son bon mouvement et l'assura de toute sa gratitude, au nom des officiers, sous-officiers et soldats anglais. Puis, ce furent des paroles religieuses et encourageantes pour ses frères d'armes qui allaient peut-être vivre encore longtemps éloignés de toute leur famille. Enfin, suivant la tradition, le pasteur passa à la lecture de la Bible fréquemment interrompue par des chants religieux. Le service divin dura environ trois quarts d'heure.

Chez les soldats anglais, très abattus par les combats des derniers jours, il ne produisit pas l'impression peut-être voulue; beaucoup gardèrent leur casque sur la tête et bien peu se servirent de la Bible. On sentait chez eux un grand découragement.

Du reste, d'une façon générale, nous avons pu constater chez tous les prisonniers qui passent journellement à Lille, un peu de cette attitude d'abattement, mais encore faut-il reconnaître que les prisonniers anglais sont ceux qui se tiennent le mieux (1). Nous ne

(1) La population lilloise a toujours constaté avec satisfaction, sur leur passage en ville, que les prisonniers, loin d'être abattus et déprimés, lui souriaient et lui faisaient des signes d'encouragement et de sympathie.

parlerons pas des prisonniers portugais qui font une impression désastreuse ; il nous serait pénible de répéter les réflexions que l'on peut entendre sur leur passage dans les rues. Nous nous abstiendrons de commentaires et nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet.

(*Gazette des Ardennes*, 7-6 18).

RÉQUISITION DES MATELAS

AVIS

D'ici au 18 juin 1918, il faudra indiquer lisiblement sur la porte principale de chaque habitation, les nombres d'habitants et de matelas qui s'y trouvent.

On comptera parmi les habitants, les occupants allemands logés en vertu de billets de logement.

Dans les matelas seront compris : les sommiers élastiques de tous genres, ainsi que les matelas de dessus, quelle que soit la matière de garnissage de ceux-ci et ayant au moins 1 m. 70 de longueur.

Les gérants des maisons seront responsables de l'exécution de ces instructions et devront veiller à ce que les inscriptions soient tenues à jour et restent bien lisibles.

Les contrevenants seront punis d'une amende jusqu'à 3.000 mark ou d'une détention de 6 semaines.

On rappelle en outre que les clefs de tous les immeubles doivent être disponibles dans le voisinage immédiat de ceux-ci.

Lille, le 14 Juin 1918.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

LILLE

Le 30 juin, les aviateurs anglais sont venus, à nouveau, survoler Lille et jeter quelques bombes. Les victimes sont nombreuses. Dans une seule maison, cinq personnes ont été tuées : parmi elles se trouvait une fillette dont la mère est devenue folle furieuse. Une autre bombe, tombée juste entre deux tramways qui se trouvaient à courte distance, a tué le conducteur de la première et le wattman de la seconde voiture et a pulvérisé une maison religieuse où logeaient les vicaires de la paroisse. A quelques mètres près, cet engin tombait sur une église au moment de l'office religieux. On frémit en songeant à la véritable catastrophe qui serait survenue si cette bombe était tombée dans l'intérieur de l'édifice. Malgré tout, il y a eu dans l'assistance un grand nombre de personnes blessées par suite de la bousculade due à l'épouvante qui a nécessairement suivi la détonation.

Nous n'aurions garde d'oublier de signaler qu'un autre groupe de bombes est tombé sur une voie publique et que l'une d'elles n'a pas éclaté, ce qui a permis à de nombreux promeneurs d'être définitivement fixés sur les auteurs de ces arrosages continuels. Ce groupe de bombes a encadré une église qui a subi quelques détériorations. C'est, depuis le début de la guerre, la seconde fois que cet édifice (1) a souffert d'un bombardement aérien. Là encore, lorsque les bombes sont tombées, cette église était comble de personnes qui assistaient à la messe du matin. On frémit d'épouvante en pensant que cette catastrophe aurait pu être de beau-

(1) Il s'agit de l'église St-Sauveur déjà atteinte le 30 juin 1917.

coup supérieure à celle de l'explosion de la poudrière des 18 ponts.

La ville de Lille, depuis le 27 juin, peut dire qu'elle a été véritablement arrosée d'engins destructeurs, et ce, sans arrêt. On évalue à 40 le nombre des engins jetés à tort et à travers dans la ville. Nous avons tenu à visiter ces funestes endroits qui, chose remarquable, sont tous très éloignés d'un but quelque peu militaire, voire même d'un simple poste.

Jusqu'au 30 juin, c'est-à-dire en trois jours, parmi la population civile, le nombre des tués s'élève à 22; les personnes gravement blessées sont au nombre de 17 et 9 sont légèrement blessées. Ces chiffres sont certainement au-dessous de la vérité, beaucoup de familles évitant de faire connaître les personnes blessées. Nous ne voulons pas en chercher la raison.

La population lilloise, à la suite du recul du front, lors de la prise d'Armentières, de Bailleul, Merville, Estaires et autres communes, avait escompté enfin pouvoir respirer plus aisément. Elle avait cru à une tranquillité relative et à un repos bien mérité après tant d'émotions.

Les Anglais n'en ont pas décidé ainsi et leurs attaques aériennes sont devenues chroniques. Dès que le temps est à peu près favorable, les avions, changés en oiseaux de nuit, viennent semer la terreur dans la grande cité du Nord. Des heures entières, les familles anxieuses sont massées dans les caves, et on devine aisément que la mort plane menaçante et va faire de nouvelles victimes.

La vérité s'est fait jour : on n'attribue plus aux canons antiaériens les morts causées, mais bien, au contraire, les Lillois n'hésitent plus à accuser les aviateurs (?). Aussi, forment-ils le vœu de voir nos magistrats demander au Gouvernement français, par telle voie qu'ils jugeront la meilleure, de prendre des mesures pour que ces attaques aient un autre but que celui d'assassiner des civils innocents qui ne prennent nullement part aux opérations militaires (??).

Puisse ce désir que j'ai surpris dans maintes conversations se réaliser.

(*Gazette des Ardennes*, 10-7-18).

SAISIE DES TABACS

Un grand nombre de personnes cultivent le tabac. le Général Inspecteur de l'Etape publie un arrêté déclarant saisir tout le tabac cultivé et récolté dans le territoire de l'Etape.

Du jour au lendemain, toutes les plantes de tabac furent arrachées, malgré la menace d'une amende allant jusqu'à 10.000 mark et de prison jusqu'à 2 ans.

Le 28 Juillet 1918.

CARTES-VUES

L'arrêté suivant n'a dû être pris qu'en vue de taquiner les nombreux marchands de cartes-postales de notre ville :

« La fabrication des cartes-vues avec indication du lieu qu'elles représentent est interdite.

Pour ce qui concerne les cartes-vues se trouvant déjà dans le commerce, il est défendu de les vendre qu'à condition d'enlever ou de rendre illisible par une surcharge, toute indication du lieu qui pourrait s'y trouver.

Toute infraction, intentionnelle ou par inadvertance, à ces prescriptions, ainsi que l'incitation aux infractions, seront punies de prison allant jusqu'à 6 mois et d'une amende pouvant atteindre 3.000 mark, ou de l'une de ces peines, à moins que, d'après les lois déjà existantes, des peines plus sévères ne puissent être appliquées.

Les poursuites sont de la compétence des Tribunaux et Commandements militaires ».

Lille, le 16 Août 1918.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

PAR BALLONS

Les manifestes lancés par ballons chez nos ennemis ont eu une influence considérable sur le moral des troupes allemandes, à tel point que le feld-maréchal Hindenburg, dans sa proclamation à l'armée et au peuple, le 2 septembre 1918, véritable cri de désespoir, disait entr'autres :

« L'ennemi mène campagne contre notre esprit avec des moyens divers ; il inonde notre front, non seulement du feu roulant de son artillerie, mais également d'un

feu roulant de papier imprimé. Outre leurs bombes qui tuent le corps, ses aviateurs jettent des pamphlets qui tuent l'esprit (1). Au front de l'ouest, ils ont jeté en mai 84.000, en juin 120.000 et en juillet 300.000 de ces circulaires ennemies, soit une tentative renouvelée 10.000 fois par jour d'enlever à chacun de nous en particulier et à l'ensemble de notre armée, la foi dans l'équité de notre cause, notre force et la confiance dans la victoire finale. L'ennemi ne se contente pas d'ailleurs d'attaquer l'esprit de notre front il veut également, avant tout, empoisonner l'esprit de notre pays. Au foyer familial, la circulaire va de main en main, on la commente au comptoir, dans les ateliers, dans les fabriques, à la rue; elle enlève la volonté ainsi que l'espoir d'une issue victorieuse de la guerre. Alors ils écrivent à ceux du front leurs craintes et leurs doutes et Wilson, Lloyd et Clémenceau se frottent les mains !

Défendez-vous, armée et pays allemands... ».
(*Communiqué officiel* du 4 Septembre 1918).

SAISIE DES PAPIERS

Par arrêté du Gouverneur de la Place de Lille, à la date du 14 Septembre 1918, sont saisis les papiers de tout genre, vierges ou imprimés, travaillés ou découpés, enveloppes, livres de comptes, sachets, cartons à semelles, carton en général, papiers peints, ainsi que tous les déchets de papier.

(1) De nombreux manifestes tombaient, en effet, journellement sur Lille et les environs.

Sont également saisies les provisions de ce genre se trouvant dans les ménages et dépassant la quantité nécessaire au maniement économique pour une année au plus; enfin toutes les sortes de vieux papiers, dossiers, actes, livres de commerce dont la conservation n'est plus nécessaire selon les prescriptions de la loi ou à cause de leur contenu.

Les changements d'emmagasinage, ainsi que la vente des papiers sont interdits.

Lille, le 14 Septembre 1918.

LILLE

Une statistique dressée à la date du 28 août dernier, a fait connaître les victimes de la guerre à Lille.

Depuis le début des hostilités, on y relève 234 tués et 333 blessés, sur lesquels 85 tués et 211 blessés proviennent de la guerre aérienne.

Avec de tels chiffres, on peut se rendre compte que la population lilloise a toute raison de ne pas être satisfaite des visites d'aéros. Au reste, le Maire, pour éviter autant que possible, l'accroissement de ces chiffres, a pris un arrêté : « Considérant que le passage fréquent d'avions a été marqué par de graves et nombreux accidents, qu'il y a lieu de mettre les concitoyens en mesure de s'abriter immédiatement dès l'apparition du danger, obligeant les habitants des quartiers survolés à ouvrir les portes de leurs domiciles pour permettre aux habitants de s'y réfugier momentanément. »

L'Œuvre de Surveillance et de Protection de la Jeunesse a déjà donné des résultats très satisfaisants.

Sur 4.140 enfants surveillés, 1992 vont régulièrement en classe ou suivent régulièrement les cours, 1414 travaillent régulièrement.

Il y a en outre, 387 oisifs, 203 travailleurs intermittents et 34 malades et détenus. C'est un beau début et l'œuvre promet de mener sans délai et à bonne fin le but qu'elle s'est imposé.

Actuellement, la Municipalité s'occupe d'un projet de surveillance de protection des filles. M. le juge Prudhomme cherche à résoudre la question et il s'est assuré le concours le plus complet du Maire, M. Charles Delesalle (1).

Nous rappelons qu'en 1915-1916, une école commerciale de jeunes filles a été fondée et que cette école enseigne tout ce qui est relatif au commerce et en particulier la dactylographie et la sténographie. La Chambre de Commerce délivre au bout d'une année d'étude un diplôme spécial pour lequel il sera réclamé sanction ministérielle. Ces diplômes permettront aux jeunes filles de trouver facilement une situation dans le commerce local.

(Le 15-9-18).

ENLÈVEMENT DES CHEVAUX ET VOITURES

Le 30 septembre, est affiché un avis du Gouverneur ordonnant d'amener dans la caserne des chasseurs à cheval (caserne Kléber), tous les chevaux indistincte-

(1) Par arrêté du Maire de Lille, en date du 15 septembre 1918, a été instituée une section féminine de l'Œuvre municipale de Protection et de surveillance de la Jeunesse : le nombre des dames commissaires est de 125 pour les 9 arrondissements de la ville.

ment avec leurs harnais et voitures, le mardi 1er octobre, à 3 heures de l'après-midi.

Il n'est pas fait exception pour les chevaux et voitures des différents services de la ville.

Après cet enlèvement, on affirme qu'il ne reste plus en ville qu'une dizaine de chevaux.

LE COMMERCE A LILLE.

Il ne faut pas croire que la guerre a interrompu le commerce dans les pays occupés. Au contraire, il a pris un essor considérable. Tout le monde s'est mis commerçant ; presque tous se sont enrichis aux dépens de la population malheureuse, en spéculant plus ou moins sur les produits rares : c'est une des conséquences inévitables de toutes les guerres. Il en est d'autres, heureusement, qui ont eu à cœur de venir en aide aux habitants et ont procuré aux Comités par l'intermédiaire des Autorités allemandes, ce dont la population avait besoin. Ils l'ont fait, non pas dans le but de gagner d'une façon anormale beaucoup d'argent, mais dans un but tout-à-fait humanitaire. Cette manière d'agir a suscité bien des opinions, et, pour ne pas en défendre une, il vaut mieux ne pas s'étendre plus longtemps sur ce sujet. Laissons à d'autres le soin de commenter et de juger les actes de ces commerçants qui ont assumé une haute responsabilité.

Nous voulons surtout parler de l'aspect hétéroclite des magasins de la ville. On y trouve de tout comme en temps de paix, mais à quels prix ! Il faudrait être mil-

lionnaire pour se procurer de quoi vivre comme avant la guerre. Tous les produits sont mélangés : sur les étalages, la viande voisine avec les boîtes de poudre de riz; les œufs et le beurre sont entremêlés avec des bobines de fil; le pain avec les fruits.

Il est réellement intéressant de visiter en particulier les principales artères commerciales de Lille. A une belle devanture, on peut voir un morceau de viande qui met l'eau à la bouche; regardons-le de loin, le prix ferait fuir. Et puis, vous pensez peut-être vous trouver devant une boucherie ? Non, pas du tout. Levez les yeux, vous êtes devant un salon de coiffure. Et ceci est un exemple pris entre mille. Si vous désirez acheter un costume quelconque, point n'est besoin d'aller dans un magasins de vêtements. Au café, tout en dégustant votre verre, vous pourrez choisir celui qui vous conviendra. Les offres sont nombreuses, mais les prix excessifs. Quant au pain on le trouve dans une mercerie, chez un quincaillier. Chez une modiste, il est le centre de l'étalage avec, à côté,un échantillon de pommes de terre.

Et partout, c'est la même chose : on pourrait croire que les commerçants ont fait échange de leurs produits, ne réussissant pas dans le genre d'affaires qu'ils avaient adopté. Comme ils s'entendent bien entre eux, ce que l'un n'a pas, il le trouve chez l'autre. On est tenté d'en venir au libre-échange. N'a-t-on pas vu donner une paire de chaussures pour quelques kilos de farine ? Cette manière d'agir est courante.

Les malheureux, les nécessiteux abandonnent tout leur bien, les plus intimes souvenirs pour une portion

de victuailles. Il faut se nourrir et les besoins se font pressants.

Aussi, à côté du comique de ces salades russes de marchandises, il y a le côté moral qui s'en dégage et qui nous incite à une pression plus forte vers une paix hâtive, pour éviter de tomber dans une situation tellement précaire, où le reste de l'énergie de la population de pays occupé tomberait à tout jamais.

(*La Gazette des Ardennes*, 2-10-18).

ÉVACUATION DES HOMMES

ORDRE

1° Le 1er octobre 1918, à 7 h. 1/2 du matin (heure allemande), tous les hommes nés du 1er octobre 1858 au 1er octobre 1903 inclus, doivent se présenter, munis de leur carte d'identité, au commissariat de police de leur arrondissement.

2° Chacun pourra emporter des bagages à main.

3° A partir d'aujourd'hui, personne ne pourra plus déménager; tout habitant doit rester chez lui la nuit, dans son domicile légal. Les permissions de découcher sont annulées.

4° Ceux qui ne donneraient pas suite à ces ordres, risquent d'être *fusillés*. Toutes les habitations seront visitées par des patrouilles.

Lille, le 30 Septembre 1918.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE DE LILLE.

Les hommes ont été immédiatement conduits à la citadelle ; un certain nombre ont été renvoyés chez eux, après qu'on eût apposé sur leur carte d'identité un cachet portant la lettre R (Réservé et non pas Réformé comme on le croyait généralement).

A la suite de cet ordre, 20.000 hommes sont partis de Lille, les 1er et 2 Octobre, par Ascq, pour une destination inconnue.

L'INFAMIE BOCHE

ENFANTS DE LILLE ENLEVÉS PAR LES ALLEMANDS

Une enquête officielle a démontré que, pendant l'occupation, les autorités allemandes avaient brutalement enlevés, à Lille seulement, 4.068 enfants, se décomposant comme suit :

13 n'avaient que 14 ans.
1.109 n'avaient que 15 ans.
1.447 n'avaient que 16 ans.
1.499 n'avaient que 17 ans.

Les mères de famille ont fait appel au Gouvernement, par l'intermédiaire de M. le Recteur de Lille, pour que ces enfants leur soient rendus le plus promptement possible.

LA VIE DANS LES PAYS ENVAHIS

Que ce soit à Lille, à Charleville ou à Longwy, la vie dans les pays envahis présente à peu près partout le même caractère monotone. Les villes ont perdu leur

animation d'antan, les voitures et automobiles deviennent de plus en plus rares, la circulation des tramways est restreinte, les usines sont arrêtées faute de matières premières. De nombreux ouvriers réduits au chômage ont été contents d'accepter du travail de l'Autorité occupante dans les chemins de fer, mines de houille et de fer, dans les forêts et dans les champs. L'argent gagné leur permet de payer leur ravitaillement et celui de leur famille, car pour le ravitaillement comme pour toute autre chose, le vieux proverbe « pas d'argent, pas de suisse » est mis en pratique par les maires des pays envahis.

La population civile est considérablement diminuée par le départ de nombreux soldats pour l'armée, ainsi que d'un certain nombre d'habitants avant l'invasion ou après par convoi à travers la Suisse. Si les villes n'avaient pas à loger une quantité plus ou moins grande de soldats, elles sembleraient tout-à-fait mortes. Mais ceux-ci se rendant à l'exercice ou vaquant à différents travaux lui rendent un peu d'animation. Certains soirs, jours de concert, de cinéma ou de théâtre, la ville reprend son animation d'avant-guerre ; on rencontre sur les trottoirs de nombreux promeneurs civils et militaires se rendant aux endroits où ils pourront passer agréablement une heure ou deux et oublier la guerre(1).

On peut remarquer que, malgré la grande pénurie

(1) Ceci ne saurait s'appliquer à Lille qui n'a jamais eu à la disposition des civils, ni cinéma, ni concert, ni théâtre; sauf quelques représentations de bienfaisance données en matinée par des artistes amateurs. La rentrée à 8 heures du soir et quelquefois beaucoup plus tôt n'a guère donné à la ville l'animation dont il est question.

d'étoffes et de chaussures, certains privilégiés sont encore habillés presque luxueusement ; les couturières ont fait venir des journaux de modes et se sont ingéniées avec des moyens de fortune mis à leur disposition à confectionner des vêtements ayant une très belle apparence. Mais la plupart des gens portent des vêtements d'avant-guerre usagés et des chaussures qui ont déjà été trop souvent chez le cordonnier. D'autres n'ayant plus de chaussures en cuir, se sont confectionné des pantoufles avec des vieux morceaux de drap et des semelles en ficelle.

Dans les campagnes la vie est à peu près la même qu'en temps de paix, les cultivateurs travaillent dans les champs comme auparavant.

Ce qui restera une des caractéristiques du temps d'occupation, c'est que les habitants n'auront jamais si peu voyagé. A part, pour quelques affaires de famille, il est très rare qu'ils quittent leur lieu de domicile et cela depuis quatre ans.

Quand deux personnes se rencontrent dans la rue, il est deux sujets de conversation presque exclusifs. Le premier se rapporte au ravitaillement. Le temps où il suffisait d'aller chez le marchand du coin, le portemonnaie bien garni, pour en ressortir avec tout ce dont on avait besoin, et ou les différents commerçants se disputaient notre clientèle, est passé. Aujourd'hui, à part ce ravitaillement, il est presque impossible de trouver des vivres à acheter. Aussi tout le monde, riches et pauvres, réduits à la même ration, cherchent à se renseigner pour savoir ce qui sera distribué dans le courant du

mois ou si l'on espère voir bientôt l'augmentation des rations. La recherche de vivres est devenue la plus grande préoccupation, mais aujourd'hui les campagnes n'étant pas beaucoup plus riches que les villes, l'achat est presque impossible. Il est cependant bon d'ajouter que ce manque de vivres a rattaché de nombreuses personnes à la culture de la terre, et il n'est pas rare de voir des hommes en faux-cols et en redingotes aller bêcher un terrain autrefois inculte.

Le deuxième sujet de conversation se rapporte aux événements de guerre; on désire savoir quand et comment cet affreux conflit finira. Malgré toutes les souffrances, l'espoir reste vivace chez le peuple, et il ne désespère pas que des jours meilleurs reviendront. Tous n'attendent que la fin pour se remettre courageusement au travail et pour acquérir de nouveau tout ce qu'ils ont perdu. Malheureusement la guerre laissera, si les pertes matérielles sont facilement réparables, des vides dans les familles qui seront, pendant de longues années, plongées dans le deuil, des pertes irréparables pour les enfants qui auront perdu leur seul soutien.

(*Gazette des Ardennes*, 3-10-18).

APPEL DU MAIRE A LA POPULATION

L'Administration municipale est presque complètement privée de chevaux : le ravitaillement de la population se trouve gravement compromis.

L'heure est critique.

Si nous ne voulons pas être demain aux prises avec

des difficultés insurmontables, il faut que tout ce qui est valide, hommes et femmes, nous apporte son concours, pour travailler à l'œuvre commune et dans l'intérêt de chacun.

Il nous faut des bras, en même temps que des cœurs vaillants.

Je fais appel à mes Concitoyens pour qu'ils s'enrôlent comme travailleurs volontaires. Il leur sera accordé un salaire rémunérateur.

Hôtel de Ville, le 3 Octobre 1918.

Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

EAU POTABLE

Dans le cas où l'eau potable de la canalisation d'Emmerin viendrait à manquer, la population devrait se procurer de l'eau de pompe des immeubles désignés par des affiches apposées dans les rues.

LE MAIRE DE LILLE.

Le 3 Octobre 1918.

En effet, le lendemain, les eaux étaient coupées et sur les maisons possédant une pompe, on apposait une affiche « Eau Potable » : le recensement des pompes avait été fait précédemment.

ACTES D'INDISCIPLINE

Lille, le 8 Octobre 1918.

A LA MAIRIE,

Cet après-midi, une bande d'habitants de Lille, au nombre d'environ 150, a pillé quelques voitures chargées d'objets appartenant à l'Autorité militaire allemande. La foule, malgré les avertissements, ne s'est pas dispersée, c'est pourquoi le factionnaire a tiré des coups de feu qui ont *tué une femme*.

J'attends de l'Administration de la Ville qu'elle fasse tout ce qu'il est possible, pour éviter que des incidents semblables se renouvellent. Les gardes et les factionnaires ont reçu des ordres les plus sévères pour faire usage de leurs armes à feu, dans le cas où la population ferait de nouveau preuve d'indiscipline.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

NOTA. — Cette affaire a eu pour théâtre le boulevard d'Alsace.

DERNIÈRE FUMISTERIE !

AVIS

La population a été informée de ce qui suit :

Le Gouvernement allemand demandera aux Gouvernements ennemis qu'un bombardement de district des trois villes Lille-Roubaix-Tourcoing soit empêché en toutes circonstances, afin de conserver les villes et d'éviter des victimes parmi la population.

Haut Quartier Général, 12 Octobre 1918.

DER KOMMANDIEREN GENERAL.

Ce qui n'a pas empêché les Allemands de faire sauter tous les ponts de la ville et, dans la nuit qui a suivi leur départ, de lancer 52 obus sur la ville, tuant et blessant plusieurs personnes.

DERNIÈRE AFFICHE ALLEMANDE

AVIS

La circulation est interdite entre 8 heures du soir et 8 heures du matin.

Les portes des maisons peuvent être fermées pendant la nuit. Cependant elles sont à ouvrir aussitôt que l'entrée en est désirée.

La population doit garder le plus grand calme. Tout acte de pillage, toutes manifestations, rassemblements, chants et cris sont sévèrement réprimés.

Par suite du manque d'eau, les habitants doivent redoubler de précautions pour éviter les incendies.

Lille, le 16 Octobre 1918.

LE GOUVERNEUR DE LA PLACE.

LES TROIS DERNIÈRES VICTIMES DE LA BRUTALITÉ ALLEMANDE

L'heure n'est pas encore venue de dresser la liste de tous ceux de nos concitoyens qui ont subi l'étreinte brutale de la police allemande et ont été jetés dans des geôles fétides.

Nous ne pouvons cependant ne pas nommer M. Paul Delporte, directeur des Services financiers de la Ville

de Lille, M. le docteur Delassus et Mme Delassus, qui ont eu l'honneur d'être les dernières victimes d'un ennemi exaspéré par de sanglants échecs.

Les noms que nous venons de citer comptent parmi ceux qui sont respectés de tous.

M. Paul Delporte a rendu à la ville de Lille, pendant toute la durée de l'occupation, des services sans nombre.

Son sens aigu des questions financières, la souplesse de son intelligence, son sang-froid lui ont permis de résoudre bien des questions qui, sans son intervention, eussent paru insolubles. Son intransigeante probité et la rudesse avec laquelle il démasquait les bandits qui prétendaient rançonner la ville, lui ont d'autre part valu d'implacables inimitiés.

Plusieurs « ravitailleurs » avaient déclaré à plusieurs reprises qu'ils lui « feraient son affaire ». En outre, un des plus sinistres drôles qui vint infester la ville, le nommé Hubert, correspondant lillois de la *Gazette des Ardennes* et marchand de sucre par occasion, avait juré de le faire incarcérer. Cet Hubert, dont les trahisons ne se comptent plus, devait passer de la menace à l'exécution.

Le samedi 7 octobre, trois policiers boches se présentaient au bureau de M. Delporte, à la Mairie, et y procédaient à une perquisition, puis, conduisaient notre ami en auto à son domicile. Là, nouvelle perquisition.

— Nous vous arrêtons, finirent par dire les policiers.

— Vous m'arrêtez. Pourquoi ?

— On vous le fera savoir.

Dans la soirée, M. Delporte fut transféré à Tournai, où on le mit en cellule au secret. Il y resta jusqu'à jeudi soir. Ce jour-là, à six heures et demie, les policiers qui l'avaient arrêté ouvrirent la porte de sa cellule et lui dirent :

— Vous êtes mêlé à une histoire d'espionnage, de désertion et de fausses cartes d'identité.

— Je ne vous comprends pas. Précisez.

Ils confrontèrent plus tard M. Delporte avec une employée de la Mairie, arrêtée quelques jours plus tôt. La confrontation ne donna aucun résultat.

Vendredi matin, nouvel interrogatoire. M. Delporte observa la même attitude dédaigneuse. Les policiers se décidèrent alors à le relâcher. Il fut autorisé à regagner Lille, dans la nuit de vendredi à samedi par le train.

Comme nous l'interrogions à son retour, il nous dit avec un sourire calme : « On est très mal en cellule et pas du tout nourri ».

Puis ce grand laborieux retourna à son travail.

M. le docteur Delassus fut arrêté le même jour, en compagnie de sa femme et revint à Lille par le même train. Les policiers l'accusaient de tenir chez lui des réunions secrètes. Tout le monde à Lille sait que la peur et lui ne sont pas nés le même jour. Les menaces des policiers ne troublèrent pas sa sérénité. A leur retour, M. et Mme Delassus reçurent les félicitations de tous ceux qui aiment les beaux caractères. Nous nous permettrons d'y joindre modestement les nôtres.

LA FIN D'UN CAUCHEMAR

LILLE DÉLIVRÉE

Depuis quelques jours, les services administratifs avaient quitté notre ville et les destructions commencées indiquaient, sans aucun doute, que l'ennemi était décidé à abandonner Lille. Malgré cela on n'osait pas y croire.

Le mercredi 16 octobre, le gouverneur, qui avait déjà quitté la ville, était revenu le matin et exigeait de la Mairie la fourniture immédiate de 2.000 caleçons et de 2.000 chemises, et, en cas de refus, la ville serait frappée d'une contribution de un million. Naturellement, on ne lui accorda pas cette dernière satisfaction.

Dans la journée, des pièces à feu placées en différents endroits et notamment dans le jardin Vauban, commencent à faire rage. Une affiche apposée dans la soirée, ordonne de fermer les portes, mais de les rouvrir à toute réquisition, et nous fait croire à un combat dans les rues.

Nous passons une nuit tragique. Le fracas des explosions, des obus et des mitrailleuses jette l'épouvante et la consternation. La plupart de nos concitoyens descendent dans les caves. Partout vitres et glaces volent en éclats. A toutes les portes de la ville on fait sauter les ponts et ceux qui traversent la Deûle. Les cloches la Treille sonnent à toute volée. C'est le signal du départ; les canons et les mitrailleuses disparaissent avec les derniers soldats; seuls quelques obus sont çà et là abandonnés. C'est la délivrance !

Le matin, la population apprend qu'il n'y a plus un seul Allemand à Lille; immédiatement, les drapeaux français, anglais et belges apparaissent à toutes les fenêtres. C'est du délire ! On n'ose y croire ! Un aéro, dont on distingue les couleurs françaises, apparaît bientôt au-dessus de la ville; il est salué par un tonnerre d'acclamations. L'aviateur répond par des signes de la main et déroule un drapeau tricolore. Bientôt surgissent de toutes parts de nombreux avions et la Grand'-Place retentit des hourras de plusieurs milliers de personnes qui s'y pressent. C'est un spectacle inoubliable.

Le Maire fait de suite afficher la proclamation suivante :

Mes chers Concitoyens,

Enfin, le terrible cauchemar qui pesait sur nous s'est dissipé !

Lille est délivrée et le cri si longtemps étouffé sur nos lèvres peut sortir librement : *Vive la France !*

Sous la poussée infatigable de nos héroïques soldats, l'oppresseur a dû prendre la fuite, ne laissant derrière lui que la trace de ses dévastations et de ses rapines.

Au moment où nous rentrons dans le giron de la Mère Patrie, au moment où nous allons retrouver, avec émotion dont nous sentons déjà l'étreinte, ceux qui étaient séparés de nous par une barrière infranchissable, mon premier devoir est de vous remercier de l'attitude que vous avez observée pendant ces longs jours d'épreuves.

Je vous demande maintenant de rester aussi dignes et aussi unis dans la joie que vous ne l'avez été dans la douleur.

L'ennemi, en partant, laisse nos services dans un état de désorganisation absolue. Pour satisfaire aux plus pressantes nécessités de l'heure, l'Administration municipale aura besoin de la bonne volonté de tous, et la cohésion de toutes les forces et du concours de tous les bons citoyens.

Quiconque refuserait de s'associer à l'œuvre commune ou la compromettrait par des désordres, commettrait un véritable crime.

Vous avez prouvé à l'ennemi, par votre contenance digne et hautaine, même aux jours les plus sombres, que vous ne désespériez jamais du salut de la Patrie. Donnez aujourd'hui, aux nôtres et à leurs alliés, l'exemple de la concorde et de l'union dans l'allégresse.

Une seule pensée doit nous animer : celle de témoigner notre reconnaissance aux admirables soldats qui ont libéré notre sol et qui marchent maintenant de succès en succès, vers la victoire finale.

Les morts seront vengés !

Le soleil de la Paix glorieuse se lève resplendissant déjà bien haut sur l'horizon !

Vive la France ! Vive la République !

Vivent nos Alliés !

Le Maire de Lille,
CHARLES DELESALLE.

Lille, le 17 Octobre 1918.

Délivrés de cet affreux cauchemar, nous oublions en ces moments nos quatre années de souffrances et c'est avec une pleine confiance que nous attendons la victoire définitive.

VIVE LILLE !

LILLE — IMPRIMERIE CENTRALE DU NORD

HMod.
L7394
160063

Author .....

Title Lille Mentus (ed. and Commentary Lucas)

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU